UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LOS ANGELES
LIBRARY

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

2e Série

Les Pourparlers Diplomatiques

24 JUILLET — 2 AOUT

V

LE LIVRE BLANC ALLEMAND

MÉMOIRE DU CHANCELIER VON BETHMANN-HOLLWEG.
CORRESPONDANCE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'EMPIRE ALLEMAND A L'ÉTRANGER.
TÉLÉGRAMMES DU TSAR ET DE L'EMPEREUR.
ULTIMATUM DU JAPON.

LIBRAIRIE MILITAIRE BERGER-LEVRAULT

PARIS
5-7, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
18, RUE DES GLACIS

25

110332

Prix : 60 centimes

PAGES D'HISTOIRE — 1914-1915

PLAN GÉNÉRAL

1re Série. — **L'Explosion vue de la frontière de l'Est** (23 juillet — 5 août). 5 volumes parus : *a)* Le Guet-Apens; *b)* La Tension diplomatique ; *c)* En mobilisation ; *d)* La Journée du 4 août; *e)* En guerre.

2e Série. — **Les Pourparlers diplomatiques.**
a) Livre bleu anglais :
b) Livre gris belge ;
c) Livre orange russe ;
d) Livre bleu serbe;
e) Livre blanc allemand
f) Livre jaune français ;
g) Les déclarations de guerre et les séances des Parlements allemand, anglais, belge et russe.

3e Série. — **Les Communiqués officiels.** *Suite chronologique des dépêches du Gouvernement français.* 5 vol. parus (du 5 août au 30 novembre).

4e Série, — **Atlas-Index de tous les théâtres de la guerre.**
a) Campagnes de France et de Belgique (34 cartes en 4 couleurs, index alphabétique) ;
b) Campagne des Vosges, d'Alsace, de Lorraine, de l'Allemagne de l'Ouest ;
c) Cartes des principaux champs de bataille ;
d) Front Est : Prusse Orientale, Galicie, Pologne, Hongrie ;
e) Front Sud : Serbie, Bosnie-Herzégovine, etc. ;
f) Cartes d'ensemble d'Europe. Colonies allemandes.

5e Série. — **Les Mises à l'Ordre du Jour.** *Citations, Promotions, Légion d'honneur, Médaille militaire.* 5 vol. parus (du 8 août au 1er novembre).

6e Série. — **Pangermanisme.**
a) Traduction d'ouvrages pangermanistes ;
b) La Doctrine de guerre ;
c) Les Faussaires ;
d) Les Huns (illustré) ;
e) Les Vandales (illustré) ;
f) Manifestes des 93 et des Universités allemandes.

7e Série. — **L'Indignation du monde civilisé.**
a) Devant l'Institut de France ;
b) Devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
c) Devant l'Académie Française ;
d) La protestation des grands hommes de l'étranger ;
e) Ordres du jour des sociétés savantes et artistiques.

8e Série. — **La Guerre et la Presse mondiale.**
a) Extraits du *Bulletin des Armées de la République ;*
b) Articles choisis dans les grands quotidiens de Paris ;
c) Presse de province ;
d) Presse des pays alliés ;
e) Presse des pays neutres ;
f) Presse des pays ennemis ;
g) Les meilleures Caricatures et les meilleures Chansons.

9e Série. — **Pendant la guerre.**
a) La Vie à Paris; — *b)* La Vie en Province; — *c)* La Vie à l'Étranger, etc.

10e Série. — **Les Opérations militaires.**
Les Français en Alsace. — Les Français en Belgique. — La Retraite stratégique. — Le Grand-Couronné de Nancy. — La Bataille de la Marne. — La Campagne des Vosges. — Bataille de l'Aisne. — Combats dans l'Argonne et dans la Woëvre. — Bataille du Nord, etc., etc.

D 509
P14
ser. 2e-g

Les Pourparlers Diplomatiques

V

LE LIVRE BLANC ALLEMAND

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);
50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Les Pourparlers Diplomatiques

V

LE LIVRE BLANC ALLEMAND

MÉMOIRE ET DOCUMENTS

SE RÉFÉRANT

AUX ÉVÉNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ

LA DÉCLARATION DE GUERRE

REICHSTAG
13e LÉGISLATURE
IIe SESSION

Berlin, le 3 août 1914.

J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau du Reichstag un livre blanc intitulé *Mémoire et*

Documents, se référant aux événements qui ont précédé la déclaration de guerre.

Le chancelier de l'Empire,
DE BETHMANN-HOLLWEG.

Au Reichstag.

Le 28 juin de cette année, l'archiduc héritier d'Autriche-Hongrie, François-Ferdinand, et son épouse, la duchesse de Hohenberg, étaient tués à coups de revolver par un affilié à une bande de conjurés serbes. L'enquête faite à la suite de ce crime par les autorités austro-hongroises révéla que le complot contre la vie de l'archiduc héritier avait été préparé à Belgrade avec le concours de personnages officiels serbes et perpétré à l'aide d'armes provenant des dépôts de l'Etat serbe. Ce forfait devait ouvrir les yeux de tout le monde civilisé non seulement sur le but de la politique serbe dirigée contre l'existence et l'intégrité de la Monarchie austro-hongroise, mais encore sur les moyens criminels que la propagande panserbe en Serbie n'a pas craint d'employer pour atteindre ce but (1). Le but final de cette politique était le soulèvement graduel et la séparation définitive des territoires du sud-est de la Monarchie austro-hongroise et leur réunion à la Serbie.

Les déclarations répétées et solennelles de la Serbie, promettant à l'Autriche-Hongrie d'abandonner cette politique et d'entretenir avec elle des relations de bon voisinage, n'ont en rien changé l'orientation de la politique serbe. Pour la troisième fois, au cours de ces six dernières

(1) Annexe 1.

années, la Serbie conduisait de la sorte l'Europe au seuil d'une guerre universelle, ce qu'elle ne pouvait faire qu'en se croyant soutenue dans ses aspirations par la Russie. La politique russe, presque aussitôt après les événements qu'avait suscités, en 1908, la révolution turque, était arrivée à fonder sous son patronage une confédération des Etats Balkaniques contre l'existence de la Turquie. Cette alliance balkanique qui réussit, en 1911, à chasser victorieusement la Turquie de la majeure partie de ses possessions d'Europe, se rompit lorsqu'il s'est agi du partage du butin. La politique russe ne se laissa pas émouvoir par cet insuccès. Dans l'idée des hommes d'état russes, une nouvelle alliance balkanique devait se former sous le patronage de la Russie, visant non plus la Turquie chassée des Balkans, mais la Monarchie austro-hongroise. L'idée était que la Serbie, en échange de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine — échange qui se ferait aux dépens de la monarchie du Danube — céderait à la Bulgarie les parties de la Macédoine conquises pendant la dernière guerre balkanique. Dans ce but, on devait, en l'isolant, amener la Bulgarie à céder, enchaîner la Roumanie à la Russie grâce à une propagande entreprise avec l'aide de la France, et mettre la Serbie en possession de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Dans ces conditions, l'Autriche devait se rendre compte qu'il n'était de la dignité ni de l'intérêt de la Monarchie de rester plus longtemps indifférente à l'agitation de ce côté-là de ses frontières. Le Gouvernement impérial et royal nous avisait de ces machinations et nous demandait notre avis. De tout cœur, nous pouvions dire à

notre alliée que nous partagions sa manière de voir et l'assurer qu'une action, qu'elle jugeait nécessaire pour mettre fin en Serbie à l'agitation dirigée contre l'existence de la Monarchie, aurait toutes nos sympathies. Nous avions conscience que des actes d'hostilité éventuels de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie pourraient mettre en scène la Russie, et nous entraîner dans une guerre de concert avec notre alliée; mais nous ne pouvions, sachant que les intérêts vitaux de l'Autriche-Hongrie étaient en jeu, ni conseiller à notre alliée une condescendance incompatible avec sa dignité, ni lui refuser notre appui dans ce moment difficile. Nous le pouvions d'autant moins que nos intérêts se trouvaient au plus haut point menacés par les menées sourdes continuelles de la Serbie. S'il avait été permis plus longtemps aux Serbes, avec l'appui de la Russie et de la France, de menacer l'existence de la Monarchie voisine, la conséquence en eût été l'écroulement progressif de l'Autriche et l'assujettissement de tout le slavisme sous le sceptre russe, d'où serait résultée une situation intenable pour les peuples de langue allemande de l'Europe centrale. Une Autriche, moralement affaiblie et cédant petit à petit sous la poussée de l'élément panslaviste russe, n'eût plus été pour nous une alliée sur laquelle nous pouvions compter comme nous le devions, étant donnée l'attitude de plus en plus menaçante de nos voisins de l'Est et de l'Ouest. Nous laissâmes, par conséquent, l'Autriche entièrement libre d'agir à sa guise vis-à-vis de la Serbie. Ainsi, nous n'avons pris aucune part aux préliminaires.

L'Autriche prit le parti d'exposer en détail,

dans une note qu'elle adressa au Gouvernement serbe, le rapport direct, établi par l'enquête sur l'assassinat de Serajevo, qui existait entre le meurtre et le mouvement panserbe, non seulement toléré, mais encore favorisé par le Gouvernement serbe, et de lui demander de renoncer complètement à ces manœuvres et de punir les coupables. En même temps, l'Autriche-Hongrie demandait, à titre de garantie de l'exécution de ce qu'elle exigeait de la Serbie, la participation de ses fonctionnaires dans l'enquête sur territoire serbe et la dissolution définitive des associations panserbes conspirant contre l'Autriche-Hongrie. Le Gouvernement impérial et royal fixait un délai de quarante-huit heures pour l'acceptation sans condition de ce qu'il exigeait. Le Gouvernement serbe commençait la mobilisation le lendemain même du jour où la note austro-hongroise lui était transmise. Lorsque, à l'expiration de ce délai, le Gouvernement serbe donna une réponse (1) qui, certes, sur quelques points satisfaisait aux désirs de l'Autriche-Hongrie, mais en substance laissait voir clairement qu'il cherchait, en attermoyant et en essayant d'entamer de nouvelles négociations, à se dérober aux exigences de la Monarchie, celle-ci rompit ses relations diplomatiques avec la Serbie sans se laisser arrêter par les assurances serbes dont elle connaissait assez la valeur — à ses dépens.

De ce moment, l'Autriche se trouva en fait en état de guerre avec la Serbie, qu'elle proclama alors ouvertement par la déclaration de guerre officielle du 28 de ce mois.

---

(1) Annexe 1 *a*.

Dès le début même du conflit, notre opinion fut qu'il s'agissait là d'une affaire regardant l'Autriche, que celle-ci seule devait vider avec la Serbie. Aussi tous nos efforts tendirent-ils à localiser la guerre et à convaincre les autres puissances que l'Autriche-Hongrie se trouvait en état de légitime défense et forcée par les circonstances de faire appel aux armes. Nous exprimions énergiquement l'avis qu'aucun État civilisé n'avait le droit, dans cette lutte contre la barbarie et en présence de ce délit moral politique, d'arrêter le bras de l'Autriche et de soustraire les Serbes à leur juste châtiment. C'est dans ce sens que nous avons donné nos instructions à nos ambassadeurs à l'étranger.

En même temps, le Gouvernement austro-hongrois informait le Gouvernement russe que les démarches entreprises par lui auprès de la Serbie avaient uniquement pour but de prendre des mesures défensives contre les menées sourdes de la Serbie, mais que l'Autriche-Hongrie exigeait des garanties solides que la Serbie continuerait à faire preuve de sentiments amicaux envers la Monarchie (1). L'Autriche-Hongrie était loin d'avoir la pensée de susciter un bouleversement dans l'état de choses existant dans les Balkans. Sur notre déclaration que le Gouvernement allemand désirait et ferait tous ses efforts pour obtenir la localisation du conflit, tant le Gouvernement français, que le Gouvernement anglais nous promettaient d'agir dans le même sens. Ces efforts ne réussirent cependant pas à

(1) Annexes 1, 2 et 3.

empêcher une immixtion de la Russie dans le différend austro-serbe.

Le 24 juillet, le Gouvernement russe publiait un communiqué officiel disant que la Russie ne pouvait rester indifférente au conflit serbo-autrichien (1). C'est ce que déclarait le ministre des Affaires étrangères russes, M. Sazonoff, à notre ambassadeur, le comte de Pourtalès. Dans l'après-midi du 26 juillet, le Gouvernement impérial et royal faisait à nouveau déclarer par son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, que l'Autriche-Hongrie n'avait aucune espèce d'intention de conquête et qu'elle voulait seulement être enfin tranquille sur ses frontières (2). Dans le courant de ce même jour, les premiers bruits de mobilisation russe parvenaient déjà à Berlin (3). Le 26 encore, les ambassadeurs d'Allemagne à Londres, Paris et Saint-Pétersbourg recevaient l'ordre de faire ressortir aux Gouvernements anglais, français et russe le danger de la mobilisation russe (4). Comme l'Autriche-Hongrie avait déclaré officiellement à la Russie qu'elle ne visait aucune acquisition de territoire en Serbie, c'était donc de Saint-Pétersbourg exclusivement que dépendait le maintien de la paix universelle. Le même jour encore, l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg était chargé de déclarer au Gouvernement russe :

« Les mesures militaires préparatoires de la Russie nous forceront à prendre des mesures

(1) Annexe 4.
(2) Annexe 5.
(3) Annexes 6, 7, 8 et 9.
(4) Annexe 10, 10 *a* et 10 *b*.

analogues, consistant en la mobilisation de notre armée. Mais la mobilisation signifie la guerre. Comme les obligations de la France envers la Russie nous sont connues, cette mobilisation se ferait tout à la fois contre la Russie et la France. Nous ne pouvons supposer que la Russie veuille déchaîner une guerre européenne semblable. Comme l'Autriche-Hongrie ne veut pas toucher à l'existence du royaume de Serbie, nous sommes d'avis que la Russie doit rester dans l'expectative. Nous pouvons d'autant plus partager le désir de la Russie de ne point mettre en cause l'existence du royaume de Serbie, que l'Autriche-Hongrie ne la met nullement en question. Il sera facile, dans le cours ultérieur de l'affaire, de trouver une base d'entente. »

Le 27 juillet, le ministre de la Guerre russe, Soukhomlinoff, déclarait sur son honneur, à l'attaché militaire allemand, qu'aucun ordre de mobilisation n'avait encore été donné. On n'avait pris que des mesures de précaution; aucun cheval n'avait été réquisitionné et aucun réserviste appelé. Si l'Autriche-Hongrie venait à franchir la frontière serbe, les districts militaires de Kiew, Odessa, Moscou et Kazan faisant face à l'Autriche seraient mobilisés, mais en aucun cas ceux se trouvant sur le front allemand : Saint-Pétersbourg, Wilna et Varsovie (1). Comme l'attaché militaire demandait dans quel but se ferait la mobilisation contre l'Autriche-Hongrie, le ministre de la Guerre russe répondit par un haus-

(1) Annexe 11.

sement d'épaules et en disant qu'il fallait s'en rapporter aux diplomates. L'attaché militaire fit alors observer que les mesures de mobilisation contre l'Autriche-Hongrie étaient au plus haut point menaçantes pour l'Allemagne. Les jours qui suivirent, les nouvelles concernant la mobilisation russe se succédèrent rapidement. Parmi ces nouvelles, il y eut celles relatives à des préparatifs sur la frontière allemande, telles que la promulgation du décret d'état de guerre à Kowno et la mise en marche de la garnison de Varsovie, le renforcement de la garnison d'Alexandrowo. Le 27 juillet, arrivaient aussi de France les premiers bruits de mesures préparatoires. Le 14e corps interrompait ses manœuvres et regagnait les garnisons.

Dans l'entre-temps, nous n'avons cessé de nous efforcer, par une action énergique sur les Cabinets, à arriver à localiser le conflit.

Le 26, Sir Edward Grey proposait de soumettre le différend austro-serbe à une conférence des ambassadeurs d'Allemagne, de France et d'Italie, présidée par lui (1). Nous répondions à cette proposition que nous ne pouvions, tout en en approuvant la tendance, prendre part à une semblable conférence, vu que nous ne pouvions citer l'Autriche dans son différend avec la Serbie devant un tribunal européen.

La France a adhéré à la proposition de Sir Edward Grey, mais celle-ci a finalement échoué parce que l'Autriche, comme c'était à prévoir, refusait de s'y prêter.

---

(1) Annexe 12.

Fidèle à notre principe qu'une action médiatrice ne pouvait s'exercer exclusivement en ce qui concerne le seul conflit austro-serbe (1), dont le sujet était une affaire intéressant l'Autriche-Hongrie, mais seulement par rapport aux relations entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, nous avons continué nos efforts pour amener une entente entre ces deux puissances (2). Nous nous sommes aussi trouvé prêt, après que l'idée d'une conférence eût été repoussée, à transmettre à Vienne une nouvelle proposition de Sir Edward Grey, qui faisait ressortir que l'Autriche-Hongrie devait se déterminer, soit à considérer la réponse serbe comme suffisante, soit à la prendre pour base de nouvelles négociations (3). Le Gouvernement austro-hongrois, tout en appréciant notre action médiatrice au sujet de cette proposition, fit observer qu'elle arrivait trop tard puisque les hostilités étaient ouvertes (4).

Malgré cela, nous avons poursuivi jusqu'à l'extrême limite nos essais de médiation et conseillé à Vienne de faire preuve de toute conciliation compatible avec la dignité de la Monarchie. Malheureusement, tous ces efforts de médiation avaient été devancés par les préparatifs militaires qui se faisaient en Russie et en France. Le 29 juillet, le Gouvernement russe informait officiellement le Gouvernement allemand qu'il avait mobilisé quatre districts militaires. En même temps, nous parvenaient de nouveaux

(1) Annexe 13.
(2) Annexe 14.
(3) Annexe 15.
(4) Annexe 16.

bruits relatifs aux préparatifs militaires poussés activement en France tant sur mer que sur terre (1). Le même jour, l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg avait un entretien avec le ministre des Affaires étrangères russes, au sujet duquel il télégraphiait ce qui suit :

« Le ministre s'est efforcé de me persuader que je devais insister auprès de mon Gouvernement pour qu'il prît part à une conversation à quatre, afin de trouver le moyen d'amener par la voie amicale l'Autriche-Hongrie à renoncer à ses prétentions portant atteinte à la souveraineté de la Serbie. Tout en promettant seulement la reprise des pourparlers, je me suis placé à ce point de vue qu'il me semblait que, la Russie s'étant décidée à la redoutable mesure de mobilisation, tout échange de vues à ce sujet était fort difficile, sinon impossible. Ce que la Russie réclame maintenant de nous, vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie, est ce qui a été reproché à l'Autriche-Hongrie vis-à-vis de la Serbie, c'est-à-dire une emprise sur les droits de souveraineté, l'Autriche-Hongrie ayant promis, tout en manifestant son désintéressement territorial, de tenir compte des intérêts russes, ce qui constitue un aveu de haute importance de la part d'une puissance belligérante. On devait donc laisser la double Monarchie régler seule ses affaires avec la Serbie. Il serait toujours assez temps, au moment de la signature de la paix, de revenir à des ménagements à l'égard de la souveraineté serbe.

« J'ai ajouté très gravement que, pour le mo-

(1) Annexe 17.

ment, toute la question austro-serbe passait à l'arrière-plan en présence du danger d'une conflagration européenne et je me suis donné toutes les peines du monde pour faire ressortir ce danger aux yeux du ministre.

« Il ne me fut pas possible de détourner M. Sazonoff de cette idée que la Serbie ne pouvait être maintenant délaissée par la Russie. »

Le 29 également, l'attaché militaire à Saint-Pétersbourg nous communiquait télégraphiquement une conversation qu'il avait eue avec le chef de l'état-major général de l'armée russe :

« Le chef de l'état-major général m'a prié de venir le voir et m'a déclaré arriver précisément de chez Sa Majesté. Il était chargé par le ministre de la Guerre de me confirmer encore que tout était resté tel que le ministre me l'avait dit deux jours auparavant. Il m'offrit une confirmation écrite et me donna solennellement sa parole d'honneur que nulle part on n'avait procédé à une mobilisation, c'est-à-dire à l'appel d'un seul homme et à la réquisition d'un seul cheval jusqu'à cette heure, 3 heures après midi. Il ne pouvait se porter garant pour l'avenir, mais il pouvait bien affirmer que Sa Majesté désirait qu'il ne se fît aucune mobilisation sur le front de nos frontières. Mais diverses nouvelles nous sont parvenues ici touchant l'appel de réservistes de différentes parties de l'Empire, même à Varsovie et Wilna. J'ai alors fait observer au général que ce qu'il venait de me dire était pour moi une énigme. Sur sa parole d'officier, il me répondit cependant que ces nouvelles étaient controuvées, qu'il pouvait tout au plus y avoir çà et là de fausses alarmes.

« Je dois, en présence des nombreuses nouvelles actuelles concernant les appels effectués, considérer cet entretien comme une tentative de nous induire en erreur sur l'importance des mesures prises jusqu'ici. »

Comme le Gouvernement russe répondait le plus souvent aux différentes questions relatives aux motifs de son attitude menaçante, que l'Autriche-Hongrie n'avait encore entamé aucune conversation avec Saint-Pétersbourg, l'ambassadeur austro-hongrois à Saint-Pétersbourg recevait, le 29 juillet, sur nos conseils, l'ordre d'entrer en pourparlers avec M. Sazonoff. Le comte Szapary fut chargé d'expliquer au ministre russe la note adressée à la Serbie, devancée, il est vrai, par la déclaration d'état de guerre, et d'aller au-devant de toute offre qui pourrait venir du côté russe et aussi de discuter avec M. Sazonoff toutes questions ayant trait directement aux relations austro-russes.

Côte à côte avec l'Angleterre, nous avons sans cesse continué à travailler à une action médiatrice et appuyé à Vienne toute proposition grâce à laquelle nous pouvions espérer la possibilité d'une solution amiable du conflit (1). Le 30 encore, nous avons transmis à Vienne une proposition anglaise, qui posait comme base des négociations que l'Autriche-Hongrie devait, une fois son entrée en Serbie, y dicter ses conditions. Nous supposions que la Russie adopterait cette base.

Tandis que, du 29 au 31 juillet, ces efforts de notre part en vue d'une médiation, appuyés par la diplomatie anglaise, se poursuivaient avec une

(1) Annexe 19.

insistance croissante, des informations toujours renouvelées et plus nombreuses touchant les mesures de mobilisation russe nous parvenaient. Les rassemblements de troupes à la frontière de la Prusse orientale, la proclamation de l'état de guerre dans toutes les places importantes de la frontière occidentale russe ne laissaient plus aucun doute que la mobilisation russe également dirigée contre nous était en pleine activité, tandis qu'en même temps elle était énergiquement niée à notre représentant à Saint-Pétersbourg. Avant même que la réponse de Vienne à la dernière proposition de médiation anglo-allemande dont la tendance et l'esprit devaient être connus à Saint-Pétersbourg ait pu arriver à Berlin, la Russie ordonnait la mobilisation générale (1). Ces mêmes jours eut lieu entre Sa Majesté l'Empereur et Roi et le Tsar Nicolas un échange de télégrammes, dans lesquels Sa Majesté appelait l'attention du Tsar sur le caractère menaçant de la mobilisation russe et la continuation de son action médiatrice personnelle.

Le 31 juillet, le Tsar adressait à sa Majesté l'Empereur le télégramme suivant :

« Je te remercie de tout cœur de ton intervention, qui laisse percer une lueur d'espoir que tout se terminera encore à l'amiable. Techniquement, il est impossible de suspendre nos préparatifs militaires, qui ont été nécessités par la mobilisation de l'Autriche. Nous sommes loin de désirer la guerre. Aussi longtemps que dureront

(1) Annexes 18, 20, 21, 22, 23 et 23*a*.

les pourparlers avec l'Autriche au sujet de la Serbie, mes troupes ne se livreront à aucun acte de provocation. Je t'en donne ma parole d'honneur. J'ai confiance absolue dans la grâce divine et souhaite la réussite de ton intervention à Vienne pour le bien de nos pays et la paix de l'Europe.

« Bien cordialement à toi,

« NICOLAS. »

Ce télégramme du Tsar se croisa avec le télégramme suivant de Sa Majesté l'Empereur, adressé également le 31 juillet, à 2 heures après midi :

« Sur ton appel à mon amitié et ta prière de te venir en aide, j'ai entrepris une action médiatrice entre ton Gouvernement et le Gouvernement austro-hongrois. Pendant que cette action était encore en cours, tes troupes ont été mobilisées contre mon alliée l'Autriche-Hongrie, à la suite de quoi, ainsi que je te l'ai déjà fait savoir, mon intervention est devenue presque illusoire. Malgré cela, je l'ai continuée. Je reçois à l'instant des nouvelles dignes de foi touchant de sérieux préparatifs de guerre également sur ma frontière orientale. Ayant à répondre de la sécurité de mon Empire, je me vois forcé de prendre les mêmes mesures défensives. Je suis allé jusqu'à l'extrême limite du possible dans mes efforts pour maintenir la paix. Ce n'est pas moi qui supporterai la responsabilité de l'affreux désastre qui menace maintenant tout le monde civilisé. En ce moment encore il ne tient qu'à toi de l'empêcher. Personne ne menace l'honneur et la puissance de la Russie, qui eût bien pu attendre le résultat de mon inter-

vention. L'amitié pour toi et ton royaume, qui m'a été transmise par mon grand-père à son lit de mort, est toujours sacrée pour moi, et j'ai été fidèle à la Russie lorsqu'elle s'est trouvée dans le malheur, notamment dans ta dernière guerre. Maintenant encore la paix de l'Europe peut être maintenue par toi, si la Russie se décide à suspendre ses mesures militaires qui menacent l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. »

Avant même que ce télégramme ait atteint sa destination, la mobilisation de toutes les forces russes, qui avait déjà été décidée le matin de ce même jour et qui était ouvertement dirigée contre nous, était en pleine activité. Le télégramme du Tsar ne fut remis qu'à 2 heures après-midi.

Dès que la mobilisation générale russe fut connue à Berlin, l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg recevait, dans l'après-midi du 31 juillet (1), l'ordre de déclarer au Gouvernement russe que l'Allemagne avait déclaré l'état de guerre comme contre-mesure contre la mobilisation générale de l'armée et de la flotte russes, déclaration qui serait suivie de la mobilisation si dans un délai de douze heures la Russie n'avait pas suspendu ses mesures militaires contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et n'en avait avisé l'Allemagne.

En même temps instruction était donnée à l'ambassadeur impérial à Paris de demander au Gouvernement français de lui faire savoir, dans le délai de dix-huit heures, si, en cas de guerre

(1) Annexe 24.

russo-allemande, la France resterait neutre (1).

Le Gouvernement russe a, par sa mobilisation qui mettait en danger la sécurité de l'Empire, fait échouer, peu avant leur réussite, les pénibles négociations des chancelleries européennes. Les mesures de mobilisation, sur la gravité desquelles il n'y avait déjà plus aucun doute dans les cercles diplomatiques russes, ainsi que ses dénégations continuelles, démontrent clairement que la Russie voulait la guerre. L'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg a fait la déclaration dont il avait été chargé à M. Sazonoff le 31 juillet à minuit.

Le Gouvernement russe n'y a jamais fait aucune réponse.

Deux heures après le délai imparti dans cette communication, le Tsar a télégraphié à Sa Majesté l'Empereur :

« J'ai reçu ton télégramme, je comprends que tu sois obligé de mobiliser, mais je voudrais avoir de toi la même garantie que celle que je t'ai donnée, à savoir que ces mesures ne signifient pas la guerre et que nous poursuivrons nos négociations pour le bien de nos deux pays et la paix générale si chère à nos cœurs. Notre longue amitié éprouvée doit, avec l'aide de Dieu, réussir à empêcher ces effusions de sang. J'attends avec confiance une réponse de toi. »

A ce télégramme, Sa Majesté l'Empereur a répondu :

« Je te remercie de ton télégramme ; j'ai indiqué hier à ton Gouvernement le seul moyen par lequel

---

(1) Annexe 25.

la guerre pouvait encore être évitée. Bien que j'eusse demandé une réponse pour aujourd'hui midi, aucun télégramme de mon ambassadeur, contenant une réponse de ton Gouvernement, ne m'est encore parvenu. J'ai donc été contraint de mobiliser mon armée. Une réponse immédiate, claire et non équivoque de ton Gouvernement est le seul moyen de conjurer une calamité incommensurable. Jusqu'à ce que je reçoive cette réponse, il m'est impossible, à mon vif regret, d'aborder le sujet de ton télégramme. Je dois te demander catégoriquement de donner sans retard l'ordre à tes troupes de ne porter en aucun cas la moindre atteinte à nos frontières. »

Le délai imparti à la Russie étant expiré sans qu'une réponse à notre demande fût parvenue, Sa Majesté l'Empereur et Roi a ordonné, le 1er août, à 5 heures après midi, la mobilisation de toute l'armée allemande et de la flotte impériale (1). Dans l'intervalle, notre ambassadeur avait reçu l'ordre, au cas où, dans le délai qui lui avait été imparti, le Gouvernement russe n'aurait pas donné de réponse satisfaisante, de lui déclarer que nous nous considérions, après rejet de notre revendication, en état de guerre. Avant que communication de l'exécution de cet ordre nous fût parvenue, les troupes russes franchissaient, et ce, dès l'après-midi du 1er août, c'est-à-dire l'après-midi même où le télégramme du Tsar susmentionné était envoyé, notre frontière et avançaient sur le territoire allemand.

Ainsi, c'est la Russie qui a commencé la guerre contre nous.

---

(1) Annexe 26.

Dans l'intervalle, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris avait remis au Cabinet français, le 31 juillet, à 7 heures du soir, la demande qu'il avait reçu l'ordre de lui adresser.

Le président du Conseil des ministres français y donnait, le 1er août, à 1 heure après midi, une réponse non satisfaisante et ambiguë (1), qui n'indiquait pas clairement l'attitude adoptée par la France, car il se contentait de déclarer que la France ferait ce que ses intérêts lui commanderaient. Quelques heures après, à 5 heures du soir, la mobilisation générale de l'armée et de la flotte françaises était ordonnée.

Le lendemain matin, la France ouvrait les hostilités.

Clôturé le 2 août à midi.

Annexe 1

NORDDEUTSCHE ALLGEMEINE ZEITUNG

25 juillet 1914.

NOTE DE L'AUTRICHE-HONGRIE A LA SERBIE

Berlin, 24 juillet.

L'ambassadeur austro-hongrois à Belgrade a remis, hier à 6 heures du soir, au Gouvernement

(1) Annexe 27.

serbe, une note verbale contenant les revendications du Gouvernement austro-hongrois. Dans cette note, on demande une réponse pour samedi 25 juillet à 6 heures du soir. Cette note est conçue comme suit :

Le 31 mars 1909 l'envoyé royal serbe près la Cour de Vienne a, sur l'ordre de son Gouvernement, fait au Gouvernement impérial et royal la déclaration suivante : « La Serbie reconnaît n'avoir pas été lésée dans ses droits par les faits qui se sont déroulés en Bosnie et, qu'en conséquence, elle se rangera aux décisions que les Puissances prendront en vertu de l'article 25 du traité de Berlin. Tout en suivant les conseils des grandes puissances, la Serbie s'engage à renoncer à l'attitude de protestation et de résistance qu'elle a adoptée depuis octobre dernier au sujet de l'annexion et elle s'engage, en outre, à modifier l'orientation de sa politique actuelle envers l'Autriche-Hongrie et à vivre dorénavant avec cette dernière sur le pied de bon voisinage. »

L'histoire de ces dernières années et, notamment, les tristes événements du 28 juin ont démontré l'existence en Serbie d'un mouvement subversif dont le but était de détacher de la Monarchie austro-hongroise certaines parties de son territoire. Ce mouvement, qui a été engendré sous les yeux du Gouvernement serbe, s'est précisé par la suite de ce côté-là du territoire du royaume par des actes de terrorisme, par une série d'attentats et par des meurtres.

Loin de remplir les engagements formels contenus dans la déclaration du 31 mars 1909, le Gouvernement royal serbe n'a rien fait pour supprimer ce mouvement. Il tolérait les agisse-

ments criminels des diverses sociétés et associations dirigés contre la Monarchie, le langage effréné de la presse, l'apologie des auteurs d'attentats, la participation d'officiers et de fonctionnaires à des agitations subversives; il tolérait une propagande malsaine dans l'enseignement public et finalement toutes les manifestations qui pouvaient inciter la population serbe à la haine contre la Monarchie et au mépris de ses institutions.

Cette tolérance, dont le Gouvernement royal serbe s'est rendu coupable, subsistait encore au moment où les événements du 28 juin démontraient au monde entier quelles en étaient les conséquences.

Il apparaît clairement à la suite des déclarations et des aveux des auteurs criminels de l'attentat du 28 juin, que le meurtre de Serajevo a été préparé à Belgrade, que les meurtriers avaient reçu les armes et les bombes dont ils étaient munis d'officiers et de fonctionnaires serbes, qui faisaient partie de la « Narodna Odbrana » et que, finalement, l'envoi des assassins et de leurs armes en Bosnie avait été organisé et réalisé par les autorités de la frontière serbe.

Les résultats de l'instruction ne permettent pas au Gouvernement impérial et royal d'observer plus longtemps l'attitude de patience et d'expectative qu'il avait prise pendant des années à l'égard de ces agissements qui ont leur foyer à Belgrade et qui, de là, sont transportés sur les territoires de la Monarchie. Bien plus, ces résultats imposent au Gouvernement impérial et royal l'obligation de mettre un terme à

ces agissements qui constituent une menace permanente pour la tranquillité de la Monarchie.

Pour atteindre ce but, le Gouvernement impérial et royal s'est vu contraint de réclamer au Gouvernement serbe une assurance formelle qu'il condamne la propagande dangereuse dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des menées dont le but final est de détacher de la Monarchie des territoires qui lui appartiennent et qu'il s'engage à réprimer par tous les moyens cette propagande criminelle et terroriste.

Pour donner à ces engagements un caractère solennel, le Gouvernement royal serbe publiera à la première page de son *Journal officiel* du 26-13 juillet la déclaration suivante :

« Le Gouvernement royal serbe condamne la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des agitations dont le but est de détacher de la Monarchie austro-hongroise des territoires qui lui appartiennent et regrette très sincèrement les suites terribles de ces agissements criminels.

« Le Gouvernement royal serbe regrette que des officiers et des fonctionnaires serbes aient pris part à la susdite propagande et ainsi mis en péril les rapports de bon voisinage que le Gouvernement royal serbe, dans sa déclaration du 31 mars 1909, s'était engagé solennellement à entretenir.

« Le Gouvernement royal serbe, qui désapprouve et rejette toute idée ou tentative d'ingérence dans la conduite des habitants de quelque partie que ce soit de l'Autriche-Hongrie, estime de son devoir d'attirer tout particulièrement

l'attention des officiers et fonctionnaires ainsi que de toute la population du royaume sur ce fait, qu'à l'avenir il agira avec la plus extrême rigueur contre les personnes qui viendraient à se rendre coupables de ces actes et qu'il fera tous ses efforts pour les prévenir et les réprimer.

Cette déclaration sera en même temps portée à la connaissance de l'armée royale par un ordre du jour de Sa Majesté le Roi, publié dans le *Bulletin officiel de l'armée.*

« Le Gouvernement royal serbe s'engage en outre :

1° A interdire toute publication qui inciterait à la haine et au mépris de la Monarchie et dont la tendance générale est dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Empire.

2° A procéder immédiatement à la dissolution de la société « Narodna Odbrana », à confisquer tous les moyens de propagande et à agir de même en Serbie à l'égard des autres associations et sociétés qui s'occuperaient de propagande contre l'Autriche-Hongrie. Le Gouvernement royal prendra les mesures nécessaires pour que les associations dissoutes ne continuent pas à agir sous un autre nom ou sous une autre forme.

3° A faire disparaître sans retard de l'enseignement public en Serbie, tant en ce qui concerne le corps enseignant que les moyens d'enseignement, tout ce qui sert ou pourrait servir à entretenir la propagande contre l'Autriche-Hongrie.

4° A renvoyer du service militaire et de l'administration en général tous les officiers et les fonctionnaires qui se seront rendus coupables de propagande contre l'Autriche-Hongrie et dont le

Gouvernement impérial et royal se réserve de publier les noms, tout en donnant connaissance des charges accumulées contre eux au Gouvernement royal.

5° A consentir à ce que des agents du Gouvernement impérial et royal coopèrent en Serbie à la répression du mouvement subversif dirigé contre l'intégrité territoriale de la Monarchie.

6° A ouvrir une instruction judiciaire contre toute personne se trouvant en territoire serbe qui aura participé au complot du 28 juin.

Les agents désignés par le Gouvernement impérial et royal prendront part aux recherches s'y reférant.

7° A faire procéder avec la plus grande célérité à l'arrestation du major Voja Tankkosic et d'un certain Milan Ciganovic, fonctionnaire serbe, qui, suivant les résultats de l'enquête, sont compromis.

8° A réprimer par des mesures énergiques toute participation des autorités serbes dans le passage en fraude à la frontière d'armes et de matières explosives.

A renvoyer du service et punir sévèrement les employés de la douane de Chabatz et Loznica qui ont favorisé le passage de la frontière aux auteurs du crime de Serajevo.

9° A fournir au Gouvernement impérial et royal des explications au sujet des manifestations déplacées de hauts fonctionnaires serbes qui, malgré leur situation officielle, n'ont pas hésité, en Serbie et à l'étranger, après l'attentat de Serajevo à s'exprimer dans des interviews de manière hostile contre l'Autriche-Hongrie.

10° A aviser sans retard le Gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures mentionnées aux paragraphes qui précèdent.

Le Gouvernement impérial et royal attend la réponse du Gouvernement royal au plus tard d'ici samedi 25 courant à 6 heures du soir.

Un mémoire sur les résultats de l'instruction à Serajevo, en tant qu'ils se rapportent aux fonctionnaires dont il est question aux paragraphes 7 et 8, est joint à la présente note.

Annexe. — L'instruction criminelle ouverte au Tribunal de Serajevo contre Gabrilo Princip et consorts à la suite de l'assassinat commis le 28 Juin de cette année et te ndant à établir leur complicité, a donné jusqu'ici les résultats suivants :

1° Le plan d'assassiner l'archiduc François-Ferdinand pendant son séjour à Serajevo a été imaginé à Belgrade par Gabrilo Princip, Nedeljko Gabrinovic, un certain Milan Ciganovic et Trisko Grabez avec l'aide du major Voja Tankkosic.

2° Les six bombes et les quatre brownings dont se sont servis les coupables comme instruments, ont été procurés et remis à Princip, Grabinovic et Grabez à Belgrade par un certain Milan Ciganovic et le major Voja Tankkosic.

3° Les bombes sont des grenades à main qui proviennent du dépôt d'armes de l'armée serbe à Kragujevac.

4° Pour assurer la réussite de l'attentat, Milan Ciganovic a enseigné à Princip, Grabinovic et Grabez le maniement des grenades, et dans le bois, près du champ de tir de Topschider, il a enseigné à Princip et Grabez la manière de se servir des brownings.

5° Pour faciliter à Princip Grabinovic et Grabez le passage de la frontière bosniaco-herzégovinienne et la contrebande de leurs armes, tout un système secret de transport fut organisé par Ciganovic. L'entrée des coupables avec leurs armes en Bosnie et Herzégovine a été autorisée par les lieutenants de douane de Chabatz (Rade Popovic) et de Loznica, ainsi que par les douaniers Rudivoj Grbic de Loznica, avec l'aide de plusieurs autres personnes.

Annexe 1 *a*

NORDDEUTSCHE ALLGEMEINE ZEITUNG

29 juillet 1914.

L'AUTRICHE-HONGRIE ET LA NOTE SERBE

Vienne, 27 juillet.

La note du Gouvernement royal serbe du 12/25 juillet 1914, traduite en allemand, porte ce qui suit :

« Le Gouvernement royal a reçu la communication du Gouvernement impérial et royal du 10 courant et est convaincu que sa réponse va dissiper tout malentendu qui menace de troubler les rapports de bon voisinage existant entre la Monarchie austro-hongroise et le Royaume de Serbie.

« Le Gouvernement royal a conscience que ces protestations vis-à-vis de la grande Monarchie voisine n'ont été renouvelées en aucune circonstance, protestations qui, en leur temps, ont été faites par lui tant à la Skoupchtina que dans les déclarations et actes des représentants responsables de l'Etat et auxquelles a mis fin la déclaration du Gouvernement serbe du 18 mars 1909, ainsi, en outre, que, depuis cette époque-là, aucune tentative n'a été faite ni par les divers Gouvernements du Royaume qui se sont succédé, ni par les agents, de modifier en Bosnie ou en Herzégovine la situation légale et politique qui y est créée. Le Gouvernement royal constate que le Gouvernement impérial et royal n'a fait sur ce point aucune espèce d'objection, exception faite du cas du manuel scolaire au sujet duquel le Gouvernement impérial et royal a reçu une déclaration pleinement satisfaisante. La Serbie a, pendant la durée de la crise balkanique, donné, dans nombre de cas, des preuves de sa politique pacifique et modérée, et c'est uniquement à la Serbie, et aux sacrifices qu'elle s'est imposés exclusivement dans l'intérêt de la paix européenne, que l'on est redevable du maintien de la paix. »

Là-dessus, le Gouvernement austro-hongrois réplique :

« Le Gouvernement royal serbe se borne à constater que, depuis la remise de la déclaration du 18 mars 1909, aucune tentative pour modifier la situation de la Bosnie et de l'Herzégovine n'a été faite par le Gouvernement serbe et ses agents.

« Il dénature ainsi sciemment de façon arbitraire les raisons de notre démarche, vu que nous n'avons pas prétendu que lui et ses agents aient jamais entrepris quoi que ce soit officiellement dans ce sens.

« Le reproche que nous lui faisons est plutôt que, malgré les engagements pris dans la note précitée, il a négligé de réprimer le mouvement dirigé contre l'intégrité territoriale de la Monarchie.

« Son devoir était donc de modifier entièrement l'orientation de sa politique et d'entretenir des relations de bon voisinage avec la Monarchie austro-hongroise et non pas seulement de ne pas contester officiellement le fait que la Bosnie appartient à la Monarchie. »

La note de la Serbie continue :

« Le Gouvernement royal serbe ne peut être rendu responsable de manifestations ayant un caractère privé, tels que sont les articles de journaux et les agissements des sociétés, manifestations qui, dans presque tous les pays, sont des faits courants de la vie ordinaire et qui, en général, échappent au contrôle de l'Etat. Et ce, d'autant moins que le Gouvernement royal, dans la solution de toute une série de questions qui avaient surgi entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, a fait preuve d'une grande condescendance, qui lui a permis d'en résoudre la majeure partie à l'entière satisfaction des deux nations voisines. »

Observation du Gouvernement impérial et royal.

La prétention du Gouvernement royal serbe que les manifestations de la presse et les opérations des sociétés ont un caractère privé et échappent au contrôle de l'Etat, est en pleine contradiction avec les institutions des Etats modernes, même au sens le plus étendu sur le terrain de la législation régissant la presse et les sociétés, législation qui a un caractère publico-légal et place la presse et les sociétés sous la surveillance de l'Etat. C'est ce que prévoient d'ailleurs les institutions serbes. Le reproche qui est fait à la Serbie est précisément d'avoir complètement négligé d'exercer sa surveillance sur la presse et les sociétés du pays dont les sentiments hostiles à la Monarchie sont connus.

La note serbe poursuit :

C'est pourquoi le Gouvernement royal a été douloureusement surpris des assertions que des sujets de la Serbie avaient pris part à la préparation de l'attentat commis à Serajevo. Il avait attendu d'être invité à coopérer aux recherches touchant ce forfait et, pour prouver par des actes sa parfaite correction, était prêt à poursuivre toutes personnes au sujet desquelles des indications lui seraient parvenues.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Cette assertion est inexacte. Le Gouvernement

serbe était suffisamment instruit des soupçons qui pesaient sur des personnes bien connues, contre lesquelles il était non pas seulement en état, mais encore dans l'obligation, suivant ses propres lois, d'exercer spontanément des poursuites. Le Gouvernement n'a rien entrepris dans ce sens.

Note de la Serbie.

Accédant au désir du Gouvernement impérial et royal, le Gouvernement royal est prêt à livrer à la justice, sans égard à leur situation et à leur rang, tous sujets serbes dont la participation dans le crime de Serajevo lui aura été démontrée. Il s'engage particulièrement à publier, à la première page de son *Journal officiel* du 13/26 juillet, l'avis suivant : « Le Gouvernement royal serbe condamne toute propagande qui serait dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des efforts qui, dans ces derniers temps, ont visé au détachement de divers territoires de la Monarchie austro-hongroise, et regrette profondément les tristes suites qu'ont eu ces agissements criminels. »

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Notre réclamation disait : « Le Gouvernement royal serbe condamne la propagande dirigee contre l'Autriche-Hongrie... »

La modification apportée par le Gouvernement royal serbe, à la déclaration que nous réclamions, signifie qu'une semblable propa-

gande dirigée contre l'Autriche-Hongrie n'existe pas ou n'est pas connue.

Cette formule est inexacte et pleine de réticences, car le Gouvernement serbe se réserve ainsi pour l'avenir un échappatoire et pourrait dire qu'il n'a, dans sa déclaration, jamais désavoué une propagande existant actuellement et qu'il n'a pas reconnue comme contraire à la monarchie, et par conséquent il pourrait plus tard en déduire qu'il n'est pas obligé de faire cesser une propagande semblable à la propagande actuelle.

Note de la Serbie.

Le Gouvernement royal regrette que certains officiers et fonctionnaires serbes aient participé, suivant la communication du Gouvernement impérial et royal, à la propagande susmentionnée et compromis par là les relations de bon voisinage auxquelles le Gouvernement royal s'était solennellement engagé par sa déclaration du 31 mars 1909.

« Le Gouvernement..... », conforme au texte exigé.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

La rédaction demandée par nous était :

« Le Gouvernement royal regrette que des officiers et fonctionnaires serbes... aient coopéré... »

Ici encore, par cette rédaction et ce qui y est ajouté : « Suivant la communication du Gouvernement impérial et royal », le Gouvernement

serbe poursuit le but mentionné plus haut de se réserver une porte ouverte pour l'avenir.

Note de la Serbie.

Le Gouvernement royal s'engage en outre :

1. Lors de la prochaine séance de la Skoupchtina à faire insérer dans la loi sur la presse une disposition portant que toute incitation à la haine et au mépris contre la Monarchie, ainsi que toute publication dont la tendance générale serait dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie seront rigoureusement punies.

Il s'engage, en ce qui concerne la revision qui doit s'ensuivre de la rédaction de l'article 22 de la loi constitutionnelle, à y ajouter une disposition permettant la confiscation des publications de ce genre, ce qui est actuellement impossible, suivant les dispositions même de l'article 22 de la Constitution.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Nous avions demandé :

1. D'interdire toute publication incitant à la haine et au mépris de la Monarchie et dont la tendance est dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie.

Nous voulions ainsi obtenir de la Serbie qu'elle prit l'engagement de veiller à ce que ces attaques de la presse fussent étouffées dans l'œuf ; nous voulions ainsi nous assurer un résultat certain sur ce terrain.

Au lieu de cela, la Serbie nous offre de publier certaines lois devant servir de moyen pour atteindre ce but, c'est-à-dire :

a) Une loi aux termes de laquelle lesdites manifestations hostiles à la Monarchie seront punies en la personne de leurs auteurs, ce qui nous est absolument indifférent, d'autant plus que, comme on le sait, la poursuite individuelle de délits de presse est très rarement possible, et il suffit qu'une telle loi soit vaguement interprétée pour que les cas peu nombreux de cette espèce soient rarement l'objet d'une condamnation; c'est donc une proposition qui ne répond aucunement à ce que nous demandons et ne nous donne nulle garantie du résultat désiré par nous.

b) Une disposition additionnelle à l'article 22 de la Constitution, qui autoriserait la confiscation, est une proposition qui, également, ne peut nous satisfaire, vu que l'existence d'une telle disposition de loi en Serbie ne nous est d'aucune utilité; mais, seul, peut nous satisfaire l'engagement du Gouvernement de l'appliquer, engagement qui ne nous est pas promis.

Ces propositions sont, par conséquent, absolument insuffisantes et ce, d'autant plus que, dans leur tendance, elles sont évasives, parce qu'on ne nous dit pas dans quel délai ces dispositions de loi seront publiées et qu'en cas de rejet des projets de loi par la Skoupchtina — la démission possible du Gouvernement mise à part — tout resterait dans le même état qu'auparavant.

Note de la Serbie.

2. Le Gouvernement ne possède, et la note du

Gouvernement impérial et royal ne lui fournit non plus aucune espèce de preuve, que la « Narodna Odbrana » et les associations similaires, se seraient livrées, en la personne de l'un de leurs membres, à des agissements criminels de ce genre jusqu'à ce jour. Néanmoins, le Gouvernement royal est disposé à admettre la réclamation du Gouvernement impérial et royal et à dissoudre la Société « Narodna Odbrana », ainsi que toute société qui agirait contre l'Autriche-Hongrie.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

La propagande hostile à la Monarchie, entreprise par la « Narodna Odbrana » et les associations qui lui sont affiliées, embrasse, en Serbie, tout le monde officiel ; c'est donc là une chose absolument inadmissible, que le Gouvernement royal serbe prétende ne rien en savoir.

Abstraction faite de cela, il n'a pas été entièrement fait droit à notre réclamation, vu que nous avions, en outre, demandé :

De confisquer les moyens de propagande de ces associations ;

D'empêcher la reconstitution des associations dissoutes sous un autre nom ou sous une autre forme.

Le cabinet de Belgrade est absolument muet sur ces deux points, de sorte que, par la promesse qui nous est à moitié faite, aucune garantie ne nous est offerte qu'il sera mis définitivement un terme aux agissements des associations hos-

tiles à la Monarchie, notamment la « Narodna Odbrana », en en ordonnant la dissolution.

Note de la Serbie.

3. Le Gouvernement royal serbe s'engage à faire disparaître sans retard de l'enseignement public en Serbie tout ce qui pourrait encourager la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie, au cas où le Gouvernement impérial et royal serait en mesure de lui fournir des preuves irréfutables de cette propagande.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Dans ce cas également, le Gouvernement royal serbe demande d'abord des preuves qu'une propagande hostile à la Monarchie a été entreprise et poursuivie dans l'enseignement public en Serbie, alors qu'elle doit bien savoir que les livres introduits dans les écoles serbes contiennent des passages rédigés dans cet esprit d'opposition et qu'une grande partie des instituteurs serbes se trouvent dans le camp de la « Narodna Odbrana » et des sociétés qui lui sont affiliées.

Au surplus, le Gouvernement serbe n'a non plus ici fait droit à une partie de nos revendications comme nous l'avions demandé, vu que, dans son texte, il laisse de côté la disposition additionnelle réclamée par nous, « tant en ce qui concerne le corps enseignant que les moyens d'instruction », — disposition qui démontre très clairement où il faut chercher dans les écoles serbes la propagande hostile à la Monarchie.

110512

Note de la Serbie.

4. Le Gouvernement royal est également prêt à renvoyer des services militaire et civil les officiers et fonctionnaires au sujet desquels il aura été établi par l'instruction judiciaire qu'ils se sont rendus coupables d'agissements contre l'intégrité territoriale de la Monarchie ; il attend que le Gouvernement impérial et royal lui fasse connaître, en vue de l'ouvertute de la procédure, les noms de ces officiers et fonctionnaires et les faits qui leur sont imputés.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Le Gouvernement royal serbe, tout en liant la promesse de renvoi des dits officiers et fonctionnaires des services militaire et civil à la condition que ces personnes soient d'abord reconnues coupables par la justice, borne sa promesse aux cas où il serait reproché à ces personnes un délit prévu par la loi spéciale. Mais comme nous réclamons le renvoi des officiers et fonctionnaires qui font une propagande hostile à la Monarchie, ce qui, en Serbie, n'est pas, en général, un fait punissable par les tribunaux, il ne paraît pas non plus qu'il ait été fait droit sur ce point à nos revendications.

Note du Gouvernement royal serbe.

5. Le Gouvernement royal doit avouer qu'il ne peut se rendre entièrement compte du sens

et de la portée de cette réclamation du Gouvernement impérial et royal, à savoir que le Gouvernement royal serbe doit prendre l'engagement d'admettre, sur son territoire, le concours d'agents du Gouvernement impérial et royal; il déclare cependant être prêt à accepter tout concours qui serait compatible avec les principes du droit des gens et du code de procédure criminelle, comme aussi avec les relations de bon voisinage.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Le droit international public a aussi peu à voir avec cette question que le code de procédure criminelle : il s'agit d'une affaire relevant purement de la haute police et qui demande à être résolue par voie d'entente spéciale. La restriction de la Serbie est donc incompréhensible et pourrait, par sa forme générale vague, mener à des difficultés inextricables lors de la conclusion d'une convention.

Note du Gouvernement royal serbe.

6. Le Gouvernement royal considère naturellement de son devoir d'ouvrir une instruction contre les personnes qui ont participé ou seront censées avoir participé au complot du 15/28 juin et qui se trouvent sur son territoire.

En ce qui concerne la participation d'agents du Gouvernement impérial et royal spécialement délégués en vue de cette instruction, elle est inadmissible, car ce serait là une violation de

la constitution et du code de procédure criminelle. Connaissance pourrait cependant être donnée aux agents austro-hongrois, dans certains cas, des résultats de l'instruction.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Notre demande était très claire et ne pouvait prêter à aucune fausse interprétation.

Nous demandions : 1° l'ouverture d'une instruction judiciaire contre ceux qui ont pris part au complot; 2° la participation d'agents impériaux et royaux aux recherches s'y référant (recherches par opposition à « enquête judiciaire »); 3° il ne nous est jamais venu à l'esprit de vouloir que des agents impériaux et royaux prissent part à la procédure judiciaire serbe : ils ne devaient que coopérer aux recherches préliminaires de la police, qui devait recueillir et procurer la matière de l'enquête.

Si le Gouvernement nous comprend mal sur ce point, il le fait sciemment, car il doit bien connaître la distinction qui existe entre une enquête judiciaire et de simples recherches.

Comme il voulait se soustraire à tout contrôle de la procédure à entamer, qui, conduite correctement, lui aurait donné des résultats qu'il ne désirait absolument pas, et comme il n'a aucune raison valable pour refuser de façon plausible la participation de nos agents à l'enquête de la police (il existe un grand nombre de cas analogues d'intervention de la police), il s'est placé à un point de vue qui doit donner à son refus l'apparence d'un droit et à notre revendication le caractère d'une chose irréalisable.

Note du Gouvernement serbe.

7. Le Gouvernement royal a, le soir même du jour où lui parvint la note, ordonné l'arrestation du major Voislar Tankosic. Quant à Milan Ciganovic, qui est un sujet de la Monarchie austro-hongroise et qui, jusqu'au 15 juin, était encore employé (comme stagiaire) à la Direction des chemins de fer, on n'a encore pu le découvrir jusqu'à présent; aussi un mandat d'arrêt a-t-il été lancé contre lui.

Il prie le Gouvernement impérial et royal de lui donner connaissance, aussitôt que possible et en la forme indiquée, en vue de la marche de l'instruction, des motifs de soupçon existant contre le susnommé et des preuves de culpabilité accumulées contre lui au cours de l'instruction ouverte à Serajevo.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Cette réponse est subtile. Suivant les recherches que nous avons fait faire trois jours après l'attentat, Ciganovic, quand on a su qu'il avait pris part au complot, était parti en congé et s'était rendu à Ribari sur l'ordre de la préfecture de police de Belgrade. Il est donc d'abord inexact que Ciganovic eût déjà cessé d'être fonctionnaire de l'État Serbe le 15/28 juin. A cela, il faut ajouter que le préfet de police de Belgrade, qui a personnellement favorisé le départ de Ciganovic et qui savait où celui-ci se trouvait, déclarait, dans un interview, qu'il n'existait à Belgrade aucun homme du nom de Milan Ciganovic.

Note du Gouvernement serbe.

8. Le Gouvernement serbe renforcera et élargira les mesures en vigueur contre la répression de la contrebande des armes et des matières explosives.

Il va de soi qu'il ouvrira immédiatement une instruction et châtiera sévèrement les employés de la douane sur la ligne Sabac-Loznica, qui ont failli à leur devoir et ont laissé franchir la frontière aux auteurs de l'attentat.

9. Le Gouvernement royal est tout prêt à donner des éclaircissements sur les propos qu'ont tenus ses fonctionnaires dans des interviews, en Serbie et à l'étranger, après l'attentat et qui, suivant ce que prétend le Gouvernement impérial et royal étaient animés de sentiments hostiles contre la Monarchie, aussitôt que le Gouvernement impérial et royal lui aura indiqué les endroits où ont eu lieu ces interviews et démontré que ces propos ont été réellement tenus par les fonctionnaires en question. Le Gouvernement royal veillera lui-même à ce que l'on réunisse les preuves et pièces à conviction nécessaires pour cela.

Observation du Gouvernement impérial et royal.

Ces interviews doivent être parfaitement connues du Gouvernement royal serbe. S'il désire que le Gouvernement impérial et royal lui fournisse tous les détails de ces interviews et s'il se réserve d'ouvrir à leur sujet une instruction en due forme, il montre qu'il ne veut pas non plus faire sérieusement droit à notre réclamation.

Note du Gouvernement serbe.

10. Le Gouvernement royal donnera, en tant que cela n'a pas encore été fait dans cette note, connaissance au Gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures contenues dans les paragraphes ci-dessus, dès qu'une de ces mesures aura été ordonnée et exécutée.

Le Gouvernement royal serbe croit qu'il est de l'intérêt commun de ne pas précipiter la solution de cette affaire et est, par conséquent, toujours prêt, au cas où le Gouvernement impérial et royal ne se considérerait pas satisfait de cette réponse, à accepter une solution amiable, soit en déférant la décision de cette question au tribunal international de La Haye, soit en laissant le soin de décider aux grandes Puissances qui ont coopéré à l'élaboration de la déclaration faite par le Gouvernement serbe le 18/31 mars 1909. — Fin de la note.

* * *

EXTRAIT DE L'EXPOSÉ DES FAITS AUSTRO-HONGROIS

Vienne, 27 juillet.

Aujourd'hui est publié le dossier mentionné dans la note-circulaire austro-hongroise aux ambassades étrangères dans l'affaire du conflit serbe.

Dans ce mémoire, on fait ressortir que le mouvement qui a pris naissance en Serbie, et qui avait pour but de détacher les parties méridio-

nales de l'Autriche-Hongrie de la Monarchie pour les réunir à la Serbie et en faire un seul groupement politique, remonte à une époque fort éloignée. Cette propagande, toujours la même dans ses fins et ne variant que dans ses moyens et son intensité, a atteint son apogée au moment de la crise de l'annexion et se manifesta alors ouvertement dans ses tendances. Tandis que, d'un côté, toute la presse serbe faisait appel à la lutte contre la Monarchie, il se formait — abstraction faite des autres moyens de propagande — des associations chargées de préparer ces luttes, par lesquelles la « Narodna Odbrana » se distinguait par son importance. Née d'un comité révolutionnaire, cette organisation, qui dépendait entièrement du ministère des Affaires étrangères de Belgrade, se constituait sous la direction d'hommes d'État et d'officiers au nombre desquels figuraient le général Jankovic et l'ancien ministre Ivanovic. Le major Oja Tankovic et Milan Pribicevic étaient aussi du nombre de ses fondateurs. Cette association avait pour but la formation et l'équipement de corps francs en vue de la guerre imminente contre la monarchie austro-hongroise. Dans une des pièces annexées au mémoire figure un extrait du *Bulletin de la Société*, portant le même nom, publié par le comité central de la « Narodna Odbrana », dans lequel sont exposés en détail, dans plusieurs articles, l'action et le but de cette association. Il y est dit que la tâche principale de la « Narodna Odbrana » consiste en la réunion de ses frères voisins et éloignés de l'autre côté de la frontière et de nos autres amis répandus dans le monde.

L'Autriche est désignée comme la première et

la plus grande ennemie. De même que la « Narodna Odbrana » prêche la nécessité de la lutte avec l'Autriche, elle prêche la sainte vérité sur notre situation nationale. Le dernier chapitre contient un appel au Gouvernement et au peuple de la Serbie les invitant à se préparer par tous les moyens à la lutte que l'annexion a fait prévoir.

Le mémoire trace, au dire d'un komitatschi enrôlé par la « Narodna Odbrana », l'action de la « Narodna Odbrana » d'alors, qui entretenait une école d'instruction de troupes dirigée par deux capitaines, dont Tankovic, école qui était régulièrement inspectée par le général Jankovic et le capitaine Milan Pribicevic. On enseignait en plus aux komitatschis à tirer et lancer des bombes, poser des mines et faire sauter les ponts de chemin de fer, etc. D'après la déclaration solennelle du Gouvernement serbe, de l'année 1909, il paraissait bien que la fin de ces organisations était arrivée. Or, non seulement cette attente ne s'est point réalisée, mais la propagande fut poursuivie par la presse serbe. Le mémoire donne comme exemple la façon dont on fit publiquement l'apologie de l'attentat contre le chef de province bosniaque Varesanin, tandis que l'assassin était fêté comme un héros national serbe et son acte glorifié. Ces journaux ne furent pas seulement répandus en Serbie, mais encore introduits en fraude dans la Monarchie par des voies détournées bien organisées.

Sous la même direction que lors de sa fondation, la « Narodna Odbrana » est devenue récemment le centre d'une agitation à laquelle ont pris part la Confédération des tireurs comprenant

762 sociétés, une association de Sokols comptant 3.500 membres et différentes autres sociétés.

Sous l'apparence d'une association d'adeptes de la civilisation, qui n'avait à cœur que le développement intellectuel et physique de la population serbe ainsi que sa force matérielle, la « Narodna Odbrana » révélait son nouveau et son vrai programme dans l'extrait précité de son *Bulletin*, où l'on prêchait « la sainte vérité » qu'il est de nécessité indispensable d'entreprendre cette guerre d'extermination contre l'Autriche, son premier et plus grand ennemi, avec des armes et des canons, et de préparer par tous les moyens le peuple à la lutte pour la délivrance des territoires asservis, où des millions de leurs frères gémissaient sous le joug. Les appels et discours du même genre, cités dans ce mémoire, mettent en lumière l'activité, s'étendant de tous côtés à l'extérieur, de la « Narodna Odbrana » et des sociétés y affiliées, et consistant en tournées de conférences, en participation à des fêtes de sociétés bosniaques dans lesquelles on enrôlait ouvertement des membres dans ladite association serbe. L'enquête à ce sujet est encore actuellement en cours et démontre que les sociétés de Sokols de Serbie décidaient des associations similaires de la Monarchie à se réunir à elles en une confédération jusqu'ici tenue secrète. La sédition était portée par des hommes de confiance et des missionnaires, dans les cercles d'adolescents et parmi les jeunes enfants encore sans discernement. C'est ainsi que Milan Pribicewitsch a, dans des circonstances graves, incité d'anciens officiers de honwed et un lieutenant de gendarmerie à quitter le service militaire de la Monarchie. On suscitait

une agitation plus étendue encore dans les cours des écoles normales d'instituteurs. La guerre désirée contre la Monarchie fut aussi préparée militairement à ce point que des émissaires serbes, en cas d'ouverture des hostilités, étaient chargés de la destruction des moyens de transport, etc., et de la fomentation de révoltes et de paniques. Tout ceci est relaté dans un annexe spécial.

Le mémoire donne, en outre, une idée du rapport existant entre cette action de la « Narodna Odbrana » et les organisations y affiliées, avec les attentats contre le commissaire royal à Agram, Cuvaj, en juillet 1912 ; l'attentat de Dojcic à Agram en 1913, contre Skerlecz, et l'attentat manqué de Schœfer, le 20 mai, au théâtre d'Agram. Il s'entend, en outre, sur le rapport existant avec l'attentat contre la personne de l'héritier du trône et de son épouse ; sur la manière dont les jeunes gens, déjà à l'école s'empoisonnaient des idées de la « Narodna Odbrana » et comment les assassins se procurèrent, avec l'aide de Pribicevic et Dacic, les armes devant servir à l'attentat, à l'occasion duquel on dépeint principalement le rôle joué par le major Tankovic, qui fournit les armes du meurtre, ainsi que le rôle d'un certain Ciganovic, ancien komitatschi, et actuellement fonctionnaire de la direction des chemins de fer serbes qui, en 1909 déjà, apparaissait comme étant un disciple de l'école de troupes de la « Narodna Odbrana » de ce temps-là. On y relate, en outre, la manière dont les bombes et les armes furent passées, en fraude et en cachette, en Bosnie, manière qui ne laisse aucun doute que c'était un moyen détourné bien

préparé et souvent employé aux fins secrètes de la « Narodna ».

Un annexe contient un extrait des actes de procédure du tribunal d'arrondissement de Serajevo, relatifs à l'instruction de l'attentat contre l'archiduc François-Ferdinand et son épouse. On y dit que Princip, Cabrinovic, Grabez, Crupilovic et Papovic ont avoué avoir formé un complot de concert avec un certain Memedbasic, actuellement en fuite, en vue d'assassiner l'archiduc et avoir épié ce dernier dans ce but. Cabrinovic a avoué avoir jeté la bombe et Gabriel Princip avoir commis l'attentat à l'aide d'un browning. Les deux meurtriers ont reconnu avoir eu, en accomplissant leur acte, l'intention de tuer. Les autres parties du document contiennent d'autres déclarations des coupables devant le juge d'instruction au sujet de l'origine du complot, de la provenance des bombes qui, normalement fabriquées, étaient destinées à servir à l'armée et qui, d'après leur enveloppe, provenaient de l'arsenal serbe de Kragujevac. Finalement, ce document donne des détails sur le transport des trois assassins et des armes de Serbie en Bosnie. Du procès-verbal des dépositions des témoins qui suit, il ressort qu'un sujet de la Monarchie voulait, quelques jours avant l'attentat, faire part au consulat d'Autriche-Hongrie, de ses soupçons qu'un plan existait en vue de l'attentat contre l'Archiduc pendant son séjour en Bosnie. Cet homme aurait été empêché de faire cette communication par des agents de police de Belgrade, qui l'arrêtèrent pour des raisons futiles au moment où il allait franchir le seuil du consulat. Il ressort encore de ce procès-

verbal des dépositions des témoins, que les agents en question auraient eu connaissance de l'attentat projeté. Comme ces dires n'ont pu encore être contrôlés, on ne peut, pour le moment, juger de leur sincérité. Dans l'annexe à ce mémoire, il est dit : « Devant la salle de réception du ministère de la Guerre serbe se trouvent appendus au mur quatre tableaux allégoriques, dont trois représentent des succès guerriers serbes, tandis que le quatrième symbolise la réalisation des tendances hostiles à la Monarchie en Serbie. Au-dessus d'un paysage représentant en partie des montagnes (Bosnie), en partie la plaine (Hongrie méridionale), s'élève la Zora, l'aube des espérances serbes. Au premier plan, se tient une figure de femme armée, sur le bouclier de laquelle sont les noms de toutes les provinces « qui doivent encore être affranchies » : Bosnie, Herzégovine, Wodwodina, Syrmie, Dalmatie, etc...

Annexe I *b*

Le chancelier de l'Empire aux ambassadeurs d'Allemagne à Paris, Londres et Saint-Pétersbourg.

23 juillet 1914.

Les déclarations du Gouvernement austro-hongrois relatives aux circonstances dans lesquelles l'attentat sur l'héritier du trône d'Autriche et de son épouse a eu lieu, dévoilent nettement le but que la propagande panserbe s'était

proposé et les moyens dont elle s'est servie pour l'atteindre. D'après les faits connus, il ne peut non plus y avoir aucun doute, que c'est à Belgrade qu'il faut chercher le centre d'action des agitations qui tendaient à détacher de l'Autriche-Hongrie les provinces slaves du sud pour les réunir au royaume de Serbie et que c'est là, tout au moins, que s'est développée son activité avec la connivence des membres du Gouvernement et de l'armée.

Les menées serbes remontent à un grand nombre d'années. Le chauvinisme panserbe s'est particulièrement manifesté pendant la crise bosniaque. C'est à son grand empire sur lui-même, à la modération du Gouvernement austro-hongrois, à l'intervention énergique des puissances que l'on est redevable si les provocations auxquelles l'Autriche-Hongrie a été, à cette époque, en but de la part de la Serbie, n'ont pas suscité un conflit. La promesse faite alors par le Gouvernement serbe d'adopter une attitude irréprochable, n'a pas été tenue. Sous les yeux, tout au moins avec la tolérance tacite de la Serbie officielle, la propagande panserbe a continué, dans l'entre-temps, à croître en étendue et intensité. C'est sur son compte qu'il faut mettre ce dernier forfait, dont on doit rechercher la trame à Belgrade. Il est indubitable qu'il ne serait conciliable avec la dignité ni avec l'esprit de conservation de la Monarchie austro-hongroise de rester plus longtemps inactive en présence de l'agitation qui se poursuit de ce côté-là de sa frontière et qui constitue une menace perpétuelle pour la sûreté et l'intégrité de ses territoires. En raison de cet état de choses, la conduite, de même que

les revendications du Gouvernement austro-hongrois doivent être considérées comme pleinement justifiées. Cependant l'attitude que l'opinion publique aussi bien que le Gouvernement ont adoptée dans ces derniers temps en Serbie n'exclut pas que le Gouvernement serbe se refusera à accéder à ces réclamations et qu'il se laissera entraîner à une attitude provocatrice à l'égard de l'Autriche-Hongrie. Si celle-ci ne veut pas renoncer définitivement à son rang de grande puissance, il ne restera au Gouvernement austro-hongrois plus rien d'autre à faire qu'à poursuivre ses revendications auprès du Gouvernement serbe en exerçant une forte pression et, au besoin, en prenant des mesures militaires, auquel cas le choix des moyens doit lui être laissé.

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vous exprimer dans ce sens vis-à-vis (du représentant actuel de M. Viviani), (de Sir Edward Grey), (de M. Sazonoff) et d'insister particulièrement sur ce point qu'il s'agit, dans cette question, d'une affaire qui doit simplement se régler entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie et que les Puissances doivent énergiquement s'efforcer à limiter aux deux pays directement en cause. Nous désirons infiniment que le conflit reste localisé, parce que toute intervention d'une autre Puissance, par suite des diverses obligations imposées par les alliances, entraînerait des conséquences incalculables.

J'attends avec intérêt d'être informé télégraphiquement par Votre Excellence de la marche de son entretien.

Annexe 2 *b*

Le chancelier de l'Empire aux Etats Confédérés.

(Confidentiel.) Berlin, le 28 juillet 1914.

Je prie Votre Excellence de faire au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, la communication suivante :

Vu les faits qu'a révélés le Gouvernement austro-hongrois dans la note au Gouvernement serbe, aucun doute ne peut plus subsister que l'attentat dont l'héritier du trône austro-hongrois et son épouse ont été les victimes, a été préparé en Serbie, tout au moins en connivence avec certains membres du Gouvernement et de l'armée serbes. C'est là un résultat des intrigues panserbes qui, depuis quelques années, sont devenues une cause d'inquiétude continuelle pour la Monarchie austro-hongroise et pour toute l'Europe.

Le chauvinisme panserbe s'est tout particulièrement manifesté pendant la crise bosniaque. C'est uniquement au grand empire sur lui-même et à la modération dont a fait preuve le Gouvernement austro-hongrois et à l'intervention des grandes Puissances que l'on est redevable si les provocations, auxquelles l'Autriche-Hongrie a été en but à cette époque de la part de la Serbie, n'ont pas fait naître un conflit. La promesse faite, à l'époque par le Gouvernement serbe d'adopter à l'avenir une attitude irréprochable, n'a pas été tenue. Sous les yeux, sinon avec la

tolérance tacite de la Serbie officielle, la propagande panserbe a, dans l'entre temps, continué de croître en étendue et violence. Ce ne serait compatible avec sa dignité ni avec son droit de conservation, si le Gouvernement austro-hongrois restait plus longtemps encore impassible devant l'agitation de ce côté de la frontière, qui constamment menace la sûreté et l'intégrité de ses territoires. En présence de cet état de choses, on peut considérer comme justifiées la conduite et les revendications du Gonvernement austro-hongrois.

La réponse du Gouvernement serbe aux réclamations que le Gouvernement austro-hongrois a fait adresser le 23 courant par son représentant à Belgrade, démontre que les sphères dirigeantes, en Serbie, n'ont nullement l'intention d'abandonner la politique qu'elles ont suivie jusqu'à ce jour, non plus que leurs agissements subversifs. S'il ne veut pas définitivement renoncer à son rang de grande puissance, il ne restera plus au Gouvernement austro-hongrois rien d'autre à faire qu'à poursuivre la réalisation de ses revendications, en exerçant une forte pression et, au besoin, en prenant des mesures militaires.

Quelques organes de l'opinion publique russe considèrent comme un droit tout naturel et un devoir de la Russie de prendre activement parti pour la Serbie dans ce conflit austro-serbe. La *Novoïe Vremia* croit que l'Allemagne même pourrait être rendue responsable d'une conflagration européenne résultant d'une démarche en ce sens de la Russie, si elle n'engage l'Autriche-Hongrie à user de condescendance. La presse

russe intervertit ainsi les choses. Ce n'est pas l'Autriche-Hongrie qui a suscité le conflit avec la Serbie, mais c'est la Serbie qui, en favorisant sans scrupule les aspirations panserbes, même dans des parties de la Monarchie austro-hongroise, a menacé celle-ci dans son existence et créé des situations qui, finalement, se sont traduites par la perpétration de l'acte criminel de Serajevo. Si la Russie croit devoir intervenir dans ce conflit en faveur de la Serbie, c'est certes son droit; mais la Russie doit bien se rendre compte qu'elle fait ainsi siens les agissements serbes tendant à saper les conditions d'existence de la Monarchie austro-hongroise et qu'elle seule en encourra la responsabilité, si, du différend austro-serbe que toutes les puissances désirent localiser, naît une guerre européenne. Cette responsabilité de la Russie est claire comme le jour et est d'autant plus lourde que le comte Berchtold a officiellement déclaré à la Russie que l'Autriche-Hongrie n'avait l'intention ni d'acquérir des territoires serbes, ni de porter atteinte à l'existence du Royaume de Serbie, mais voulait uniquement être à l'abri des menées serbes qui menacent son existence.

La conduite du Gouvernement impérial, dans cette question, est clairement indiquée. L'agitation menée par les panslavistes contre l'Autriche-Hongrie poursuit comme but final, en renversant la Monarchie du Danube, de détruire ou affaiblir la Triple Alliance et, ceci fait, de provoquer l'isolement complet de l'Empire d'Allemagne. Notre intérêt vital exige donc que nous soutenions l'Autriche-Hongrie. Le devoir de préserver, si c'est possible, l'Europe d'une guerre générale,

nous impose en même temps l'obligation de seconder tous efforts tendant à la localisation du conflit, fidèle en cela à la ligne de conduite politique que nous avons suivie avec succès depuis maintenant quarante-quatre ans dans l'intérêt du maintien de la paix européenne. Si, maintenant, contre toute attente, par suite d'une intervention de la Russie, le foyer d'incendie venait à s'étendre, nous aurions, fidèle à notre devoir d'allié, à soutenir la Monarchie voisine avec toutes les forces de l'Empire. Ce n'est que forcés que nous tirerons l'épée, mais alors, avec la conscience tranquille que nous n'aurons été en rien cause des malheurs qu'une guerre apporterait aux peuples de l'Europe.

Annexe 3

L'ambassadeur d'Allemagne à Vienne au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 24 juillet 1914.

Le comte Berchtold a prié aujourd'hui le chargé d'Affaires de Russie de venir le voir, pour lui exposer clairement et amicalement l'attitude de l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie. Après récapitulation des faits historiques qui se sont déroulés au cours de ces dernières années, il a insisté sur ce point, que la Monarchie ne pensait pas se poser en conquérante vis-à-vis de la Serbie. L'Autriche-Hongrie ne prétend à l'acqui-

sition d'aucun territoire serbe. Il a maintenu que cette démarche n'avait pour but qu'une mesure définitive contre les agitations serbes. Ce n'est que contrainte que l'Autriche-Hongrie a réclamé pour l'avenir des garanties d'une attitude amicale de la Serbie envers la Monarchie. Elle est loin de vouloir susciter un bouleversement de la situation des Etats dans les Balkans. Le chargé d'Affaires qui n'avait pas encore reçu d'instructions de Saint-Pétersbourg, a accepté *ad referendum* les déclarations du Ministre, en lui promettant de les transmettre immédiatement à M. Sazonoff.

Annexe 4

L'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 24 juillet 1914.

Je viens à l'instant, dans un long entretien avec M. Sazonoff, de discuter en détail le contenu de la note 592. Le Ministre s'est répandu en plaintes amères contre l'Autriche-Hongrie et était très surexcité. Il a déclaré formellement qu'il était impossible pour la Russie de permettre que le différend austro-serbe se vidât entre les parties intéressées seules.

Annexe 5

L'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 26 juillet 1914.

L'Ambassadeur austro-hongrois a eu, aujourd'hui après-midi, une longue conférence avec Sazonoff. Les deux parties intéressées, ainsi qu'elles me l'ont déclaré après, avaient une impression favorable. L'assurance de l'ambassadeur que l'Autriche-Hongrie n'avait aucune idée de conquête et ne visait qu'à avoir enfin la tranquillité sur ses frontières a visiblement tranquillisé le Ministre.

Annexe 6

L'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 25 juillet 1914.

Communication du général de Chélius pour Sa Majesté.

Au camp de Krasnoé, les exercices de troupes ont été aujourd'hui subitement interrompus et les régiments ont immédiatement regagné leurs garnisons. Les manœuvres sont décommandées.

Les cadets ont été promus officiers aujourd'hui au lieu de l'être en automne. Au quartier général on est très surexcité par la conduite de l'Autriche. J'ai l'impression que des préparatifs de mobilisation contre l'Autriche vont être commencés.

Annexe 7

L'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 26 juillet 1914.

L'attaché militaire demande que l'on transmette la communication suivante à l'état-major général :

« Je tiens, de source sûre, que la mobilisation a été ordonnée à Kicio et Odessa. Elle est douteuse en ce qui concerne Varsovie et Moscou et, quant à ailleurs, il n'en est pas encore question. »

Annexe 8

Le gérant du Consulat d'Allemagne à Kowno au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 27 juillet 1914.

Etat de guerre déclaré à Kowno.

Annexe 9

L'envoyé d'Allemagne à Berne au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 27 juillet 1914.

Apprends de bonne source que le 14e corps français a interrompu manœuvres.

Annexe 10

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres.

(Télégramme urgent.) 26 juillet 1914.

L'Autriche-Hongrie a officiellement et solennellement déclaré à Saint-Pétersbourg qu'elle ne vise aucune acquisition de territoire en Serbie et

ne veut pas porter atteinte à la situation du Royaume, mais désire être tranquille. D'après nouvelles parvenues ici, l'appel de plusieurs classes de réservistes est imminent ici, ce qui équivaudrait à une mobilisation contre nous. Si ces nouvelles se confirment, nous serons contraints de prendre des mesures identiques contre notre gré. Aujourd'hui encore, nos efforts tendent à localiser le conflit et à maintenir la paix européenne. Nous vous prions donc d'agir énergiquement dans ce sens à Saint-Pétersbourg.

Annexe 10 *a*

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

(Télégramme.) 26 juillet 1914.

L'Autriche-Hongrie ayant officiellement déclaré à la Russie qu'elle ne vise aucune acquisition de territoire et ne veut porter atteinte à la situation du Royaume Serbe, c'est à la Russie de décider si une guerre européenne aura lieu, auquel cas elle en prendra toute la responsabilité. Nous comptons sur la France, avec laquelle nous nous savons d'accord quant au désir de maintenir la paix européenne, pour exercer son influence à Saint-Pétersbourg dans un esprit pacifique.

Annexe 10 *b*

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) 26 juillet 1914.

L'Autriche-Hongrie ayant solennellement déclaré son désintéressement territorial, la responsabilité d'avoir troublé la paix européenne par une intervention russe retombera sur la Russie seule. Nous espérons toujours que la Russie ne commettra aucun acte qui pourrait gravement compromettre la paix universelle.

Annexe 11

L'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 27 juillet 1914.

L'attaché militaire me fait part de sa conversation avec le ministre de la Guerre.

Sazonoff a prié ce dernier de me donner des éclaircissements sur la situation. Le ministre de la Guerre m'a donné sa parole d'honneur qu'aucun ordre de mobilisation n'avait encore été lancé. On a seulement pris des mesures préservatives préliminaires, mais aucun homme n'avait été appelé ni aucun cheval réquisitionné. Si l'Autriche franchit la frontière serbe, les districts

militaires de Kiew, Odessa, Moscou et Kazan seront mobilisés. Ceux de Varsovie, Wilna et Saint-Pétersbourg sur le front allemand ne le seront en aucun cas. On désire vivement la paix avec l'Allemagne. A ma demande sur le but de la mobilisation contre l'Autriche, il m'a répondu par un haussement d'épaules et dit que c'est affaire de la diplomatie. J'ai dit au ministre que, chez nous, on attache du prix aux intentions pacifiques, mais que la mobilisation dirigée seulement contre l'Autriche est considérée comme très menaçante.

Annexe 12

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres.

(Télégramme.) 27 juillet 1914.

Jusqu'à présent, on ne sait rien ici d'une proposition de Sir E. Grey de tenir à Londres une conférence à quatre. Il nous est impossible d'amener notre alliée devant un tribunal européen à l'occasion de son différend avec la Serbie. Notre action médiatrice doit se borner au danger d'un conflit austro-russe.

Annexe 13

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres.

(Télégramme.) 25 juillet 1914.

La distinction faite par Sir Edward Grey entre les conflits austro-serbe et austro-russe est parfaitement juste. Nous voulons tout aussi peu que l'Angleterre nous immiscer dans le premier et, après comme avant, notre avis est que la question doit rester localisée de telle sorte que les Puissances s'abstiennent d'intervenir. Nous avons, en conséquence, le ferme espoir que la Russie se gardera de toute intervention active, ayant conscience de sa responsabilité et de la gravité de la situation. Nous sommes disposés, si une contestation austro-russe venait à s'élever, réserve faite de nos devoirs d'alliés bien connus, à provoquer, de concert avec les autres grandes Puissances, une médiation entre la Russie et l'Autriche.

Annexe 14

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) 28 juillet 1914.

Nous ne cessons de nous efforcer d'engager Vienne à s'expliquer d'une façon nette et qui,

nous l'espérons, satisfera la Russie sur le but et la portée de la marche en avant de l'Autriche en Serbie. Cela ne change en rien la déclaration de guerre faite dans l'intervalle.

Annexe 15

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres.

(Télégramme.) 27 juillet 1914.

Nous avons de suite entamé une action médiatrice à Vienne dans le sens désiré par Sir Edward Grey. Nous avons en outre fait part au comte Berchtold du désir de M. Sazonoff d'entrer directement en conversation avec Vienne.

Annexe 16

L'ambassadeur d'Allemagne à Vienne au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 28 juillet 1914.

Le comte Berchtold me prie de remercier infiniment Votre Excellence de la communication de la proposition de médiation anglaise. Il a fait observer ensuite, qu'après l'ouverture des hostilités par la Serbie et la déclaration de

guerre faite dans l'intervalle, il devait considérer la démarche de l'Angleterre comme trop tardive.

Annexe 17

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Télégramme.) 29 juillet 1914.

D'heure en heure les nouvelles qui nous arrivent de préparatifs de guerre en France deviennent plus nombreuses. Je vous prie d'en parler au Gouvernement français et de bien lui faire observer que des mesures semblables nous forceraient à prendre des mesures de précaution. Nous serions obligés de proclamer le danger de guerre et si même ceci ne signifie encore aucun appel ni encore la mobilisation, la situation deviendra néanmoins de plus en plus tendue. Nous comptons toujours sur le maintien de la paix.

Annexe 18

L'attaché militaire à Saint-Pétersbourg à Sa Majesté l'Empereur.

(Télégramme.) 30 juillet 1914.

Le prince Troubetzki m'a dit hier, après qu'il

eut fait immédiatement parvenir à l'Empereur Nicolas le télégramme de Votre Majesté : Dieu soit loué qu'un télégramme de votre Empereur soit arrivé ; et il vient de me dire à l'instant que ce télégramme avait fait une profonde impression sur l'Empereur ; mais que, comme la mobilisation contre l'Autriche avait déjà été ordonnée et que Sazonoff avait persuadé l'Empereur qu'il n'était plus possible de reculer, à son grand regret, Sa Majesté ne peut plus rien y changer. Je lui dis là-dessus que la faute des conséquences incalculables qui en résulteront sera due à la mobilisation prématurée contre l'Autriche-Hongrie, qui, en somme, est seule engagée dans une guerre locale avec la Serbie, car la réponse qu'y a faite l'Allemagne est nette, et la responsabilité en incombera à la Russie, qui a ignoré l'assurance que lui avait donnée l'Autriche-Hongrie qu'en aucune façon elle n'avait en vue des acquisitions territoriales en Serbie. L'Autriche-Hongrie a mobilisé contre la Serbie et non contre la Russie et celle-ci n'avait aucune raison d'intervenir aussi vite. J'ajoutai encore qu'en Allemagne, après le crime monstrueux de Serajevo, on ne comprenait plus ces paroles de la Russie : « Nous ne pouvons laisser nos frères de Serbie dans l'embarras. » Je lui ai dit finalement qu'il n'aurait pas à être étonné si les forces de l'Allemagne étaient mobilisées.

Annexe 19

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Rome.

Télégramme.) 31 juillet 1914.

Nous n'avons cessé d'intervenir entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, tant par un échange direct de télégrammes entre Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté le Tsar, que, d'accord avec Sir Edward Grey. Cependant, par suite de la mobilisation de la Russie, tous nos efforts ont été rendus très difficiles sinon impossibles. Malgré des assurances tranquillisantes, la Russie, d'après toutes les nouvelles qui nous sont parvenues, prend aussi contre nous des mesures telles que la situation devient de plus en plus menaçante.

Annexe 20

I. *Sa Majesté au Tsar.*

28 juillet, 10 h. 45 du soir.

C'est avec la plus vive inquiétude que j'ai appris l'impression qu'a produite dans ton Empire la marche en avant de l'Autriche-Hongrie contre la Serbie. L'agitation sans scrupule qui se poursuit depuis des années en Serbie, a conduit au monstrueux attentat dont l'Archiduc

François-Ferdinand a été la victime. L'état d'esprit qui a amené les Serbes à assassiner leur propre Roi et son épouse règne encore dans ce pays. Sans doute conviendras-tu avec moi que tous deux, toi aussi bien que moi, nous avons, comme tous les souverains, un intérêt commun à insister pour que ceux qui sont moralement responsables de ce terrible meurtre reçoivent le châtiment qu'ils méritent.

D'autre part, je ne me dissimule aucunement combien il est difficile pour toi et ton Gouvernement de résister aux manifestations de l'opinion publique. En souvenir de la cordiale amitié qui nous lie tous deux étroitement depuis longtemps, j'use de toute mon influence pour décider l'Autriche-Hongrie à en venir à une entente loyale et satisfaisante avec la Russie. Je compte bien que tu me secourras dans mes efforts tendant à écarter toutes les difficultés qui pourraient encore s'élever.

Ton ami et cousin très sincère et dévoué.

GUILLAUME.

ANNEXE 21

II. *Le Tsar à Sa Majesté*

Palais de Peterhof, le 29 juillet,
1 heure après midi.

Je suis heureux que tu sois rentré en Allemagne en ce moment si grave. Je te prie instam-

ment de venir à mon aide. Une guerre honteuse a été déclarée à une faible nation ; je partage entièrement l'indignation, qui est immense en Russie. Je prévois que très prochainement je ne pourrai plus longtemps résister à la pression qui est exercée sur moi et que je serai forcé de prendre des mesures qui conduiront à la guerre. Pour prévenir le malheur qui serait une guerre européenne, je te prie, au nom de notre vieille amitié, de faire tout ce qui te sera possible pour empêcher ton alliée d'aller trop loin.

NICOLAS.

ANNEXE 22

III. *Sa Majesté au Tsar.*

29 juillet, 6 h. 30 du soir.

J'ai reçu ton télégramme et partage ton désir de maintenir la paix. Cependant, je ne puis, ainsi que je le disais dans mon premier télégramme, considérer la marche en avant de l'Autriche-Hongrie comme une « guerre honteuse ». L'Autriche-Hongrie sait par expérience qu'on ne peut absolument pas se fier aux promesses de la Serbie tant qu'elles n'existent que sur le papier. A mon avis, la conduite de l'Autriche-Hongrie doit être considérée comme une tentative d'obtenir toute garantie que les promesses de la Serbie seront exécutées aussi en fait. La déclaration du Cabinet autrichien me fortifie dans mon opinion que l'Autriche-Hongrie ne vise à aucune acqui-

sition territoriale au détriment de la Serbie. Je pense donc qu'il est très possible à la Russie de persévérer, en présence de la guerre austro-serbe, dans son rôle de spectatrice, sans entraîner l'Europe dans la guerre la plus effroyable qu'elle ait jamais vue. Je crois qu'une entente directe entre ton Gouvernement et Vienne est possible et désirable attendu que, comme je te l'ai déjà télégraphié, mon Gouvernement essaie de toutes ses forces de la favoriser. Naturellement des mesures militaires de la Russie, que l'Autriche-Hongrie pourrait considérer comme une menace, hâteraient une calamité que tous deux nous cherchons à éviter et rendraient également impossible ma mission de médiateur que j'ai acceptée avec empressement lorsque tu as fait appel à mon amitié et à mon aide.

GUILLAUME.

ANNEXE 23

IV. *Sa Majesté au Tsar.*

30 juillet, 1 heure du matin.

Mon ambassadeur a été chargé d'appeler l'attention de ton Gouvernement sur les dangers et les graves conséquences d'une mobilisation : c'est ce que je t'avais dit dans mon dernier télégramme. L'Autriche-Hongrie n'a mobilisé que contre la Serbie, et seulement une partie de son armée. Si la Russie, comme c'est le cas d'après ton télé-

gramme et la communication de ton Gouvernement, mobilise contre l'Autriche-Hongrie, la mission de médiateur que tu m'as amicalement confiée et que j'ai acceptée sur ton instante prière, sera compromise sinon rendue impossible. Tout le poids de la décision à prendre pèse actuellement sur tes épaules, qui auront à supporter la responsabilité de la guerre ou de la paix.

GUILLAUME.

ANNEXE 23 *a*

V. *Le Tsar à Sa Majesté.*

Peterhof, le 30 juillet 1914,
1 h. 20 après midi.

Je te remercie cordialement de ta prompte réponse. J'envoie aujourd'hui soir Tatichefl avec instructions. Les mesures militaires qui sont mises maintenant en vigueur ont déjà été prises il y a cinq jours à titre de défense contre les préparatifs de l'Autriche. J'espère de tout mon cœur que ces mesures n'influeront en rien sur ton rôle de médiateur que j'apprécie grandement. Nous avons besoin de ton intervention énergique auprès de l'Autriche afin qu'elle arrive à une entente avec nous.

NICOLAS.

Annexe 24

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme urgent.) 31 juillet 1914.

Bien que les négociations en vue d'une médiation soient encore pendantes et que nous n'ayons encore pris nous-mêmes jusqu'à cette heure aucune espèce de mesure de mobilisation, la Russie a mobilisé aussi contre nous la totalité de ses forces de terre et de mer. Les mesures de la Russie nous forcent, pour la sûreté de l'Empire, à proclamer l'imminence du danger de guerre, qui ne signifie pas encore la mobilisation. Mais celle-ci suivra si, dans un délai de douze heures, la Russie ne suspend toutes mesures de guerre contre nous et l'Autriche-Hongrie, et ne donne pas d'explication précise à leur sujet. Prière d'informer de suite M. Sazonoff et de télégraphier l'heure de la transmission.

Annexe 25

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

(Télégramme urgent.) 31 juillet 1914.

Malgré notre action médiatrice encore en cours et bien que nous n'ayons encore pris nous-mêmes aucune mesure de mobilisation, la Russie a éga-

lement décrété contre nous la mobilisation de toutes ses forces de terre et de mer. Nous avons en conséquence déclaré l'imminence du danger de guerre qui sera suivi de la mobilisation au cas où, dans le délai de douze heures, la Russie n'aurait pas suspendu ses mesures de guerre contre nous et l'Autriche. La mobilisation signifiera inévitablement la guerre. Prière de demander au Gouvernement français s'il entend rester neutre dans une guerre russo-allemande. Réponse doit être donnée dans les dix-huit heures. Télégraphier aussitôt l'heure où la demande aura été faite. C'est de la plus grande urgence.

Annexe 26

Le chancelier de l'Empire à l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme urgent.) 1er août, 12 h. 52 après midi.

Au cas où le Gouvernement russe ne donnerait pas de réponse satisfaisante à notre demande, que Votre Excellence veuille bien lui transmettre aujourd'hui après-midi, 5 heures (heure de l'Europe centrale), la déclaration suivante :

« Le Gouvernement impérial s'est efforcé, dès les débuts de la crise, de la mener à une solution pacifique. Se rendant à un désir qui lui en avait été exprimé par Sa Majesté l'Empereur de Russie, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, d'accord avec l'Angleterre, était appliqué à

accomplir un rôle médiateur auprès des cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, lorsque la Russie, sans attendre le résultat, procéda à la mobilisation de la totalité de ses forces de terre et de mer.

« A la suite de cette mesure menaçante, motivée par aucun préparatif militaire de la part de l'Allemagne, l'Empire allemand se trouva vis-à-vis d'un danger grave et imminent. Si le Gouvernement impérial avait manqué de parer à ce péril, il aurait compromis la sécurité et l'existence même de l'Allemagne. Par conséquent, le Gouvernement allemand se vit forcé de s'adresser au Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, en insistant sur la cessation desdits actes militaires. La Russie ayant refusé de faire droit à cette demande et ayant manifesté, par ce refus, que son action était dirigée contre l'Allemagne, j'ai l'honneur, d'ordre de mon Gouvernement, de faire savoir à Votre Excellence ce qui suit :

« Sa Majesté l'Empereur, Mon Auguste Souverain, au nom de l'Empire, relève le défi et Se considère comme en état de guerre avec la Russie. »

Prière de télégraphier d'urgence l'arrivée et le moment de l'exécution de ces instructions suivant horaire russe.

Prière de réclamer vos passeports et de confier protection et affaires à l'Ambassade américaine.

Annexe 27

L'ambassadeur d'Allemagne à Paris au chancelier de l'Empire.

(Télégramme.) 1er août, 1 h. 05 de l'après-midi.

Sur ma demande précise et réitérée, si, en cas de guerre russo-allemande, la France restera neutre, le président du Conseil m'a déclaré que la France fera ce que ses intérêts lui commanderont.

Annexe 28 (1)

ULTIMATUM JAPONAIS

Avis officiel.

Berlin, 19 août.

Sur l'ordre de son Gouvernement, le chargé d'Affaires japonais à Berlin a remis à l'office des Affaires étrangères une note dans laquelle, se réclamant de l'Alliance anglo-japonaise, le Japon exige que les navires de guerre allemands se retirent sans retard des eaux japonaises et chinoises ou qu'ils désarment, en outre que, jus-

(1) Cet annexe ne se trouve pas dans le *Livre Blanc* officiel, mais il figure dans l'édition publiée par Gschwind, Pöszneck in Thür.

qu'au 15 septembre, l'ensemble du territoire affermé de Kiao-Tchéou soit remis sans conditions aux autorités japonaises.

L'acceptation sans conditions de ces demandes est exigée pour le 23 courant.

Traduction de l'ultimatum remis par l'ambassadeur du Japon à l'office des Affaires étrangères :

« Le Gouvernement impérial japonais estime qu'il est, dans les circonstances actuelles, d'une nécessité urgente de prendre des mesures pour supprimer, en Extrême-Orient, toutes les causes qui peuvent troubler la paix et pour sauvegarder l'intérêt général qui fut envisagé par le traité d'alliance conclu entre le Japon et la Grande-Bretagne, en vue d'assurer dans l'Asie orientale une paix solide et durable, dont l'établissement est le but même dudit accord.

« Il considère donc comme un devoir de conscience de donner au Gouvernement impérial allemand le conseil d'exécuter les deux propositions suivantes :

« 1° Retirer sans retard des eaux japonaises et chinoises les vaisseaux de guerre allemands et bâtiments armés de toute espèce et de désarmer immédiatement ceux qui ne peuvent pas être retirés ;

« 2° Livrer, jusqu'au 15 septembre 1914 au plus tard, sans conditions et sans indemnité, aux autorités impériales japonaises l'ensemble du territoire affermé de Kiao-Tchéou, en vue d'une restitution éventuelle de ce territoire à la Chine.

« Le Gouvernement impérial japonais annonce en même temps que, si jusqu'au 23 août 1914 à midi, il n'a pas reçu du Gouvernement Impérial

Allemand une réponse qui signifie l'acceptation sans condition des conseils ci-dessus à lui donnés par le Gouvernement Impérial Japonais, il se verra dans l'obligation de prendre telles mesures que la situation lui imposera comme nécessaires. »

Avis officiel.

Berlin, 23 août.

En réponse à l'ultimatum japonais, il a été fait ce matin au chargé d'Affaires japonais à Berlin la déclaration verbale suivante :

« Le Gouvernement allemand n'a aucune réponse à donner aux exigences du Japon. Il se voit donc dans l'obligation de rappeler son ambassadeur à Tokio et de remettre ses passeports au chargé d'affaires japonais à Berlin. »

Les Pourparlers Diplomatiques

VI

LE SECOND LIVRE ORANGE RUSSE

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);

50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Tous droits de reproduction et de traduction réservés

Les Pourparlers Diplomatiques

RECUEIL DE DOCUMENTS DIPLOMATIQUES
POURPARLERS
DU 19 JUILLET/1er AOUT AU 19 OCTOBRE/1er NOVEMBRE 1914
QUI ONT PRÉCÉDÉ LA GUERRE AVEC LA TURQUIE

N° 1

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 19 juillet/1er août 1914.

Le grand vizir m'a communiqué confidentiellement que l'ambassadeur d'Autriche s'est efforcé d'entraîner la Turquie à agir de concert avec l'Autriche, mais il n'a pas fait, paraît-il, de propositions positives. Le grand vizir a ajouté qu'il était convaincu de la nécessité pour la Turquie de se tenir à l'écart du conflit. J'apprends d'une source autorisée que certains membres du Comité

désirent pousser le Gouvernement à se joindre à la Triple Alliance, mais le Gouvernement, dit-on, aurait répondu qu'il préférerait se retirer du pouvoir plutôt que de consentir à entrer dans la voie d'aventures politiques. Et cependant, malgré tout cela, je suis convaincu que la Turquie ne manquera pas de saisir la première occasion favorable dont elle pourra faire profiter impunément ses intérêts.

(Signé) GIERS.

N° 2

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 20 juillet/2 août 1914.

Le grand vizir a déclaré de sa propre initiative, à l'ambassadeur de France, qui était venu lui annoncer la nouvelle de la mobilisation de la France, qu'il avait l'intention de proclamer la neutralité de la Turquie. Cette question sera discutée au Conseil des ministres.

(Signé) GIERS.

N° 3

L'ambassadeur de Russie en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 20 juillet/2 août 1914.

Par suite des informations que j'ai reçues au sujet de la décision de faire une mobilisation complète, je suis allé voir aujourd'hui même le grand vizir et je l'ai interrogé sur ce sujet. Il m'a déclaré confidentiellement que la mobilisation serait réellement proclamée, qu'il ne savait pas quelles classes de soldats elle concernerait, mais que le lendemain, après sa visite à la Porte, il me préciserait plus exactement les détails. Il m'a déclaré aussi que la Porte avait décidé de réunir dans la Thrace et sur le Bosphore une armée de 200.000 hommes, de crainte d'un mouvement de la part de la Bulgarie. Il a ajouté qu'on ne se propose de faire aucune concentration sur la frontière du Caucase.

(Signé) Giers.

N° 4

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 20 juillet/2 août 1914.

Me basant sur les explications que j'ai eues avec le grand vizir, je conclus que la Porte, observant la neutralité jusqu'au moment nécessaire, veut cependant être prête à toutes les éventualités possibles, étant fermement résolue à tirer éventuellement parti d'une modification du traité de Bucarest au profit de la Bulgarie ou de toute autre circonstance, qui pourrait apporter à la Turquie un profit quelconque. Il n'y a pas de doute que, nous craignant et nous suspectant par suite des intrigues de nos ennemis qui lui disent que nous nous préparons à l'attaquer, elle souhaite à part soi le succès de l'Allemagne. Ce sentiment est fortement soutenu par les officiers de la mission allemande qui sont restés en Turquie. C'est là un élément qui n'est pas du tout désirable, car il excite perpétuellement les Turcs contre nous, mais je crois que la Porte ne se décidera pas à l'éloigner avant que les résultats de notre lutte avec l'Allemagne se soient précisés

(Signé) Giers.

N° 5

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 21 juillet/3 août 1914.

Aujourd'hui le grand vizir m'a confirmé que la Porte ayant déclaré la mobilisation générale, ne prélèvera sur les effectifs de l'armée que le nombre de soldats nécessaire à la formation en Thrace d'une armée de 200.000 hommes. Les recrues de l'Anatolie seront transférées en Thrace et dans aucun cas, elles ne resteront sur notre frontière. Les mêmes affirmations avaient été données par Enver pacha à l'ambassadeur de France.

(Signé) GIERS.

N° 6

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 21 juillet/3 août 1914.

Il ressort des explications données à moi personnellement par le grand vizir, et par Enver pacha à l'ambassadeur de France, que le ministre

de la Guerre en Turquie était prêt à laisser les membres de la mission allemande partir, si tel était leur désir, mais Liman von Sanders a répondu que Berlin lui a donné l'ordre de rester en Turquie. Il n'y a aucun doute que l'ordre donné par Berlin a été donné dans le but de tirer parti d'une manière ou d'une autre de la Turquie, et de provoquer des malentendus entre nous et la Turquie. Je suis convaincu cependant qu'Enver pacha, malgré ses affirmations, tient beaucoup à la présence des officiers allemands, car il nous craint.

(Signé) GIERS.

N° 7

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 22 juillet/4 août 1914.

L'attaché militaire, dans une conversation qu'il a eue sur mon ordre, avec Enver pacha, lui a exprimé son étonnement de voir les officiers allemands continuer à rester dans l'armée. Enver a répondu qu'il n'avait pas retenu les Allemands, mais qu'il n'avait pas de raisons directes pour les prier de partir, tant que la

situation politique ne se serait pas éclaircie. Il ne serait pas non plus dans l'intérêt de l'armée d'éloigner par force ces officiers dans un moment aussi difficile que celui de la mobilisation. Personnellement il ne doute pas que, les laissant en Turquie, le Gouvernement allemand ne poursuive son but qui est précisément d'entraîner la Turquie dans son orbite, mais ce but ne sera pas atteint, car la Turquie ne poursuivra que ses propres intérêts.

(Signé) GIERS.

N° 8

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 23 juillet/5 août 1914.

Le Conseil des ministres a décidé hier d'observer une stricte neutralité et, entre autres mesures prises dans ce but, il a décidé de placer des mines dans le Bosphore et dans les Dardanelles en laissant un passage libre aux navires de commerce sous la conduite de pilotes. Aujourd'hui à 10 heures du matin, les mines avaient été déjà placées.

(Signé) GIERS.

N° 9

L'ambassadeur en Angleterre au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 24 juillet/6 août 1914.

L'ambassadeur de Turquie a donné hier à Sir A. Nicolson les affirmations les plus tranquillisantes sur les intentions de la Turquie. Cette dernière restera neutre et ne prendra que des mesures de précaution. Je suis enclin à croire que l'ambassadeur de Turquie emploie réellement toute son influence en Turquie pour convaincre Constantinople de garder la neutralité.

(Signé) BENCKENDORFF.

N° 10

L'ambassadeur de Russie en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 25 juillet/7 août 1914.

La séquestration des dreadnoughts turcs a causé ici un vif mécontentement contre l'Angleterre.

N° 11

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Pétrograd, le 26 juillet/8 août 1914.

On annonce que les croiseurs *Gœben* et *Breslau* ayant doublé le cap Matapan, se dirigent visiblement vers les Dardanelles.

Veuillez faire, de concert avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, les plus sérieuses représentations à la Porte sur la responsabilité qu'elle encourt en laissant ces navires passer par les Dardanelles, et insistez pour que ces navires quittent les Dardanelles ou soient désarmés, sans que l'affaire se termine par une rupture.

(Signé) SAZONOW.

N° 12

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 26 juillet/8 août 1914.

Aujourd'hui, le grand vizir m'a déclaré que d'aucune façon il ne laissera les *Gœben* et *Breslau* passer les Dardanelles et qu'il continuera à

observer rigoureusement la neutralité. Il m'a prié de télégraphier ceci à Votre Excellence. Et cependant je considère la situation comme très sérieuse, vu la grande impressionnabilité des Turcs et la forte influence du parti militaire, qui est excité par les Allemands.

(Signé) GIERS.

N° 13

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 27 juillet/9 août 1914.

Le grand vizir, que j'ai vu aujourd'hui, continue à affirmer qu'il garde une neutralité complète. Il nie que la présence des officiers allemands viole cette neutralité.

(Signé) GIERS.

N° 14

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Pétrograd, le 27 juillet/9 août 1914.

Si le *Gœben* passe sous pavillon allemand

par les Dardanelles, l'amiral Eberhard est chargé de prendre toutes les mesures qui dépendent de lui pour barrer l'entrée de la Mer Noire et pour détruire le *Gœben*. Et cependant l'amiral a mission d'éviter l'occasion, sauf en cas d'extrême nécessité, de mesures dirigées directement contre la Turquie.

(Signé) SAZONOW.

N° 15

L'ambassadeur en Angleterre au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 26 juillet/8 août 1914

Le chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Constantinople a été chargé d'insister sur l'éloignement ou bien le désarmement des navires de guerre des pays belligérants qui peuvent entrer dans les Détroits, ainsi que de renouveler une représentation énergique sur la nécessité de garder la stricte neutralité.

(Signé) BENCKENDORFF.

N° 16

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Pétrograd, le 28 juillet/10 août 1914.

Ayez en vue que nous ne craignons pas des actes dirigés directement contre nous par la Turquie.

Gardant un caractère tout à fait amical dans vos explications avec les Turcs, essayez de leur faire sentir que, dans le cas d'actes qui ne seront pas agréés par nous, ils risquent leur existence, tandis qu'ils ne sont pas en état de nous porter un coup sensible.

Paris et Londres sont informés.

(Signé) Sazonow.

N° 17

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères

(Télégramme.) Constantinople, le 29 juillet/11 août 1914.

Le *Gœben* et le *Breslau* entrent dans les Dardanelles. On dit que le Gouvernement ottoman les a achetés.

(Signé) Giers.

N° 18

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Pétrograd, le 29 juillet/11 août 1914.

Votre télégramme en date d'aujourd'hui a été reçu. Si la Porte déclare que les *Gœben* et *Breslau* avaient été achetés par elle, veuillez, après vous en être entretenu avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, protester énergiquement contre cet acte qui viole la neutralité de la Turquie.

L'article 56 de la déclaration navale de Londres 1909, qui n'a pas été ratifié, mais qui fut appliqué par toutes les puissances pendant la dernière guerre et qui est entré dans le droit maritime international ordinaire, considère le passage sous pavillon neutre du navire de commerce ennemi, effectué après l'ouverture des hostilités, comme nul. Cela s'applique, *à fortiori,* aux navires de guerre.

L'achat par la Turquie d'un navire de guerre, qui se trouvait en danger direct dans le bassin de la Méditerranée, a pour but évident de venir en aide à l'Allemagne, et la considération des avantages de la Turquie n'a aucune force juridique. Paris et Londres en sont informés.

(Signé) Sazonow.

N° 19

L'ambassadeur en Angleterre
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 29 juillet/11 août 1914.

Le chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Constantinople a été chargé d'insister auprès de la Porte pour l'exécution rigoureuse, par le Gouvernement turc, des stipulations du droit international et pour le désarmement ou l'éloignement des *Gœben* et *Breslau*.

(Signé) BENCKENDORFF.

N° 20

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 30 juillet/12 août 1914.

Les *Gœben* et *Breslau* sont encore à Nagara. Les croiseurs ont été accueillis avec enthousiasme par les Turcs. Ils reçoivent ici du charbon du Gouvernement turc. Les torpilleurs turcs sortent des Dardanelles et communiquent aux navires allemands les résultats de leurs investigations. Les matelots allemands ont fait une

sévère perquisition sur les navires de commerce français, anglais et grecs et ont enlevé de force du vapeur français *Saghalien* ses appareils de télégraphie sans fil sous menace de le faire sauter.

(Signé) GIERS.

N° 21

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme) Constantinople, le 30 juillet/12 août 1914.

L'arrivée des *Gœben* et *Breslau* change ici la situation, mais non pas à notre profit. Au point de vue militaire elle fortifie énormément la puissance navale de la Turquie, et au point de vue politique elle a, indiscutablement, les conséquences les plus sérieuses, ayant grandement excité l'esprit des Turcs qu'elle peut pousser à se lancer dans les démarches les plus irraisonnées.

(Signé) GIERS.

N° 22

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 31 juillet/13 août 1914.

Ayant reçu des Dardanelles la nouvelle de l'entrée des navires allemands, j'ai protesté, soutenu par les représentants de la France et de l'Angleterre, contre la violation de la neutralité par la Turquie. Aujourd'hui, lors de mes nouvelles déclarations, le grand vizir m'a répondu que l'achat des navires a eu lieu au tout dernier moment sur la proposition de l'Allemagne, après que l'Angleterre eut retenu les dreadnoughts turcs. Le grand vizir affirme qu'on est en train d'éloigner les marins allemands et de les remplacer par des marins turcs. Le chargé d'affaires anglais a chargé l'amiral Limpus de vérifier si les changements ont eu véritablement lieu. L'amiral Limpus insiste pour qu'aucun Allemand ne reste sur les navires.

(Signé) Giers.

N° 23

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 1er/14 août 1914.

Le *Breslau* se rend visiblement ce soir à Constantinople. J'apprends que le *Gœben* prend du charbon dans la baie d'Ismid. Les navires français et anglais se trouvent à l'entrée des Dardanelles. A 7 heures du soir, les *Gœben* et *Breslau* étaient encore sous pavillon allemand.

(Signé) GIERS.

N° 24

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 1er/14 août 1914.

La Porte vient d'informer par une note circulaire qu'ordre a été donné d'enlever des navires de commerce qui entrent dans les détroits les appareils de télégraphie sans fil, lesquels seront rendus à ces navires à leur sortie des détroits. J'ai protesté, mais vu l'état de choses qui existe

ici, il est difficile d'espérer que cette protestation puisse avoir un résultat favorable.

(Signé) GIERS.

N° 25

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Petrograd, le 1er/14 août 1914.

Ce matin, le chargé d'affaires de la Turquie m'a lu le télégramme du ministre des Affaires étrangères ottoman dans lequel la Turquie réitère son intention de garder la neutralité la plus stricte :

« Pour ne laisser subsister aucun doute sur l'attitude pacifique que le Gouvernement impérial a décidé d'observer dans les conflits actuels, je vous informe derechef qu'il est résolu à garder une stricte neutralité. » (Signé : SAÏD HALIM, ministre des Affaires étrangères, Turquie.)

(Signé) SAZONOW.

N° 26

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 4/17 août 1914.

Les *Gœben* et *Breslau* se sont rendus hier à Ismid pour réparer les avaries qu'ils avaient reçues : le *Gœben* a reçu deux trous dans le tribord et le *Breslau* un trou dans la proue. On a débarqué du *Gœben* 38 blessés. Hier on a fait descendre des deux navires 200 matelots, et les autres, à ce qu'affirme le ministre de la Marine, seront débarqués de ces navires dès que l'équipage turc, qui se trouve en Angleterre, sera de retour : ils rentrent à bord du croiseur turc *Rechadie*.

(Signé) Giers.

N° 27

Le ministre en Grèce au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Athènes, le 6/19 août 1914.

J'apprends de source confidentielle qu'à la représentation faite par le ministre de Grèce à

Berlin à M. de Jagow sur la conduite inamicale de l'Allemagne vis-à-vis de la Grèce, relativement à la vente à la Turquie du *Gœben* et du *Breslau*, le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne a répondu que cette vente, en réalité, n'a jamais eu lieu.

(Signé) DEMIDOFF.

N° 28

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 6/19 août 1914.

200 matelots de l'équipage du *Gœben* et du *Breslau* ont été déjà transférés sur le continent et remplacés par des Turcs. D'après les dires du grand vizir, les autres seront éloignés dès l'arrivée de l'équipage des navires turcs retenus en Angleterre.

(Signé) GIERS.

N° 29

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 7/20 août 1914.

Je dois dire que la situation ici est extrêmement sérieuse : toutes les affaires se trouvent entre les mains des militaires, qui se permettent des actes arbitraires et qui s'efforcent ouvertement, sous la pression des Allemands, d'attirer la Turquie dans une guerre avec nous. Djavid bey s'y oppose, le grand vizir également et aussi Djemal pacha, dans une certaine mesure; mais je suis loin d'être convaincu que le dernier mot doive leur appartenir.

(Signé) GIERS.

N° 30

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 6/19 août 1914.

Aujourd'hui, le ministre des Finances est venu me voir et m'a exprimé sa conviction de la possibilité de conclure une entente avec les puis-

sances de la Triple Entente. D'après ce que dit Djavid bey, les Allemands, particulièrement en ces derniers jours, se répandent en promesses tellement séductrices qu'il est très difficile d'y résister. A l'avis du ministre, les puissances de l'Entente devraient proposer aux Turcs des avantages, sinon supérieurs à ceux qui leur sont promis par les Allemands, du moins suffisamment sérieux pour empêcher le Gouvernement de prendre une décision imprudente et pour donner aux membres modérés du Cabinet des armes leur permettant de résister à leurs collègues qui, sous la pression des Allemands, opinent pour la guerre. Au nombre de ces avantages pourraient être l'octroi à la Turquie d'une indépendance économique complète et l'annulation du régime des Capitulations. A la demande que j'ai posée « si, sous ces conditions, la mission allemande serait éloignée de Turquie », le ministre a répondu que l'on pourrait faire dépendre des immunités accordées à la Turquie l'éloignement de la mission. Paris et Londres en sont informés.

(Signé) GIERS.

N° 31

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 7/20 août 1914.

Aujourd'hui Djavid bey est allé voir les ambassadeurs de France et d'Angleterre et leur a répété la proposition qu'il m'avait faite hier. Hier, dans le même esprit, Djemal pacha s'est expliqué avec Sir L. Mallet. La différence dans les propositions consiste dans le fait que les Turcs n'ont visiblement pas caché à mes collègues que c'était la Russie qu'ils craignaient principalement, et c'est aussi pourquoi ils voudraient conclure non pas une seule entente rédigée en commun avec les trois grandes puissances, mais trois ententes avec chaque puissance séparément.

En ce qui concerne les Capitulations, mes collègues et moi trouvons difficile de les supprimer complètement. Et cependant j'admets la possibilité de restreindre leur application. Je crois qu'il serait tout à fait possible de les limiter à la garantie de l'inviolabilité des personnes et des maisons des sujets étrangers, et au concours du consul dans les tribunaux. Londres et Paris en sont informés.

(Signé) Giers.

N° 32

Le ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs en France et en Angleterre.

(Télégramme.) Petrograd, le 8/21 août 1914.

J'ai prié les ambassadeurs de France et d'Angleterre de recommander à leurs Gouvernements de ne pas repousser en entier les propositions de Djavid bey. Quoique la probabilité d'une entente avec la Turquie soit douteuse, nous croyons cependant qu'il ne faut pas repousser les éléments modérés. Constantinople en est informé.

(Signé) SAZONOW.

N° 33

L'ambassadeur de France au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Paris, le 9/22 août 1914.

Votre télégramme en date du 8/21 août a été reçu.

M. Doumergue est tout à fait d'accord avec votre point de vue. Dans la question des Capitulations, l'avis de l'ambassadeur de France à

Constantinople, qu'il a exprimé à Djavid bey, est qu'il est nécessaire de prévoir certaines mesures de transition. M. Doumergue, d'accord avec cet avis, est prêt à examiner la formule qu'on pourrait proposer aux Turcs. Constantinople en est informé.

(Signé) Iswolsky.

N° 34

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur à Constantinople.

(Télégramme.) Petrograd, le 10/23 août 1914.

Dans le mémoire qui m'a été remis par l'ambassadeur d'Angleterre il est dit que son Gouvernement trouvant les demandes des Turcs exagérées, estime qu'il serait à souhaiter de ne pas les repousser et de les considérer comme matière à des pourparlers.

L'Angleterre est prête à donner, conjointement avec nous et avec la France, une garantie écrite que l'intégrité et l'indépendance de la Turquie seront respectées par les trois puissances et que dans le traité de paix il n'y aura pas de conditions contredisant à cela.

Ensuite, dès qu'on aura établi le schéma qui garantirait le fonctionnement de la justice et qui

serait capable de répondre aux conditions actuelles, l'Angleterre consentira à se désister de la juridiction territoriale qu'elle exerce en vertu des Capitulations.

En échange, le Gouvernement ottoman s'engagera à donner la garantie écrite d'observer, au cours de la guerre actuelle, tous les engagements qui dérivent de la neutralité et de faciliter de toutes ses forces le passage libre et régulier des navires de commerce par les détroits. De même, la Turquie renverra immédiatement dans leur patrie les officiers allemands et tout l'équipage du *Gœben* et du *Breslau*.

Ayant accepté lesdites propositions de l'Angleterre, je vous prie, étant tombés d'accord tous les trois, de les prendre pour guide dans les pourparlers qui suivront avec la Porte.

Si ces pourparlers venaient à prendre une tournure favorable, nous considérons que la seule garantie sûre de la façon d'agir de la Turquie à l'avenir serait l'éloignement de son territoire de tous les militaires et marins allemands. Paris et Londres en sont informés.

(Signé) SAZONOW.

N° 35

L'ambassadeur en France
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Paris, le 11/24 août 1914.

Votre télégramme en date du 10/23 août a été reçu.

M. Doumergue a reçu le même mémoire de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris ; ayant accepté les propositions que l'Angleterre y a exposées, il a muni l'ambassadeur de France à Constantinople des instructions correspondantes. Il est tout à fait d'accord avec vous pour considérer que, si les pourparlers avec la Turquie prennent une tournure favorable, il faut immédiatement insister pour que l'on éloigne de la Turquie tous les officiers et soldats allemands. Londres et Constantinople en sont informés.

(Signé) ISWOLSKY.

N° 36

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 14/27 août 1914.

D'après des bruits persistants qui courent en

ce moment, une sortie du *Gœben* et du *Breslau* aura lieu dans la Mer Noire. D'un autre côté, j'apprends que 80 marins allemands et 20 techniciens déguisés en ouvriers sont arrivés à Constantinople. Je me suis expliqué là-dessus aujourd'hui avec le grand vizir, qui a déclaré catégoriquement qu'il ne savait rien au sujet de l'arrivée des marins. Il a donné sa parole que le *Gœben* ne sortira nulle part et il a promis d'insister de nouveau pour que l'on éloigne au plus vite l'équipage allemand de ces navires. Je crois que le grand vizir est sincère, mais son influence tombe sensiblement et à chaque moment il peut être écarté. C'est pourquoi j'admets tout à fait la possibilité d'une sortie du *Gœben* dans la Mer Noire, sous la pression des Allemands et avec une partie de l'équipage allemand, sous le pavillon turc. Paris et Londres en sont informés.

(Signé) GIERS.

N° 37

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 14/27 août 1914.

On attend très prochainement l'arrivée à Constantinople d'un amiral allemand qui doit

servir de conseiller technique dans les questions navales ; 27 officiers allemands sont déjà arrivés pour prendre le service dans les forts des Dardanelles.

(Signé) GIERS.

N° 38

L'ambassadeur en Angleterre au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 15/28 août 1914.

Sir Ed. Grey a exprimé son inquiétude au sujet de la situation à Constantinople. Il m'a déclaré que, si la Turquie se décide à faire la guerre, elle aura à supporter les conséquences les plus graves. Il est d'avis que les efforts faits actuellement par l'Allemagne provoqueront bientôt une démarche de la part de la Turquie, et rendront la Turquie et l'Allemagne manifestement responsables de la guerre.

(Signé) BENCKENDORFF.

N° 39

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 16/29 août 1914.

Dans la moitié du mois d'août qui vient de s'écouler, on remarquait de plus en plus le désir de l'Allemagne de pousser la Turquie à faire la guerre et de soulever l'opinion publique turque contre les puissances de la Triple Entente. L'agence Wolff répand avec insistance en Turquie le manifeste du Sultan et l'ordre belliqueux d'Enver pacha à l'armée, invitant l'armée à laver la honte de la guerre balkanique. On amène d'Allemagne en Turquie des soldats et des marins. Le 14/27 août sont arrivés à Constantinople, déguisés en ouvriers, 150 soldats allemands, et le 15/28 août, dans un train spécial, 800 soldats allemands avec des officiers ont passé par Andrinople. D'après des informations d'Erzeroum, 15 officiers allemands y sont arrivés pour surveiller la construction de nouveaux forts. Les réservistes et les volontaires allemands qui n'ont pas eu le temps de partir pour l'Allemagne ont reçu l'ordre d'entrer dans les rangs de l'armée turque.

(Signé) GIERS.

N° 40

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

Constantinople, le 19 août/1er septembre 1914.

Le ministre de la Marine, qui est venu me voir hier, m'a donné sa parole d'honneur qu'aucun marin allemand ne restera dans la flotte, priant de lui donner un certain délai, approximativement deux semaines, pour éloigner petit à petit les Allemands. Quant à la première partie des Allemands, il la renverra aujourd'hui par voie de terre. Il lui faut, paraît-il, proroger l'achèvement de cette mesure pour habituer les matelots turcs aux détails techniques des navires achetés. Djemal pacha a déclaré pendant la conversation qu'il était profondément convaincu de la nécessité pour la Turquie de garder une stricte neutralité et de ne se battre avec personne ni dans les Balkans ni sur un autre théâtre. Il prétend qu'il défend cette opinion avec énergie au Conseil des ministres. Il lui faut cependant une certaine prudence dans ses actes, car quoiqu'il soit indépendant, en sa qualité de ministre de la Marine, il se trouve cependant sous des ordres en sa qualité de commandant du 2e corps d'armée. Il paraît qu'il ne savait rien de l'arri-

vée de nouveaux contingents allemands. Paris et Londres en sont informés.

(Signé) GIERS.

N° 41

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 26 août/8 septembre 1914.

J'ai des raisons de croire que dans le plus bref délai la Porte se propose de décréter l'annulation des Capitulations. Je considère comme nécessaire de fixer d'avance, après entente avec nos alliés, quelle sera notre conduite vis-à-vis d'une pareille déclaration. J'apprends également que, simultanément avec l'annulation des Capitulations, l'iradé du Sultan annulant le Conseil sanitaire international sera publié. Bordeaux et Londres sont informés.

(Signé) GIERS.

N° 42

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 27 août/9 septembre 1914.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a prié l'ambassadeur d'Italie de me dire qu'il n'approuvait aucunement l'intention de la Porte d'annuler les Capitulations et qu'en sa qualité de doyen il est prêt à se joindre à la protestation générale de tous les ambassadeurs. D'après ce que m'a dit le marquis Pallavicini, cette opinion est partagée par l'ambassadeur d'Allemagne. J'ai répondu au marquis Garroni que je n'ai rien à objecter à une déclaration identique faite à la Porte par toutes les ambassades, qui lui représenteront que les Capitulations sont le résultat d'une entente internationale et ne peuvent être annulées par un trait de plume de la Porte. Bordeaux et Londres en sont informés.

(Signé) Giers.

N° 43

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 août/10 septembre 1914.

Le 27 août/9 septembre, le grand vizir a adressé à tous les représentants étrangers la note ci-jointe (Annexe I) au sujet de l'annulation des Capitulations qui doit avoir lieu à partir du 1er octobre de l'année courante (nouveau style).

Comme Votre Excellence l'apprendra de la note ci-jointe, la Sublime Porte considère les Capitulations comme des actes volontaires de sa part et pouvant être annulés de son propre gré.

Une pareille façon d'agir du Gouvernement ottoman, qui viole les traités internationaux conclus avec la Turquie par toutes les puissances de l'Europe et qui apporte un détriment évident aux intérêts de ces dernières, a provoqué une protestation de leur côté, qui s'est exprimée dans une note de rédaction identique, remise le 28 août/10 septembre au grand vizir, note dont j'ai également l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie (Annexe II). Je trouve nécessaire d'ajouter que, comme j'avais déjà l'honneur de vous en informer par le télégraphe, une

note de rédaction identique a également été remise au grand vizir par les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie.

(Signé) GIERS.

ANNEXE I

Le Gouvernement impérial ottoman, dans ses sentiments d'hospitalité et de sympathie à l'égard des sujets des puissances amies, avait jadis déterminé d'une façon spéciale les règles auxquelles seraient assujettis les étrangers venant en Orient pour y commercer, et avait notifié ces règles aux puissances. Subséquemment ces règles que la Sublime Porte avait édictées exclusivement de son propre agrément, furent interprétées en des privilèges corroborés et étendus par cértaines pratiques et se maintinrent jusqu'à nos jours sous le nom d'anciens traités ou Capitulations. Cependant ces privilèges, qui, d'un côté, se trouvèrent être en opposition complète avec les règles juridiques du siècle et avec le principe de la souveraineté nationale, constituèrent, d'autre part, un empêchement au progrès et au développement de l'Empire ottoman, de même qu'ils firent naître certains malentendus dans les relations avec les puissances étrangères, et ainsi ils forment un obstacle à ce que ces

relations atteignent le degré voulu de cordialité et de sincérité.

L'Empire ottoman, surmontant toute résistance, continua à marcher dans le chemin de renaissance et de réforme où il s'était engagé en 1255 (= 1839) par le Hatti-Hoûmayoun de Gul-Hâné et, afin de s'assurer la place qui lui était due dans la famille des peuples civilisés d'Europe, accepta les principes juridiques les plus modernes et ne s'écarta pas du programme d'appuyer sur ces fondements l'édifice de l'État. L'établissement du régime constitutionnel démontre de quel heureux succès furent couronnés les efforts du Gouvernement ottoman dans la voie du progrès.

Cependant, comme conséquences tirées des Capitulations, l'intervention des étrangers dans l'exercice du pouvoir judiciaire qui constitue l'assise la plus importante de la souveraineté de l'État; la limitation du pouvoir législatif, par la prétention émise que beaucoup de lois ne sauraient être appliquées aux étrangers, le fait qu'un criminel ayant porté atteinte à la sécurité publique se trouve soustrait à l'application des lois par le seul motif qu'il est de nationalité étrangère, ou bien encore le fait que l'action publique se trouve compromise par nécessité de respecter à l'égard du délinquant étranger toutes sortes de restrictions et de conditions;

le fait enfin que, suivant la nationalité des contractants, un différend, né d'un même contrat, comporte un for et un mode de procéder différents; tous ces faits et d'autres privilèges restrictifs semblables, constituent une insurmontable barrière à toute organisation de tribunaux instituée en vue d'assurer dans le pays le parfait fonctionnement de la justice.

De même encore, cette conséquence des Capitulations, qui rend les étrangers francs et libres d'impôts dans l'Empire ottoman, rend la Sublime Porte impuissante, non seulement à se procurer les moyens nécessaires pour pourvoir à l'exécution des réformes, mais même à satisfaire aux besoins administratifs courants, sans avoir recours à l'emprunt. Dans le même ordre d'idées, les entraves apportées à l'augmentation des impôts indirects ont pour conséquence d'élever la quotité des contributions directes et d'accabler les contribuables ottomans. Le fait que les étrangers commerçant dans l'Empire ottoman et y jouissant de toutes sortes d'immunités et de privilèges, sont moins imposés que les Ottomans, constitue à la fois une injustice évidente et une atteinte à l'indépendance et à la dignité de l'État. Le Gouvernement impérial, malgré tous ces obstacles, poursuivait avec zèle ses efforts réformateurs quand la survenance de la guerre générale rendit de la dernière acuité les

difficultés financières dans le pays, mettant en danger l'accomplissement de toute œuvre commencée ou dont l'entreprise a été résolue. Or, la Sublime Porte a la conviction que le seul moyen de salut pour la Turquie est de réaliser au plus tôt cette œuvre de réforme et de développement, comme elle a aussi la conviction que tous les pas qu'elle fera dans cette voie jouiront de l'encouragement de toutes les puissances amies.

C'est sur la base de cette conviction que la décision a été prise d'abroger, à compter de la date du 1er octobre 1914, les Capitulations qui jusqu'à présent constituèrent une entrave à tout progrès de l'Empire, ainsi que tous privilèges et tolérances accessoires à ces Capitulations, ou en découlant, et d'adopter comme base des relations avec tous les États, les principes généraux du droit international.

Tout en ayant l'honneur de notifier la présente décision qui, devant ouvrir pour l'Empire ottoman une ère de bonheur sera, à ce titre, je n'en doute point, accueillie avec satisfaction par le Gouvernement impérial russe, je me fais un devoir d'ajouter que la Sublime Porte, inspirée exclusivement dans sa décision par les intérêts supérieurs de la patrie ottomane, ne nourrit, en abrogeant les Capitulations, aucune pensée inamicale à l'égard d'aucune puissance, et qu'elle

est toute disposée à entamer des négociations en vue de conclure avec le Gouvernement russe des traités de commerce sur base des principes généraux du droit international public.

(Signé) Saïd Halim.

ANNEXE II

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Altesse de sa lettre du 9 courant par laquelle elle veut bien m'informer de la décision prise par le Gouvernement impérial de supprimer les Capitulations en Turquie à partir du 1er octobre prochain.

Je ne manquerai pas de porter cette décision et les considérations sur lesquelles elle se base à la connaissance de mon Gouvernement, mais je crois devoir dès à présent faire observer à Votre Altesse, en contradiction avec le début de l'exposé, que le régime capitulaire tel qu'il fonctionne en Turquie n'est pas une institution autonome de l'Empire, mais la résultante des traités internationaux, d'accords diplomatiques et d'actes contractuels de diverses sortes. Ce régime ne saurait, par suite, être modifié dans aucune de ses parties et à plus forte raison être supprimé dans son ensemble par le Gouverne-

ment ottoman qu'à la suite d'une entente avec les puissances contractantes.

Faute donc d'une entente conforme réalisée avant le 1er octobre prochain entre le Gouvernement ottoman et mon propre Gouvernement, je me trouverais dans l'impossibilité de reconnaître force exécutoire, à partir de cette date, à la décision unilatérale de la Sublime Porte.

N° 44

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 août/10 septembre 1914.

J'ai indiqué aujourd'hui au grand vizir et à Djavid bey que nous ne pouvions aucunement admettre un simple acte de volonté personnelle de la Porte et qu'en agissant ainsi elle n'avait fait qu'aboutir à réconcilier les puissances belligérantes pour émettre contre elle une protestation identique. Je leur ai conseillé pour sortir de cette situation sans perdre de temps, avant l'application des mesures d'annulation, d'entrer en pourparlers au sujet de celles des stipulations des Capitulations qui peuvent être changées et de celles sans lesquelles les étrangers ne peuvent

vivre en Turquie. Le texte identique de nos protestations a produit visiblement une forte impression sur eux deux. Ils m'ont expliqué que, pour éviter la guerre, il leur fallait donner une satisfaction quelconque à l'opinion publique et que par l'annulation des Capitulations ils ont obtenu, paraît-il, un certain calme, au moins pour un mois. D'après leurs dires ils ont par cela provoqué le mécontentement de l'ambassadeur d'Allemagne. Il n'y a pas de doute que les Turcs continuent à jouer double jeu et s'efforcent à tirer les plus grands avantages de la guerre européenne. Bordeaux et Londres en sont informés.

(Signé) GIERS.

N° 45

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 août/10 septembre 1914.

D'après les informations provenant des Dardanelles on y travaille activement au renforcement des fortifications, sous la conduite de Weber pacha et d'un officier supérieur allemand qui vient d'arriver. Trente soldats artilleurs du

nombre de ceux qui viennent d'être envoyés d'Allemagne à Constantinople, ont été débarqués dans les Dardanelles. Les autres, comme cela fut établi d'après une conversation avec un soldat allemand, ont été envoyés déguisés en uniforme turc, dans les forts le long du Bosphore. Les munitions de guerre et l'artillerie continuent à arriver d'Allemagne et on attend ces jours-ci l'arrivée d'un nouveau convoi de soixante-quinze wagons.

(Signé) GIERS.

N° 46

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 août/10 septembre 1914.

Une personne qui se trouve dans des relations étroites avec les ministres ottomans exprime l'avis que la Turquie est liée avec l'Allemagne par une entente sur la conclusion de laquelle Enver pacha surtout a insisté. Cette entente cependant n'oblige pas les Turcs à nous déclarer la guerre immédiatement et c'est ce qui explique la position qu'ils observent aujourd'hui, malgré

tous les efforts des Allemands pour hâter le dénouement. Bordeaux et Londres en sont informés.

(Signé) GIERS.

N° 47

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 août/10 septembre 1914.

J'apprends d'une source sûre que le 23 août /5 septembre, Enver pacha a reçu de l'ambassadeur d'Allemagne une lettre dans laquelle il est dit que le Gouvernement allemand croit que le moment est arrivé pour la Turquie d'exécuter ses devoirs d'alliée envers l'Allemagne. Il ne resterait plus qu'à attendre la fin des travaux aux fortifications des Dardanelles. N'ayant pas décidé définitivement dans quelle direction faire agir la force militaire turque, l'Allemagne pense que cette dernière pourrait être employée à une attaque en Égypte et à un débarquement à Odessa.

(Signé) GIERS.

N° 48

Le ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs en France et en Angleterre.

(Télégramme.) Pétrograd, le 28 août/10 septembre 1914.

Projet de note identique des puissances de la Triple Entente.

Le régime des Capitulations étant fondé sur des pactes synallagmatiques, il n'appartient pas à la Sublime Porte d'en prononcer l'abrogation par un simple acte de sa propre volonté.

Les Gouvernements russe, français et britannique sont néanmoins disposés à examiner immédiatement et dans l'esprit le plus amical les propositions que la Sublime Porte croirait devoir leur adresser pour substituer au régime actuel un régime conforme aux principes généraux du droit international. Les dits Gouvernements ne pourront toutefois se prêter à cet examen qu'après avoir reçu de la Sublime Porte l'assurance qu'elle observera une stricte neutralité dans la guerre actuelle et qu'Elle s'abstiendra également de tout acte offensif à l'égard d'aucun État voisin de la Turquie.

Constantinople en est informé.

(Signé) Sazonow.

N° 49

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.)

Pétrograd, le 28 août/10 septembre 1914.

Veuillez prévenir le grand vizir que l'apparition dans la Mer Noire du *Gœben* et du *Breslau* peut amener des complications. J'espère que les éléments raisonnables en Turquie ne le désirent pas. Nous trouvons nécessaire de prévenir amicalement à ce sujet le grand vizir prince Saïd Halim.

(Signé) SAZONOW.

N° 50

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 31 août/13 septembre 1914.

Votre télégramme en date du 28 août/10 septembre a été reçu.

J'ai prévenu le grand vizir que l'apparition

du *Gœben* et du *Breslau* dans la Mer Noire peut amener des complications d'autant plus que les officiers allemands qui s'y trouvent essaieront de provoquer ces complications pour entraîner la Turquie dans une guerre avec nous. Le grand vizir m'a répondu qu'il ne sait encore rien au sujet de la sortie des navires et qu'il ne voit pas de raison à leur envoi dans la Mer Noire. Je crois que le grand vizir s'opposera à la sortie du *Gœben* et du *Breslau* dans la Mer Noire, mais malheureusement sa voix n'a pas d'importance décisive.

(Signé) GIERS.

N° 51

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 31 août/13 septembre 1914.

J'apprends d'une source confidentielle que les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche qui s'étaient associés à la note identique des puissances protestant contre l'abrogation des Capitulations, s'écartent actuellement de leur protestation contre cette abrogation.

(Signé) GIERS.

N° 52

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 31 août/13 septembre 1914.

Aujourd'hui, l'ambassadeur d'Angleterre a déclaré au grand vizir que l'Angleterre rappelle l'amiral Limpus et tous les officiers anglais en vue de la situation intenable qui a été créée à la mission navale anglaise en Turquie.

Londres en est informé.

(Signé) GIERS.

N° 53

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 1er/14 septembre 1914.

S'efforçant, par tous les moyens, d'acquérir une situation prédominante en Turquie, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont fixé particulièrement leur attention sur les organes de la presse de Constantinople.

D'après les informations de l'ambassade à

Constantinople, les principaux journaux reçoivent des deux pays des subsides assez importants dans la proportion suivante :

	En livres turques	
	ALLEMAGNE	AUTRICHE-HONGRIE
Ikdam	2.500	1.000
Sabah	2.000	1.000
Tanine	2.000	1.000
Tasfiri Efkiar	2.000	500
Terdjuman	500	500

(Signé) GIERS.

N° 54

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 2/15 septembre 1914.

Je conclus de ma conversation d'aujourd'hui avec Talaat bey et Halil bey que les Turcs commencent à comprendre qu'ils ont été trop vite en abrogeant les Capitulations et à craindre les conséquences de cette mesure, après la fin de la guerre. Les deux ministres m'ont affirmé qu'ils désiraient s'entendre avec nous. Ils m'ont dit de façon privée qu'ils étaient prêts à disjoin-

dre la partie économique de la question de la partie juridique en retardant pour quelque temps l'abrogation de cette dernière. C'est principalement l'indépendance économique qui leur est nécessaire, ne pouvant satisfaire sans elle aux exigences du budget. En ce qui concerne l'abrogation des stipulations économiques des Capitulations contre lesquelles les Gouvernements ne protestent pas en principe, ils voudraient son application immédiate. Je crois personnellement que nous devrions aller à leur rencontre dès maintenant pour ne pas, par notre refus, jouer le jeu des Allemands.

(Signé) GIERS.

N° 55

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 4/17 septembre 1914.

En se basant sur ses soi-disant succès au cours de la lutte avec le parti militaire dans le Cabinet, Djavid bey a exprimé hier sa conviction que les puissances de la Triple Entente pourraient arriver à faire démobiliser l'armée en Turquie si, en échange, elles donnaient leur

consentement à l'abrogation des Capitulations tant économiques que juridiques.

Vu la tentative des Turcs, après la reprise d'Andrinople, de mettre l'Europe devant un fait accompli, qu'ils se refusent dorénavant à discuter, et vu que les puissances n'ont pas à l'heure actuelle d'autres moyens pour faire une pression qu'une déclaration de guerre, je vous prie de m'indiquer aussi promptement que possible quel accueil le Gouvernement impérial réserverait à la proposition de Djavid bey si elle m'était répétée au nom de tout le Cabinet et avec la déclaration secrète que le nouveau régime sans Capitulations ne sera appliqué aux étrangers qu'après l'élaboration de nouveaux règlements garantissant suffisamment la sécurité de leurs personnes et de leurs domiciles.

(Signé) GIERS.

N° 56

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Petrograd, le 6/19 septembre 1914.

Votre télégramme en date du 4/17 septembre a été reçu.

Nous serions prêts à consentir à l'abrogation

des Capitulations, sous la réserve que le nouveau régime ne serait appliqué qu'après élaboration des nouveaux règlements donnant des garanties suffisantes, dans le cas où le Gouvernement ottoman proposerait l'absolue neutralité de la Turquie avec, comme garantie, la démobilisation et l'éloignement de tous les militaires allemands.

Bordeaux et Londres en sont informés.

(Signé) SAZONOW.

N° 57

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 8/21 septembre 1914.

J'ai indiqué aujourd'hui au grand vizir que la sortie du *Gœben,* qui a eu lieu aujourd'hui dans la Mer Noire, quoiqu'elle fût de courte durée, ne correspond pas à sa déclaration que la flotte turque n'y pénétrera pas. Je lui ai rappelé que j'avais précédemment déclaré qu'une sortie pareille peut aboutir à des résultats dont la responsabilité retombera sur la Turquie. Je n'ai pas omis à cette occasion d'attirer de nouveau son attention sur la position internationale

du *Gœben* et du *Breslau* qui, malgré le pavillon turc, ne peut pas être reconnue correcte. Le grand vizir s'est efforcé de se justifier, disant que la sortie d'un gros navire, pour des exercices de tir, soi-disant dangereux dans la mer de Marmara, n'est pas la sortie de la flotte, et qu'il ne peut que confirmer ses affirmations qu'il n'y aura pas de sortie générale de toute la flotte turque.

Ces affirmations, même si elles étaient confirmées par le Conseil des ministres, ne donnent cependant pas une garantie suffisante, car la flotte, qui se trouve entre les mains des Allemands et sous le commandement direct du vice-généralissime Enver pacha, peut sortir, même sans le consentement des autres ministres.

(Signé) GIERS.

N° 58

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 9/22 septembre 1914.

Malgré la décision qui vient d'être prise par le Conseil des ministres de ne pas envoyer la flotte dans la Mer Noire, l'ambassadeur d'Alle-

magne a tout de même envoyé dans la Mer Noire le *Breslau* et a ensuite communiqué au grand vizir que les navires allemands sont jusqu'à un certain degré seulement soumis aux Turcs et qu'ils sont destinés non seulement à servir les intérêts turcs, mais principalement ceux de l'Allemagne. L'ambassadeur a promis que les officiers allemands ne provoqueront pas la flotte russe.

(Signé) GIERS.

N° 59

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 9/22 septembre 1914.

Des informations qui me parviennent, je conclus que les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie font des efforts énergiques pour pousser les Turcs à nous attaquer, mais que visiblement les Turcs craignent une rupture avec nous. En même temps ils craignent que la flotte, sous le commandement des Allemands, puisse provoquer un combat avec la flotte russe.

(Signé) GIERS.

N° 60

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 9/22 septembre 1914.

On vient de publier le texte de la loi provisoire, confirmée par iradé du Sultan, relative à la majoration, à partir du 30 septembre n. s. à minuit, des tarifs douaniers : droit de 15 °/₀ *ad valorem* des marchandises qui jusqu'à présent payaient à la douane 11 °/₀, et droit de 12 °/₀ *ad valorem* des marchandises sur lesquelles on prélevait jusqu'à présent 8 °/₀. Les objets en or, en argent et la bijouterie continueront à bénéficier de l'ancien tarif actuellement en vigueur. Les marchandises qui avaient été expédiées avant la publication de la présente loi paieront suivant le tarif en vigueur au moment de l'envoi.

(Signé) GIERS.

N° 61

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Petrograd, le 11/24 septembre 1914.

Vous pouvez vous entendre avec vos collègues relativement à la fixation du délai après lequel la Porte pourra considérer comme caduque la partie financière des Capitulations. Il est à souhaiter que le délai demandé soit prolongé.

(Signé) Sazonow.

N° 62

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 12/25 septembre 1914.

On vient de publier le texte de la loi provisoire qui étend l'action de la loi de « Temettu » aux étrangers qui s'occupent de commerce et de métiers, ainsi qu'à tous ceux qui exercent une profession quelconque.

(Signé) Giers.

N° 63

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme identique des trois ambassadeurs.)

Constantinople, le 12/25 septembre 1914.

Dans une nouvelle entrevue que nous venons d'avoir, — mes collègues de France et d'Angleterre et moi — avec le négociateur ottoman, celui-ci a fait preuve de dispositions plus conciliantes. Le Gouvernement impérial ottoman semble se rendre mieux compte du prix de l'adhésion des Gouvernements de la Triple Entente à certaines des modifications qu'il désire apporter au régime capitulaire. Il se montre disposé en conséquence à nous faire des concessions sur la partie judiciaire et pénitentiaire des Capitulations qu'il a abrogées avec le reste, en échange de l'assimilation de nos nationaux aux Ottomans en matière fiscale et l'engagement de négocier avec lui des traités de commerce basés sur les principes du droit public international et destinés à remplacer toutes les dispositions commerciales et douanières des anciens traités. Comme la juridiction est ce qui importe le plus à nos nationaux dont elle garantit les personnes et les biens contre

l'arbitraire, nous avons l'intention de poursuivre les négociations tant que nous pourrons espérer d'obtenir le maintien tel qu'il fonctionne aujourd'hui du régime judiciaire et pénitentiaire en usage à l'égard des étrangers jusqu'à ce que des modifications y aient été apportées avec l'assentiment des puissances.

N° 64

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 13/26 septembre 1914.

Vu la fermeture des postes étrangères qu'on se propose d'effectuer en connexion avec l'abrogation des Capitulations, je désirerais que l'on se contente d'une protestation des ambassadeurs de la Triple Entente le 1er octobre n. s. si nous ne nous étions pas entendus avec la Porte jusqu'à ce jour au sujet de la question des Capitulations.

(Signé) Giers.

N° 65

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Petrograd, le 13/26 septembre 1914.

Veuillez bien communiquer au Gouvernement ottoman :

Le Gouvernement de Russie confirme la protestation que l'ambassadeur de Russie a remise le 28 août/10 septembre dernier à la Sublime Porte. Le régime des Capitulations étant fondé sur des actes synallagmatiques, il n'est pas au pouvoir de la Porte d'en prononcer l'abrogation par un acte unilatéral. Le Gouvernement impérial fait donc toutes réserves quant aux mesures que les autorités ottomanes auraient prises ou viendraient à prendre en violation des stipulations capitulaires, et il se déclare dès maintenant résolu à demander, en son temps, les réparations légitimes pour les dommages que ses ressortissants subiraient de ce fait.

Le Gouvernement de Russie croirait manquer à la confiante amitié qui unit très heureusement la Russie à la Turquie, s'il n'appelait la plus sérieuse attention de la Sublime Porte sur les conséquences de la politique où elle semble vouloir s'engager. La sympathie de la Russie cons-

titue, pour la Turquie, un gage assuré de tranquillité, ainsi qu'une promesse précieuse d'assistance qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Turquie de méconnaître.

Bordeaux, Londres et Rome en sont informés.

(Signé) SAZONOW.

N° 66

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 14/27 septembre 1914.

D'après les renseignements les plus sûrs, le Gouvernement austro-hongrois a chargé son ambassadeur de provoquer par tous les moyens dont il dispose une action de la flotte turque contre la Russie.

(Signé) GIERS.

N° 67

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 14/27 septembre 1914.

Un torpilleur turc qui était sorti hier dans la

mer Égée a été arrêté par un navire de guerre anglais, qui lui a déclaré que l'escadre anglaise a reçu l'ordre de ne laisser sortir aucun navire turc des Dardanelles, et de tirer sur lui au cas où il voudrait en sortir. Le torpilleur turc est alors rentré dans les détroits. Le commandant des Dardanelles ayant pris la déclaration anglaise pour une déclaration de guerre, a immédiatement fermé les Dardanelles.

(Signé) GIERS.

N° 68

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 14/27 septembre 1914.

Ayant appris la fermeture des Dardanelles, nous nous sommes immédiatement rendus — les ambassadeurs de France et d'Anglererre et moi — auprès du grand vizir pour protester l'un après l'autre contre la fermeture. A notre demande : cette fermeture a-t-elle eu lieu par ordre du Gouvernement, ou bien par initiative personnelle du commandant, le grand vizir a répondu qu'il y a quelque temps des indications générales avaient été données au commandant pour fermer les détroits en cas de danger,

et, que, dans le cas actuel, ayant vu dans la déclaration anglaise un danger, il s'était considéré en droit de donner cet ordre sans prévenir la Porte. J'ai conseillé au grand vizir de ne pas sanctionner la décision du commandant et de faire rouvrir immédiatement les Dardanelles. Le Conseil des ministres discute actuellement cette question. Dans sa conversation avec moi, le grand vizir s'est plaint que l'ordre anglais ait été porté d'abord à la connaissance du commandant des Dardanelles et ne lui ait été confirmé qu'après dans la note de l'ambassadeur d'Angleterre, ce qui, à son avis, est contradictoire avec une déclaration précédente de l'Angleterre portant que c'est seulement au *Gœben* et au *Breslau* qu'il est défendu de sortir dans la mer Égée. J'ai dit au prince Saïd Halim que la Porte ne doit faire de reproches qu'à elle-même, car les officiers allemands sont admis aussi sur les autres navires.

(Signé) Giers.

N° 69

L'ambassadeur en Turquie,
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 15/28 septembre 1914.

Hier, le grand vizir a prié l'ambassadeur d'Angleterre de faire éloigner à une certaine distance l'escadre anglaise qui se tient, paraît-il, tout près de l'entrée des Dardanelles ; il s'engage en ce cas à rouvrir immédiatement les Dardanelles. Sir L. Mallet a transmis cette demande à Londres. Il nous importe beaucoup que, si l'éloignement de l'escadre anglaise est reconnu possible, cela se fasse, à la condition indispensable que toutes les mesures soient prises pour écarter toute possibilité de pénétration dans les Dardanelles d'un navire ennemi quelconque.

(Signé) Giers.

N° 70

L'ambassadeur en France
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Bordeaux, le 17/30 septembre 1914.

L'ambassadeur de France à Constantinople

télégraphie que, par suite de la soumission de la flotte turque au commandement allemand, le Gouvernement anglais a décidé de ne pas laisser sortir les navires turcs dans la Mer Égée. Après que le navire de garde anglais eut arrêté le contre-torpilleur turc qui sortait des Dardanelles et l'eut informé de sa décision, le commandant des Dardanelles ferma la navigation dans les détroits. A la protestation des trois ambassadeurs, le Conseil des ministres ottoman a répondu que les Dardanelles seront ouvertes si l'escadre anglaise se retire vers Lemnos.

(Signé) Iswolsky.

N° 71

L'ambassadeur en France,
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Bordeaux, 18 septembre/1er octobre 1914.

L'ambassadeur de France à Londres télégraphie que le Gouvernement anglais ne trouve pas possible d'éloigner ses navires vers Lemnos, ce qui rendrait impossible la surveillance des Dardanelles.

(Signé) Iswolsky.

N° 72

L'ambassadeur en Turquie,
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, 17/30 septembre 1914.

A partir de demain, les postes russe et anglaise en Turquie cesseront, comme l'ont fait les postes italienne, allemande et autrichienne, de recevoir et de distribuer la correspondance. L'ambassadeur de Grande-Bretagne et moi nous protesterons contre cette décision unilatérale de la Porte, indépendamment de la protestation générale qui sera remise à son tour.

(Signé) GIERS.

N° 73

L'ambassadeur en Turquie,
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, 18 septembre/1er octobre 1914.

Conformément aux ordres que j'ai donnés préalablement, nos bureaux de poste ne sont pas ouverts aujourd'hui, et l'argent et la correspondance qui s'y trouvent ont été remis hier à

notre consulat le plus proche. Les ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne et moi, par une note identique, avons protesté auprès de la Porte contre sa décision unilatérale de fermer les postes étrangères.

(Signé) GIERS.

N° 74

L'Ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 18 septembre/1er octobre 1914.

Hier et aujourd'hui, le président de la Chambre des Députés Halil bey est venu chez moi pour des pourparlers relatifs à l'abrogation des Capitulations. Il m'a dit que personnellement il était d'avis que, dans le cas où nous consentirions à accorder à la Turquie une liberté économique, il peut se faire que le Conseil des ministres ordonne aux autorités administratives et judiciaires de ne pas appliquer provisoirement l'iradé concernant l'abrogation des Capitulations juridiques et que, pendant ce temps, lui, Halil bey, formerait une commission pour élaborer un régime qui pourrait nous satisfaire. Après entente avec les ambassadeurs de France

et d'Angleterre, je lui ai répondu que notre consentement à accorder la liberté économique à la Turquie se trouve dépendre directement du maintien des Capitulations juridiques jusqu'à l'établissement d'un ordre de choses que nous pourrions considérer comme suffisamment fort pour garantir les intérêts de nos sujets. Aujourd'hui, Halil bey m'a déclaré qu'il a réussi à convaincre la Porte d'accepter sa proposition et que sur son insistance elle aurait, paraît-il, déjà envoyé à tous les valis et institutions judiciaires des ordres secrets pour ne pas appliquer la loi sur l'abrogation des Capitulations juridiques. Halil bey se propose d'introduire, dans la commission, des Européens qui se trouvent au service de la Turquie. Il y a cependant peu d'espoir que les travaux de cette commission, si une telle commission venait à se réunir, aboutissent à un résultat favorable.

(Signé) GIERS.

N° 75.

L'Ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, 19 septembre/2 octobre 1914.

J'apprends d'une source autorisée que l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a déclaré au grand vizir que la Turquie devait actuellement marcher contre la Russie. Le grand vizir a répondu que la Turquie est prête à une guerre, mais qu'elle ne sait pas dans quelle direction elle doit la faire. A cela l'ambassadeur a indiqué qu'il faut tirer parti de la flotte, acte dont la première conséquence serait une pression sur la Bulgarie et la Roumanie. Ce but pourrait être atteint par la destruction de la flotte russe, ou bien, si elle n'avait pas accepté le combat, par l'établissement de la domination turque sur la Mer Noire. Le grand vizir a répondu que Constantinople serait exposé à un danger si la flotte turque était endommagée par la flotte russe.

(Signé) GIERS.

N° 76

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, 20 septembre/3 octobre 1914.

La situation générale à Constantinople durant ces dernières semaines se développe dans le sens d'une préparation accélérée de la Turquie à la guerre. Par mon télégramme en date du 27 août/9 septembre, vous savez que l'apparition du *Gœben* et du *Breslau* a tourné la tête aux Turcs, ce dont les Allemands et les Autrichiens n'ont pas tardé à profiter pour attirer la Turquie définitivement de leur côté. Vous savez qu'une entente a même eu lieu entre eux. Depuis ce temps, le ministre de la Guerre nommé généralissime de l'armée et de la flotte a remis l'une et l'autre dans les mains allemandes. La Turquie a commencé à être inondée d'officiers allemands, de soldats, de canons et d'obus. Les Allemands ont entrepris de la préparer énergiquement à la lutte contre toutes les puissances de la Triple Entente, de fortifier les détroits et de nous créer à nous tous des difficultés sur les frontières. La transformation de toute la Turquie en un camp militaire s'est reflétée sur la conduite des autorités civiles à l'égard des étrangers, et le rôle des ambassades et des con-

sulats dans la question de la défense des intérêts des sujets étrangers est devenu extrêmement pénible. L'aggravation de la situation des Allemands sur le théâtre de la guerre a dégrisé jusqu'à un certain point les ministres les plus modérés et ils affectent de s'opposer aux efforts des Allemands tendant à lancer immédiatement la Turquie dans la guerre. Au Conseil des ministres, la lutte se poursuit entre le parti modéré et Enver pacha qui est souvent soutenu par Talaat bey. Cette lutte varie continuellement en corrélation avec les nouvelles qui viennent du théâtre de la guerre. Dans le pays, qui a été dépouillé dans le but de faire la guerre, il se prépare indiscutablement un fort mécontentement : dans l'armée on voit grandir le mécontentement contre l'hégémonie allemande. Mais il n'y a personne de suffisamment énergique pour se mettre à la tête de ce mouvement. Une situation aussi alarmante et incertaine peut se prolonger jusqu'à notre succès définitif dans la guerre, alors les ministres actuels recouvreront le courage nécessaire pour se débarrasser d'Enver et des Allemands. Mais il est plus que probable que les Allemands d'eux-mêmes créeront un incident qui poussera la Turquie à la guerre.

(Signé) Giers.

N° 77

L'ambassadeur en Turquie
au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, 20 septembre/3 octobre 1914.

D'après les données précises que je viens de recevoir, la Porte a décidé d'abroger dans un court délai les privilèges du Liban.

(Signé) GIERS.

N° 78

Le ministre des Affaires étrangères
à l'ambassadeur de Turquie.

(Télégramme.)

Pétrograd, le 21 septembre/4 octobre 1914.

Votre télégramme du 20 septembre/3 octobre a été reçu. Veuillez soutenir les instances de l'ambassadeur de France relatives au statut du Liban.

Signé : SASONOW.

N° 79

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 22 septembre/5 octobre 1914.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir Mallet, est rentré à Constantinople il y a un mois.

Quelque temps après son arrivée, Sir L. Mallet a demandé une audience au Sultan. Sa Majesté a reçu l'ambassadeur d'une manière extrêmement affable et lui a déclaré que la Turquie désire observer une stricte neutralité, qu'elle ne nourrit aucune intention hostile contre aucun pays, et que les équipages allemands se trouvant sur les navires reçus de l'Allemagne seront, paraît-il, débarqués dans quelques jours.

En réponse à cette déclaration pacifique, Sir L. Mallet a, de son côté, déclaré à Sa Majesté qu'il était chargé de lui annoncer qu'après la guerre le Gouvernement de Grande-Bretagne restituerait à la Turquie les deux dreadnoughts.

Signé : Giers.

N° 80

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

Constantinople, le 22 septembre/5 octobre 1914.

La mobilisation générale qui avait été faite en Turquie ainsi que la proclamation de l'état de siège dans tout le pays ont eu comme conséquence directe le transfert du pouvoir des autorités civiles aux mains des militaires.

Cette situation a eu une répercussion particulièrement pénible sur nos agents consulaires dans l'Empire ottoman.

Les réquisitions provoquées par la mobilisation et qui se faisaient sans aucun ordre et en violant les droits des étrangers en Turquie, devaient attirer l'attention des consuls et les pousser à défendre les intérêts de ceux qui avaient été lésés. Les protestations qu'ils présentaient aux autorités locales civiles restaient sans résultat, car ces dernières déclaraient que toutes ces mesures étaient prises par ordre des autorités militaires. Et ces dernières autorités ont laissé de côté les protestations des consuls sans y prêter aucune attention.

La décision unilatérale de la Porte d'abroger les Capitulations a porté un coup encore plus

fort à l'action des consuls au point de vue de la défense de leurs nationaux, car elle leur a enlevé la possibilité de protéger directement ces derniers et de les défendre contre l'arbitraire des autorités turques.

Dans ces conditions, l'action de nos consuls dans la question de la défense des droits et des intérêts de nos sujets consiste à émettre des protestations infructueuses, à enregistrer les cas de violation des droits et des intérêts de leurs nationaux et à envoyer des rapports à ce sujet à l'Ambas sade impériale, afin que, lorsque la guerre se terminera et que nous entrerons en pourparlers avec la Turquie, nous ayons entre les mains des matériaux suffisants pour présenter à la Porte des réclamations adéquates. Malheureusement ce n'est que dans des cas très rares que l'Ambassade elle-même a réussi à insister pour le rétablissement des droits de nos sujets, car, même en admettant dans certains cas le désir du grand vizir de satisfaire à nos demandes, il faut observer que ses ordres sont rarement et peu consciencieusement exécutés par les autorités locales.

(Signé) Giers.

N° 81

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 22 septembre/5 octobre 1914.

Votre télégramme en date du 21 septembre/4 octobre a été reçu.

Les ambassadeurs des grandes puissances de l'Entente ont présenté hier à la Porte une note identique au sujet de la nécessité du maintien du statut du Liban.

Signé : GIERS.

N° 82

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 26 septembre/9 octobre 1914.

L'institution officielle allemande qui porte le nom de *Etappen Kommando* et qui s'occupe de la réquisition des marchandises étrangères, fonctionne ici ouvertement. Sur certaines quittances qu'elle délivre il est dit que les marchan-

dises sont réquisitionnées « pour le Gouvernement allemand ». A la tête de cette institution se trouve un officier de marine allemand, l'ex-commandant du stationnaire allemand. Il y a deux cas où des cargaisons, appartenant à des sujets russes, avaient été réquisitionnées. J'ai présenté à la Porte une protestation.

Signé : GIERS.

N° 83

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 23 septembre/6 octobre 1914.

J'apprends de source certaine qu'hier l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a déclaré au grand vizir que les gouvernements alliés, allemand et austro-hongrois, considèrent le moment comme favorable pour nous attaquer et que la flotte turque devrait nous attaquer dès maintenant sur le littoral de la Mer Noire. Le grand vizir a répondu, paraît-il, négativement, ayant déclaré qu'à son avis l'action de la flotte ne peut avoir d'importance décisive, vu l'état de choses actuel.

Signé : GIERS.

N° 84

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 28 septembre/11 octobre 1914.

La Porte a décidé de publier prochainement une loi soumettant toutes les écoles étrangères, tant civiles que religieuses, au contrôle du Gouvernement. Je protesterai de concert avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Signé : GIERS.

N° 85

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.)

Constantinople, le 30 septembre/10 octobre 1914.

On m'informe d'une source autorisée que les Allemands ont commandé et déjà reçu dix drapeaux militaires russes et dix roumains pour le *Gœben*.

Signé : GIERS.

N° 86

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 2/15 octobre 1914

On me rapporte d'une source très autorisée que le grand vizir a répondu aux ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie qui insistaient pour l'intervention de la Turquie contre nous, que l'unique obstacle à cette intervention est la difficulté financière.

Signé : GIERS.

N° 87

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 3/16 octobre 1914.

Je viens d'apprendre d'une source autorisée que le 28 septembre/11 octobre une réunion a eu lieu chez l'ambassadeur d'Allemagne, à laquelle ont pris part Enver pacha et Talaat bey. Une convention a même été signée en vertu de laquelle la Turquie s'engage à marcher immédiatement contre nous après avoir reçu des

subsides d'argent de l'Allemagne. Le premier versement a déjà été reçu ici.

(Signé) GIERS.

N° 88

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 5/18 octobre 1914.

D'après les renseignements sûrs qui me parviennent, le 8/21 octobre arrivera à Constantinople le second envoi d'argent promis à la Turquie contre son engagement d'attaquer la Russie. Après son arrivée, Enver pacha et Talaat bey doivent exiger du grand vizir qu'il réponde s'il consent à nous attaquer immédiatement; dans le cas contraire, ils exigeront sa démission.

(Signé) GIERS.

N° 89

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 7/20 octobre 1914.

Il est très possible que nous soyons attaqués

très prochainement par la Turquie étant donné qu'elle a reçu l'envoi d'argent de l'Allemagne.

(Signé) GIERS.

N° 90

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 16/29 octobre 1914.

Vu la nouvelle télégraphique privée arrivée ici suivant laquelle les torpilleurs turcs auraient coulé quelques navires à Odessa, mes collègues français et anglais et moi proposons à nos Gouvernements de déclarer à la Porte que nous lui laissons le choix entre la rupture immédiate avec nous ou l'éloignement immédiat hors de Turquie de tous les officiers allemands, tant la mission Liman von Sanders que les marins.

(Signé) GIERS.

N° 91

Le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur en Turquie.

(Télégramme.) Petrograd, le 16/29 octobre 1914.

Les Turcs ont ouvert les opérations de guerre

contre le port non défendu de Théodosia et contre une canonnière qui se trouvait dans le port d'Odessa.

Par suite de cela, veuillez donner des ordres de départ à nos consuls, en remettant la défense de nos sujets à l'ambassadeur d'Italie.

En même temps déclarez à la Porte que, par suite des actes ci-dessus mentionnés, vous avez reçu l'ordre de quitter Constantinople avec tous les fonctionnaires qui se trouvent sous vos ordres.

Bordeaux, Londres, Nich, Sofia, Bucarest, Rome, Athènes et Cettigné en sont informés.

(Signé) SAZONOW.

N° 92

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 17/30 octobre 1914.

J'ai reçu votre télégramme à 3 heures de la nuit et j'exécuterai vos ordres le matin.

(Signé) GIERS.

N° 93

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 17/30 octobre 1914.

Urgent. Se disant malade, le grand vizir n'a pas pu me recevoir. J'ai exécuté par écrit ce dont vous m'avez chargé.

(Signé) GIERS.

N° 94

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Constantinople, le 17/30 octobre 1914.

Urgent. Je viens de voir le grand vizir qui m'a exprimé ses vifs regrets au sujet de l'attaque faite par la flotte turque, affirmant que cela a été fait malgré les ordres de la Porte. Il a affirmé qu'il saura rappeler les Allemands à l'ordre. A ma réponse que j'ai reçu l'ordre de partir et que je dois exécuter cet ordre, il a remarqué qu'il le comprend, mais que tout de même il s'adressera directement à Petrograd dans l'espoir d'arranger l'incident. Je doute non pas de sa bonne volonté,

mais de son autorité; et je crois que sa chute ainsi que celle de Djavid bey n'est pas loin.

(Signé) GIERS.

N° 95

L'ambassadeur en France au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Bordeaux, le 17/30 octobre 1914.

Le ministre des Affaires étrangères m'a déclaré qu'hier encore, après avoir reçu du consul français à Odessa la nouvelle que les Turcs nous ont attaqués, il a confirmé à M. Bompard de faire coïncider sa façon d'agir avec celle de ses collègues russe et anglais.

(Signé) ISWOLSKY.

N° 96

L'Ambassadeur en Angleterre au ministre des Affaires étrangères.

(Télégramme.) Londres, le 18/31 octobre 1914.

Sir A. Nicolson m'a dit que, comme il ressort du dernier télégramme de Sir L. Mallet, que M. de

Giers a demandé ses passeports, les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont fait la même chose et quittent Constantinople.

(Signé) BENCKENDORFF.

N° 97

Le ministre des Affaires étrangères aux ambassadeurs en France et en Angleterre.

(Télégramme.)

Petrograd, le 19 octobre/1er novembre 1914.

Le chargé d'affaires ottoman m'a lu le télégramme suivant du grand vizir : « Vous prie dire au ministre des Affaires étrangères que nous regrettons infiniment qu'un acte d'hostilité provoqué par flotte russe ait compromis relations amicales des deux pays.

« Pouvez assurer Gouvernement impérial de Russie que Sublime Porte ne manquera pas donner à la question solution qu'elle comporte et qu'elle adoptera mesures propres à prévenir retour faits analogues.

« Pouvez déclarer dès à présent au ministre Affaires étrangères que sommes décidés ne plus permettre à la flotte impériale turque passer Mer Noire et que nous espérons que flotte russe à son tour ne viendra plus croiser dans nos parages. J'ai le ferme espoir que Gouvernement

impérial de Russie voudra bien faire preuve en l'occurrence du même esprit de conciliation que nous au nom des intérêts communs des deux pays. »

J'ai répondu au chargé d'affaires de Turquie que je nie catégoriquement le fait d'une initiative hostile de notre flotte. Ensuite que je crains qu'il soit déjà trop tard pour entrer dans des pourparlers quelconques. Si la Turquie avait déclaré qu'elle expulserait immédiatement les militaires et marins allemands, alors on pourrait commencer des pourparlers sur les réparations à accorder pour les dommages causés à notre littoral par l'attaque perfide de la Turquie. J'ai ajouté que la déclaration qu'il vient de faire ne change en rien la situation.

Fahreddine recevra ses passeports demain.

(Signé) SAZONOW.

N° 98

L'ambassadeur en Turquie au ministre des Affaires étrangères.

(Dépêche.) Petrograd, le 31 octobre/13 novembre 1914.

Poursuivant avec acharnement le but d'entraîner la Turquie dans la guerre avec la Russie dans l'espoir, basé sur l'idée d'une insurrection des musulmans chez nous, de nous porter un

coup sensible dans le Caucase et de faire déserter une partie de nos troupes à la frontière turque, l'Allemagne et l'Autriche ont fait tous leurs efforts pour obliger le Gouvernement ottoman à prendre une série de mesures destinées à l'amener finalement à une guerre contre nous et, par suite, contre les puissances de la Triple Entente.

Les déclarations solennelles et fréquentes de la Porte promettant de garder une stricte neutralité pendant la guerre européenne faites de pair avec une mobilisation hâtive, l'accès des détroits accordé aux navires *Gœben* et *Breslau* et malgré toutes les affirmations et promesses, la présence des officiers et soldats allemands ; le transfert des troupes turques vers notre frontière et vers celle de l'Angleterre et l'apparition de la flotte turque dans la Mer Noire, la démonstration qu'elle y a opérée, tout cela ne peut pas ne pas être reconnu comme des mesures dirigées contre les puissances de la Triple Entente dans l'espoir de provoquer de leur part des actes hostiles à la Turquie. Malgré cela les représentants de la Triple Entente à Constantinople ont fait tous leurs efforts pour arrêter la Turquie dans toute manœuvre déraisonnable en protestant en même temps énergiquement contre les agissements illégaux de la Porte.

D'un autre côté, au sein du Gouvernement

ottoman lui-même, une lutte se livrait entre le parti qui était tombé sous l'influence de l'Allemagne et qui croyait profondément à la victoire définitive de cette dernière, et le parti plus modéré qui trouvait nécessaire de poursuivre une tactique expectante jusqu'à ce qu'on vît clair dans les résultats obtenus sur le théâtre de la guerre.

Malgré toutes les affirmations, promesses, menaces même de l'Allemagne, cette situation incertaine aurait encore pu durer quelque temps si la poussée du dénouement n'avait été donnée, comme il fallait le prévoir, par les Allemands eux-mêmes.

Le 16/29 octobre, le bruit s'est répandu à Constantinople qu'une rencontre aurait eu lieu entre les flottes russe et turque. Le télégramme de l'agence Westnik qui cependant ne me fut pas transmis par les autorités turques, a visiblement servi de fondement à ce bruit.

La première nouvelle que j'ai eue à ce sujet, je la reçus du drogman du grand vizir, envoyé d'urgence auprès de moi pour vérifier la nouvelle à laquelle il ne voulait pas croire. Je n'étais pas en état de lui communiquer quoi que ce soit à ce sujet, quoiqu'il fût difficile de douter de la possibilité d'une pareille rencontre qui n'était que la conséquence naturelle de la situation politique d'alors. Bientôt après, mon collègue

anglais me communiqua un télégramme reçu d'Odessa relatif à l'attaque d'Odessa par les torpilleurs turcs. Me rendant compte de l'imminence de la rupture avec la Turquie, j'ai immédiatement prévenu l'ambassadeur d'Italie, le marquis Garroni, de ce qui s'était passé et je l'ai prié de prendre des mesures pour donner sa protection à nos consuls en Turquie. Je ne doutais pas que l'Ambassade partît sans incidents, mais je craignais fort pour le sort de nos représentants consulaires.

A 3 heures de la nuit, j'ai reçu le télégramme de Votre Excellence avec l'ordre, par suite de l'attaque de la flotte turque du littoral de la Mer Noire, de quitter la Turquie avec tous les membres du personnel et des consulats, ce dont j'ai informé mes collègues français et anglais la nuit même. En même temps un ordre circulaire fut rédigé et expédié aux consuls qui visiblement ne leur fut pas remis, car le lendemain l'Ambassade recevait des consulats des télégrammes ordinaires sur des questions courantes qui témoignaient que les instructions n'avaient pas été reçues.

Le 17/30 octobre, au matin, je téléphonai au grand vizir en le priant de m'indiquer à quel moment il pourrait me recevoir. Le prince Saïd Halim me répondit que malheureusement il ne pouvait me recevoir à cause de sa maladie.

Alors je lui ai envoyé une note officielle dans laquelle j'ai exposé en raccourci les instructions que j'avais reçues de vous. Dans la lettre privée jointe à la note officielle exprimant mes regrets de devoir quitter Constantinople sans le voir, j'ai prié le grand vizir de me donner mes passeports et de prendre des mesures pour permettre à l'Ambassade et à nos consuls du territoire de la Turquie de partir librement.

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre écrivirent dans le même sens au grand vizir.

Le grand vizir me pria de venir chez lui à Yénikeuy à 3 heures de l'après-midi.

Je trouvai chez lui l'ambassadeur d'Angleterre qui assista à la plus grande partie de notre conversation. M'ayant emmené alors dans la chambre voisine, le grand vizir a commencé par m'affirmer que ni lui ni le Gouvernement ne désirent la guerre, que sa position se fortifie chaque jour et il m'a prié de l'aider à réaliser ses sincères désirs de ne pas mener les affaires à une rupture. J'ai riposté que depuis trois mois déjà je lui indiquais, ainsi qu'à Talaat bey, le danger qui menaçait la Turquie de la part des Allemands et que je les avais prévenus que la patience de la Russie pouvait et devait avoir une fin. Actuellement la chose était advenue, et j'étais obligé, l'ordre reçu, de quitter la Turquie. J'ai ajouté que le grand vizir aurait toujours la

possibilité de porter ses demandes à la connaissance du Gouvernement impérial par une voie ou une autre.

Le prince Saïd Halim a exprimé le désir de télégraphier immédiatement à Fahreddine, afin qu'il exprime au Gouvernement impérial de profonds regrets au sujet de l'incident. En prenant congé de lui, j'ai renouvelé ma prière au prince Saïd Halim, attirant son attention particulière sur le sort de nos consuls duquel dépendrait notre attitude à l'égard des représentants de la Turquie en Russie.

Le grand vizir a promis que le départ et de l'Ambassade et des consulats s'effectuerait dans un ordre parfait.

En sortant de chez le grand vizir, j'ai rencontré dans l'antichambre des ministres qui s'étaient réunis pour délibérer. Après ce conseil, le soir même, le Conseil mixte du Cabinet avec le Comité Union et Progrès devait avoir lieu. Djavid bey avec lequel j'ai parlé pendant quelques minutes m'a affirmé qu'il se rend tout à fait compte des conséquences d'une guerre avec la Russie, qu'il fera tout son possible pour ne pas la laisser éclater et que, si ses efforts restent vains, il préférera donner sa démission.

Après moi, le grand vizir a de nouveau reçu Sir L. Mallet et après lui, M. Bompard.

Ensuite je me suis rendu chez l'ambassadeur

d'Italie et je l'ai prié de nous organiser un train spécial pour samedi soir. Le marquis Garroni a profité de son entrevue avec Talaat bey pour attirer son attention sur ce fait qu'on agira vis-à-vis des consuls ottomans en Russie de la même façon qu'on aura agi vis-à-vis des consuls russes en Turquie. Talaat bey a de nouveau reparlé de l'arrestation du drogman et de l'imam du consulat ottoman à Batoum et il a ajouté que, s'il n'y avait pas eu ce fait, il se serait placé à notre point de vue, tandis que maintenant il était obligé de prendre d'abord des informations sur le sort des consuls de Turquie en Russie.

Alors le marquis Garroni a renouvelé sa proposition que l'Italie fût chargée des intérêts ottomans en Russie. Dans ce cas les ambassades italiennes à Petrograd et à Constantinople pourraient établir de concert les conditions du retour des consuls dans leur patrie, à la satisfaction réciproque des deux parties.

Le 18/3 octobre, à 7h 15 du soir, le départ de l'Ambassade impériale et du Consulat général a eu lieu dans des conditions tout à fait favorables ; ils étaient accompagnés de la majorité des membres de la colonie russe, environ cent personnes.

(Signé) Giers.

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT. — MARS 1915

Les Pourparlers Diplomatiques

VII

LE LIVRE ROUGE AUSTRO-HONGROIS

Il a été tiré de ce volume cinquante-cinq exemplaires numérotés à la presse, dont :

5 sur papier du Japon (Nos 1 à 5);

50 sur papier de Hollande (Nos 6 à 55).

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Les Pourparlers Diplomatiques

LE LIVRE ROUGE AUSTRO-HONGROIS

PIÈCES DIPLOMATIQUES RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA GUERRE DE 1914

Depuis que la dynastie des Karageorgevitch est montée sur le trône ensanglanté de Serbie et s'est entourée des conspirateurs qui ont attenté à la vie du roi Alexandre, le Royaume s'est proposé constamment, quoique par des voies diverses et avec une intensité variable, un but identique : saper par une propagande hostile et des intrigues révolutionnaires les territoires austro-hongrois habités par les Slaves du sud et les détacher ensuite de la Monarchie, quand la situation mondiale serait favorable à la réalisation des projets panserbes.

L'hostilité acharnée et la profonde désillusion que provoqua en Serbie l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine démontrent clairement jusqu'à quel degré le Royaume des bords de la Save avait haussé ses espérances et combien il se croyait près du but désiré avec tant d'ardeur. Elles conduisirent ce pays en proie aux excitations et à l'égarement au seuil de la guerre.

Abandonné par la puissance protectrice de la Russie, qui à cette époque ne considérait pas encore ses armements comme suffisants, le Gouvernement serbe se vit obligé, au printemps de l'année 1909, de déclarer solennellement à la face de l'Europe qu'il reconnaissait la réorganisation du droit constitutionnel et international résultant de l'annexion et qui, il en convenait, ne lésait pas les intérêts de la Serbie ; il s'engageait en outre à dissoudre les bandes armées contre la Monarchie et à entretenir dorénavant des relations amicales avec l'Autriche-Hongrie.

Les espoirs de la Monarchie furent déçus : elle s'aperçut qu'il lui serait désormais impossible de vivre en paix et en bon voisinage avec la Serbie, comme sous le règne des Obrenovitch ; qu'elle ne pourrait plus prendre en considération et favoriser avec la même bienveillance les intérêts de cet État, qui doit cependant à l'Autriche-Hongrie la reconnaissance de son indépendance proclamée au Congrès de Berlin.

Le Gouvernement serbe, qui s'était engagé par promesse à entretenir avec l'Autriche-Hongrie des rapports de bon voisinage, a autorisé sa presse à attiser d'une façon inouïe la haine de la Monarchie ; il a permis à des associations existant sur territoire serbe sous la direction d'officiers supérieurs, de fonctionnaires de l'État, de professeurs et de juges, de suivre publiquement des tendances qui avaient pour but de révolutionner certains territoires austro-hongrois. Il n'a pas empêché des membres dirigeants de son Administration civile et militaire d'empoisonner à ce degré la conscience publique, que le vulgaire assassinat fût considéré comme une arme de prédilection dans la lutte contre la Monarchie. C'est de l'atmosphère créée par cette agitation haineuse qu'est sortie toute une série d'attentats contre la vie de fonctionnaires supérieurs de la Monarchie et finalement cet odieux forfait méthodiquement préparé en Serbie : l'attentat contre l'auguste per-

sonne de l'archiduc héritier du trône, François-Ferdinand.

La mort de cette victime immolée à la patrie devait, ainsi que nos ennemis s'y attendaient dans leur folle illusion, hâter la dislocation de la Monarchie ; elle a groupé au contraire tous les peuples austro-hongrois en une unanimité passionnée autour de leur dynastie. Le monde entier put voir sur quelles bases inébranlables reposaient les fondements de la Monarchie et avec quelle fidélité et fermeté tous ses enfants se soutenaient mutuellement. Tous ils eurent l'impression, et aucun doute ne pouvait subsister sur ce point, que notre honneur, l'estime de nous-mêmes et nos intérêts vitaux nous obligeaient impérieusement à faire avorter les intrigues criminelles de la Serbie et à nous assurer des garanties pour la sécurité de l'Autriche-Hongrie.

Les expériences fâcheuses, que le Gouvernement impérial et royal avait faites avec cet astucieux État voisin, nous avaient tracé la seule voie que nous puissions suivre pour sauvegarder nos intérêts.

Il fallait adresser à la Serbie toutes les demandes et exiger d'elle toutes les garanties susceptibles d'assurer le châtiment des complices de cet infâme attentat ainsi que la répression des tendances panserbes.

La patience inouïe de l'Autriche-Hongrie étant considérée par la Serbie comme une preuve de faiblesse, il devenait nécessaire de faire comprendre nettement au Gouvernement de Belgrade que la Monarchie était décidée le cas échéant à en venir aux dernières extrémités, pour sauvegarder son prestige et la possession de ses territoires ; de même elle ne tolérerait plus de la part du Royaume des bords de la Save ces faux-fuyants qui devaient, par une feinte adhésion aux demandes austro-hongroises, tromper les puissances et laisser subsister la possibilité de continuer exactement comme après la promesse solennelle de 1909, son travail de sape contre la

Monarchie. Pour combattre la tactique habituelle de la Serbie qui consiste à préparer par les moyens les plus réprouvables la séparation violente des territoires sud-slaves de l'Autriche-Hongrie, sauf à chercher protection et impunité auprès des puissances, dans le cas où la Monarchie lui demanderait des comptes au sujet de ces intrigues, il ne restait au Gouvernement impérial et royal qu'une seule voie pour sauvegarder l'intégrité de ses possessions et en finir avec les préjudices insupportables qui troublaient sa vie économique et que les aspirations serbes renouvelaient sans cesse. D'autre part, il ne voulait pas compromettre la paix de l'Europe. Dès l'origine, le Gouvernement impérial et royal a prévenu les appréhensions des puissances en leur donnant l'assurance que la Monarchie n'irait pas au delà de la défense de ses intérêts et ne visait aucunement à une acquisition de territoires. Dans les limites qu'elle venait de tracer elle-même à son action, elle devait persister dans sa volonté de voir régler ce différend avec la Serbie directement entre l'Autriche-Hongrie et cet État. La prolongation du délai que, sur la demande de la Russie, nous devions accorder à la Serbie pour lui permettre de répondre à nos exigences, aurait donné au Gouvernement de Belgrade la possibilité de recourir à de nouveaux subterfuges et à de nouveaux procédés dilatoires ; c'était en outre la porte ouverte à l'ingérence d'une puissance quelconque intervenant en sa faveur. C'est pourquoi nous avons été obligés de refuser la prolongation du délai. Quoique avant de remettre sa réponse évasive et astucieuse la Serbie eût décrété la mobilisation générale et révélé par cette mesure son hostilité manifeste, la Monarchie a encore attendu deux jours avant de se résoudre à déclarer la guerre. La suggestion du Gouvernement anglais de soumettre le règlement du différend serbe à une conférence des puissances ne parvint à Vienne qu'après l'ouverture des hostilités, de sorte qu'elle fut

rendue vaine par les événements qui l'avaient devancée. Toutefois cette proposition n'était pas en soi susceptible de sauvegarder les intérêts de la Monarchie. Seule l'acceptation intégrale des demandes austro-hongroises de la part de la Serbie aurait présenté des garanties suffisantes pour l'établissement de relations de voisinage supportables. Les puissances de la Triple Entente étaient au contraire guidées par le désir d'écarter par la voie d'un compromis les demandes de l'Autriche-Hongrie qui étaient le plus efficaces et aussi le plus sensibles à la Serbie; par cette mesure on supprimait toute garantie d'une attitude désormais correcte de la part du Royaume des bords de la Save, et la Serbie eût été encouragée à poursuivre ses tendances dont le but était de détacher de l'Autriche-Hongrie ses provinces méridionales.

En exigeant de la Serbie d'une part, le châtiment de ceux d'entre les complices du crime de Serajevo demeurant dans le Royaume, et d'autre part l'accomplissement des devoirs que supposent des relations pacifiques entre États voisins, le Gouvernement impérial et royal ne s'est pas uniquement proposé comme but de préserver notre dynastie d'attentats nouveaux et de protéger des territoires appartenant à la Monarchie contre des intrigues criminelles. Elle défendait en outre les intérêts communs du monde civilisé en déclarant que des attentats ne devaient pas impunément servir de moyens licites dans la lutte politique et que, par ses aspirations, la Serbie ne devait pas perpétuellement troubler la paix européenne.

C'est une grave injustice qu'ont commise les puissances de la Triple Entente, quand, sous l'empire de leur égoïsme politique, elles sont restées indifférentes à ces postulats de la morale publique et de l'humanité et quand elles ont pris parti pour ce royaume chargé de crimes. Si elles avaient prêté l'oreille aux assurances de la Monarchie qui, par sa

politique conservatrice et son amour de la paix pendant les formidables bouleversements dont la presqu'île balkanique a été le théâtre, pouvait avoir la prétention d'avoir mérité leur pleine confiance, si elles avaient observé dans le différend serbe une attitude expectante, la guerre mondiale eût été évitée. Ce sont elles qui devant l'Histoire doivent être rendues responsables des souffrances infinies qui se sont abattues sur l'humanité.

Il est hors de doute que le petit État serbe n'aurait jamais osé s'appliquer, avec une hostilité à peine déguisée, à détacher de la grande Monarchie, sa voisine, des territoires habités par les Slaves du Sud, s'il n'avait pas été certain d'une entente secrète avec la Russie et de la protection de cette puissance. Il croyait en outre pouvoir compter dans l'Empire des tsars sur un puissant courant panslaviste qui, le cas échéant, forcerait le Gouvernement russe à venir au secours du Royaume dans sa lutte en vue de la réalisation de ses projets panserbes.

Dans le courant des deux derniers siècles, l'Empire russe s'est étendu avec la force élémentaire d'un glacier sur des territoires énormes et n'a pas cessé de soumettre de nouvelles nationalités à la domination moscovite, qui opprime leur civilisation, leur religion et leur langue. Cette poussée opiniâtre vers la domination mondiale se propose comme but suprême et invariable la possession des détroits, qui garantirait à l'Empire russe la prédominance dans l'Orient tout proche ainsi qu'en Asie Mineure et assurerait à l'exportation russe un passage indépendant de toute volonté étrangère.

Comme la réalisation de ces plans lèse des intérêts importants de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne et devait en conséquence se heurter à une résistance inévitable de ces puissances, les aspirations de la politique russe tendaient à affaiblir cette capacité de résistance. Le bloc puissant que forment les empires de l'Europe centrale et qui barre la

route à l'hégémonie mondiale de la Russie, devait être rompu et l'Allemagne isolée. Il s'agissait tout d'abord d'encercler la Monarchie des Habsbourg par la création de la Ligue balkanique et de miner sa domination par des intrigues secrètes panslavistes et serbes dans les régions frontières. La condition préliminaire de la réalisation de ce plan était d'abattre et de refouler la Turquie, afin que les forces des États balkaniques chrétiens augmentées de ce fait pussent être employées en toute liberté contre les puissances de l'Europe centrale.

Lorsque la Ligue balkanique se rompit à la suite du conflit provoqué par le partage des territoires dont la Turquie avait été dépouillée et lorsque les plans de la Russie furent menacés d'être déjoués, « la puissance protectrice des Slaves » a toléré que la Bulgarie fût abattue, humiliée et privée de la majeure partie de ses acquisitions territoriales. La perspective d'étendre leur territoire aux frais de la Monarchie en reculant par échelons les frontières de l'est à l'ouest, devait permettre à ces États la reconstitution de la Ligue balkanique, qui, depuis les défaites de la Turquie, ne pouvait plus être dirigée que contre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ; en outre la Russie et la France se proposaient de l'utiliser pour rompre l'équilibre des groupements européens. Dans ce jeu criminel, où la diplomatie russe menaçait l'existence de la Monarchie et la paix du monde, la Serbie était un atout important dont la Russie ne voulait pas se démunir, même au risque de déchaîner une guerre mondiale.

Sans répit et jusqu'à la veille de la déclaration de la guerre (les documents réunis dans cette collection en font foi) le Gouvernement impérial et royal a renouvelé au cabinet de Pétersbourg l'assurance qu'il ne léserait aucun intérêt russe, n'acquerrait aucun territoire serbe, n'attenterait en aucune façon à la souveraineté de la Serbie et qu'il était prêt à négocier avec le Gouvernement russe au sujet

des intérêts russes et austro-hongrois. Celui-ci ne s'est pas déclaré satisfait des affirmations solennelles du Gouvernement impérial et royal, mais a déjà affiché dans le communiqué du 24 juillet une attitude menaçante, et le 29 juillet, alors que l'Autriche-Hongrie n'avait pas encore mobilisé un seul homme contre la Russie, il a ordonné la mobilisation des gouvernements militaires d'Odessa, de Kiew, de Moscou, de Kazan, menaçant ainsi la Monarchie; puis le 31 il a décrété la mobilisation générale, sans tenir compte des avertissements répétés de l'ambassadeur impérial et royal et de la déclaration du Gouvernement allemand, communiquée dès le 26, et annonçant que des préparatifs militaires russes obligeraient l'Allemagne à prendre des mesures analogues consistant nécessairement dans la mobilisation de l'armée et que la mobilisation signifierait la guerre.

Le 24 juillet, l'ambassadeur impérial et royal a fait ressortir dans un entretien avec le ministre russe des Affaires étrangères les sentiments pacifiques de la Monarchie. Son but unique, disait-il, était de mettre un terme au danger dont les bombes serbes menaçaient notre dynastie et les intrigues révolutionnaires de la Serbie notre territoire.

Atteindre ce but était pour la Monarchie une question vitale. La possibilité d'une collision redoutable avec la Russie, dans le cas où cette dernière prendrait la Serbie sous sa protection, ne devait pas l'empêcher de mettre fin à une situation intolérable : à savoir, que, la Russie ayant accordé une situation privilégiée au royaume de la Save, celui-ci pouvait menacer l'Autriche-Hongrie d'une façon permanente sans être châtié et sans pouvoir l'être.

Le 30 juillet, le secrétaire d'État anglais a suggéré de nouveau à l'Autriche-Hongrie d'user de la médiation des puissances dans son conflit avec la Serbie. Guidé par le désir de faire tout son possible pour conserver la paix du monde, le Gouvernement impé-

rial et royal s'est déclaré prêt à accepter cette médiation. Mais l'honneur et l'intérêt de l'Autriche-Hongrie exigeaient que ce ne fût pas sous la pression des mesures menaçantes de la Russie. Donc elle devait avant tout demander énergiquement que les mesures militaires hostiles prises par l'Empire des tsars fussent préalablement rapportées. A cette demande le Cabinet de Pétersbourg a répondu par la mobilisation de la totalité des forces russes.

De concert avec la politique égoïste de la Grande-Bretagne et le désir de revanche de la République française, le Gouvernement de Pétersbourg n'a dédaigné aucun moyen capable d'assurer à la Triple Entente la prédominance en Europe et à la Russie, en particulier, un chemin libre pour la réalisation de ses plans les plus hardis.

Sans le moindre scrupule la Russie s'est efforcée de resserrer de ses mains les mailles du filet que sa politique jetait sur la Monarchie.

Quand l'Autriche-Hongrie, obéissant à l'instinct de conservation, s'est décidée à déchirer ces rets, la Russie a essayé de paralyser le bras du Gouvernement impérial et royal et d'humilier la Monarchie.

Menacées de la façon la plus grave dans leurs intérêts vitaux, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne avaient à choisir entre deux alternatives : ou bien défendre leurs droits et leur sécurité, ou céder devant les menaces de la Russie.

Elles ont suivi la voie que leur montraient l'honneur et le devoir.

N° 1

Le conseiller de légation chevalier de Storck au comte Berchtold.

Belgrade, le 29 juin 1914.

Nous sommes encore à ce point sous l'impression de la catastrophe d'hier qui nous a tous bouleversés, qu'il m'est difficile de juger d'ici le drame sanglant de Serajevo avec tout le sang-froid, l'objectivité et le calme qui lui conviennent.

Je vous demande en conséquence la permission de me borner provisoirement à enregistrer quelques faits.

Hier, le 15/28 juin, on a célébré l'anniversaire de la bataille du Champ des Merles avec plus de solennité qu'autrefois et on a fêté le patriote serbe Milos Obilic, qui, avec deux de ses compagnons, a assassiné, en 1389, le sultan Mourad victorieux.

Partout où habitent des Serbes, Obilic passe pour le héros national. Mais grâce à la propagande fomentée sous l'égide du Gouvernement royal, grâce aux excitations de la presse qui durent depuis des années, c'est nous qui, à la place des Turcs, jouons le rôle d'ennemi héréditaire.

C'est pourquoi les trois jeunes auteurs de l'attentat de Serajevo, Princip, Cabrinovic et l'inconnu qui a jeté des bombes, paraissent s'être proposé une réédition du drame qui s'est déroulé dans le Kossovopolje. Ils ont en outre

tué à coups de revolver une femme innocente et s'imaginent sans doute avoir surpassé leur modèle.

Pendant des années, on a semé en Serbie la haine de la Monarchie. La moisson a levé et on a récolté le meurtre.

Officiellement le Gouvernement serbe, qui avait eu connaissance de la nouvelle vers 5 heures environ de l'après-midi, a fait interrompre vers 10 heures du soir la fête en l'honneur d'Obilic; mais officieusement et dans l'obscurité elle a continué longtemps encore. On m'a rapporté (témoins oculaires) que des gens sont tombés de joie dans les bras l'un de l'autre, et qu'on entendait des remarques dans le genre de celles-ci : « C'est bien fait pour eux; voilà assez longtemps que nous attendons cela », ou bien : « Voilà l'annexion vengée. »

N° 2

Le conseiller de légation chevalier de Storck au comte Berchtold.

(Télégramme.) Belgrade, le 30 juin 1914

J'ai posé aujourd'hui au secrétaire général de l'Office extérieur la question bien naturelle, à savoir : quelles mesures la police royale avait prises ou comptait prendre pour suivre la piste des auteurs de l'attentat notoirement tramé en Serbie.

Il m'a fait savoir dans sa réponse que jusqu'ici

la police ne s'était pas du tout occupée de cette affaire.

N° 3

Le consul général Jehlitschka au comte Berchtold.

Uskub, le 1er juillet 1914.

Le 15/28 juin à Pristina, le Vidov-Dan (Fête-Dieu), qui coïncidait cette année avec le 525e anniversaire de la bataille du Champ des Merles (1389), a été pour la première fois célébré officiellement sous le nom de fête de l'Affranchissement de la nation serbe.

Depuis quatre mois, un comité des fêtes spécial avait fait tous ses efforts pour donner à cette fête un caractère aussi solennel que possible et en faire une grandiose démonstration nationaliste serbe.

La propagande en vue de cette fête a commencé simultanément en Croatie, en Dalmatie et en Bosnie, mais particulièrement en Hongrie ; on promit à tous ceux qui y prendraient part le parcours gratuit sur le chemin de fer de l'État serbe, le logis et la nourriture à bon compte, aide et appui de la part des autorités, etc.

Cette campagne fut énergique et consciente de son but.

Les invités furent transportés en trains spéciaux à Pristina pour y célébrer la fête.

Dans les différents discours prononcés à cette

occasion, ce fut une débauche de souvenirs historiques se rattachant au théâtre de la fête; on finit par des variations plus ou moins précises sur le thème bien connu de l'union de tous les Serbes et de la délivrance des frères encore sous le joug par delà le Danube et la Save et, plus loin encore, en Bosnie et en Dalmatie.

Lorsque, dans la soirée, la nouvelle de l'horrible forfait dont Serajevo avait été le théâtre se répandit, il se manifesta dans la foule fanatisée un état d'âme que je ne puis qualifier autrement que d'inhumain, tant furent nombreuses les marques d'approbation qui me furent rapportées par des hommes de confiance absolument sûrs.

En présence de cette attitude de la population qui s'est manifestée de la même façon à Uskub, toutes les tentatives de la presse serbe pour dégager la responsabilité morale de ce pays quant au forfait qui fut accueilli par cette assemblée représentative des aspirations serbes avec une satisfaction si peu dissimulée, toutes ces tentatives, dis-je, aboutiront à un fiasco lamentable.

N° 4

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 4 juillet 1914.

J'ai transmis aujourd'hui à M. Poincaré les remerciements du Gouvernement impérial et royal pour ses condoléances. Faisant allusion aux démonstrations hostiles dont la Serbie était

l'objet chez nous, il rappela qu'après l'assassinat du Président Carnot tous les Italiens avaient été exposés dans toute la France aux pires persécutions de la population.

J'attirai son attention sur ce fait, que le crime dont il venait de parler n'avait aucun rapport avec une agitation francophobe quelconque en Italie, tandis qu'il fallait concéder que, depuis des années, on employait en Serbie tous les moyens licites et illicites pour exciter les esprits contre la Monarchie.

En terminant M. Poincaré exprima sa conviction que le Gouvernement serbe se montrerait fort conciliant quand nous procéderions à l'enquête judiciaire et quand nous rechercherions les complices éventuels. Aucun État ne pourrait se soustraire à ce devoir.

N° 5

M. Hoflehner, gérant du consulat, au comte Berchtold.

Nisch, le 6 juillet 1914.

La nouvelle de l'épouvantable attentat de Serajevo, dont la réussite n'a été que trop complète, a provoqué ici de la sensation dans toute la force du terme.

De consternation ou même d'indignation, on n'en a pas trouvé de traces à vrai dire; ce qui l'emportait de beaucoup, c'étaient les sentiments de satisfaction, que dis-je, de joie, qui se don-

naient libre cours, souvent sans le moindre voile, sans la moindre retenue, fréquemment même sous une forme brutale. Cette remarque s'applique principalement aux soi-disant cercles dirigeants, aux intellectuels, par exemple à des politiciens de carrière, à des membres de l'enseignement, à des fonctionnaires, à des officiers, au corps des étudiants. La classe des commerçants a montré un peu plus de réserve.

Toutes les déclarations émanant des cercles officiels serbes ou de quelques hauts personnages isolés, et qui ont la prétention d'exprimer l'indignation causée par l'attentat, tout en le réprouvant, produiront une impression d'ironie amère sur celui qui, ces jours derniers, a eu l'occasion, étant sur place, de pénétrer les sentiments que nourrit la partie intelligente de la population serbe.

Le soussigné s'était rendu le jour de l'attentat, vers 9 heures du soir, dans un café-restaurant de la ville sans se douter le moins du monde de l'événement. C'est là seulement qu'une personne de ma connaissance m'informa de la rumeur qui s'en répandait d'une façon tout à fait catégorique. Ce fut un supplice à nul autre pareil que d'observer les nombreux consommateurs et de les entendre manifester nettement leur joie et discuter le meurtre avec une satisfaction évidente; c'étaient des transports d'allégresse entremêlés de sarcasmes et de moqueries. Quoique habitué de longue date à ces explosions du fanatisme politique qui règne ici, ces constatations ne laissèrent pas de me déprimer profondément.

N° 6

Le baron de Giesl au comte Berchtold.

Belgrade, le 21 juillet 1914.

Voici quelque temps que depuis le funeste attentat du 28 juin j'ai rejoint mon poste, et je peux me permettre de porter un jugement sur l'état d'esprit qui domine ici.

Depuis la crise provoquée par l'annexion, les relations entre la Monarchie et la Serbie ont été empoisonnées du fait de cette dernière par son chauvinisme national, son attitude hostile et une propagande efficace des aspirations panserbes dans celles de nos provinces habitées par des Serbes. Depuis les deux dernières guerres balkaniques, les succès de la Serbie ont porté à son paroxysme ce chauvinisme dont les explosions portent par endroits la marque de la folie.

Qu'il me soit épargné d'être obligé d'en produire des exemples et des preuves. On peut se les procurer à bon compte, à toute heure, en tous lieux, dans les sphères de la société politique aussi bien que dans les couches inférieures du peuple, bref dans tous les partis. Je pose en principe, et c'est l'évidence même, que la politique serbe dans tous ses rouages se propose de détacher de l'Autriche-Hongrie ceux de nos territoires habités par les Slaves du sud, et vise ultérieurement à l'anéantissement de la Monarchie en tant que grande puissance : elle ne connaît pas d'autre but.

Il n'est pas une personne qui, obligée de

séjourner et d'agir dans ce milieu politique, ne fût-ce qu'une huitaine de jours, puisse contester cette vérité. A la suite des événements les plus récents, qui ont exercé ici une influence sur les sentiments politiques (et au nombre de ces derniers je compte l'attentat de Serajevo, la mort de Hartwig et la campagne électorale), la haine de la Monarchie est devenue plus profonde encore.

L'attentat de Serajevo a produit sur les Serbes l'effet d'un mirage : ils ont cru que l'effondrement imminent des États des Habsbourg, qu'on escomptait déjà auparavant, aurait lieu dans un avenir plus prochain encore; de même ils s'imaginaient que les territoires habités par les Slaves du sud se détacheraient de la Monarchie, que la révolution éclaterait en Bosnie-Herzégovine, que la fidélité des régiments slaves serait sujette à caution. Toutes ces hypothèses se transformaient dans leur esprit en faits réels, apportaient dans leur folie nationaliste quelque logique et lui donnaient une justification apparente.

L'Autriche-Hongrie, objet de leur haine, apparaît désormais aux Serbes comme un État frappé d'impuissance et qui ne mérite pas qu'on lui fasse la guerre, et, le mépris s'associant à la haine, ils le voient tomber sans peine, tel un corps vermoulu, dans le sein de l'Empire panserbe qu'un avenir prochain se chargera d'édifier.

Des feuilles qui n'appartiennent pas aux partis extrêmes commentent, dans des articles quotidiens, l'impuissance et l'effondrement de la Monarchie voisine et insultent sans pudeur, et sans crainte d'être châtiés, les organes de cette

dernière. Elles ne respectent même plus l'auguste personne de notre souverain. Même l'organe du Gouvernement donne à entendre que c'est l'état de choses actuel en Autriche-Hongrie qui est la cause unique de l'exécrable forfait. La crainte des responsabilités n'existe plus. Depuis de longues années, le peuple serbe est éduqué par la presse, et toujours la politique dépend de la presse de parti; un fruit de cette éducation est la propagande panserbe, et l'horrible monstre qu'elle a enfanté est l'attentat du 28 juin.

Je passe sur les accusations et les soupçons touchant la mort de Hartwig; ils confinent à la démence et, selon le *Times,* à la « frénésie ». Je ne dirai rien de la campagne de mensonges organisée par la presse et qui finira sans doute par renforcer chez les Serbes la conviction que le Gouvernement austro-hongrois et ses représentants sont hors la loi, et que nous devons considérer des qualificatifs tels qu'assassin, canaille, infâme Autrichien, comme des épithètes flatteuses.

La mort de Hartwig, quand on connut toute la gravité de cette perte, donna naissance, dans le monde politique, à un culte fanatique pour le défunt, et, dans cette circonstance, on ne se laissa pas seulement guider par la gratitude pour les services passés, mais encore par le souci de l'avenir; on redoubla de soumission, de servilité envers la Russie, dont on voulait s'assurer la bienveillance pour les temps futurs.

Comme troisième facteur il faut noter la campagne électorale qui fournit à tous les partis un tremplin commun, à savoir : une attitude hostile envers l'Autriche-Hongrie. Aucun des partis

aspirant au pouvoir ne veut être soupçonné de faiblesse ou de condescendance envers la Monarchie : le mot d'ordre pendant la campagne électorale est de combattre l'Autriche-Hongrie.

On considère la Monarchie comme impuissante pour des raisons extérieures et intérieures, comme incapable d'une action énergique quelconque, et on croit que les paroles sérieuses qui ont été prononcées chez nous, dans les sphères autorisées, ne sont que du bluff.

Les congés qu'ont pris le ministre de la Guerre impérial et royal et les chefs de l'État-major ont encore affermi la conviction que la faiblesse de l'Autriche-Hongrie était désormais de toute évidence.

Je me suis permis d'abuser de la patience de Votre Excellence, nullement parce que je croyais produire dans ce rapport un fait nouveau, mais parce que je considère qu'il faut partir de cette description pour aboutir à la conclusion suivante qui s'impose à tous : pour conserver à la Monarchie sa position de grande puissance, que dis-je? pour assurer son existence même, en tant que grande puissance, il ne sera pas possible d'éviter à la longue un règlement de comptes avec la Serbie : une guerre.

Si nous tardions à mettre de la clarté dans nos rapports avec la Serbie, nous serions en partie responsables des difficultés et des circonstances défavorables que nous rencontrerions dans une lutte qu'il nous faudra soutenir tôt ou tard.

Pour un observateur local et un représentant des intérêts austro-hongrois en Serbie, la question se pose : nous est-il possible de supporter

plus longtemps de nouvelles atteintes à notre prestige ?

Si, par conséquent, nous sommes résolus à formuler de vastes exigences liées à un contrôle efficace (car lui seul nous permettra de nettoyer les écuries d'Augias où se nouent les intrigues panserbes), il nous faudra alors envisager toutes les conséquences possibles et avoir, dès l'abord, la forte et ferme volonté de tenir jusqu'au bout.

Des demi-mesures, des exigences suivies de longs pourparlers et aboutissant à un compromis bâtard, voilà le coup le plus rude qui pourrait atteindre le prestige de l'Autriche-Hongrie en Serbie et sa position de grande puissance en Europe.

N° 7

Le comte Berchtold au baron de Giesl, à Belgrade.

Vienne, le 22 juillet 1914.

Vous voudrez bien, Monsieur le Ministre, remettre la note suivante au Gouvernement royal, jeudi prochain, 23 juillet, dans l'après-midi :

Le 31 mars 1909, l'envoyé royal serbe près la Cour de Vienne a, sur l'ordre de son Gouvernement, fait au Gouvernement impérial et royal la déclaration suivante : « La Serbie reconnaît n'avoir pas été lésée dans ses droits par les faits qui se sont déroulés en Bosnie et que, en conséquence, elle se rangera aux décisions que les puissances prendront en vertu de l'article 25 du traité de Berlin. Tout en suivant les conseils des grandes puissan-

ces, la Serbie s'engage à renoncer à l'attitude de protestation et de résistance qu'elle a adoptée depuis octobre dernier au sujet de l'annexion et elle s'engage en outre à modifier l'orientation de sa politique actuelle envers l'Autriche-Hongrie et à vivre dorénavant avec cette dernière sur le pied de bon voisinage. »

L'histoire de ces dernières années et, notamment, les tristes événements du 28 juin ont démontré l'existence en Serbie d'un mouvement subversif dont le but était de détacher de la Monarchie austro-hongroise certaines parties de son territoire. Ce mouvement, qui a été engendré sous les yeux du Gouvernement serbe, s'est précisé par la suite de ce côté-là du territoire du royaume par des actes de terrorisme, par une série d'attentats et par des meurtres.

Loin de remplir les engagements formels contenus dans la déclaration du 31 mars 1909, le Gouvernement royal serbe n'a rien fait pour supprimer ce mouvement. Il tolérait les agissements criminels des diverses sociétés et associations dirigés contre la Monarchie, le langage effréné de la presse, l'apologie des auteurs d'attentats, la participation d'officiers et de fonctionnaires à des agitations subversives ; il tolérait une propagande malsaine dans l'enseignement public et finalement toutes les manifestations qui pouvaient inciter la population serbe à la haine contre la Monarchie et au mépris de ses institutions.

Cette tolérance, dont le Gouvernement royal serbe s'est rendu coupable, subsistait encore au moment où les événements du 28 juin démontraient au monde entier quelles en étaient les conséquences.

Il apparaît clairement, à la suite des déclarations et des aveux des auteurs criminels de l'attentat du 28 juin, que le meurtre de Serajevo a été préparé à Belgrade, que les meurtriers avaient reçu les armes et les bombes dont ils étaient munis d'officiers et de fonctionnaires serbes, qui faisaient partie de la « Narodna Odbrana » et que, finalement, l'envoi des assassins et de leurs armes en Bosnie avait été organisé et réalisé par les autorités de la frontière serbe.

Les résultats de l'instruction ne permettent pas au Gouvernement impérial et royal d'observer plus longtemps l'attitude de patience et d'expectative qu'il avait prise pendant des années à l'égard de ces agissements qui ont leur foyer à Belgrade et qui, de là, sont trans-

portés sur les territoires de la Monarchie. Bien plus, ces résultats imposent au Gouvernement impérial et royal l'obligation de mettre un terme à ces agissements qui constituent une menace permanente pour la tranquillité de la Monarchie.

Pour atteindre ce but, le Gouvernement impérial et royal s'est vu contraint de réclamer au Gouvernement serbe une assurance formelle qu'il condamne la propagande dangereuse dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des menées dont le but final est de détacher de la Monarchie des territoires qui lui appartiennent et qu'il s'engage à réprimer par tous les moyens cette propagande criminelle et terroriste.

Pour donner à ces engagements un caractère solennel, le Gouvernement royal serbe publiera à la première page de son *Journal officiel* du 26-13 juillet la déclaration suivante :

« Le Gouvernement royal serbe condamne la propagande dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des agitations dont le but est de détacher de la Monarchie austro-hongroise des territoires qui lui appartiennent et regrette très sincèrement les suites terribles de ces agissements criminels.

« Le Gouvernement royal serbe regrette que des officiers et des fonctionnaires serbes aient pris part à la susdite propagande et ainsi mis en peril les rapports de bon voisinage que le Gouvernement royal serbe, dans sa déclaration du 31 mars 1909, s'était engagé solennellement à entretenir.

« Le Gouvernement royal serbe, qui désapprouve et rejette toute idée ou tentative d'ingérence dans la conduite des habitants de quelque partie que ce soit de l'Autriche-Hongrie, estime de son devoir d'attirer tout particulièrement l'attention des officiers et fonctionnaires, ainsi que de toute la population du royaume, sur ce fait qu'à l'avenir il agira avec la plus extrême rigueur contre les personnes qui viendraient à se rendre coupables de ces actes et qu'il fera tous ses efforts pour les prévenir et les réprimer. »

Cette déclaration sera en même temps portée à la connaissance de l'armée royale par un ordre du jour de Sa Majesté le Roi, publié dans le *Bulletin officiel de l'armée.*

« Le Gouvernement royal serbe s'engage en outre :

1° A interdire toute publication qui inciterait à la haine et au mépris de la Monarchie et dont la tendance générale est dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Empire;

2° A procéder immédiatement à la dissolution de la société « Narodna Odbrana », à confisquer tous les moyens de propagande et à agir de même en Serbie à l'égard des autres associations et sociétés qui s'occuperaient de propagande contre l'Autriche-Hongrie. Le Gouvernement royal prendra les mesures nécessaires pour que les associations dissoutes ne continuent pas à agir sous un autre nom ou sous une autre forme;

3° A faire disparaître sans retard de l'enseignement public en Serbie, tant en ce qui concerne le corps enseignant que les moyens d'enseignement, tout ce qui sert ou pourrait servir à entretenir la propagande contre l'Autriche-Hongrie;

4° A renvoyer du service militaire et de l'administration en général tous les officiers et les fonctionnaires qui se seront rendus coupables de propagande contre l'Autriche-Hongrie, et dont le Gouvernement impérial et royal se réserve de publier les noms, tout en donnant connaissance des charges accumulées contre eux au Gouvernement royal;

5° A consentir à ce que des agents du Gouvernement impérial et royal coopèrent en Serbie à la répression du mouvement subversif dirigé contre l'intégrité territoriale de la Monarchie;

6° A ouvrir une instruction judiciaire contre toute personne se trouvant en territoire serbe qui aura participé au complot du 28 juin.

Les agents désignés par le Gouvernement impérial et royal prendront part aux recherches s'y référant;

7° A faire procéder avec la plus grande célérité à l'arrestation du major Voja Tankkosic et d'un certain Milan Ciganovic, fonctionnaire serbe, qui, suivant les résultats de l'enquête, sont compromis;

8° A réprimer par des mesures énergiques toute participation des autorités serbes dans le passage en fraude à la frontière d'armes et de matières explosives.

A renvoyer du service et punir sévèrement les employés de la douane de Chabatz et Loznica, qui ont favorisé le passage de la frontière aux auteurs du crime de Serajevo;

9° A fournir au Gouvernement impérial et royal des

explications au sujet des manifestations déplacées de hauts fonctionnaires serbes qui, malgré leur situation officielle, n'ont pas hésité, en Serbie et à l'étranger, après l'attentat de Serajevo, à s'exprimer dans des interviews de manière hostile contre l'Autriche-Hongrie ;

10° A aviser sans retard le Gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures mentionnées aux paragraphes qui précèdent.

Le Gouvernement impérial et royal attend la réponse du Gouvernement royal au plus tard d'ici samedi 25 courant à 6 heures du soir.

Un mémoire sur les résultats de l'instruction à Serajevo, en tant qu'ils se rapportent aux fonctionnaires dont il est question aux paragraphes 7 et 8 est joint à la présente note.

Annexe. — L'instruction criminelle ouverte au Tribunal de Serajevo contre Gabrilo Princip et consorts à la suite de l'assassinat commis le 28 juin de cette année et tendant à établir leur complicité, a donné jusqu'ici les résultats suivants :

1° Le plan d'assassiner l'archiduc François-Ferdinand pendant son séjour à Serajevo a été imaginé à Belgrade par Gabrilo Princip, Nedeljko Gabrinovic, un certain Milan Ciganovic et Trisko Grabez avec l'aide du major Voja Tankkosic ;

2° Les six bombes et les quatre brownings dont se sont servis les coupables comme instruments, ont été procurés et remis à Princip, Grabinovic et Grabez à Belgrade par un certain Milan Ciganovic et le major Voja Tankkosic ;

3° Les bombes sont des grenades à main qui proviennent du dépôt d'armes de l'armée serbe à Kragujevac ;

4° Pour assurer la réussite de l'attentat, Milan Ciganovic a enseigné à Princip, Grabinovic et Grabez le maniement des grenades, et dans le bois, près du champ de tir de Topschider, il a enseigné à Princip et Grabez la manière de se servir des brownings ;

5° Pour faciliter à Princip Grabinovic et Grabez le passage de la frontière bosniaco-herzégovinienne et la contrebande de leurs armes, tout un système secret de transport fut organisé par Ciganovic. L'entrée des coupables avec leurs armes en Bosnie et Herzégovine a été autorisée par les lieutenants de douane de Chabatz (Rade Popovic) et de Loznica, ainsi que par les douaniers Rudivoj Grbic de Loznica, avec l'aide de plusieurs autres personnes.

A l'occasion de la remise de la note ci-contre, vous voudrez bien ajouter de vive voix que vous êtes chargé de quitter Belgrade avec tout le personnel de l'Ambassade impériale et royale, dans le cas où une réponse du Gouvernement royal avec acceptation sans réserves ne vous serait pas parvenue à l'expiration du délai de quarante-huit heures indiqué dans la note, et qui compte à partir du jour et de l'heure de la remise de votre communiqué.

N° 8

Le comte Berchtold aux ambassadeurs impériaux et royaux de Berlin, Rome, Paris, Londres, Saint-Pétersbourg et Constantinople (1).

Vienne, le 22 juillet 1914.

Le Gouvernement impérial et royal s'est vu dans l'obligation d'adresser, jeudi 23 juillet courant, par l'entremise du ministre impérial et royal de Belgrade, la note suivante au Gouvernement royal de Serbie (Cf. les instructions au ministre impérial et royal de Belgrade, du 22 juillet 1914) :

« J'ai l'honneur d'inviter Votre Excellence à vouloir bien porter le contenu de cette Note à la

---

(1) Dans l'original du *Livre Rouge*, p. 20, on lit en tête du n° 8 : « Uebersetzung aus dem Französischen » (Traduction du français).

connaissance du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en accompagnant cette communication du commentaire que voici :

« Le 31 mars 1909, le Gouvernement royal serbe a adressé à l'Autriche-Hongrie la déclaration dont le texte est reproduit ci-dessus.

« Le lendemain même de cette déclaration, la Serbie s'est engagée dans une politique tendant à inspirer des idées subversives aux ressortissants serbes de la monarchie austro-hongroise et à préparer ainsi la séparation des territoires austro-hongrois, limitrophes à la Serbie.

« La Serbie devint le foyer d'une agitation criminelle.

« Des sociétés et affiliations ne tardèrent pas à se former qui, soit ouvertement, soit clandestinement, étaient destinées à créer des désordres sur le territoire austro-hongrois. Ces sociétés et affiliations comptent parmi leurs membres des généraux et des diplomates, des fonctionnaires d'État et des juges, bref, les sommités du monde officiel et inofficiel du royaume.

« Le journalisme serbe est presque entièrement au service de cette propagande, dirigée contre l'Autriche-Hongrie, et pas un jour ne passe sans que les organes de la presse serbe n'excitent leurs lecteurs à la haine et au mépris de la Monarchie voisine ou à des attentats dirigés plus ou moins ouvertement contre sa sûreté et son intégrité.

« Un grand nombre d'agents sont appelés à soutenir par tous les moyens l'agitation contre l'Autriche-Hongrie et à corrompre dans les provinces limitrophes la jeunesse de ces pays.

« L'esprit conspirateur des politiciens serbes,

esprit dont les annales du royaume portent les sanglantes empreintes, a subi une recrudescence depuis la dernière crise balkanique; des individus ayant fait partie des bandes jusque-là occupées en Macédoine sont venus se mettre à la disposition de la propagande terroriste contre l'Autriche-Hongrie.

« En présence de ces agissements auxquels l'Autriche-Hongrie est exposée depuis des années, le Gouvernement de la Serbie n'a pas cru devoir prendre la moindre mesure. C'est ainsi que le Gouvernement serbe a manqué au devoir que lui imposait la déclaration solennelle du 31 mars 1909, et c'est ainsi qu'il s'est mis en contradiction avec la volonté de l'Europe et avec l'engagement qu'il avait pris vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie.

« La longanimité du Gouvernement impérial et royal à l'égard de l'attitude provocatrice de la Serbie était inspirée du désintéressement territorial de la monarchie austro-hongroise et de l'espoir que le Gouvernement serbe finirait tout de même par apprécier à sa juste valeur l'amitié de l'Autriche-Hongrie. En observant une attitude bienveillante pour les intérêts politiques de la Serbie, le Gouvernement impérial et royal espérait que le royaume se déciderait finalement à suivre de son côté une ligne de conduite analogue. L'Autriche-Hongrie s'attendait surtout à une pareille évolution dans les idées politiques en Serbie, lorsque, après les événements de l'année 1912, le Gouvernement impérial et royal rendit possible, par une attitude désintéressée et sans rancune, l'agrandissement si considérable de la Serbie.

« Cette bienveillance manifestée par l'Autriche-Hongrie à l'égard de l'État voisin n'a cependant aucunement modifié les procédés du royaume, qui a continué à tolérer sur son territoire une propagande dont les funestes conséquences se sont manifestées au monde entier le 28 juin dernier, jour où l'héritier présomptif de la Monarchie et son illustre épouse devinrent les victimes d'un complot tramé à Belgrade.

« En présence de cet état de choses, le Gouvernement impérial et royal a dû se décider à entreprendre de nouvelles et pressantes démarches à Belgrade afin d'amener le Gouvernement serbe à arrêter le mouvement incendiaire menaçant la sûreté et l'intégrité de la Monarchie austro-hongroise.

« Le Gouvernement impérial et royal est persuadé qu'en entreprenant cette démarche, il se trouve en plein accord avec les sentiments de toutes les nations civilisées, qui ne sauraient admettre que le régicide devînt une arme dont on puisse se servir impunément dans la lutte politique, et que la paix européenne fût continuellement troublée par les agissements partant de Belgrade.

« C'est à l'appui de ce qui précède que le Gouvernement impérial et royal tient à la disposition du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité un dossier élucidant les menées serbes et les rapports existant entre ces menées et le meurtre du 28 juin.

« Une communication identique est adressée aux représentants impériaux et royaux auprès des autres puissances signataires.

« Vous êtes autorisé à laisser une copie de

cette dépêche entre les mains de M. le ministre des Affaires étrangères. »

N° 9

Le comte Berchtold au comte Mensdorff, à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 23 juillet 1914.

Comme il y aurait avantage à obtenir de l'Angleterre, avant les autres puissances de la Triple Entente, un jugement objectif sur la démarche que nous ferons aujourd'hui à Belgrade, je prie Votre Excellence de faire remarquer au Foreign Office, au cours de la conversation que vous aurez avec le secrétaire d'État à l'occasion de la remise de la note circulaire, qu'il dépendait de la Serbie d'enlever à la grave démarche, à laquelle elle devait s'attendre de notre part, son caractère comminatoire. Elle aurait pu prendre spontanément toutes les mesures nécessaires pour ouvrir en territoire serbe une enquête sur les auteurs de l'attentat du 28 courant, et découvrir les complicités qui, en ce qui concerne l'attentat, conduisent, la preuve en est faite, de Belgrade à Serajevo.

Jusqu'à ce jour, le Gouvernement serbe n'a encore rien entrepris à cet égard, quoiqu'un grand nombre d'indices notoirement connus nous permît de remonter à Belgrade ; tout au contraire, il a essayé d'effacer les traces existantes.

C'est ainsi qu'un rapport télégraphique de notre ministre de Belgrade nous apprend que le fonctionnaire d'État serbe, Ciganovic, compromis dans l'attentat d'après les témoignages concordants des criminels, se trouvait encore à Belgrade le jour de l'attentat; mais trois jours plus tard, quand son nom fut cité dans les journaux, il avait déjà quitté la ville. Nul n'ignore que le chef de la presse serbe déclara, lui aussi, que Ciganovic était totalement inconnu à Belgrade.

En ce qui concerne la brièveté du délai imparti pour répondre à nos demandes, il faut l'attribuer à notre longue expérience des procédés dilatoires de la Serbie. Quant aux exigences auxquelles les Serbes doivent se soumettre et qui ne contiennent rien que de très naturel pour des États désireux de vivre en paix et en bonne intelligence, nous ne pouvons pas les laisser devenir matière à discussions et à compromis, et, en considération de nos intérêts politiques et économiques, il nous est impossible d'accepter une méthode politique qui permettrait à la Serbie de prolonger à sa guise la crise qui vient de s'ouvrir.

N° 10

Le comte Mensdorff au comte Berchtold.

(Télégramme.) Londres, le 24 juillet 1914.

Remis à l'instant la circulaire à Sir E. Grey qui l'a lue attentivement d'un bout à l'autre.

Arrivé au paragraphe 5, il demanda quel sens il fallait lui donner ; à son avis l'installation d'organes de notre Gouvernement en Serbie équivaudrait à la cessation de l'indépendance politique de la Serbie. Je répondis que la collaboration d'organes de la police, par exemple, ne porterait en aucune façon atteinte à la souveraineté de l'État serbe.

Il regrettait la limitation de temps, parce qu'on se privait de la possibilité de calmer la première émotion et d'exercer une action à Belgrade, afin d'obtenir une réponse satisfaisante. Il serait toujours temps de lancer un ultimatum si la réponse n'était pas acceptable.

J'exposai longuement notre point de vue (nécessité de nous défendre contre des entreprises subversives qui menacent sans cesse le territoire de la Monarchie, défense de nos intérêts vitaux, échec complet de l'attitude conciliante observée jusqu'à ce jour à l'égard de la Serbie, les preuves en abondent ; le Gouvernement serbe n'avait-il pas eu plus de trois semaines pour ouvrir spontanément une enquête sur la participation à l'attentat ? etc.).

Le secrétaire d'État me répéta que la brièveté du délai imparti n'était pas sans lui donner à réfléchir ; mais il reconnaissait que ce que nous disions au sujet de la complicité dans le crime de Serajevo était justifié, sans parler de maintes autres de nos exigences.

Il serait, quant à lui, disposé à considérer cette affaire comme n'intéressant que l'Autriche-Hongrie et la Serbie. Mais il appréhende que plusieurs grandes puissances ne soient impliquées dans une guerre. Parlant de la Russie, de

l'Allemagne et de la France, il fit remarquer que les clauses de l'alliance franco-russe étaient sans doute rédigées en des termes à peu près semblables à ceux de la Triplice.

Je lui exposai notre point de vue en détail et je lui répétai catégoriquement que, dans le cas présent, nous étions obligés de tenir ferme, pour nous assurer des garanties, au moins dans une certaine mesure, vu que les promesses faites par la Serbie jusqu'à ce jour étaient restées sans effet. Je comprenais, lui ai-je dit, qu'il n'envisageât la question qu'au point de vue de sa répercussion sur la paix européenne; mais il devait, pour juger équitablement notre manière de voir, se mettre dans notre situation.

Il me répondit qu'il ne voulait pas engager une discussion plus approfondie sur ce sujet, qu'il devait en outre soumettre la note à un examen plus minutieux, qu'il allait tout d'abord convoquer les ambassadeurs d'Allemagne et de France, parce qu'il voulait, avant tout, provoquer un échange d'idées avec ceux des alliés de l'Autriche-Hongrie et de la Russie qui n'avaient pas d'intérêts en Serbie.

N° 11

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 24 juillet 1914.

Je viens de donner lecture des instructions du 22 courant au ministre de la Justice remplaçant

le ministre des Affaires étrangères absent et lui en ai laissé une copie. M. Bienvenu-Martin, qui avait été incidemment informé par les journaux du matin du contenu de notre démarche, m'a paru assez impressionné par ma communication. Sans s'engager dans une discussion serrée du texte, il concéda volontiers qu'à la suite des événements de ces temps derniers et de l'attitude adoptée par le Gouvernement serbe, une intervention énergique de notre part lui paraissait tout à fait naturelle.

C'est le paragraphe 5 de la note remise à Belgrade qui parut frapper tout particulièrement le ministre, car il se le fit lire deux fois.

Le ministre me remercia de ma communication qui, me dit-il, serait examinée à fond. Profitant de cette occasion, je fis ressortir qu'il s'agissait d'une question devant être réglée directement entre la Serbie et nous; mais qu'il était de l'intérêt général de l'Europe que l'inquiétude entretenue depuis des années par les machinations de la Serbie contre nous fît place à une situation nette.

Par conséquent, tous les amis de la paix et de l'ordre, et au nombre de ces derniers je comptais la France en toute première ligne, devaient conseiller sérieusement à la Serbie de modifier radicalement son attitude et de tenir compte de nos exigences justifiées.

Le ministre concéda que la Serbie avait le devoir d'agir avec énergie contre les complices éventuels des meurtriers de Serajevo, devoir auquel la Serbie ne se soustrairait sans doute pas. En faisant ressortir avec insistance la sympathie de la France pour l'Autriche-Hongrie et

les bonnes relations entre nos deux pays, il exprima l'espoir que le litige serait réglé pacifiquement et conformément à nos vœux. Le ministre évita avec soin d'excuser ou de défendre d'une manière quelconque l'attitude de la Serbie.

N° 12

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 24 juillet 1914.

Conformément à ses instructions, le baron de Schœn déclarera aujourd'hui à Paris que notre controverse avec la Serbie est, de l'avis du Cabinet de Berlin, une affaire ne concernant que l'Autriche-Hongrie et la Serbie.

Prenant cette déclaration pour point de départ, il insinuera que dans le cas où des tierces puissances s'immisceraient dans l'affaire, l'Allemagne, fidèle aux obligations de l'alliance, se trouverait à nos côtés.

N° 13

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 24 juillet 1914.

Le baron de Schœn vient de faire la démarche dont on l'avait chargé. M. Bienvenu-Martin lui

a dit qu'il ne pouvait pas encore se prononcer définitivement ; il pouvait toutefois lui dire dès maintenant que le Gouvernement français, lui aussi, était d'avis que notre controverse avec la Serbie ne concernait que Belgrade et Vienne, et qu'on espérait ici que la question recevrait une solution directe et pacifique.

Par l'entremise du ministre de Serbie à Paris, on a déjà conseillé au Gouvernement serbe de faire toutes les concessions possibles, toutefois avec la restriction suivante : « dans la mesure où il ne serait pas porté atteinte aux droits de souveraineté de la Serbie ».

Le baron de Schœn insista sur la nécessité pour l'Europe de détruire une fois pour toutes à Belgrade ce foyer d'agitation perpétuelle.

N° 14

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 24 juillet 1914.

Le ministre des Affaires étrangères m'a reçu en me disant qu'il connaissait l'objet de ma visite et qu'il me déclarait tout de suite qu'il ne prendrait pas position quant à ma démarche. Je commençai par lui donner lecture de mes instructions. Le ministre m'interrompit pour la première fois quand je mentionnai la série des attentats et il me demanda, quand je lui eus donné des éclaircissements à ce sujet, s'il était vraiment prouvé qu'ils eussent tous leur origine

à Belgrade. Je fis ressortir qu'ils étaient une émanation des provocations serbes. Dans la suite de la lecture, il déclara qu'il savait de quoi il s'agissait : nous voulions faire la guerre à la Serbie, et tout ceci ne devait être qu'un prétexte. Je répliquai que notre attitude pendant ces dernières années prouvait amplement que nous ne cherchions pas de prétextes contre la Serbie et que nous n'en avions nul besoin. Les énonciations solennelles que nous exigions de la Serbie ne provoquèrent aucune objection de la part du ministre ; toutefois il essayait sans cesse de prétendre que Pasic s'était déjà prononcé dans le même sens, ce que je reconnus exact. « Il dira cela vingt-cinq fois si vous voulez », ajouta-t-il. Je répliquai que personne chez nous n'en voulait à l'intégrité de la Serbie ou à sa dynastie. C'est contre la dissolution de la Narodna Odbrana que M. Sazonow s'éleva avec le plus de vivacité ; jamais la Serbie n'y consentirait. La participation des fonctionnaires austro-hongrois à la répression du mouvement subversif provoqua une nouvelle objection de la part de M. Sazonow : « Alors la Serbie, dit-il, ne serait plus maîtresse chez elle ; vous voudrez intervenir à tout propos, et quelle existence vous allez par là préparer à l'Europe ! » Je répliquai qu'elle serait plus calme qu'elle n'avait été jusqu'à ce jour, si la Serbie montrait de la bonne volonté.

Le ministre écouta avec assez de tranquillité le commentaire annexé à la note. A la lecture du passage disant que nous nous trouvions en plein accord avec les sentiments de toutes les nations civilisées, il émit l'opinion que c'était là une erreur. Avec toute l'énergie dont je pus dispo-

ser, je lui fis entrevoir combien il serait triste, si, dans une question où était engagé ce que nous avions de plus sacré et ce qui l'était aussi pour la Russie, en dépit des objections du ministre, nous ne trouvions pas d'écho dans son pays. Le ministre chercha à réduire l'importance de l'affaire au point de vue monarchique.

En ce qui concerne le dossier tenu à la disposition des gouvernements, M. Sazonow se demanda pourquoi nous nous étions donné cette peine, du moment que nous avions déjà remis notre ultimatum. C'est ce qui démontrait mieux que tout le reste, dit-il, que nous ne nous proposions nullement un examen impartial du litige. Je lui dis que les résultats obtenus par notre propre enquête étaient suffisants pour justifier notre intervention dans une affaire concernant uniquement l'Autriche-Hongrie et la Serbie et que nous étions prêts à fournir aux puissances des renseignements complémentaires, dans le cas où ceux-ci les intéresseraient, parce que nous n'avions rien à dissimuler.

M. Sazonow me déclara que présentement, après l'ultimatum, il n'avait plus, à proprement parler, de curiosité. A l'entendre exposer l'affaire, il semblait qu'il s'agissait pour nous de faire à tout prix la guerre à la Serbie. Je répliquai que nous étions la puissance la plus pacifique du monde; notre unique désir était de protéger notre territoire contre des menées révolutionnaires étrangères et notre dynastie contre des bombes.

Au cours des explications ultérieures, M. Sazonow fit encore une fois incidemment la remarque que dans tous les cas nous avions

créé une situation grave. En dépit de son calme relatif, l'attitude du ministre fut nettement celle d'un adversaire se refusant à entrer dans nos vues.

N° 15

Communiqué de la Gazette officielle *russe.*

Saint-Pétersbourg, le 24 juillet 1914.

L'agence télégraphique de Saint-Pétersbourg annonce que l'organe officiel publie le communiqué suivant :

« Vivement préoccupé des événements surprenants de ces jours derniers et de la remise par l'Autriche-Hongrie d'un ultimatum à la Serbie, le Gouvernement impérial suit avec attention l'évolution du conflit serbo-autrichien, qui ne peut pas laisser la Russie indifférente. »

N° 16

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 24 juillet 1914.

Après un Conseil des ministres d'une durée de cinq heures, M. Sazonow a reçu dans la soirée l'ambassadeur d'Allemagne et a eu un long entretien avec lui. Le ministre exposa le point de vue qu'il faut sans doute considérer comme

le résultat de la délibération du Conseil des ministres, à savoir, que le conflit entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie n'était pas une affaire limitée à ces deux États, mais une affaire européenne, l'arrangement résultant d'une déclaration de la Serbie en 1909 ayant été conclu sous les auspices de l'Europe tout entière.

Le ministre fit ressortir que ce qui lui avait surtout causé une impression fâcheuse, c'était que l'Autriche-Hongrie avait proposé d'examiner un dossier, alors qu'elle avait déjà remis un ultimatum. « La Russie, dit-il, exigerait que le dossier que nous mettions à sa disposition fût soumis à un examen de toutes les nations. » Mon collègue allemand fit aussitôt remarquer à M. Sazonow que l'Autriche-Hongrie n'accepterait pas d'ingérence dans son différend avec la Serbie; de son côté, l'Allemagne ne pouvait pas admettre une suggestion qui se trouverait en contradiction avec la dignité de son alliée en tant que grande puissance.

Puis, au cours de la conversation, le ministre déclara qu'à aucun prix la Russie n'admettrait avec indifférence l'intention éventuelle de l'Autriche-Hongrie de « dévorer la Serbie ». Le comte Pourtalès répliqua qu'à son avis l'Autriche-Hongrie n'avait pas cette intention, qui serait d'ailleurs en contradiction avec les intérêts les plus personnels de la Monarchie. L'Autriche-Hongrie se bornerait sans doute à « infliger à la Serbie le châtiment justement mérité ». M. Sazonow se demanda si l'Autriche, même dans le cas où elle aurait fourni des éclaircissements à ce sujet, se contenterait de ce résultat; il se permettait d'en douter.

L'entretien se termina par une invitation de M. Sazonow à l'Allemagne de bien vouloir travailler de concert avec la Russie au maintien de la paix.

L'ambassadeur d'Allemagne donna au ministre russe l'assurance que l'Allemagne n'avait certainement pas le désir de déchaîner la guerre, mais qu'elle soutiendrait intégralement, cela va sans dire, les intérêts de son alliée.

N° 17

Le comte Berchtold au comte Mensdorff, à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 24 juillet 1914.

En réponse au télégramme envoyé hier par Votre Excellence, je vous prie de déclarer immédiatement à Sir E. Grey que notre démarche d'hier à Belgrade ne doit pas être considérée comme un véritable ultimatum ; Votre Excellence voudra bien faire savoir à Sir E. Grey, dans la plus stricte confidence, qu'il s'agit d'une démarche avec limitation de temps qui, si elle n'aboutit pas dans le délai fixé, sera suivie d'une rupture des relations diplomatiques et du commencement des préparatifs militaires nécessaires, car nous sommes absolument décidés à faire aboutir nos justes revendications.

Votre Excellence est autorisée à ajouter que si la Serbie ne venait à céder, après l'expiration du délai, que sous la pression de nos préparatifs militaires, nous la contraindrions, bien entendu,

à nous indemniser des frais qui en résulteraient : tout le monde sait que nous avons été obligés de mobiliser deux fois à cause de la Serbie, en 1908 et en 1912.

N° 18

Le comte Berchtold au comte Szapary, à Saint-Pétersbourg.

Vienne, le 24 juillet 1914.

J'ai reçu le chargé d'affaires de Russie le 24 juillet, dans la matinée, et lui ai donné l'assurance que je tenais tout particulièrement à le mettre aussitôt que possible au courant de notre démarche à Belgrade et à lui exposer notre point de vue.

En me remerciant de cette attention, le prince Koudachew ne m'a pas dissimulé l'inquiétude que lui causait notre intervention catégorique en Serbie ; en outre, il me fit remarquer qu'à Saint-Pétersbourg on était toujours préoccupé de savoir si notre démarche ne prendrait pas la forme d'une humiliation de la Serbie, ce qui ne manquerait pas d'avoir sa répercussion en Russie.

Je m'empressai de rassurer le chargé d'affaires russe à ce point de vue. Nous nous proposions, lui dis-je, d'apporter de la clarté dans la situation intenable entre la Serbie et la Monarchie et de déterminer dans ce but le Gouvernement de Belgrade, d'une part à désavouer officiellement les tendances menaçant

actuellement l'existence de la Monarchie et à les réprimer par des mesures administratives; à nous fournir, d'autre part, les moyens de nous rendre compte de l'exécution consciencieuse de ces mesures. J'exposai longuement les dangers que la propagande panserbe, si on la tolérait plus longtemps, ferait courir non seulement à l'intégrité de la Monarchie, mais encore à l'équilibre et à la paix de l'Europe. Quelle menace pour toutes les dynasties, et celle de Russie ne serait pas la moins exposée, si on laissait s'implanter la conception selon laquelle une agitation qui se sert du meurtre comme moyen d'action nationaliste, pourrait rester impunie !

Finalement, je lui rappelai que nous ne nous proposions aucune acquisition de territoires, mais le maintien du *statu quo,* point de vue qui devait nécessairement être approuvé par le Gouvernement russe.

Là-dessus, le prince Koudachew me fit remarquer qu'il ne connaissait pas le point de vue de son Gouvernement; il ignorait également l'attitude qu'adopterait la Serbie quant aux différentes exigences.

A l'issue de notre entretien, le chargé d'affaires m'affirma qu'il ne manquerait pas de porter à la connaissance de son Gouvernement les renseignements que je venais de lui fournir au sujet de notre démarche, notamment en ce qui concerne notre intention de ne pas humilier la Serbie.

N° 19

Le comte Berchtold aux ambassadeurs impériaux et royaux de Berlin, de Rome, de Paris, de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Constantinople.

Vienne, le 25 juillet 1914.

Votre Excellence trouvera ci-contre le dossier destiné aux puissances et mentionné dans la note circulaire; il a pour objet la propagande panserbe et ses rapports avec l'attentat de Serajevo.

Votre Excellence voudra porter ce dossier à la connaissance du Gouvernement auprès duquel elle est accréditée.

Mémoire (1).

L'agitation serbe, qui s'est donné pour but d'arriver à la séparation de la monarchie autrichienne des partis slaves du Sud pour les rattacher à un grand État serbe, remonte très loin en arrière. Cette propagande sur le sol serbe, toujours la même quant à son but final, quoique diverse dans ses moyens et intensité, avait atteint son plus haut point lors de la crise de l'annexion. Rejetant le manteau protecteur du secret, elle s'était montrée alors avec toute la franchise de ses tendances et avait montré sous le patronage du Gouvernement serbe son intention de réaliser ses desseins avec tous les moyens disponibles.

Tandis que la presse serbe tout entière appelait au combat contre la Monarchie par des cris haineux et en dénaturant les faits, il se créait des associations pour en-

(1) Le Mémoire ci-dessus est la reproduction textuelle du document publié par le Livre Jaune français.

courager à cette lutte — même abstraction faite d'autres moyens de propagande.

L'association qui est devenue la plus importante est la « Narodna Odbrana ». Issue d'un comité révolutionnaire qui existait alors, elle fut constituée en société privée, cependant, sous forme d'organisation dépendant du département des Affaires étrangères de Belgrade, par des fonctionnaires serbes militaires et civils. Parmi ces fondateurs, on doit citer notamment : le général Bozo Jankovic, les anciens ministres Ljuba Jovanovic, Ljuba Davidovic et Valislav Valovic, le directeur de l'Imprimerie nationale Zivojin Dacic et les anciens capitaines, maintenant commandants, Voja Tankovic et Milan Pribicevic. Cette association s'était imposé comme but la création et l'organisation de bandes en vue de la guerre espérée contre la Monarchie. On trouvera une description saisissante de l'activité d'alors de la « Narodna Odbrana », notamment dans les déclarations du sujet bosnéo-herzégovinien Trifko Krstanovic, entendu comme témoin par le Conseil de guerre de Serajevo, qui se trouvait alors à Belgrade et qui, avec d'autres sujets de la Monarchie, a été accepté comme comitatschi par la « Narodna-Odbrana ». Avec environ cent quarante autres, Krstanovic avait été amené à une école créée pour la formation de nouvelles bandes à Cuprija, district de Jagodina, et dirigée par les capitaines Voja Tankosic et Dusan Putnick. Il n'y avait comme maîtres dans cette école que des officiers serbes ; le général Bozo Jankovic et le capitaine Milan Pribicevic donnèrent une grande régularité à ces cours d'organisation de bandes, qui duraient trois mois.

Les comitatschis y recevaient un enseignement complet du tir, du jet des bombes, des mines, de la destruction des chemins de fer, tunnels, ponts et télégraphes. Leur devoir était, d'après leurs chefs, de mettre en pratique les connaissances nouvellement acquises en Bosnie-Herzégovine.

Par cette action de la « Narodna Odbrana » exercée de la manière la plus publique et favorisée par le Gouvernement serbe, a été répandue la guerilla des bandes contre la Monarchie. Par là, les sujets de la Monarchie étaient conduits à la trahison contre leur patrie, et amenés systématiquement à pratiquer comme émissaires serbes des attaques secrètes contre les moyens de défense de leur patrie.

Cette période des aspirations agressives s'est terminée avec la déclaration faite par le Gouvernement serbe le 31 mars 1909, dans laquelle celui-ci se déclarait prêt à accepter le nouvel état de choses créé par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine au point de vue du droit public, et a promis solennellement vouloir vivre en relations amicales de bon voisinage, dans l'avenir, avec la Monarchie.

Avec cette déclaration, il semblait que dût prendre fin l'agitation constituant une source permanente de troubles contre l'Autriche-Hongrie et qu'on eût trouvé un moyen de rapprochement amical entre la Serbie et la Monarchie. Privée de l'appui du Gouvernement serbe, et combattue par lui conformément à ses engagements, la propagande hostile n'aurait pu durer que d'une manière occulte, vouée à une prompte destruction. Par contre, les points de contact existant entre les partis slaves du sud de la Monarchie et la Serbie dans le domaine de la langue, des races et de la culture auraient dû conduire à la réalisation d'un travail de développement commun inspiré d'amitiés réciproques et d'intérêts parallèles.

Cependant ces espoirs ne se sont pas réalisés. Les aspirations hostiles à la Monarchie ont subsisté, et, sous les yeux du Gouvernement serbe qui n'a rien fait pour étouffer cette agitation, la propagande instituée contre l'Autriche n'a fait que gagner en étendue et profondeur. La haine contre la Monarchie a été tenue en haleine et s'est transformée en un sentiment irréconciliable. Le peuple serbe, tant par les moyens anciens, mieux adaptés à la situation, que par des méthodes plus complètes, a été appelé « au combat d'anéantissement inéluctable » contre l'Autriche. Systématiquement, des fils secrets ont été tissés vers les domaines slaves du sud de la Monarchie, dont les sujets ont été incités à la trahison.

Par-dessus tout, c'est la presse serbe qui n'a cessé d'agir dans cet esprit.

Pas moins de quatre-vingt-un journaux paraissant en Serbie ont dû être retirés de la circulation postale jusqu'aujourd'hui, en raison de leur contenu qui tomba sous le coup de la loi pénale. Il n'est guère une loi pénale protégeant la personne sacrée du monarque et des membres de la famille impériale ou intégrité de l'État qui n'ait été violée par les feuilles serbes. On trouvera à l'annexe I quelques-unes des nombreuses preuves données par la presse dans l'ordre d'idées ci-dessus.

Sans entrer dans un examen détaillé des manières de voir de l'opinion publique serbe, il y a lieu d'observer que la presse n'a cessé de considérer l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, malgré la reconnaissance formelle serbe, après comme avant, comme un rapt exercé contre la Serbie ayant besoin d'être réparé. Cette pensée ne revient pas seulement dans les feuilles d'opinion avancée, mais aussi dans la *Samouprava* qui tient de si près à l'Office des Affaires étrangères de Belgrade, où elle est exprimée sous une forme à peine enveloppée (Voir Annexe II[b]).

On ne peut pas non plus négliger de considérer comment l'attentat commis le 15 juin 1910 à Seravejo par Bogdan Zerajic contre le gouverneur de Bosnie-Herzégovine, maître de camp von Veresanin, a été loué par la presse.

On se souvient que Zerajic s'était tué immédiatement après son acte et avait brûlé, avant de le commettre, tous ses papiers. Pour ces raisons, il n'avait pas été possible de mettre en lumière pleinement les motifs de cet attentat, on a cependant pu conclure d'une pièce trouvée près de lui qu'il était partisan des idées de Kropotkine. Les indices relevés ont également conduit à penser qu'il s'agissait d'un attentat d'un caractère anarchiste.

Ceci n'empêcha pas cependant la presse serbe de célébrer le criminel comme un héros national serbe et de louer son acte. Même, la *Politika* s'est élevée contre l'idée que Zerajic fût un anarchiste et l'a réclamé comme un « héros serbe dont le nom sera répété par tous les Serbes avec respect et douleur ».

La *Politika* considère la date du 18 août de la même année, « jour de naissance de S. M. Impériale et Royale », comme une occasion favorable pour parler à nouveau de Zerajic « dont le nom sera dans le peuple quelque chose comme celui d'un *saint* » et pour louer solennellement l'attentat en une poésie (Annexe n° I).

C'est ainsi qu'a été exploité ce crime n'ayant rien de commun avec les aspirations sur des territoires de la Monarchie, pour le progrès de cette idée et que le meurtre a été reconnu de la manière la plus explicite comme un moyen glorieux et digne d'imitation dans la lutte pour la réalisation de cette pensée. Cette sanctification du meurtre comme une méthode pleinement admissible dans la lutte contre la Monarchie revient plus tard dans les

feuilles parlant de l'attentat commis par Jukic contre le commissaire royal de Cuvaj (Annexe Ie).

Ces journaux répandus, non pas seulement en Serbie, mais, comme on l'a vu plus tard, par des voies secrètes bien organisées et par fraudes dans la Monarchie, qui ont amené et maintenu éveillée dans les grandes masses cette disposition, laquelle a fourni un terrain nourricier, favorable pour les méfaits des associations hostiles à la Monarchie.

C'est la « Narodna Odbrana » qui est devenue le centre de l'agitation menée par les associations. Les mêmes personnes qui, au temps de l'annexion, étaient à sa tête, sont encore celles qui la dirigent. On retrouve parmi elles comme organisateurs énergiques et pleins d'action les plus violents opposants de la Monarchie cités plus haut. Organisée sur une base large et profonde et possédant une hiérarchie (Voir Annexe II, « Organisation »), la « Narodna Odbrana » posséda bientôt environ quatre cents adhérents, qui répandirent une agitation très active.

En outre, la Narodna s'est mise en association étroite avec la « Fédération des Tireurs » (762 sociétés), l'Association des Sokol « Dusan Silni » (2.500 membres), le Club olympique, l'Association des Cavaliers « Knez Mihajlo », la Société des Chasseurs et la Ligue de développement, ainsi que de nombreuses autres associations, qui toutes, conduites et protégées par la Narodna, agissaient dans le même esprit. Se pénétrant de plus en plus les unes les autres, ces associations parvinrent à une fusion complète, de telle manière qu'elles ne sont plus aujourd'hui que des membres du corps unique de la Narodna. Ainsi cette dernière a constitué sur toute la Serbie un réseau très serré d'agitation et a attiré à toutes ses idées tous ceux capables de les recevoir.

Quel est l'esprit de l'action de la Narodna, c'est ce que démontrent avec une suffisante clarté les publications officielles de cette société.

Dans ses statuts, revêtus de l'apparence d'une société de développement ne se préoccupant que du perfectionnement spirituel et corporel de la population serbe et de son renforcement matériel, la Narodna dévoile dans son organe corporatif (Voir Annexe II) le vrai et unique mobile de son existence, en ce qu'elle appelle son « programme réorganisé ».

Prêcher au peuple serbe notamment « la vérité sainte

par un travail fanatique et infatigable » sous l'allégation que la Monarchie veut « lui prendre sa liberté et sa langue et même détruire la Serbie »; qu'il est une nécessité inéluctable de conduire contre l'Autriche-Hongrie, son premier et plus grand ennemi, le « combat de destruction avec fusils et canons » et de préparer le peuple à ce combat « par tous les moyens », pour la libération des territoires soumis, dans lesquels sont sous l'opprobre et le joug sept millions de frères. Tous les « efforts pour le développement » de la Narodna sont au service exclusif de cette idée comme simple moyen pour l'organisation et l'éducation du peuple en vue de la lutte pour l'anéantissement prévu.

C'est dans le même esprit que travaillent toutes les associations affiliées à la Narodna à l'égard desquelles l'association des « Sokol » de Kragujevac peut servir comme exemple (Voir Annexe III).

Comme pour la Narodna, ce sont des officiers, professeurs et agents de l'État qui sont à sa tête.

Le discours par lequel son président, major Kovacevic, a ouvert l'assemblée annuelle de 1914 renonce totalement à mentionner la gymnastique, ce qui est cependant le but véritable des « Sokol », et ne parle que de la « préparation à la guerre » contre « l'ennemi dangereux, sans cœur, odieux et envahissant du Nord », qui enlève à des millions de frères serbes leurs libertés et leurs droits et les maintient dans l'esclavage et les fers.

Dans les rapports administratifs de cette association, les développements techniques passent totalement à l'arrière-plan et ne servent que de rubriques pour la connaissance du véritable « but de l'activité de l'administration », notamment « *la préparation du développement national et la nécessité de fortifier la « nation écrasée » dans l'objectif qu'elle puisse ainsi mener à bien son « programme non encore rempli, sa tâche non encore accomplie », et accomplir cette « grande action qui doit s'accomplir dans l'avenir prochain : la libération des frères vivant au delà de la Drina et qui endurent le martyre des crucifiés* ».

Il n'est pas jusqu'au trésorier qui ne fasse servir son rapport financier pour lancer cet appel que l'on doit « élever des faucons » qui soient en mesure « d'apporter la liberté aux frères non encore libérés ».

De même que les aspirations au développement dans

la Narodna, l'activité en gymnastique des « Sokol » n'est pas le but lui-même, mais un simple moyen au service de la même propagande menée avec les mêmes intentions pour ne pas dire avec les mêmes mots exactement.

Lorsque la Narodna appelle au combat d'anéantissement contre la Monarchie, elle ne s'adresse pas seulement au peuple de la Monarchie, mais à tous les peuples slaves du sud. Pour la Narodna, les territoires slaves du sud de la monarchie font partie de « nos territoires serbes soumis » (Voir aussi Annexe IV). De même les sujets slaves du sud de la Monarchie doivent prendre part à cette « œuvre nationale », de même cette activité « saine et nécessaire » doit s'exercer de l'autre côté de la frontière serbe et même sur le sol de la Monarchie, la Narodna recherche ses « héros pour la guerre sainte », dont Obilic, l'assassin de Mourad, est cité comme exemple digne d'imitation du sacrifice à la patrie.

Mais, pour amener les frères « hors de Serbie » à participer au « travail d'initiative privée », la Narodna entretient une association intime avec les « Frères de ce côté-ci de la frontière ». Comment cette intimité est exercée, c'est ce qui n'est pas dit, sans doute parce que *cela appartient à cette partie du « travail d'ensemble »* qui, « pour des raisons nombreuses, ne peut ni ne doit être expliqué ».

Combien cette branche de son activité est étendue, c'est ce que montre le fait que non seulement le Comité central de la Narodna, mais encore certains de ses comités régionaux, possède des sections spéciales pour « les affaires extérieures ».

L'activité extérieure de la Narodna et de ses affiliés est particulièrement variée.

Celle qui est relativement la moins dangereuse parce que contrôlable officiellement, consiste en tournées de conférences qu'entreprennent les membres influents de la Narodna vers les parties sud-est de la Monarchie où ils parlent dans diverses sociétés sur des sujets nationaux ou de culture. Ces occasions permettent aux orateurs d'exposer aux cercles les plus relevés de leurs adhérents, en paroles plus ou moins gazées, compréhensibles pour ceux qui sont déjà au courant, les véritables tendances de l'association.

Parmi ces émissaires, un des plus connus est le directeur de l'Imprimerie d'État Zivojin Dacic déjà nommé ; c'est lui qui, le 8 août 1909, a lancé un appel au peuple

serbe, dans lequel il a désigné l'Autriche comme l' « ennemi de la Serbie » et l'a invité à se préparer au combat contre la Monarchie. A plusieurs reprises, il a entrepris des voyages d'agitation de ce genre. A Karlova (en 1912), il a même abandonné toute prudence et a parlé dans le sens de « l'union de tous les Serbes contre l'ennemi commun ».

Plus dangereuses sont les relations entretenues par les associations imbues de l'esprit de la Narodna, sous le manteau de la communauté des intérêts et de la culture, avec les associations dans la Monarchie ; car les envoyés respectifs et les visites corporatives de ces associations, qui échappent à tout contrôle, sont utilisés par les Serbes à toutes espèces de machinations contre la Monarchie.

C'est ainsi, par exemple, qu'un envoyé de la Narodna à la fête de Serajevo en septembre 1912 (Annexe VI) ne s'est pas gêné pour recruter en secret des adhérents bosniaques à sa société. L'envoi d'un représentant de l'association des Sokol de Kragujevac à cette fête devait signifier pour les frères de Bosnie : « Nous ne vous avons pas oubliés, les ailes de faucon de sumadija sont encore puissantes. » Une pensée qui, dans la circulation intime, aura trouvé sans doute une tout autre expression conforme aux tendances ci-dessus exposées de la Narodna (Annexe III). Quant aux événements qui se passent lors des réunions du même genre en Serbie, il est évident qu'ils échappent à un contrôle quelconque des autorités impériales et royales qui ne possèdent à cet égard que des informations confidentielles difficilement contrôlables. En relation avec ces faits il y aurait lieu d'élever des doutes sur la visite des étudiants d'Agram en Serbie (avril 1912) qui ont reçu du côté serbe un accueil officiel presque militaire accompagné même d'une parade, d'une revue de troupes en leur honneur et cela d'une manière assez suggestive pour que l'association des Sokol de Kragujevac puisse dire : « Cet événement signifie le commencement et la clef d'un grand acte qui doit s'accomplir dans un événement rapproché, c'est un germe qui mûrira lorsque l'âme du peuple s'évanouira jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune barrière qui ne soit détruite. »

Ce n'est que récemment qu'il est parvenu à la connaissance des autorités austro-hongroises que les associations de Sokol serbes ont réussi à déterminer quelques corporations analogues de la Monarchie à se mettre avec elles

dans un lieu jusqu'à présent secret dont le caractère n'est pas encore complètement éclairci ; car les constatations à cet égard continuent à être relevées. Jusqu'à présent cependant les renseignements obtenus permettent d'estimer que l'on a découvert les traces d'un des moyens par lesquels les tendances subversives des Sokol serbes ont détourné et conduit à l'erreur certains groupes de personnes dans la Monarchie.

Cette propagande dans les cercles de plus en plus différents paraît cependant reléguée au second plan si on lui compare celle du « travail extérieur » qui est conduite par la Narodna et ses amis vers une agitation d'homme à homme. C'est dans ce domaine que se constatent les résultats les plus tristes.

Par ses hommes de confiance et émissaires secrets, elle apporte le poison de la mutinerie dans les cercles des gens d'âge comme dans ceux de la jeunesse irresponsable.

C'est ainsi par exemple que, détournés par Milan Pribicevitch, les anciens officiers de honved V. B. D. K. V. N. et le lieutenant de gendarmerie de Croatie Esclavone V. K. ont abandonné le service de l'armée de la Monarchie dans les conditions les plus suspectes et se sont tournés vers la Serbie ; ils virent entre temps la plupart de leurs espérances déçues ou du moins en partie, et pensent à retourner dans la patrie qu'ils ont trahie. L'agitation introduite de Serbie dans les écoles moyennes de Croatie et de Bosnie est malheureusement si connue qu'elle a à peine besoin d'exemples. Ce qui est moins connu, c'est que ceux qui ont été éliminés pour infraction disciplinaire grave des écoles croates et bosniaques sont accueillis en Serbie les bras ouverts et souvent même protégés par l'État et entretenus comme des adversaires de la Monarchie. Les écoles serbes avec leurs maîtres hostiles à l'Autriche, qui sont en grande partie adhérents de la Narodna, sont évidemment des établissements tout à fait appropriés pour l'éducation d'adeptes de ce genre. Un cas particulièrement notable doit être cité ici. En mars dernier, plusieurs écoliers des écoles normales de maîtres de Pakrac (Croatie) ont été expulsés pour raison de grève. Ils se sont retournés vers la Serbie, où ils ont obtenu illico des positions de maîtres d'école ou ont été admis dans des écoles normales de maîtres. Un de ces relégués, en relation avec des cercles hostiles à la Monarchie, a

déclaré publiquement que lui et ses gens donneraient le conseil, émettraient l'opinion pendant la durée du séjour de l'Archiduc héritier en Bosnie, que cette province est une terre serbe. Il est particulièrement à remarquer que le préfet du cercle serbe de Krajna a accordé à trois de ces étudiants si compromis, pendant la durée du séjour de l'archiduc François-Ferdinand en Bosnie, des passeports serbes dans lesquels il les désigne faussement comme des sujets serbes, quoiqu'il eût dû connaître leur qualité de Croates. Munis de ces passeports, les trois agitateurs ont pu gagner la Monarchie sans être remarqués, où cependant ils ont fini par être reconnus et arrêtés.

Mais ce qui précède ne suffit pas à caractériser intégralement l'activité « extérieure » de la Narodna.

Depuis longtemps déjà, le Gouvernement impérial et royal a été informé par des informations confidentielles que la Narodna a préparé la guerre qu'elle a désirée à l'encontre de la Monarchie par des moyens militaires, en ce sens qu'elle y envoie des émissaires chargés à la manière des bandes de tenter, dès l'ouverture des hostilités, la destruction des moyens de transport et d'amener des révoltes ou des paniques (Voir Annexe VII).

La procédure criminelle intentée en 1913 par le Conseil de guerre de Serajevo contre Jovo Jajlicic et consorts pour crimes d'espionnage a amené la confirmation de ces informations confidentielles. Comme au temps de sa fondation, aujourd'hui encore, la préparation de la guerre par bandes armées figure encore au programme de la Narodna, auquel est venue se joindre en plus toute une activité dans l'ordre de l'espionnage. C'est pour cela que le programme dit « réorganisé » de la Narodna est en réalité un programme *étendu*. D'une atmosphère de haine ainsi exaspérée publiquement et secrètement, d'une agitation échappant à toute responsabilité pour lesquelles dans la lutte contre l'Autriche tous les moyens sont bons jusques et y compris, sans en avoir honte, le meurtre vulgaire, devait finalement résulter des actes de terrorisme.

Le 8 juin 1912, le nommé Jukic a tiré sur le commissaire royal à Agram, von Cuvaj, ce qui a amené la blessure mortelle du conseiller von Herwic assis dans la même voiture ; dans sa fuite, a tué un policier qui le poursuivait et en a blessé deux autres.

Il est connu par les poursuites que Jukic était imbu des

idées et des plans de la Narodna; même si Jukic se livrait déjà depuis quelque temps à des projets d'attentat, ceux-ci n'arrivèrent cependant à maturité qu'après qu'il eut fait, le 18 avril 1912 avec les étudiants d'Agram, l'excursion de Belgrade aux fêtes préparées pour honorer ces visiteurs, ce Jukic est entré en rapports avec diverses personnes appartenant au cercle de la Narodna et avec lesquelles il a discuté de politique. Peu de jours après, il est revenu à Belgrade et là il a reçu *d'un major serbe une bombe et d'un camarade un browning*, avec lesquels il a exécuté l'attentat. La bombe trouvée à Agram provenait, d'après les experts, d'un arsenal militaire.

Le coup de Jukic n'était pas encore oublié lorsque, le 18 août 1913, Stephan Dojcic, revenu d'Amérique à Agram, a commis un attentat contre le commissaire royal baron Skerlecz, attentat résultant des actions organisées par les Serbes parmi les cercles des Slaves du Sud vivant en Amérique, et qui était l'œuvre de la propagande extérieure de la Narodna.

Une brochure du Serbe T. Dimitrijevitch imprimée à Chicago, avec ses attaques sans mesure contre S. M. Impériale et Royale et ses appels aux Serbes de la Monarchie touchant leur prochaine « délivrance » les poussant à rentrer en Serbie, montre le parallélisme de la propagande menée par les Serbes en toute liberté en Amérique, et de celle menée de Serbie dans les domaines de la Monarchie.

Et de nouveau, à peine un an après, Agram était le théâtre d'un nouvel attentat, manqué cette fois.

Le 20 mai 1913, Jacob Schäfer a tenté, au théâtre d'Agram, sur le ban Freiherr von Skerlecz, un attentat qui a été arrêté au dernier moment par un policier. L'enquête a mis au jour l'existence d'un complot dont l'âme était Rudolf Hercigonja. Des déclarations de ce dernier et de ces cinq co-inculpés, il résulte que cet attentat aussi avait son origine en Serbie.

Ayant pris part à une tentative manquée pour mettre en liberté Jukic, Hercigonja s'était sauvé en Serbie (octobre 1912) où il fréquentait, avec son complice Marojan Jakcic, des comitatschis et des membres de la Narodna. Comme cela est arrivé fréquemment avec des esprits juvéniles s'occupant trop tôt de questions politiques, ces fréquentations ont amené les plus mauvais résultats. Hercigonja rentra chez lui avec le dogme prêché à Belgrade

que les pays slaves du sud de la Monarchie doivent en être séparés pour être réunis au royaume serbe. Il avait en outre été persuadé par l'enseignement reçu de ses amis que ce but devait être poursuivi par l'exécution d'attentats sur de hauts personnages ayant part à la politique de la Monarchie.

C'est dans cet esprit qu'Hercigonja à Agram a exercé son action sur ses amis et les a amenés à ses idées. Au premier plan de ses projets, était l'exécution d'un attentat sur l'héritier du trône.

Peu de mois auparavant, des poursuites en haute trahison avaient été intentées contre Luka Aljinovic. Au cours de ce procès, trois témoins ont déclaré qu'Aljinovic avait dit devant eux avoir reçu cent dina de la Narodna et autant d'une association secrète d'étudiants pour début de propagande, mais principalement pour l'exécution d'un attentat sur l'archiduc François-Ferdinand.

On voit à quel point l'agitation criminelle de la Narodna et de ceux qui partagent ses opinions s'est concentrée ces derniers temps sur la personne de l'Archiduc héritier.

De toutes ces constatations, on arrive à la conclusion que la Narodna ainsi que les cercles hostiles à la Monarchie groupés autour d'elle considéraient depuis peu le moment venu de faire réaliser leur enseignement par des actes.

Il est remarquable qu'elle se contente pour ces actes de donner l'*incitation* et, là où cette incitation était tombée sur un sol fertile, de placer les *moyens de secours matériels à leur disposition,* mais qu'elle a fait reposer tout le rôle dangereux de cette propagande par le fait, uniquement sur la jeunesse de la Monarchie excitée et détournée par elle qui doit supporter seule le fardeau de ce triste « héroïsme ».

Tous les traits de cette façon de faire se retrouvent dans l'histoire et l'origine de l'attentat profondément regrettable du 28 juin.

Princip et Grabez sont des exemples de cette jeunesse empoisonnée dès l'école par les pensées de la Narodna. A Belgrade, fréquentant les cercles d'étudiants imbus de ces idées, Princip s'est occupé de plans d'attentats contre l'Archiduc héritier contre lequel s'exerçait la haine particulièrement aiguë des éléments hostiles à la Monarchie, à l'occasion de son voyage dans les pays annexés.

Il se lia d'amitié avec Kabrinovitch qui fréquentait les

mêmes cercles et dont les opinions radicalement révolutionnaires, d'après ses propres aveux, l'amenaient au même sentiment hostile à la Monarchie et à la propagande par le fait. Mais, si soigneusement qu'ait été préparé ce complot, et si décidés qu'aient été les conjurés, cependant l'attentat n'aurait jamais été accompli s'il ne s'était pas trouvé, comme dans le cas Jukic, des gens pour donner aux complices les moyens d'exécuter leur agression, car Princip et Kabrinovitch l'ont expressément reconnu, ils manquaient autant des armes nécessaires que d'argent pour les acheter. Il est intéressant de voir où les complices se sont procuré leurs armes. Milan Pribicevic et Zivojin Dacic, ces deux hommes principaux de la Narodna, sont les premiers auxquels les complices se sont adressés dans leur besoin comme à une aide sûre, sans doute parce qu'il était déjà devenu une tradition dans le cercle de ceux qui sont prêts à commettre des attentats qu'il était possible d'obtenir des représentants de la Narodna des instruments de meurtre. Le fait accidentel que ces deux hommes, au moment critique, ne se trouvaient pas à Belgrade, déjoua sans doute ce projet; cependant Princip et Kabrinovitch ne furent pas embarrassés pour trouver une autre assistance, celle de Milan Ciganovic, un ancien comitatschi, maintenant fonctionnaire des chemins de fer à Belgrade et membre de la Narodna. Ce dernier et son ami, le major Voja Tankosic déjà nommé, également un des chefs de la Narodna, qui a été en 1908 le chef de l'école des bandes armées de Kuprija (Annexe V), apparaissent maintenant comme les chefs spirituels du complot. Ils n'eurent qu'une hésitation, légère au début, à savoir si les trois conjurés étaient réellement décidés à commettre cet acte, hésitation qui disparut bientôt grâce à leurs suggestions. Dès lors, ils furent prêts à fournir toute assistance, Tankosic a procuré quatre brownings et des munitions, et de l'argent pour le voyage. Six grenades à main provenant de l'armée serbe constituaient le complément d'armement, ce qui nous rappelle le cas Jukic. Préoccupé du succès, Tankosic procura l'enseignement du tir, mais Tankosic et Ciganovic se sont préoccupés en outre d'assurer un moyen spécial *non désiré* d'assurer le secret du complot. Ils apostèrent Zian Kali avec l'indication que les deux auteurs, après l'attentat, devaient se tuer, acte de précaution qui devait leur profiter en première ligne, car le

secret leur enlevait le faible danger qu'ils avaient assumé dans cette entreprise. *La mort sûre pour les victimes de leur détournement, la pleine sécurité pour elle-même, telle est la devise, connue maintenant, de la Narodna.*

Pour rendre possible l'exécution de l'attentat, il fallait que les armes et bombes parvinssent en fraude et sans être aperçues en Bosnie. Là encore, Ciganovic a donné toute son assistance, il prescrit aux conjurés une route déterminée et leur assure la protection des autorités frontières serbes. La manière dans laquelle ce voyage décrit par Princip comme « mystérieux » a été organisé et exécuté ne laisse subsister aucun doute qu'il s'agit d'une voie secrète bien préparée et déjà parcourue souvent en vue de desseins secrets de la Narodna. Avec une simplicité et une sûreté résultant de la seule habitude, les capitaines de la frontière à Sabac et Losnica ont prêté dans ce but leur organisation administrative ; sans difficulté s'est effectué ce transport secret, avec son système compliqué de guides toujours changeants qui, appelés comme par miracle, se trouvaient toujours sur place quand on avait besoin d'eux. Sans s'enquérir du but de ce voyage curieux de quelques étudiants trop jeunes, les autorités serbes ont laissé, sur l'indication de l'ancien comitatschi et du fonctionnaire subalterne des chemins de fer Ciganovic, jouer cet appareil fonctionnant si facilement. Ils n'avaient d'ailleurs pas besoin de demander, car, d'après les indications reçues, il était clair pour eux qu'il s'agissait de remplir de nouveau une mission de la Narodna. La vue de l'arsenal de bombes et de revolvers arrachait seulement au surveillant Grbic un sourire bienveillant d'approbation donnant la preuve complète combien l'on était habitué sur cette route à rencontrer une contrebande de ce genre.

Le Gouvernement royal serbe s'est chargé d'une faute lourde en laissant s'accomplir tout cela.

Tenu à cultiver des relations de bon voisinage avec l'Autriche-Hongrie, il a permis à la presse de répandre la haine contre la Monarchie, toléré que des associations établies sur son sol sous la conduite d'officiers élevés, de fonctionnaires, de maîtres et de juges, se livrent contre la Monarchie à une campagne publique menant ses citoyens aux idées révolutionnaires, il n'a pas empêché que des hommes ayant une part à la direction de son administration militaire et civile empoisonnent la conscience publique contre tous les sentiments moraux au point que, dans

cette lutte, l'assassinat vulgaire par guet-apens apparaisse comme forme la plus recommandable.

Annexe I

Extraits de la Presse serbe.

a) La *Politika* a fait paraître, le 18 août 1910, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de naissance de Sa Majesté Apostolique impériale et royale, un grand portrait de Bogdan Zérajic qui, deux mois auparavant, avait commis un attentat contre le gouverneur de la Bosnie, le baron de Varesanin. Dans l'article qui s'y rattachait, on pouvait lire : « Il y a deux mois, le 2 juin (v. style), juste le jour de l'ouverture de la diète de Bosnie-Herzégovine, un jeune Serbe, l'étudiant Bogdan Zérajic, a essayé de tuer, à Serajevo, le gouverneur de la Bosnie-Herzégovine, le général Marian Varesanin. Zérajic a déchargé cinq fois son arme sur ce renégat qui s'est assuré une belle carrière en répandant le sang de ses propres frères dans la célèbre émeute populaire de Rakovica. Par un hasard singulier, il ne réussit pas à le tuer. Alors le vaillant Zérajic, qui avait conscience de son acte, se tira la sixième et dernière balle dans la tête et tomba raide mort.

« A Vienne, on comprit parfaitement que Zérajic n'avait pas commis cet attentat pour avoir lu des écrits révolutionnaires russes, mais en noble rejeton d'un peuple qui voulait protester de cette manière sanglante contre la domination étrangère. C'est pourquoi et contrairement à leur habitude, ils se sont efforcés d'étouffer aus-

sitôt que possible une affaire, qui aurait compromis davantage encore le Gouvernement autrichien en Bosnie-Herzégovine. A Vienne, on désira que tout souvenir de Zérajic fût effacé et qu'on n'accordât pas la moindre importance à son attentat. Mais c'est précisément cette peur du défunt, cette défense de prononcer son nom dans toute la Bosnie-Herzégovine, qui eurent pour résultat de donner à son nom un caractère quasi sacré parmi le peuple, et aujourd'hui 18 août peut-être plus que jamais.

« En ce jour, nous allumons, nous aussi, un cierge sur sa tombe et crions : « Honneur à Zérajic ! »

Suivait un poème dont voici le contenu en traduction :

La Bosnie vit, elle n'est pas encore morte;
C'est en vain que vous avez enterré son corps;
Elle projette encore des étincelles, la victime enchaînée;
Il n'est pas encore l'heure de chanter l'hymne funèbre.
Vos mains sataniques ont creusé la fosse,
Mais le mort vivant ne veut pas descendre dans la tombe.
Empereur! as-tu entendu? Dans les éclairs du revolver
Les balles de plomb ont sifflé jusqu'à ton trône.
Ce ne sont pas des esclaves, mais c'est la liberté dans sa [splendeur
Qui sort lumineuse de la main hardie du subjugué.
Pourquoi tremble-t-il ce terrible Golgotha?
Pierre a tiré le glaive pour protéger le Christ.
Sa main retomba, mais de son sang
Surgiront des milliers de mains vaillantes.
Ce coup de feu n'était que le premier messager
Des Pâques glorieuses après le supplice de Golgotha.

b) Le 8 octobre 1910, à l'occasion de l'anniversaire de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, la *Politika* et le *Mali Journal,* ce dernier parais-

sant encadré de noir, ont publié des articles où ils se répandaient en attaques violentes contre l'Autriche-Hongrie. L'Europe devait se convaincre que le peuple serbe ne cessait de penser à la revanche. Le jour de la revanche devait arriver; on en trouverait la garantie dans l'activité fébrile avec laquelle la Serbie organise sa puissance militaire, ainsi que dans les sentiments de haine que le peuple serbe nourrit contre la Monarchie voisine.

A la même occasion, la *Samouprava* écrivait le 9 octobre 1910 :

« Ce n'est pas à l'aide d'excès et d'injures que nous exprimerons le véritable patriotisme; seul un travail calme et digne mène au but. »

c) Le 18 avril 1911 on pouvait lire dans la *Politika :* « A l'exception de quelques individus cyniques, personne en Serbie ne verrait avec plaisir le roi Pierre faire un voyage à Vienne ou à Budapest. Par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine on a détruit, une fois pour toutes, la possibilité d'une amitié entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie. C'est le sentiment de chaque Serbe. »

d) Les *Beogradske Novine* écrivent à la date du 18 avril 1911 : « La plupart des hommes de gouvernement désapprouvent, eux aussi, la visite projetée du roi Pierre à l'empereur François-Joseph. La tempête d'indignation qu'a déchaînée dans le monde serbe tout entier le projet de voyage du Roi se comprend parfaitement. »

e) Le *Mali Journal* du 19 avril 1911 dit : « Une visite du roi Pierre au souverain de l'Autriche-Hongrie serait une offense à toute la nation serbe. Par cette visite, la Serbie perdrait le droit de jouer le rôle d'un nouveau Piémont.

Les intérêts serbes ne coïncideront jamais avec ceux de l'Autriche. »

f) Le 23 avril 1911, la *Politika,* le *Mali Journal,* la *Tribuna,* les *Beogradske Novine* et les *Vecernje Novosti* s'expriment ainsi au sujet de la visite projetée du roi Pierre à la cour de Vienne : « Entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie il n'y aura jamais d'amitié. Le projet de visite du roi Pierre est par conséquent pour la Serbie « une capitu- « lation honteuse », « une humiliation » ; ce serait « sanctionner solennellement tous les crimes et « méfaits dont l'Autriche-Hongrie s'est rendue « coupable envers la Serbie et le peuple serbe. »

g) Le 18 avril 1912, le *Trgovinski Glasnik* écrit dans un article intitulé « L'Effondrement de l'Autriche » : « L'Autriche-Hongrie se disloque de toutes parts. Ce qui se passe au delà du Danube et de la Save, ce n'est plus une crise allemande, magyare, bohémienne ou croate, c'est une crise générale de l'Autriche, une crise de la dynastie elle-même. Nous autres Serbes, nous pouvons assister avec satisfaction à une évolution de ce genre en Autriche. »

h) Dans un article intitulé : « Les Frontières de l'Albanie », le *Balkan* attaque l'Autriche-Hongrie en s'exprimant ainsi : « Si l'Europe était trop faible pour ordonner à l'Autriche de s'arrêter, le Monténégro et la Serbie le feraient en criant à l'Autriche : Halte ! on ne va pas plus loin ! Une guerre entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie est inévitable. Nous avons morcelé l'Empire turc, nous morcellerons également l'Autriche. Nous avons achevé une guerre, nous sommes maintenant à la veille d'une autre. »

i) Les *Vecernje Novosti* du 22 avril 1913

adressent un appel aux voyageurs serbes, aux commerçants serbes, « les invitant à boycotter la Société de navigation à vapeur du Danube » : « Personne ne doit voyager ni faire transporter des marchandises sur les bateaux de cette société autrichienne. Tout contrevenant serait puni d'une amende par un comité. L'argent serait versé dans la caisse des comitatschis et ces fonds serviraient dans la guerre future avec l'Autriche. »

k) La *Tribuna* du 26 mai 1913 écrit à l'occasion de la prise de possession d'Ada Kalehs par l'Autriche-Hongrie : « En déployant son pavillon noir et jaune, la criminelle Autriche s'est de nouveau livrée à un acte de brigandage. Elle ressemble à un voleur qui, ne pouvant dérober un sac d'argent tout entier, se contente d'un dinar. »

l) Le 10 juin 1913, à l'occasion de l'anniversaire de l'attentat commis par l'étudiant Luka Jukic contre le commissaire royal d'Agram, les feuilles serbes ont publié des articles commémoratifs. Dans un article de la *Pravda* on peut lire : « On souffre jusqu'au plus profond de l'âme de voir que chacun n'a pas agi comme notre Jukic. Nous n'avons plus Jukic, mais nous avons la haine, nous avons la colère, nous avons aujourd'hui dix millions de Jukic. Nous avons la ferme conviction que bientôt, par la fenêtre de sa prison, Jukic entendra le dernier coup de canon annonçant l'ère de la liberté. »

m) Le *Mali Journal* du 7 octobre 1913 publie un article de fond déniant à l'Autriche-Hongrie tout droit à l'existence et conviant toutes les nationalités slaves à soutenir l'offensive que la Serbie se propose de prendre contre elle.

n) Le *Piémont* du 8 octobre 1913 écrit à l'occasion de l'anniversaire de l'annexion : « Il y a aujourd'hui cinq ans qu'à la suite d'un décret impérial la souveraineté du sceptre des Habsbourg a été étendue sur la Bosnie-Herzégovine. La douleur qui a été causée ce jour-là au peuple serbe sera encore ressentie par lui pendant des années et des années. Anéanti, couvert d'opprobre, le peuple serbe gémissait dans le désespoir. Le peuple serbe a fait le serment de se venger, afin de conquérir sa liberté par un acte d'héroïsme. Ce jour-ci a réveillé l'énergie qui s'était déjà assoupie et un jour le héros rendu à la vie cherchera la liberté. Aujourd'hui, alors que des tombes serbes ornent les anciens pays serbes, alors que la cavalerie serbe a foulé les champs de bataille de la Macédoine et de la vieille Serbie, le peuple serbe, après avoir rempli sa mission dans le sud, se tourne du côté opposé, d'où lui parviennent les gémissements et les pleurs de ses frères serbes, vers le pays où se dresse la potence. Des soldats serbes, qui luttent à cette heure dans le royaume de Dusan avec ces Albanais soulevés contre nous par l'Etat qui nous a pris la Bosnie-Herzégovine, ont fait aujourd'hui le serment de marcher contre la « seconde Turquie » comme ils ont marché avec l'aide de Dieu contre la Turquie balkanique. Ils prêtent ce serment et espèrent que le jour de la vengeance approche. Une Turquie a disparu : le Dieu serbe dans sa bonté nous accordera la disparition de la « deuxième Turquie. »

o) Le *Mali Journal* du 4 novembre 1913 écrit : « Chaque effort tendant à nous rapprocher de l'Autriche équivaut à une trahison envers le

peuple serbe. La Serbie doit se plier aux circonstances et toujours avoir présent à l'esprit que l'Autriche-Hongrie est son plus dangereux ennemi et que c'est le devoir le plus sacré de tous les gouvernements serbes de la combattre avec énergie. »

p) Le 14 janvier 1914, on lit dans la *Pravda :* « Nos vœux de bonne année s'adressent en toute première ligne à nos frères non encore délivrés et qui gémissent dans la servitude de l'étranger. Que les Serbes tiennent bon! Kossovo a été suivi de Koumanovo et notre marche triomphale n'est pas encore terminée. »

q) Les *Novosti* donnèrent, le 18 janvier 1914, une image de la bénédiction des eaux en Bosnie avec le texte suivant : « Même dans les localités qui gémissent sous le joug de l'étranger, les Serbes conservent leurs coutumes jusqu'à ce que le jour de la liberté les trouve débordants d'enthousiasme. »

r) La *Zavasta* avoue en janvier 1914 : « La Serbie excite les Serbes sujets austro-hongrois à la révolte. »

s) Le *Mali Journal* du 9 mars 1914 écrit : « La Serbie ne saurait oublier le bruit que François-Ferdinand a fait avec son sabre à l'occasion de l'affaire de Scutari. »

t) Le 4 avril 1914, la *Zavasta* écrit : « Les hommes d'État autrichiens qui ne font qu'une politique de haine, une politique de bureaucrates sans largeur de vue, préparent eux-mêmes la ruine de leur État. »

u) La *Pravda* du 8 avril 1914 dit : « L'Autriche a perdu aujourd'hui ses droits à l'existence. »

v) Dans leur numéro de Pâques (avril 1914), toutes les feuilles serbes expriment l'espoir que les frères qui ne sont pas encore délivrés et qui gémissent sous le joug, fêteront bientôt eux aussi une joyeuse résurrection.

w) Dans la *Tribuna* du 23 avril 1914 on trouve : « Les pacifistes ont inventé un nouveau mot à effet, celui de « patriotisme européen ». Mais ce programme ne pourra être réalisé que lors du démembrement de l'Autriche. »

x) Le *Mali Journal* du 12 mai 1914 écrit : « Ce qui dans la vie privée s'appelle crime, s'appelle en Autriche politique. L'histoire connaît un monstre et ce monstre s'appelle Autriche. »

Annexe 2

Extrait de l'organe corporatif de la Narodna Odbrana publié par le Comité central de l'Association du même nom.

(*Narodna Odbrana, izdanje stredisnog odbora narodne odbrane*. Beograd, 1911. Nova stamparija Davidovic, Decanska ulica br. 14, Ljub. Davidovica.)

Dans une courte introduction on fait tout d'abord remarquer que cette brochure ne donne pas une reproduction parfaite, intégrale, de l'activité générale de la Narodna Odbrana, vu que pour diverses raisons elle n'en a ni le droit ni la possibilité.

Cette brochure est divisée en trois parties, dont la première, comprenant 14 chapitres, est

un exposé du programme, tandis que la deuxième contient un rapport sur l'activité de l'Association et que la troisième nous donne des modèles de statuts pour l'organisation d'associations similaires à l'étranger.

Dans le chapitre I : *Origine et activité de la première Narodna Odbrana,* on fait remarquer que cette association a été fondée à l'occasion de l'agitation populaire provoquée à la suite de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine.

Elle se propose les buts suivants :

1° Relever, encourager et fortifier le sentiment national ;

2° Inscrire et recruter des volontaires ;

3° Former des groupes de volontaires et les préparer à une action armée ;

4° Recueillir des contributions volontaires, de l'argent et tout ce qui sera nécessaire à la réalisation de sa mission ;

5° Organiser, équiper, instruire un groupe spécial d'insurgés destinés à faire la guerre d'une façon particulière et indépendante ;

6° Développer dans toutes les directions une activité tendant à défendre le peuple serbe.

Ce programme une fois exposé, on fait remarquer que la reconnaissance de l'annexion par les grandes puissances a mis fin à toute cette activité de l'association ; là-dessus, tout en se conformant aux lois actuellement en vigueur sur les associations, on a procédé à une réorganisation du programme ; on s'est proposé une tâche nouvelle « afin que le vieil étendard rouge de la Narodna Odbrana puisse, si la même occasion se représentait, être de nouveau déployé ».

Dans le chapitre II, intitulé : *La nouvelle*

Narodna Odbrana d'aujourd'hui, on s'exprime tout d'abord en ces termes : « L'expérience a prouvé qu'au moment de l'annexion, la Serbie n'était pas prête à la lutte que les événements lui imposaient, et que cette lutte, que la Serbie devra soutenir, était plus sérieuse et plus difficile qu'on ne pensait. L'annexion n'a été qu'un des coups portés par les ennemis de la Serbie à ce pays, coup déjà précédé de beaucoup d'autres et que d'autres suivront encore. Afin qu'une nouvelle attaque ne prenne plus la Serbie au dépourvu, il est nécessaire de se préparer, de travailler. » Comme but de ce « travail » qui doit pénétrer jusqu'aux couches les plus profondes du peuple, on propose la préparation de la nation au combat par l'utilisation de toutes les branches de l'activité nationale, conformément aux exigences de l'époque actuelle. Comme moyens, on préconise « la régénération de la conscience nationale, les exercices physiques, la prospérité économique, l'hygiène, le relèvement de la civilisation, etc., dans la mesure où, dans ce domaine, l'individu et la société peuvent et doivent agir parallèlement à l'État ».

Le chapitre III, intitulé : *Les trois tâches essentielles,* débute par la remarque suivante : « L'annexion a démontré que le sentiment national n'est pas aussi fort qu'il devrait l'être dans un pays qui, ne comptant que 3 millions d'habitants, doit être l'espérance et le soutien des 7 millions de Serbes qui vivent encore sous le joug de l'étranger. Le premier devoir de l'Association sera donc de fortifier la conscience nationale ; le deuxième, de cultiver les exercices physiques,

et le troisième d'arriver à utiliser judicieusement cette activité sportive. »

Dans le chapitre IV, qui traite la question du tir, on insiste sur l'importance d'une bonne instruction au point de vue du tir, en raison de la situation particulière de la Serbie, où l'instruction militaire ne dure que six mois. Ces développements se terminent par la conclusion suivante : « Il faut qu'un nouveau coup, tel que l'annexion en a été un, soit paré par une nouvelle Serbie dans laquelle chaque Serbe, de l'enfant jusqu'au vieillard, saura faire le coup de feu. »

Le chapitre V, qui a pour sujet : *Les relations de la Narodna Odbrana avec les organisations des Sokols,* débute par un exposé général qui, s'inspirant des rapports entre la politique et la civilisation, nous montre à quelles conditions les États deviennent vigoureux. On rappelle, à ce propos, la décadence de la Turquie et on ajoute : « Les anciens Turcs, qui venaient du sud, disparaissent peu à peu et seule une partie de notre peuple souffre encore de leur domination. Mais des Turcs nouveaux viennent du nord, plus terribles et plus dangereux que les anciens. Plus forts au point de vue intellectuel et économique, ces ennemis du nord foncent sur nous. Ils veulent nous prendre notre liberté, notre langue, nous écraser. Les symptômes de cette lutte imminente sont déjà sensibles. Devant le peuple serbe la question se pose : être ou ne pas être.

Le résultat que nous attendons des conférences, tel est le titre du chapitre VII, dont le contenu essentiel est résumé dans les phrases suivantes : « La Narodna Odbrana a organisé des

conférences qui étaient plus ou moins des conférences de propagande. On y développait le programme de notre nouvelle activité. Dans chaque conférence on parlait de l'annexion, de l'activité de l'ancienne Narodna Odbrana et des devoirs qui s'imposent à la nouvelle. Les conférences ne cesseront pas d'être des conférences de propagande, mais elles s'adapteront de plus en plus aux différentes spécialités et s'occuperont de toutes les questions intéressant notre vie sociale et nationale. »

Les chapitres VIII (*Activité de la femme dans la Narodna Odbrana*), IX (*Menus travaux*), X (*Renaissance de la Société*) ont pour sujet, tout en rappelant les devoirs de la Narodna Odbrana, la préparation et l'extension du travail corporatif, la nécessité de régénérer les individus, le peuple et l'État.

Le chapitre XI (*Nouveaux Obilic et Singjelic* [1]) dit dans son introduction : « C'est une erreur de prétendre que Kossovo soit un événement passé une fois pour toutes. Nous sommes en plein Kossovo. Notre Kossovo actuel, ce sont les ténèbres et l'ignorance dans lesquelles vit notre peuple. Les autres raisons du nouveau Kossovo sont à chercher aux frontières du nord et de l'ouest : les Allemands, les Autrichiens, les

(1) D'après la tradition serbe, Milos Obilic (aussi Kobilic) se glissa, après la bataille du Champ des Merles, dans le camp turc et y assassina le sultan Mourad (Cf. Kallay, *Histoire des Serbes*, vol. I). Etienne Singjelic, Knez de Resara, a joué un rôle pendant le soulèvement des Serbes (1807-1810). En 1809, Singjelic défendit la redoute de Tschagar contre les Turcs, et voyant qu'il ne pouvait pas résister à des forces supérieures, il se fit sauter, dit-on, avec une partie des siens et un grand nombre de Turcs (Cf. Kallay, *Histoire du Soulèvement serbe*).

Schwabas avec leur pénétration dans nos régions serbes et sud-slaves. » En reprenant cette pensée, on rappelle les actions héroïques d'Obilic et de Singjelic et la nécessité de se sacrifier au service de la nation. On dit, entre autres : « Le travail national comporte des sacrifices surtout en Turquie ou en Autriche, où des travailleurs de ce genre sont traqués par les autorités, jetés en prison ou pendus. Pour cette lutte contre les ténèbres et l'ignorance, il faut aussi des héros de cette trempe. La Narodna Odbrana ne doute pas que dans la lutte imminente avec canons et fusils qui sera engagée contre les Schwabas et nos autres ennemis, notre peuple ne puisse fournir une série de héros. Toutefois, la Narodna Odbrana ne se contente pas de ce résultat, car elle considère les soi-disant relations pacifiques d'aujourd'hui comme un état de guerre et réclame également des héros pour la lutte que nous soutenons actuellement en Serbie et par delà la frontière. »

Le chapitre XII traite la question « des relations avec les frères et les amis ». En voici un résumé condensé dans les phrases suivantes :

« L'un des problèmes essentiels que se propose la Narodna Odbrana, est le maintien des relations avec nos frères proches et lointains qui vivent au delà de la frontière, ainsi qu'avec le reste de nos amis dans le monde. Par le mot « peuple », la Narodna Odbrana entend notre peuple serbe tout entier et non pas seulement celui qui habite la Serbie. Elle espère que le travail qu'elle fournira en Serbie incitera les frères habitant en dehors de la Serbie à participer plus activement à ce travail d'initiative privée, afin que le nouvel

essor de notre activité, qui tend aujourd'hui à créer dans tous les territoires serbes une Narodna Odbrana serbe vigoureuse, ne rencontre pas d'obstacles. »

Deux tâches importantes, voilà le titre du chapitre XIII où l'on trouve ce qui suit : « L'annexion de la Bosnie-Herzégovine ayant démasqué nettement l'invasion de nos territoires par le nord, la Narodna Odbrana, se plaçant à ce point de vue, considère l'Autriche comme notre plus grande ennemie et la signale comme telle au peuple serbe. » Dans les développements suivants, « ce travail » (c'est-à-dire désigner au peuple serbe l'Autriche comme sa plus grande ennemie) est considéré par l'Association comme un travail nécessaire, qui n'a rien de malsain ; comme un devoir fondamental. On lit, plus loin, dans la brochure : « De même que jadis les Turcs en partant du sud se sont rués sur nous, c'est aujourd'hui l'Autriche qui se jette sur nous en venant du nord. En prêchant la nécessité de cette lutte contre l'Autriche, la Narodna Odbrana prêche une vérité sainte et montre la situation de notre pays telle qu'elle est. »

La haine de l'Autriche engendrée par cette propagande, n'est sans doute pas le but, mais la conséquence naturelle de ce « travail », qui se propose de conserver à la Serbie son existence et sa liberté. Si par-dessus le marché la haine de l'Autriche vient à germer, c'est l'Autriche qui l'aura semée par sa marche en avant « qui nous impose une lutte contre l'Autriche jusqu'à l'extermination de cette dernière ».

Après un éloge de la conception moderne de l'idée nationale, on fait remarquer qu'en com-

mentant les mots « délivrance et réunion » on fait trop de phraséologie. Voici le langage qu'il faut tenir au peuple :

« La délivrance de nos territoires serbes encore soumis à l'étranger et leur réunion à la Serbie est de toute nécessité pour notre souverain, pour nos commerçants, pour nos paysans, à cause des besoins essentiels de la civilisation et du commerce, car il nous faut du pain, de la place. Quand le peuple aura discerné cette vérité, il participera à ce travail national avec un plus grand esprit de sacrifice. Il faut absolument dire à notre peuple que la libération de la Bosnie lui est nécessaire, non seulement par pitié pour nos frères qui souffrent encore là-bas, mais encore à cause du commerce et d'un débouché sur la mer. »

Les « deux tâches » de la Narodna Odbrana sont résumées encore une fois dans la phrase finale suivante : « Indépendamment du devoir d'expliquer au peuple le danger qui le menace de la part de l'Autriche, la Narodna Odbrana se propose encore une tâche importante : c'est de faire pénétrer dans le peuple, tout en conservant dans leur intégrité les traditions sacrées de la nation, cette nouvelle conception du nationalisme, à la fois saine et féconde, et de lui faire comprendre la nécessité de travailler en vue de la libération et de la réunion de tous les Serbes. »

Le chapitre XIV, le dernier de la brochure, commence par un appel au Gouvernement et au peuple serbes : par tous les moyens il faut se préparer à la lutte « que l'annexion nous a annoncée ».

Dans la phrase suivante, on récapitule de nouveau toute l'activité de la Narodna Odbrana : « En déployant une activité opportune et conforme à une situation modifiée, la Narodna Odbrana, sans négliger toutes les relations nouées à l'époque de l'annexion, est aujourd'hui ce qu'elle était du temps de l'annexion. Elle est encore aujourd'hui Odbrana (défense), elle est encore aujourd'hui Narodna (du peuple). Elle rassemble encore aujourd'hui autour de son drapeau les citoyens serbes, comme elle les a rassemblés à l'époque de l'annexion. A cette époque on réclamait la guerre, aujourd'hui on réclame du travail ; jadis on exigeait des meetings, des démonstrations, des comités volontaires, des armes, des bombes ; aujourd'hui on demande un travail silencieux, fanatique, infatigable, un travail en vue de l'accomplissement des tâches que nous venons d'exposer, et cela en prévision de la lutte avec canons et fusils que nous aurons à soutenir. »

Sur l'organisation de la Narodna Odbrana, la brochure et le rapport annuel de cette association contiennent les indications suivantes :

Un comité central, dont le siège est à Belgrade, dirige toute l'organisation de la Narodna Odbrana. Tous les autres comités lui sont subordonnés. Le Comité central se divise en quatre sections : travail intellectuel, culture physique, questions financières et affaires étrangères.

Des comités de district, avec siège dans les localités où se trouvent les autorités politiques du district, dirigent les affaires corporatives dans les districts en question. Chaque comité de district se divise en plusieurs sections : une pour

le travail intellectuel (le président est le directeur d'une filiale de la Ligue pour la Culture, demeurant dans la localité); une pour la culture physique (le président est un membre de la Société des Tireurs, des Sokols, des Chasseurs ou des Cavaliers, résidant dans la localité); une autre, enfin, pour les questions financières ; quelques comités possèdent également une section pour les affaires étrangères.

Des comités d'arrondissement, avec siège dans les localités où résident les autorités politiques d'arrondissement, dirigent les affaires corporatives des arrondissements en question.

Des comités locaux sont les organes directeurs dans les diverses localités. Il y aura des hommes de confiance dans toutes les localités de l'intérieur du pays où il ne sera pas nécessaire de fonder un comité.

Les associations qui sont en relations étroites avec la Narodna Odbrana en vue du travail d'organisation, et qui sont soutenues à tous égards par cette dernière, sont : la Fédération des Tireurs avec 762 sociétés, la Fédération des Sokols (*Dusan Silni*) avec 2.500 membres, le Club olympique, la Société des Cavaliers (*Kvez Mihajlo*), la Fédération des Chasseurs et la Ligue pour la Culture (*Kulturliga*).

Toutes ces associations ont une organisation semblable à celle de la Narodna Odbrana, utilisent les mêmes locaux, à l'occasion le siège de l'Association, les bibliothèques de cette dernière, etc. Des membres influents de ces associations sont présidents de section dans les comités de la Narodna Odbrana.

Annexe 3

Extrait du rapport sur l'*Activité de l'Association des Sokols* (*Dusan Silni*) *à Kragujevac dans les années 1912 et 1913* (Kragujevac, imprimerie *Buducnost*. Tih. Lekic, 1914).

En tête de ce rapport est imprimée l'allocution que prononça le président de l'Association, le major royal serbe Kovacevic, en saluant l'Assemblée générale en janvier 1914 :

« Vous savez, commença le président, que l'organisation des Sokols a pris naissance dans la lutte contre le germanisme, qu'elle est une institution purement slave, dont le but est de réunir tous les frères slaves, de les remplir d'enthousiasme et de les préparer, par la culture et la force, à la lutte contre les ennemis du slavisme.

« Nous autres Serbes, en qualité de parcelle de la grande communauté slave, nous avons adopté l'idée sokole et approuvé une activité commune qui doit nous assurer, à nous et à nos frères, prospérité et bonheur.

« Nous aussi, les Serbes, nous voulons vivre et travailler dans l'esprit des Sokols, car nous désirons ranimer ceux qui sont las et fatigués, fortifier ceux qui sont faibles et chétifs, délivrer ceux qui sont prisonniers et enchaînés. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui et dans les guerres antérieures. Nous avons délivré une partie de nos frères de l'insolence des ennemis du sud ; nous avons brisé leurs entraves ; nous les avons délivrés de leurs tourments ; nous leur avons rendu la liberté, afin qu'en elle ils res-

sentent toutes les félicités de l'égalité et de la fraternité. »

Après avoir fait en quelques mots l'éloge de « ce noble travail » qui « réalisa une partie de la grande idée sokole », le major Kovacevic continua :

« Mais, frères et sœurs, notre ennemi du nord est d'autant plus dangereux et plus implacable qu'il est plus fort économiquement et intellectuellement. Cet ennemi a des appétits insatiables, il tient des millions de nos frères dans les fers et l'esclavage ; il les a dépouillés de leur liberté et de leurs droits et les a tous asservis. Les frères murmurent, nous appellent et nous supplient de venir au plus vite à leur secours.

« Nous n'avons pas le droit de les abandonner à la merci de cet ennemi effroyable et vorace. Il nous faut leur venir en aide le plus tôt possible, parce que c'est notre devoir. Pourrions-nous en fin de compte être heureux, quand tant de nos frères vivent, souffrent et gémissent dans l'esclavage ?

« Frères et sœurs ! L'ennemi est dangereux, cupide, odieux. Soyons toujours sur nos gardes !

« Travaillons avec plus de joie encore, avec plus d'esprit de sacrifice. En remplissant avec exactitude le devoir sacré des Sokols, faisons preuve de fidélité et d'endurance. Préparons-nous à la lutte pour réaliser l'idéal de justice des Sokols. Associons-nous, groupons-nous en innombrables essaims de Sokols et pensons toujours à cette vérité que les Sokolasen ont écrite sur leur drapeau : « Seul un peuple sain, vigoureux, bien organisé et conscient de sa nationa-

lité est capable de se défendre, de lutter et de vaincre. »

A cette allocution du président se rattache le rapport du Comité d'administration. Après une description des succès remportés pendant les deux dernières guerres, qui avaient paralysé l'activité de l'Association pendant deux années, on peut lire : « Le jour est venu, où nous retournons à notre travail, parce que notre programme n'est pas encore rempli, parce que notre mission n'est pas encore achevée. Une grande partie de notre peuple endure encore les souffrances du Christ sur sa croix. Nous avons encore à rendre visite à nos frères d'au delà de la Drina; nous avons encore à visiter la ville de Serajevo et l'héritage de saint Sava (1), à parcourir le pays natal de Marina Novak, de Deli Radivoj et du vieux Vujadin ; nous avons encore à franchir les monts Romanija et à voir pourquoi Travnik s'est voilé dans la brume. Il faut qu'elle cesse enfin, cette chanson : « Hélas ! Bosnie, orphelin à la face de « Dieu, n'as-tu donc nulle part des gens de ta « race ? »

Après un exposé des diverses entreprises de l'Association, on fait ressortir qu'elle a entretenu des rapports avec les « associations sœurs d'au delà de la Save et de la Drina ». On insiste spécialement sur l'envoi de délégués au jubilé des Prosvjeta célébré à Serajevo. A cette occasion, le rapport fait la remarque suivante : « Par l'envoi de représentants chez les frères de Bosnie, l'in-

(1) Saint Sava est le patron des Serbes († 1236). *Ducatus sancti Sava* veut dire Herzégovine. L'héritage de saint Sava est par conséquent synonyme de Herzégovine.

tention du Comité était de leur dire par cet acte : « Nous ne vous avons pas oubliés ; les ailes du « faucon de Sumadija sont encore puissantes. »

Après la description détaillée d'une visite des étudiants d'Agram en Serbie ([1]) et de la consécration du drapeau de la Société de Tempérance de la Jeunesse, le rapport du Comité se termine par la conclusion suivante :

« Ces phénomènes (l'arrivée des frères croates dans la Sumadija et la réunion de la Jeunesse tempérante de toutes les régions de race serbe), l'Administration sait les apprécier à leur juste valeur et on ne sera pas taxé d'exagération, si on prétend que ces événements sont le germe et le commencement d'un grand drame qui se déroulera dans un avenir prochain.

« Ils sont l'expression d'un réveil grandiose, mais jusqu'ici encore silencieux, de la conscience nationale et de la force d'une nation opprimée à laquelle on défend de se relever et de se réunir. Encore quelque temps et ce germe mûrira, et quand l'âme populaire déferlera davantage encore, il n'est pas de barrière qu'elle ne puisse renverser, pas d'obstacle qu'elle ne puisse briser sur son chemin. Travailler à fortifier cette puissance, à favoriser et à hâter le cours de cette évolution, préparer et soutenir cette idée, voilà le but que s'est proposé l'activité de l'Administration. »

---

(1) Cette visite des étudiants d'Agram à Belgrade, Nisch, Semendria, etc. (avril 1912), a été en Serbie l'occasion d'une grande démonstration hostile à la Monarchie. On a rendu les honneurs militaires aux touristes ; des déjeuners et des bals ont eu lieu à l'Académie militaire et au Casino des officiers. A Nisch, on a passé les troupes en revue en l'honneur des visiteurs.

Le rapport du caissier cite tout d'abord les noms de tous ceux qui ont prêté leur appui à l'Association. Indépendamment d'une série de membres du Comité régional de Kragujevac, on nomme avec remerciements : le Comité de district de la Narodna Odbrana de Kragujevac, en particulier sa section des Chevaliers, qui ont fréquemment soutenu l'Association des Sokols par de riches subventions ; le directeur du gymnase de Kragujevac, « qui a sans cesse témoigné aux Sokols une sollicitude paternelle » ; le commandant de division de la Sumadija, qui a largement subventionné l'Association ; le président du tribunal du district de Kragujevac, le président du cercle et le chef de la municipalité de Kragujevac.

Après avoir rappelé le souvenir des membres de l'Association tombés pendant la guerre, le caissier termine son rapport par les phrases suivantes :

« Après la victoire si éclatante remportée sur une partie de nos ennemis, la direction de la Société espère qu'à partir de ce jour vous vous consacrerez à l'expansion de l'idée sokole avec plus de fermeté encore et plus d'amour, afin que dans votre nid de faucons vous éleviez des faucons, qui, au jour indiqué, seront capables de prendre leur essor et de porter sur leurs ailes puissantes, à nos frères non encore délivrés, la fraternité, l'amour, la liberté. »

Le rapport annuel est signé par le major M. J. Kovacevic en sa qualité de président, par le secrétaire du tribunal D. V. Brzakovic, comme secrétaire, et par dix membres du Comité directeur, parmi lesquels se trouvent deux profes-

seurs (Émile Lukic et Milan Vasic), ainsi qu'un autre officier, le major d'infanterie Michael Vasic.

Il ressort de ce rapport annuel, ainsi que d'un tableau envoyé par l'Association des Sokols de Kragujevac au *Srpski Soko,* de Tuzla, avec prière de le remplir, et signé également par le major Kovacevic et le secrétaire du tribunal Brzakovic, que les associations des Sokols en Serbie sont unies à des associations similaires dans la Monarchie par des liens que jusqu'à présent on ne savait pas si étroits.

Annexe 4

La Feuille officielle serbe au service de la Narodna Odbrana.

La feuille officielle serbe *Srpski novine,* du 28 juin (nouveau style), a fait distribuer à tous ses abonnés comme supplément un appel de la Narodna Odbrana. — Dans cet appel se trouvent les passages suivants :

« Frères et sœurs ! Kossovo n'a été vengé qu'en partie, le jour de la fête de Saint-Guy (Vidovdan) n'a été expié que partiellement. Jusqu'aux limites extrêmes de nos territoires où retentit notre langue nationale, qu'elle soit serbe, croate ou slovène, de Kikinda jusqu'à Monastir, de Trieste jusqu'à Carevo-Solo, nul n'ignore l'importance de la Saint-Guy et de Kossovo. — Plus sera grand sur ce territoire le nombre des patriotes qui pleurent, plus seront poignantes les plaintes de nos frères enchaînés, et plus nous aurons de travail à fournir et de sacrifices à consentir.

« Jadis, la Saint-Guy pouvait avoir pour nous le sens d'un jour de deuil, mais aujourd'hui que nous sommes engagés bien avant dans une période nouvelle de l'histoire de notre peuple, aujourd'hui que nous avons derrière nous des événements grandioses et glorieux d'un intérêt national et que nous en attendons de plus grandioses encore et de plus glorieux, aujourd'hui que nous sommes en train de constituer un grand État serbe, aujourd'hui la Saint-Guy doit être pour nous un jour de grande joie et de fierté à cause des événements passés qu'il a fait surgir, et plus encore à cause de ceux qu'il provoquera. Hommes et femmes serbes : des millions de nos frères, Slovènes, Croates, Serbes, en dehors de nos frontières, ont aujourd'hui les yeux fixés sur nous, les enfants du royaume : la joie et l'espérance soulèvent leur poitrine, puisqu'ils considèrent notre majestueuse manifestation d'aujourd'hui comme l'événement national par excellence. — Dieu vient en aide aux vaillants ! — En avant, tous ! Un devoir impérieux nous ordonne d'achever la tâche sacrée qui n'est pas encore accomplie. » — « Le jour de la Saint-Guy 1914, à Belgrade. »

Annexe 5

Déposition de Trifko Krstanovic au sujet de la Narodna Odbrana.

Trifko Krstanovic, garçon boulanger à Zavidovici, fut arrêté par une patrouille de gendarmerie dans la nuit du 6 au 7 juillet 1914 pour avoir exprimé, peu après l'attentat perpétré sur

la personne de l'archiduc François-Ferdinand, l'avis que l'on avait pu s'attendre à cet attentat ; par ce propos il avait éveillé le soupçon qu'il avait pu avoir connaissance du complot.

Il fut donc livré au tribunal du district de Serajevo. — Lors de son interrogatoire on put établir que le propos tenu par le prévenu ne justifiait pas le soupçon dont il était l'objet : En effet, ne se fondant que sur ce qu'il avait appris antérieurement de l'activité de la Narodna Odbrana, il s'était contenté d'exprimer la conviction qu'en raison de l'agitation déployée en Serbie contre la monarchie austro-hongroise, et en particulier contre l'archiduc François-Ferdinand, un tel acte ne pouvait pas manquer de se produire. Par conséquent, à défaut de toute preuve matérielle, l'action introduite contre Krstanovic fut suspendue et, en considération des détails qu'il connaissait sur l'activité de la Narodna Odbrana et qui n'étaient pas sans importance pour l'enquête, le susdit fut retenu comme témoin.

Nous donnons ici un extrait de la déposition recueillie le 19 juillet 1914, concernant les circonstances qui nous intéressent :

« En automne 1908, traversant la Mokra Gora, près de Visegrad, je franchis la frontière pour entrer en Serbie et y chercher de l'occupation. M'étant rendu d'abord à Bajina Basta, dans le district de Uzice, et n'y ayant trouvé aucun travail, j'allai à Belgrade où j'arrivai précisément à l'époque où l'on venait de proclamer l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Constatant que l'annexion avait provoqué dans la population une grande agitation et émotion et que je ne pourrais trouver une occupation d'aucune sorte, je

me rendis au Consulat impérial et royal pour demander mon rapatriement. On me répondit que je pourrais repasser dans l'après-midi et qu'à ce moment on ferait le nécessaire pour me renvoyer dans mes foyers. Toutefois, au moment où je sortais du Consulat, je fus appréhendé dans la rue par un gendarme qui me demanda d'où j'étais; pensant que j'étais un espion, il me conduisit dans une « Karaula ». — Là je subis un interrogatoire et, comme je leur disais que je désirais rentrer dans mon pays, un sous-officier se mit à m'injurier, me reprochant de vouloir quitter la Serbie au moment où l'on avait besoin de plus d'hommes, puisque la guerre pouvait éclater avec l'Autriche.

« Je lui dis que je n'avais pas de quoi vivre; il me répondit que je serais défrayé de tout, si je me faisais inscrire au Comité. Dans la détresse où j'étais, j'y consentis et un gendarme me conduisit à l'hôtellerie « Zelenom Vijencu » (à la Couronne verte) où il me présenta à Voja Tankosic, chef du Comité et capitaine dans l'armée régulière. C'est à la Couronne verte que je fus logé et nourri et c'est là que d'autres membres du Comité, comme je le constatai, avaient aussi leur domicile. Voja Tankosic me dit que le but du Comité était d'enseigner la manière de lancer des bombes, de détruire des ponts, des tunnels, des lignes télégraphiques et des voies ferrées, parce qu'une guerre pourrait éclater entre la Serbie et l'Autriche. Là-dessus un homme me conduisit dans une petite maison appartenant au fisc, située à côté du ministère des Finances, dans laquelle se trouvaient les secrétariats du Comité, et c'est au secrétariat que je rencontrai

Milan Pribicevic qui m'inscrivit comme membre du Comité. Au moment de l'inscription, Milan Pribicevic me demanda si Voja Tankosic m'avait dit quels étaient mes devoirs en tant que « comita » ; je lui répondis affirmativement. Il me dit que les adhérents devaient être des hommes capables, robustes, prêts au sacrifice. A ce moment-là nous étions environ 70 inscrits.

« A Belgrade nous n'avons rien fait. Au bout de six semaines, notre chef Tankosic nous fit savoir que les grandes puissances avaient interdit notre Comité, et que nous devions nous éloigner de Belgrade pour nous cacher en quelque lieu perdu où les étrangers ne viennent pas. C'est ainsi qu'ils nous envoyèrent dans la ville de Cuprija. Ici nous fûmes instruits par les officiers Voja Tankosic, Dusan Putnik, Zivko Gvozdic et Mitar Djinovic; ce dernier fut impliqué dans l'affaire monténégrine des bombes et fusillé en Monténégro. Défense nous était faite d'entrer en relations avec d'autres personnes, afin qu'on ne fût pas informé du but que nous poursuivions ni du nombre que nous étions. Nous nous exercions à lancer des bombes, à poser des mines et à détruire des lignes télégraphiques, des chemins de fer, des tunnels et des ponts. Tous les quinze jours nous recevions la visite de Milan Pribicevic, du général Bozo Jankovic, du pharmacien Skaric, du député Zivko Kafajlovic, d'un certain Glisic Milutin, fonctionnaire du ministère des Finances : ces personnages assistaient à nos exercices et nous réglaient chaque fois nos frais d'entretien. Nos instructeurs nous disaient que, dès que la guerre serait déclarée, nous, les Comités, marcherions en avant, que derrière nous

viendraient les volontaires et ensuite l'armée régulière. A Cuprija nous étions environ 140 hommes. Outre la nourriture, le logement et les vêtements, nous recevions chacun 25 paras par jour pour le tabac. L'instruction dura approximativement trois mois, c'est-à-dire jusqu'en mars 1909. A ce moment les membres du bureau de notre Comité nous déclarèrent que nous étions congédiés, chacun pouvant aller où il voudrait, car l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine avait été reconnue par les grandes puissances et notre Comité n'avait plus de raison d'être.

« Lors de la dissolution du Comité, le général Bozo Jankovic me dit que j'entrais au service de Bozo Milanovic à Sabac et que j'y toucherais 50 dinars par mois. Il ne me précisa pas quel genre de service on me demanderait. J'acceptai parce que, en tant que comitatschi, je me sentais tenu à l'obéissance à l'égard du général Jankovic, que d'ailleurs je n'avais pas de quoi vivre et qu'il me fallait gagner mon pain. C'est ainsi qu'en mars 1909 j'arrivai à Sabac et que je me présentai chez Bozo Milanovic, marchand à Sabac. Le général Jankovic m'avait dit que Bozo Milanovic était le président de la Narodna Odbrana à Sabac et que chez lui j'entrerais au service de cette société. Lorsque j'eus remis à Bozo Milanovic la lettre du général et qu'il en eut pris connaissance, il me dit que je devrais le servir fidèlement et exécuter ses ordres. Mon service principal consisterait à porter ses lettres à leur adresse, quelle qu'elle fût. S'il m'arrivait de ne pas porter une lettre à son destinataire ou de la remettre entre les mains de quelque autre personne, il y allait de ma vie.

« Dès le lendemain Bozo Milanovic me donna une lettre fermée que je devais porter à Cedo Lukic, sous-officier des douanes à Raca en Serbie. Sur le chemin de Raca, dans le village de Bogatic, je fus arrêté par le capitaine du district, qui me prit la lettre, l'ouvrit et la lut. Il y était dit que Lukic devait acheter sans retard trois bateaux afin qu'ils fussent prêts en cas de besoin. A la lettre était jointe une somme de 100 dinars. A cette occasion, le capitaine me dit qu'il était arrivé du ministère un ordre rigoureux interdisant aux comitatschis de rien faire de leur propre chef afin d'éviter toute intervention diplomatique internationale. Je retournai à Sabac et j'informai Bozo Milanovic de ce qui m'était arrivé. Bozo Milanovic s'adressa au préfet du district, lequel ordonna que l'on me restituât le revolver que le capitaine de Bogatic m'avait pris. Il ordonna aussi que le capitaine expédiât la lettre à Cedo Lukic, à qui elle était destinée. J'ai assuré la transmission des lettres depuis le mois de mars 1909 jusqu'au mois d'octobre 1910 et dans cet espace de temps j'en ai porté 43 à Raca en Serbie, 55 à Loznica, 5 à Zvornik, 2 à Ljubivija, et je ne sais combien à Koviljaca. J'ai noté le nombre de fois que je me rendis à chacun de ces endroits, parce que ces localités sont très éloignées de Sabac. Je remettais les lettres aux chefs des postes des douanes de ces différentes localités, recevant d'eux en réponse des lettres que je rapportais à Bozo Milanovic. Je me souviens que parfois j'ai aussi porté des lettres à Sepacka Ada. J'avais, pour le port des lettres, un auxiliaire qui était un certain Vaso Tric, natif de Srebrenica. J'ai porté chaque semaine des

lettres de Bozo Milanovic à Belgrade et je les ai transmises à Milan Pribicevic et Bozo Jankovic. Je n'ai rien su du contenu de ces lettres et personne ne m'en a rien dit. Tout ce que j'ai pu constater, c'était que les lettres expédiées par Bozo Milanovic n'étaient pas chiffrées, tandis que celles qui étaient envoyées par les chefs des douanes, étaient écrites en caractères spéciaux. J'observais cela quand Bozo Milanovic les ouvrait. Un jour j'apportais à Bozo Milanovic une de ces lettres chiffrées, de Zvornik, me semble-t-il ; il m'envoya la porter à Mika Atanasijevic, professeur à Sabac, pour qu'il la déchiffrât. Celui-ci s'en acquitta, comme il le faisait d'habitude ; mais peut-être oublia-t-il de fermer la lettre, si bien que je pus la lire. On y disait avoir appris de source sûre, que l'on devait frapper des pièces de monnaie à l'effigie de l'héritier du trône et que c'était là une preuve que l'empereur François-Joseph allait abdiquer. Au bout de huit mois de service environ chez Bozo Milanovic, Bozo me donna sa carte de visite sur laquelle était dessinée une tête de mort, avec quelques mots disant que j'étais nommé homme de confiance (*povjerenik*) de la Narodna Odbrana.

« A cette occasion, il me dit qu'il s'agissait d'espionnage.

« J'appris un jour par l'officier Dusan Opterkic, le membre de la Narodna Odbrana, que cette société comptait vingt-trois membres en Bosnie-Herzégovine. C'est tout ce que je sais, ignorant s'il existe une organisation de la Narodna Odbrana en Bosnie, et de quelle nature elle est. De temps à autre, Milan Pribicevic me donnait un revolver, ou plutôt de l'argent pour en faire

l'achat; j'étais chargé de le donner aux agents du fisc de la frontière, qui servaient en qualité de comitatschis, puisqu'ils n'avaient pas de revolver ni d'argent pour s'en procurer. Il me semble que Pribicevic les leur donnait en cadeau, précisément parce qu'ils étaient comitatschis. Je n'ai pas eu autrement à m'occuper d'armes.

« Au temps de mon service, je reçus un jour de Bozo Milanovic l'ordre d'aller, en compagnie d'un homme, trouver un paysan de Lijesnica sur la Drina, lequel devait nous fournir toutes les indications nécessaires, afin qu'à nous deux nous puissions tuer Ljubo Stanaricic, officier de réserve serbe, qui s'était réfugié à Bijeljina. En effet, le Comité central de la Narodna Odbrana avait appris que Ljubo Stanaricic était dangereux pour l'État serbe, et il avait décidé que cet homme devait être tué.

« Mon compagnon et moi, nous reçûmes de Bozo Milanovic l'ordre de nous rendre en un endroit déterminé, de l'autre côté de la Drina, et de tuer Ljubo Stanaricic qui habitait précisément sur les bords de la Drina, sur la rive bosniaque, dans l'arrondissement de Bijeljina. L'homme et moi nous étions entrés dans la Drina, mais comme l'eau était profonde et que nous apercevions Ljubo qui se promenait autour de sa maison le fusil sur l'épaule, nous retournâmes à la maison du paysan. Voyant que nous ne pourrions pas le tuer à coups de couteau, j'envoyai l'homme à Sabac pour informer Bozo Milanovic qu'il n'était pas possible de tuer Stanaricic comme il le voulait, c'est-à-dire à coups de couteau. Je reçus alors de Bozo Milanovic la

mission de le tuer de n'importe quelle façon. Nous avons décidé de l'abattre à coups de fusil. L'homme qui m'accompagnait devait, selon l'ordre de Bozo, tirer sur Stanaricic et le tuer; quant à moi, j'avais à vérifier si l'ordre était exécuté. Sur ces entrefaites arriva un gendarme à cheval nous apportant du préfet du district de Sabac l'ordre de revenir et de renoncer à notre intention primitive. C'est ainsi que nous revînmes à Sabac.

« En octobre 1910, je demandai à Bozo Milanovic d'augmenter mon salaire : comme il s'y refusait, je lui déclarai que je quitterais son service. De Sabac, je me rendis à Belgrade, où je me rencontrai avec le général Jankovic, qui me fit arrêter parce que j'avais refusé obéissance. Pendant environ deux mois ils me firent passer par diverses prisons et toujours parce que j'avais refusé obéissance et qu'ils redoutaient que je ne trahisse leurs secrets. En définitive, les autorités décidèrent de m'expédier en Bosnie. A Sabac, j'appris par un prisonnier qu'il y allait de ma vie. Les gendarmes m'accompagnèrent jusqu'à Jvornick où ils me remirent entre les mains des gendarmes bosniaques. C'est ainsi qu'en décembre 1910 j'arrivai en Bosnie.

« Quant à une Main Noire quelconque, je ne saurais rien en dire de précis, sauf ce que j'en ai lu dans les journaux serbes. Aujourd'hui, je ne me souviens plus de ce que les journaux serbes disaient de cette Main Noire. Je n'en sais pas davantage sur la Liste Noire. Il régnait en Serbie, après l'annexion, une irritation générale et une haine contre la personne de l'héritier du trône autrichien, qui était consi-

déré en général comme un ennemi mortel des Serbes. »

Pour le reste, Krstanovic s'en référait à ses indications antérieures dont les suivantes seules présentent quelque intérêt comme complément de la déposition qui précède.

Le Comité dans lequel Krstanovic fut admis par Milan Pribicevic fut organisé sous les auspices de la Narodna Odbrana. A l'école de Cuprija se trouvaient vingt à vingt-cinq ressortissants de la Monarchie. Parmi les élèves il y avait aussi Milan Ciganovic. Dans cette école de Cuprija on enseignait que les Comités devaient se tenir prêts à pénétrer en Bosnie sur l'ordre de la Narodna Odbrana et, arrivés là, ils devaient agir d'après les instructions de leurs chefs.

Annexe 6

Extrait des actes du Tribunal du District de Serajevo sur la procédure criminelle intentée contre Jovo Jaglicic et consorts pour crime d'espionnage.

En 1913, on découvrit une organisation d'espionnage dirigée en Bosnie par Jovo Jaglicic et plusieurs complices au profit de la Serbie. La procédure qui fut par suite introduite fournit entre autres les renseignements suivants, nous permettant de jeter un coup d'œil sur les méthodes de la propagande panserbe et, en particulier, de la Narodna Odbrana.

Jovo Jaglicic fit savoir qu'au mois d'août ou

de septembre 1912 il rencontra, pour la première fois, l'ancien inspecteur du bétail de Foca, Petar Klaric dit Pesut, qui, en automme 1912, s'était réfugié en Monténégro et y était devenu comitatschi.

Lors de leur première entrevue, Klaric demanda à Jaglicic s'il connaissait Rade Milosevic de Kalinovik; Jaglicic lui ayant répondu que Milosevic était gravement malade à l'hôpital, Klaric lui dit : « Ce serait dommage, s'il venait à mourir, nous avons eu une conversation remarquable, ne t'en a-t-il pas fait mention? » — La réponse fut négative et Klaric répliqua : « J'aurais une chose importante à te communiquer : Nous sommes Serbes, et il faut que nous fassions quelque chose d'important pour la Serbie; viens avec moi dans mon bureau. » — Lorsqu'ils y furent, la conversation suivante s'engagea entre eux : « Jovan, j'ai à te dire quelque chose, je ne te connais pas encore, je ne sais si tu me trahiras. Je vais te le dire tout de même, trahis-moi si tu l'oses. » — Jaglicic lui ayant demandé de quoi il s'agissait, Klaric répondit : « Frère, il existe en Serbie une association, la « Narodna Odbrana ». Il faut qu'un grand nombre de gens entrent dans cette association, c'est un devoir; d'ailleurs de nombreux adhérents ont été recrutés déjà en Bosnie et en Herzégovine ainsi que dans toute la Monarchie; il y a parmi eux des hommes intelligents et aisés, ce sont les gros personnages, et s'ils peuvent faire quelque chose, pourquoi n'en ferions-nous pas autant, afin d'apporter notre contribution à l'œuvre? » — Jaglicic lui ayant demandé quel but se proposait l'Association, il

répondit : « Voici le but de l'Association : Tu te trouves, par exemple, à Kalinovik, tu m'informes de ce qui s'y passe, combien il y a de troupes, de canons, de munitions, d'armes diverses, tu me renseignes sur les allées et venues des gens, etc. Nous possédons une écriture secrète, un chiffre au moyen duquel nous correspondons. Si tu es de bonne foi, toi aussi tu en auras connaissance. » — Jaglicic craignait que Klaric ne le sondât que pour le trahir ensuite, et, par conséquent, il le pria de lui indiquer les noms de quelques membres. Klaric réfléchit un certain temps et cita à Jaglicic un nom qui lui inspira confiance. Ensuite Klaric lui dit : « Dois-je te donner le chiffre ? » Jaglicic ne demandait pas mieux. Klaric, qui savait le chiffre par cœur, l'inscrivit sur un billet et le remit à Jaglicic.

Dans une autre occasion, Klaric parla de son séjour à Banja-Koviljaca (près de Loznica), où le capitaine serbe Todorovic (1) lui avait enseigné à lancer des bombes ; l'inculpé ayant demandé pourquoi il avait appris cela, Klaric lui dit : « S'il arrive quelque chose ainsi que je te l'ai déjà dit, il faut que je sache manier les bombes, que je t'exerce et que tu en fasses autant pour les autres, afin que l'on puisse faire sauter des magasins de poudre et autres ouvrages importants, car, dans ce cas, on nous enverra des bombes de Serbie. »

Ensuite Klaric décrivit l'aspect des bombes et

---

(1) A ce moment, le capitaine Kosta Todorovic était effectivement commissaire de frontière et chef du service serbe de l'espionnage pour la zone frontière Raca-Ljuboija.

dit qu'il avait déjà recruté des gens qui en cas de guerre couperaient les fils télégraphiques et téléphoniques.

Au cours de ces entrevues Jaglicic apprit aussi de Klaric que les membres de la Narodna Odbrana ont entre autres devoirs celui de favoriser la désertion des soldats austro-hongrois, de recruter des volontaires (comitatschis), d'organiser des bandes, de faire sauter des ouvrages et des dépôts. Klaric lui fit savoir aussi que même la correspondance chiffrée entre les adhérents serbes et bosniaques n'était pas confiée à la poste, qu'elle était transmise au delà de la frontière par des messagers sûrs.

Klaric raconta en outre à Jaglicic qu'à l'occasion de la fête de Prosvjeta (en septembre 1912) un major serbe (1) était descendu à l'Hôtel de l'Europe à Serajevo en même temps que la députation envoyée de Serbie à cette fête : Klaric lui présenta des membres de la Narodna Odbrana qu'il assermenta.

Jaglicic apprit par un espion que des bombes allaient arriver à Serajevo ou y étaient déjà arrivées, qu'elles avaient l'apparence de morceaux de savon (2) et que cet espion devait en recevoir deux ou trois ou aller les chercher lui-même.

---

(1) Le major Mika Jankovic avait paru à la fête de Prosvjeta en qualité de délégué serbe.

(2) Les bombes qui servirent pour l'attentat de Serajevo contre l'archiduc François-Ferdinand et celles trouvées en 1913 dans la Save près de Brcko provenant de l'arsenal royal serbe de Kragujevac peuvent, en effet, se comparer à des morceaux de savon.

Annexe 7

Extrait de rapports confidentiels sur la Narodna Odbrana.

La direction de la Narodna Odbrana est composée de représentants de tous les partis, afin de gagner aussi les progressistes et les adversaires des conjurés. L'âme de la société est Pribicevic, actuellement major. Les fonctions de secrétaire ont toujours été remplies par un officier en congé.

La tâche de la Narodna Odbrana consiste à développer dans les parties sud-slaves de l'Autriche-Hongrie une propagande active dans les milieux militaires et civils, pour préparer ainsi une révolution, entraver des mobilisations éventuelles, provoquer des paniques et des révoltes, etc.

L'organisation possède dans la Monarchie plusieurs hommes de confiance et des émissaires, qui poursuivent une propagande silencieuse d'homme à homme. Certains ont des missions spéciales : ils doivent recruter auprès des ponts importants, des points de jonction, etc., quelques hommes, si possible des employés de chemin de fer, dont la tâche est d'exécuter ou de laisser exécuter au moment propice les consignes reçues.

Les relations entre adhérents de la Narodna Odbrana s'établissent autant que possible par contact personnel.

Comme adhérents on recrute principalement des jeunes gens, des ouvriers, des employés de chemin de fer.

Annexe 8

Extrait des actes du Tribunal de district bosniaco-herzégovinien de Serajevo concernant l'enquête dont a été saisi ce tribunal contre Gavrilo Princip et consorts, à l'occasion du crime d'assassinat commis le 28 juin 1914 contre S. A. I. et R. M. l'archiduc d'Autriche François-Ferdinand et S. A. Mme la duchesse Sophie de Hohenberg.

I — LE CRIME ET SES AUTEURS

Gavrilo Princip, Nedeljko Cabrinovic, Trifko Grabez, Vaso Cubrilovic et Cetres Popovic avouent avoir formé, de concert avec Mehemed Mehmedbasic, aujourd'hui en fuite, un complot tendant à l'assassinat de M. l'archiduc François-Ferdinand. Ils reconnaissent s'être munis de bombes, quelques-uns aussi de revolvers Browning et, tandis que le 28 juin 1914 Son Altesse Impériale et Royale faisait une tournée officielle à travers les rues de Serajevo, l'avoir guettée avec l'intention de perpétrer l'attentat projeté.

Nedeljko Cabrinovic avoue avoir, en qualité de premier conjuré, lancé contre la voiture de M. l'Archiduc une bombe qui manqua son but et qui, en éclatant, ne blessa que les personnes occupant la voiture qui suivait l'automobile de l'Archiduc.

Gavrilo Princip avoue avoir tiré contre l'automobile de l'Archiduc deux coups de revolver Browning qui blessèrent mortellement M. l'ar-

chiduc François-Ferdinand et Mme la duchesse Sophie de Hohenberg.

Les deux coupables reconnaissent qu'en perpétrant ce crime ils avaient l'intention de tuer.

Les constatations faites ont pleinement confirmé ces aveux et il a été établi que feu M. l'archiduc François-Ferdinand et feu Mme la duchesse Sophie de Hohenberg sont morts des suites des coups de revolver tirés sur eux par Princip.

II — ORIGINE DU COMPLOT

Les inculpés, s'accordant sur les points essentiels, ont donné au juge d'instruction les indications suivantes :

C'est au mois d'avril 1914 que Princip, au cours d'un séjour à Belgrade, où il fréquentait, dans les cafés, de nombreux étudiants serbes, conçut le projet d'un attentat contre feu M. l'archiduc François-Ferdinand. Il discuta ce plan avec Cabrinovic qu'il connaissait, et qui se trouvait également à Belgrade; celui-ci nourrissait dès cette époque la même pensée et se déclara aussitôt disposé à participer à l'attentat. Dans les cercles où fréquentaient Princip et Cabrinovic, on s'entretenait souvent du projet d'attentat à perpétrer sur la personne de l'Archiduc, celui-ci passant pour un ennemi redoutable du peuple serbe.

Princip et Cabrinovic, qui n'avaient pas les moyens d'acheter les bombes et les armes nécessaires à la réalisation de leur plan, voulurent d'abord se les procurer par l'intermédiaire du major serbe Milan Pribicevic ou de la Narodna Odbrana. Mais le major et le membre compétent

de ladite association Zivojin Dacie se trouvant à ce moment-là en voyage, ils décidèrent de tenter d'obtenir les armes par un ancien comitatschi qu'ils connaissaient et qui, à cette époque, était employé au chemin de fer de l'État, Milan Ciganovic.

Princip entra donc en relation avec Ciganovic par l'intermédiaire d'un ami intime de ce dernier. Ciganovic vint trouver Princip, causa avec lui du projet d'attentat qu'il approuvait pleinement, et commença par déclarer qu'il demandait à réfléchir, s'il devait fournir les armes. Cabrinovic eut également un entretien avec Ciganovic au sujet des armes.

A Pâques, Princip mit dans la confidence Trifko Grabez, qui se trouvait aussi à Belgrade et qui, suivant son aveu, se déclara également prêt à coopérer à l'attentat.

Dans la suite, Princip eut à maintes reprises des entretiens avec Ciganovic sur la manière de perpétrer l'attentat.

Entre temps, Ciganovic s'était entendu au sujet du projet d'attentat avec le major serbe Voja Tankosic, avec lequel il était en étroite relation d'amitié et qui, dans ce but, mit ensuite les revolvers Browning à sa disposition.

Grabez fait des aveux qui concordent avec les indications données par Princip et Cabrinovic, à savoir que le 24 mai, en compagnie de Ciganovic, il avait rendu visite à Tankosic à son domicile et sur le désir qu'en avait exprimé le major. Les présentations faites, Tankosic aurait dit à Grabez : « Es-tu l'homme qu'il faut, es-tu résolu ? » A quoi Grabez aurait répondu : « Je le suis. » Tankosic demanda : « Savez-vous manier

le revolver ? » et, sur la réponse négative de Grabez, Tankosic aurait dit à Ciganovic : « Je te donnerai un revolver, va leur apprendre à tirer. »

Ensuite Ciganovic conduisit Princip et Grabez au champ de tir de la garnison de Topcider et leur donna, dans le bois voisin du champ, une leçon de tir à la cible avec revolver Browning. Princip se révéla le meilleur des deux tireurs. Ciganovic familiarisa aussi Princip, Grabez et Cabrinovic avec l'usage des bombes, qui lui furent remises plus tard.

Le 27 mai 1914, Ciganovic remit à Princip, Cabrinovic et Grabez — selon leurs aveux concordants — six bombes, quatre revolvers Browning et des quantités suffisantes de munitions ainsi qu'un tube de verre contenant du cyanure de potassium, de quoi s'empoisonner après avoir perpétré le crime, afin que le secret fût gardé. En outre Ciganovic leur remit de l'argent.

Dès Pâques, Princip avait informé Danilo Ilic de son projet d'attentat. Lors de son retour à Serajevo, il pria celui-ci de recruter quelques autres personnes, qui devaient participer à l'attentat pour en assurer le succès. C'est alors, d'après son aveu, que Ilic aurait gagné à la cause Iaso Cubrilovic, Cetro Popovic et Mehemed Mehmedbasic.

III — PROVENANCE DES BOMBES

Lors de la perpétration de l'attentat, une seule bombe avait été utilisée. Les cinq autres bombes furent retrouvées plus tard par la police à Serajevo.

D'après l'avis des experts judiciaires, ces bom-

bes seraient des grenades à la main, d'origine serbe, faites en fabrique et destinées à un but militaire. Elles sont identiques aux vingt et une bombes qui furent découvertes en 1913 dans la Save près Brcko, et qui avaient encore en partie leur emballage d'origine, lequel indiquait d'une façon indubitable qu'elles provenaient de Serbie, du dépôt d'armes de Kragujevac.

Ainsi il est établi que les grenades employées lors de l'attentat dirigé contre M. l'archiduc François-Ferdinand provenaient aussi du dépôt d'armes de Kragujevac.

Grabez appelle spontanément les grenades qui lui furent remises ainsi qu'à ses complices les « bombes de Kragujevac ».

IV — TRANSPORT DES TROIS AUTEURS DE L'ATTENTAT ET DES ARMES DE SERBIE EN BOSNIE

Princip donne à ce sujet les détails suivants :

Ciganovic dit à Cabrinovic, Grabez et Princip qu'ils devaient se rendre à Tuzla en passant par Sabac et Loznica, et s'y adresser à Misko Jovanovic, qui se chargerait des armes. Ils devaient aller tout d'abord à Sabac et se présenter chez le lieutenant des douanes, le major Rade Popovic, pour lequel il leur donna un billet qui fut confié à Princip. Le 28 mai, les trois complices quittaient Belgrade avec les armes. A Sabac, Princip remit à Popovic le billet qu'il avait reçu de Ciganovic. Le major les mena tous trois au Bureau de la place et leur délivra un passeport par lequel on certifiait que l'un d'eux était douanier et les deux autres ses camarades. Le passeport portait aussi le nom du soi-disant douanier,

nom que d'ailleurs il avait oublié. En même temps le major Popovic leur remit un pli fermé à l'adresse du capitaine des Douanes à Loznica, qui s'appelait Pravanovic, Prdanovic ou Predojevic.

Princip, Cabrinovic et Grabez passèrent la nuit à Sabac et se rendirent le lendemain matin par chemin de fer à Loznica en payant demi-place grâce au passeport que leur avait délivré le major Popovic. A midi, ils arrivèrent à Loznica et remirent au capitaine des Douanes de la localité la lettre du major Popovic, qui contenait ces mots : « Tâche de recevoir ces gens et de les amener où tu sais. » Le capitaine leur dit qu'il appellerait de la frontière ses hommes, et qu'il les confierait tous trois au plus sûr d'entre eux. Là-dessus il téléphona et donna rendez-vous aux trois complices pour le lendemain matin à 7 heures dans son bureau.

Le lendemain, les trois conjurés décidèrent que Cabrinovic, muni du passeport de Grabez, prendrait ouvertement la route de Zvornik, mais que Princip et Grabez franchiraient secrètement la frontière. Ce plan fut discuté avec le capitaine des Douanes, et il fut arrêté à cette occasion qu'un douanier de Ljesnica, nommé Grbic, prendrait Princip et Grabez dans sa karaula et leur ferait franchir la frontière. Cabrinovic partit à pied pour Banja Koviljaca, dans la direction de Zvornik. Princip et Grabez allèrent avec le douanier Grbic à Ljesnica, où ils déposèrent les bombes et le revolver dans une chambre d'hôtel. Grbic put donc voir ces objets. Princip lui-même qualifia leur voyage d'entreprise mystique.

Les explications de Grabez furent pour l'essentiel conformes à celles de Princip, qu'il compléta en disant que Grbic s'était mis à rire en voyant la bombe et les revolvers et qu'il s'était contenté de demander dans quelle partie de la Bosnie ils allaient avec ces bombes. Le douanier avait dû certainement penser que Grabez et Princip avaient une mission à accomplir. Grbic et un deuxième douanier conduisirent Princip et Grabez en barque dans une île de la Drina. Arrivé là, Grbic leur recommanda d'attendre un paysan qui devait venir les prendre. Ils passèrent la nuit dans l'île, dans une maisonnette de paysan que leur avait indiquée Grbic. Le lendemain, se présenta un paysan, qui les conduisit, pendant la nuit, d'abord à travers un marécage, et par la montagne jusqu'aux abords de Priboj, où à son tour il les confia à l'instituteur de l'endroit, Cubrilovic, qui paraissait les avoir attendus et qui fut prié de les conduire plus loin. Cubrilovic les mena à Tuzla, auprès de Misko Jovanovic. Sur les incidents du voyage, la déposition de Cabrinovic concorde en général avec celle de ses deux complices, jusqu'au moment où il se sépara de Princip et de Grabez. Il les compléta simplement en disant que le major Popovic leur avait raconté qu'il n'était arrivé de Belgrade à Sabac que la veille du jour de leur arrivée. A Loznica, Cabrinovic, Princip et Grabez décidèrent de se séparer, attendu qu'il serait trop dangereux de voyager à trois. Le capitaine des Douanes de Loznica, auquel ils firent part de cette résolution, approuva leur plan et donna à Cabrinovic une lettre adressée à M. Jaklojevic, instituteur à Mali-Zvornik. Cabrinovic confia

alors à Princip et à Grabez les bombes, le browning et les munitions qu'il portait, et, en compagnie d'un douanier qu'on lui avait adjoint, il se rendit à Mali-Zvornik. Il y trouva l'instituteur Jaklojevic, auquel il remit la lettre du capitaine de Loznica. Jaklojevic informa le poste de douane serbe. Cabrinovic étant arrivé ensuite avec l'instituteur à ce poste frontière, il y trouva un homme qui les attendait et qui leur fit traverser la Drina pour les conduire à Grand-Zvornik en Bosnie. De là Cabrinovic se dirigea vers Tuzla, où il alla trouver Misko Jovanovic.

Appendice

Juste au moment où ce mémoire allait être clôturé, le tribunal du district de Serajevo déposa le procès-verbal d'un témoignage, duquel il résulte qu'un ressortissant de la Monarchie avait l'intention, quelques jours avant le 28 juin, d'informer le Consulat impérial et royal de Belgrade qu'il présumait l'existence d'un projet d'attentat dirigé contre l'archiduc François-Ferdinand pendant son séjour en Bosnie. Cet homme aurait été empêché de faire son rapport par des organes de la police de Belgrade qui l'arrêtèrent pour des motifs futiles au moment même où il allait franchir le seuil du Consulat. On pourrait conclure des indications contenues dans le susdit procès-verbal, que les policiers en question auraient eu connaissance du projet d'attentat et n'auraient arrêté cet homme que pour l'empêcher de faire sa déclaration. Ces indications n'ayant pas encore été contrôlées, on ne saurait

pour le moment porter aucun jugement sur leur valeur réelle.

En raison du caractère encore incertain des constatations faites à ce sujet, on ne peut pour l'instant reproduire avec exactitude les détails précis de la déposition.

Annexe 9.

La presse serbe et l'attentat.

a) Le journal de Belgrade *Balkan* écrit le 29 juin au sujet des auteurs de l'attentat : Nedeljko Cabrinovic, typographe de profession, était hanté d'idées anarchistes et passait pour un esprit agité. Il était encore présent il y a vingt jours à Belgrade, où il était venu après la guerre et avait trouvé un emploi à l'imprimerie nationale. Avant son départ, il déclara qu'il se rendait à Trieste où il trouverait du travail dans une nouvelle imprimerie.

Gavrilo Princip lui aussi était à Belgrade il y a peu de temps encore. Pendant la guerre, il s'est proposé comme volontaire, mais il ne fut pas pris ; c'est pourquoi il quitta Belgrade.

Mais il y revint l'an dernier à Noël, suivit un certain temps les cours du gymnase et quitta Belgrade presque en même temps que Cabrinovic, mais par une autre voie. Princip était taciturne, nerveux, avait l'étude facile ; il était en relation avec quelques élèves d'écoles moyennes, originaires comme lui de Bosnie-Herzégovine et dans les derniers temps avec Cabrinovic. Il donnait dans les idées socialistes,

bien que primitivement il eût appartenu à la jeunesse progressiste. Comme Cabrinovic, il a été élevé à Serajevo : une amitié inséparable les unissait tous deux depuis leur enfance.

b) Le *Piémont* du 1er juillet rappelle que c'est après la bruyante protestation de Zerajic, auteur d'un attentat, que serait survenue la protestation de Princip. L'œuvre de ce dernier s'expliquerait aussi par le régime politique de la Bosnie. Le fait que Princip profita pour accomplir son acte vengeur du Vidovdan, fête nationale et sacrée, qui avait été choisi pour le début des manœuvres, rendait l'acte de désespoir du jeune martyr plus compréhensible et plus naturel. (A cause de cet article, la police confisqua le journal; toutefois la confiscation fut annulée le lendemain, en première instance, par le tribunal de Belgrade.)

c) L'*Odjek*, organe des jeunes radicaux, écrit le 3 juillet : « On a envoyé l'archiduc François-Ferdinand à Serajevo dans une journée d'enthousiasme national, pour commémorer une manifestation brutale de violence et d'oppression. Cet acte brutal devait faire naître des sentiments brutaux de résistance, de haine et de vengeance. »

d) L'organe du parti nationaliste *Srpska Zastana* du 3 juillet dit dans un article intitulé : *Suspicions et menaces* : « L'attentat se révèle de plus en plus comme une conséquence de la situation malsaine de la Monarchie. D'autre part, la persécution sauvage dont est victime le peuple serbe en Bosnie-Herzégovine provoque l'exécration de tout le monde civilisé. »

e) La feuille progressiste *Pravda* du 3 juillet écrit : « La politique de Vienne est cynique. Elle exploite la mort du couple infortuné en faveur de ses abominables projets à l'égard du peuple serbe. »

f) L'*Agence des Balkans* du 3 juillet annonce : « Les crimes perpétrés contre les Serbes en Bosnie-Herzégovine ont été commis sous les auspices et sur l'instigation directe des autorités civiles et militaires de l'Autriche-Hongrie. »

g) La *Pravda* du 4 juillet dit : « Tous les meurtres et attentats commis jusqu'à présent en Autriche ont eu invariablement une seule et même cause. Les peuples opprimés de la Monarchie furent obligés de recourir à cette forme de la protestation, parce que nul autre moyen n'était possible pour eux. Il est naturel et absolument compréhensible que l'ère des attentats soit devenue normale dans le chaos d'une domination terroriste. »

h) Le *Balkan* du 5 juillet fait observer que l'Autriche-Hongrie, qui persécute des innocents, devrait être placée sous un contrôle international, car, dit le journal, l'Autriche-Hongrie a des assises moins solides que la Turquie.

i) Le *Mali Journal* du 7 juillet écrit : « Un rejeton de l'époque médiévale fut assassiné ces jours-ci à Serajevo. Il fut assassiné par un enfant qui ressentait jusqu'au paroxysme la douleur que lui ont fait subir ceux qui lui ont ravi la terre de ses aïeux. Qu'a fait l'Autriche-Hongrie officielle en réponse à ces actes ?

C'est par des massacres collectifs, des pillages et des destructions de la vie et de la propriété serbes qu'elle a répondu. — Il n'y a que les

vauriens qui se distinguent par un héroïsme de cette espèce. Les lâches sont toujours de grands héros, dès qu'ils sont sûrs qu'il ne peut rien leur arriver. Que l'on compare Princip et Cabrinovic à ces héros, et l'on constatera aussitôt la grande différence qui les sépare. — Civilisation et justice ne sont en Autriche-Hongrie que mensonge impudent.

j) La *Tribuna* du 7 juillet dit : « Nous estimons que l'assassinat de Serajevo fut commandé pour permettre d'un seul coup l'extermination des Serbes. »

k) Le *Piémont* du 8 juillet annonce de Bajina Baschka que les autorités autrichiennes de Bosnie préparent un massacre des chrétiens.

l) Le *Balkan* du 8 publie un communiqué de Bosnie sous le titre « Nuit de la Saint-Barthélemy à Serajevo » et se déclare pour un boycottage général de tous les Autrichiens vivant en Serbie.

m) Le *Mali Journal* du 8 appelle au boycottage de la Compagnie de Navigation à vapeur du Danube.

n) Sous ce titre : « N'achetons rien en Autriche-Hongrie », la *Tribuna* du 8 écrit qu'il est préférable de ne rien importer d'Autriche-Hongrie, de ne pas fréquenter les villes d'eaux autrichiennes et hongroises et de ne pas appeler en consultation des médecins d'Autriche-Hongrie. L'initiative privée pourrait faire beaucoup dans le sens indiqué. L'Etat et les autorités n'ont pas à s'en mêler. Il suffit de faire appel aux citoyens.

o) La *Stampa* du 8 prétend que la police de Serajevo soumet les meurtriers arrêtés à la torture la plus inhumaine et la plus éhontée, pour

leur extorquer des aveux mensongers, qui serviraient de base à des accusations contre le peuple serbe.

p) L'*Agence des Balkans* du 7 nous informe de Belgrade : « Des renseignements privés absolument sûrs annoncent qu'en Bosnie-Herzégovine un massacre général des Serbes est imminent.

q) Prenant pour point de départ la réponse que fit le premier ministre Asquith lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de M. l'archiduc François-Ferdinand, à savoir que le sort de l'humanité lui inspirait des inquiétudes, le *Balkan* publie, le 9 juillet, un aperçu historique des événements des quarante dernières années : il en conclut que pendant cet espace de temps le peuple serbe fut exposé aux effroyables persécutions de la politique jésuitique de l'Autriche-Hongrie. En définitive, il était nécessaire que l'archiduc François-Ferdinand, comme tous les fils de Loyola, qui ne travaillent que dans le sang humain et s'inclinent devant le principe que « le but justifie les moyens », fût frappé par le destin et fût victime du jésuitisme, comme le sera toute l'Autriche-Hongrie. C'est la ruine de l'Autriche-Hongrie qui assurera à l'humanité le repos et la paix. En résumant toutes ces vérités, on est amené à cette conclusion que Asquith eût pu, en toute tranquillité d'âme, accueillir la nouvelle de la mort de l'Archiduc par ces mots : « Je ne suis plus inquiet du sort de l'humanité. »

r) La *Politika* du 9 juillet développe dans son article de fond sous le titre « Mensonges impudents » les idées suivantes : La méthode d'après laquelle est menée l'enquête sur l'attentat de

Serajevo permet de se rendre nettement compte du but que se propose l'Autriche-Hongrie. Comme, en dépit de toutes les tortures auxquelles ils sont soumis, les inculpés ne veulent pas dire ce qu'on exige d'eux, on a découvert d'autres individus qui se déclarent prêts à avouer, sous certaines conditions, quelque complicité dans l'attentat, pour accuser en même temps tous ceux qui déplaisent à l'Autriche. Cette méthode a réussi jusqu'à présent, car les individus que l'on a soudoyés, racontent tout ce qu'on leur demande, et la police autrichienne se charge de répandre aussitôt ces mensonges aux quatre points cardinaux. L'Autriche, on le sait, n'a point de pudeur et elle croit qu'il se trouvera quelqu'un pour accorder créance à de tels mensonges.

s) La *Stampa* du 9 dit que tous les faits qui se sont passés en Bosnie-Herzégovine n'ont pas encore été découverts ni livrés à la publicité ! Ils seraient tenus soigneusement secrets, mais la vérité percera tôt ou tard. La sanguinaire Autriche veut se gorger du sang serbe, et c'est bien ce qu'elle fait. On apprend qu'il y a aujourd'hui environ 10.000 blessés et morts en Bosnie.

t) La *Politika* du 10 juillet lance contre des membres de la Maison impériale des offenses qui dépassent toute mesure.

u) Le *Journal du Commerce Trgovinski Glasnik* du 10 juillet parle de la corruption et du manque de scrupules de la politique austro-hongroise, qu'il qualifie de jésuitique, brutale et déloyale. Le peuple serbe d'Autriche-Hongrie se trouve averti par là qu'il ne vit pas dans un

État civilisé qui garantit la vie et la propriété, mais qu'il doit se tenir constamment prêt et armé pour se défendre contre le brigandage des autorités et du Gouvernement. Après les derniers événements, il n'est plus permis au peuple serbe d'attendre comme un agneau le jour de son immolation, mais c'est l'attitude du lion qui lui convient, toujours prêt à verser le sang pour se défendre.

v) Dans la *Stampa* du 10 juillet on dit : Rien n'est éternel, et l'Autriche-Hongrie ne restera pas éternellement en Bosnie-Herzégovine. Le moment n'est pas éloigné où les Serbes qui ont brisé la puissance des Turcs et châtié les Bulgares tournoieront, tels des faucons, autour de l'Ivan Planina au bord du Trebevic.

w) La *Pravda* du 10 juillet, sous le titre « Boycottage des vauriens », appelle au boycottage des firmes autrichiennes à Belgrade et des marchandises autrichiennes, et dit que c'est le devoir de la Narodna Odbrana de veiller à l'exécution la plus rigoureuse du boycottage.

x) Le *Zvono* du 16 juillet déclare que Princip est le fils de la comtesse Lonyay et qu'il reçut la mission de venger la mort du prince héritier Rodolphe sur la personne de son assassin, l'archiduc François-Ferdinand.

y) Le *Mali Journal* du 19 juillet publie un communiqué disant que c'est un agent austro-hongrois qui aurait suggéré à Princip l'idée de l'attentat et qu'on dit à Vienne que le véritable coupable ne doit être recherché qu'à la légation austro-hongroise à Belgrade.

z) L'*Odjek*, organe du parti jeune radical, écrit le 20 juillet : « L'Autriche-Hongrie donne

mille preuves qu'elle veut acquérir le titre de l'homme malade de l'Europe. Tandis qu'en Serbie pas un seul citoyen autrichien ne fut molesté, en Bosnie et en Herzégovine des villages et des villes furent pillés. Ce fait prouve à nouveau combien la Serbie est supérieure à l'Autriche-Hongrie au point de vue de la civilisation et de la morale.

Annexe 10

Opinion du comité local de la Narodna Odbrana à Nisch sur l'attentat dirigé contre M. l'archiduc François-Ferdinand. — Le ministère impérial et royal des Affaires étrangères a reçu d'une personne de toute confiance, dont le nom sera publié le cas échéant, la communication confidentielle suivante : Le comité local de la Narodna Odbrana à Nisch a tenu récemment une séance dans laquelle le président du comité, le directeur de l'établissement pénitentiaire de Nisch, Jasa Nenadovic, fut amené à parler de l'attentat perpétré sur la personne de M. l'archiduc François-Ferdinand, et s'exprima de la façon suivante :

Il fallait absolument que la Serbie usât cette fois d'un moyen tel que l'attentat contre l'archiduc François-Ferdinand, parce que ce dernier représentait précisément, à cause de son caractère agressif et excentrique, un péril grave et inéluctable pour la Serbie et éventuellement pour d'autres milieux slaves. S'il avait conservé la vie, il aurait sous peu, par ses provocations, forcé la Serbie à faire la guerre, ou il l'aurait

attaquée, auquel cas la Serbie, qui à présent est si affaiblie matériellement et n'a pas terminé la réorganisation de son armée, eût été perdue sans remède. Mais à présent la Serbie est sauvée par suite du meurtre de Serajevo, et débarrassée d'un de ceux qui constituaient un danger pour elle. La Serbie aura du repos pendant quelques années, attendu que le nouvel héritier du trône hésitera à suivre les traces de son prédécesseur. Bien qu'il sût, continua l'orateur, que l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand serait pour l'Autriche-Hongrie un coup cruel et une grande douleur, et qu'il y aurait par conséquent des tortures pour ceux de notre peuple qui vivent dans la Monarchie, il n'aurait tout de même pas pensé que ses présomptions se réaliseraient si exactement et que les Croates se comporteraient de telle façon. Ses amis de Bosnie-Herzégovine ne lui avaient-ils pas assuré que les autorités austro-hongroises sont lâches et que, dans l'exercice de leurs fonctions, elles ne pourraient pas faire de zèle? Malheureusement ces amis s'étaient trompés et nous le fûmes par eux. Si cela continue, il faudra bien que revolvers et bombes jouent leur rôle. Quelle que soit la destinée que nous réserve le dieu serbe, nous ne permettrons pas que cet état de choses dure plus longtemps.

Les idées développées par l'orateur trouvèrent plein assentiment auprès des auditeurs.

Annexe II.

Appendices ajoutés après le tirage du texte ci-dessus.

1. A joindre à l'annexe 8.

L'instituteur Cubrilovic qui, près de Priboj, se chargea de conduire Princip et Grabez, a fait des aveux complets, qui nous fournissent les indications importantes que voici : En 1911, à l'occasion d'une excursion de Sokols, faite à Sabac, Cubrilovic fut initié par Bozo Fovic, membre du Comité directeur de la Narodna Odbrana, au but de cette association ; il fut placé à Zvornik (Bosnie) en qualité de commissaire de la Narodna Odbrana. C'est sur son invitation que Misko Jovanovic fut nommé plus tard commissaire de la Narodna Odbrana à Tuzla. Un paysan servait d'intermédiaire dans les rapports avec la Narodna Odbrana, ce même paysan qui conduisit Princip et Grabez auprès de Cubrilovic et dit à ce dernier qu'il lui amenait deux étudiants serbes avec des armes. Lorsqu'il apprit cela, il comprit qu'il s'agissait d'un message de la Narodna Odbrana. Princip et Grabez lui auraient dit qu'ils avaient sur eux des bombes et des revolvers pour exécuter un attentat contre l'archiduc François-Ferdinand.

2. Tableaux hostiles à la Monarchie au ministère de la Guerre, à Belgrade.

Devant la salle de réception du ministère de la Guerre serbe se trouvent appendus au mur quatre tableaux allégoriques, dont trois représentent des succès guerriers serbes, tandis que le quatrième symbolise la réalisation des tendances hostiles à la Monarchie en Serbie. Au-dessus d'un paysage représentant en partie des

montagnes (Bosnie), en partie la plaine (Hongrie méridionale), s'élève la Zora, l'aube des espérances serbes. Au premier plan, se tient une figure de femme armée, sur le bouclier de laquelle sont les noms de toutes les provinces « qui doivent encore être affranchies » : Bosnie, Herzégovine, Wodwodina, Syrmie, Dalmatie, etc...

N° 20

Le comte Berchtold au secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, baron Macchio, à Vienne.

Télégramme.) Lambach, le 25 juillet 1914.

Le chargé d'affaires russe me télégraphie qu'il a reçu du Gouvernement la mission pressante de demander une prorogation du délai imparti à la Serbie par l'ultimatum. Je prie Votre Excellence de lui répondre, en mon nom, que nous ne pouvons pas accorder de prolongation de délai. Votre Excellence voudra bien ajouter que, même après la rupture des relations diplomatiques, la Serbie pourra par l'acceptation intégrale de nos demandes amener une solution pacifique, mais que, dans ce cas, nous serions obligés de réclamer de la Serbie le remboursement de tous les frais et dommages causés par les mesures militaires.

N° 21

Le comte Berchtold au comte Szapary, à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Bad Ischl, le 25 juillet 1914.

Pour informer Votre Excellence et lui indiquer le langage à tenir :

Le chargé d'affaires russe s'est présenté ce matin chez M. le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, pour exprimer, au nom de son Gouvernement, le vœu que le délai imparti dans notre note à la Serbie pût être prorogé. Cette requête s'appuyait, disait-il, sur ce fait : Les puissances avaient été surprises par notre démarche, et le Gouvernement russe considérait comme une preuve toute naturelle des égards dus par le Cabinet viennois aux autres chancelleries, que ledit cabinet fournisse à ces dernières l'occasion d'examiner les bases de notre communication aux puissances et d'étudier le dossier que nous annonçons. M. le secrétaire général répondit à M. le chargé d'affaires qu'il porterait sans retard ses explications à ma connaissance ; toutefois, il lui était possible de dire dès à présent qu'on ne pouvait espérer qu'une prorogation du délai fixé serait accordée par nous. Quant aux motifs que le Gouvernement russe avait allégués pour appuyer le vœu par lui exprimé, ils semblent reposer sur une hypothèse erronée. Notre note adressée aux puissances ne s'était nullement proposé le but d'inviter celles-ci à faire connaître leur opinion

sur la question ; elle n'avait au contraire que le caractère d'une information qui, selon nous, était un devoir de courtoisie internationale. D'ailleurs, nous considérions notre action comme une affaire ne concernant que nous et la Serbie : nous estimions que c'était par l'évolution des événements et en vue de la défense de nos intérêts les plus vitaux que nous y avions été contraints, bien contre notre gré et en dépit de la patience et de la longanimité que nous avions manifestées depuis des années.

N° 22

Le baron de Giesl au comte Berchtold.

(Télégramme.) Belgrade, le 25 juillet 1914.

Le Conseil des ministres s'est réuni hier soir et ce matin ; d'après plusieurs versions, une réponse à notre note doit m'être remise encore avant l'expiration du délai. J'apprends qu'on prépare un train pour la famille royale et la cour ; les fonds de la Banque Nationale et des chemins de fer ainsi que les archives ministérielles des Affaires étrangères sont transportés à l'intérieur du pays. Quelques-uns de mes collègues pensent qu'ils doivent suivre le Gouvernement ; c'est surtout à la légation russe que l'on fait ses malles. La garnison a quitté la ville en tenue de campagne. Les dépôts de munitions de la forteresse ont été évacués. A la gare, grand mouvement de troupes. Les co-

lonnes sanitaires ont quitté Belgrade dans la direction du sud. Conformément aux instructions que j'ai reçues entre temps, nous quitterons Belgrade, en cas de rupture, par le train de 6h 30.

N° 23

Le baron de Giesl au comte Berchtold.

(Télégramme.) Semlin, le 25 juillet 1914.

A 3 heures après midi, la mobilisation générale fut décrétée en Serbie.

N° 24

Le baron de Giesl au comte Berchtold.

(Télégramme.) Semlin, le 25 juillet 1914.

J'ai déclaré qu'à la suite d'une réponse insuffisante du Gouvernement royal serbe à nos demandes présentées le 23 courant, je considérais les relations diplomatiques avec la Serbie comme rompues et j'ai quitté Belgrade avec le personnel de la légation.

La réponse serbe me fut remise à 5h 58.

N° 25

Note du Gouvernement serbe du 12/25 juillet 1914.

Le Gouvernement royal serbe a reçu la communication du Gouveruement impérial et royal du 10/23 de ce mois et il est persuadé que sa réponse éloignera tout malentendu qui menace de compromettre les bons rapports de voisinage entre la Monarchie austro-hongroise et le Royaume de Serbie.

Le Gouvernement royal a conscience que les protestations qui ont apparu tant à la tribune de la Skoupchtina nationale que dans les déclarations et les actes des représentants responsables de l'État, protestations auxquelles coupa court la déclaration du Gouvernement serbe faite le 18/31 mars 1909, ne se sont plus renouvelées vis-à-vis de la grande Monarchie voisine en aucune occasion et que, depuis ce temps, autant de la part des Gouvernements royaux qui se sont succédé que de la part de leurs organes, aucune tentative n'a été faite dans le but de changer l'état de choses politique et juridique créé en Bosnie-Herzégovine.

Le Gouvernement royal constate que sous ce rapport le Gouvernement impérial et royal n'a fait aucune représentation, sauf en ce qui concerne un livre scolaire, au sujet de laquelle représentation le Gouvernement impérial et royal a reçu une explication entièrement satisfaisante.

La Serbie a, à de nombreuses reprises, donné des preuves de sa politique pacifique et modérée pendant la durée de la crise balkanique, et c'est grâce à la Serbie et aux sacrifices qu'elle a faits dans l'intérêt exclusif de la paix européenne, que cette paix a été préservée.

Le Gouvernement royal ne peut pas être rendu responsable des manifestations d'un caractère privé telles que les articles des journaux et les agissements des sociétés, manifestations qui se produisent dans presque tous les pays comme une chose ordinaire et qui échappent en règle générale au contrôle officiel — d'autant moins que le Gouvernement royal, lors de la solution de toute une série de questions qui se sont présentées entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, a montré une grande pré-

venance et a réussi, de cette façon, à en régler le plus grand nombre au profit du progrès des deux pays voisins.

C'est pourquoi le Gouvernement royal a été péniblement surpris par les affirmations d'après lesquelles des sujets du Royaume de Serbie auraient participé à la préparation de l'attentat commis à Serajevo. Il s'attendait à être invité à collaborer à la recherche de tout ce qui se rapporte à ce crime et il était prêt, pour prouver par des actes son entière correction, à agir contre toutes les personnes à l'égard desquelles des communications lui seraient faites.

Se rendant donc au désir du Gouvernement impérial et royal, le Gouvernement royal est disposé à remettre aux tribunaux, sans égard à sa situation et à son rang, tout sujet serbe pour la complicité duquel, dans le crime de Serajevo, des preuves lui seraient fournies.

Il s'engage spécialement à faire publier à la première page du *Journal officiel* en date du 13/26 juillet l'énonciation suivante :

« Le Gouvernement royal de Serbie condamne toute propagande qui serait dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des tendances qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie austro-hongroise des territoires qui en font partie, et il déplore sincèrement les conséquences funestes de ces agissements criminels.

« Le Gouvernement royal regrette que certains officiers et fonctionnaires serbes aient participé, d'après la communication du Gouvernement impérial et royal, à la propagande susmentionnée et compromis par là les relations de bon voisinage auxquelles le Gouvernement royal s'était solennellement engagé par la déclaration du 18/31 mars 1909.

« Le Gouvernement, qui désapprouve et répudie toute idée ou tentative d'une immixtion dans les destinées des habitants de quelque partie de l'Autriche-Hongrie que ce soit, considère qu'il est de son devoir d'avertir formellement les officiers, les fonctionnaires et toute la population du Royaume, que dorénavant il procédera avec la dernière rigueur contre les personnes qui se rendraient coupables de pareils agissements, qu'il mettra tous ses efforts à prévenir et à réprimer. »

Cette énonciation sera portée à la connaissance de l'armée royale par un ordre du jour, au nom de Sa Majesté le

Roi, par S. A. R. le Prince héritier Alexandre, et sera publiée dans le prochain *Bulletin officiel de l'Armée.*

Le Gouvernement royal s'engage, en outre :

1° A introduire, dans la première convocation régulière de la Skoupchtina, une disposition dans la loi sur la presse, par laquelle sera punie de la manière la plus sévère la provocation à la haine et au mépris de la Monarchie austro-hongroise, ainsi que contre toute publication dont la tendance générale sera dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie.

Il se charge, lors de la revision de la Constitution, qui est prochaine, de faire introduire dans l'article 22 de la Constitution un amendement de telle sorte que les publications ci-dessus puissent être confisquées, ce qui, actuellement, aux termes catégoriques de l'article 22 de la Constitution, est impossible;

2° Le Gouvernement ne possède aucune preuve et la note du Gouvernement impérial et royal ne lui en fournit non plus aucune, que la société « Narodna Odbrana » et les autres sociétés similaires aient commis jusqu'à ce jour quelque acte criminel de ce genre par le fait d'un de leurs membres. Néanmoins, le Gouvernement royal acceptera la demande du Gouvernement impérial et royal et dissoudra la société « Narodna Odbrana » et toute autre société qui agirait contre l'Autriche-Hongrie;

3° Le Gouvernement royal serbe s'engage à éliminer sans délai de l'instruction publique en Serbie tout ce qui sert ou pourrait servir à fomenter la propagande contre l'Autriche-Hongrie, quand le Gouvernement impérial et royal lui fournira des faits et des preuves de cette propagande;

4° Le Gouvernement royal accepte, du moins, d'éloigner du service militaire ceux dont l'enquête judiciaire aura prouvé qu'ils sont coupables d'actes dirigés contre l'intégrité du territoire de la Monarchie austro-hongroise; il attend que le Gouvernement impérial et royal lui communique ultérieurement les noms et les faits de ces officiers et fonctionnaires, aux fins de la procédure qui doit s'ensuivre;

5° Le Gouvernement royal doit avouer qu'il ne se rend pas clairement compte du sens et de la portée de la demande du Gouvernement impérial et royal tendant à ce que la Serbie s'engage à accepter sur son territoire la collaboration des organes du Gouvernement impérial et royal.

Mais il déclare qu'il admettra toute collaboration qui répondrait aux principes du droit international et à la procédure criminelle, ainsi qu'aux bons rapports de voisinage;

6° Le Gouvernement royal, cela va de soi, considère de son devoir d'ouvrir une enquête contre tous ceux qui sont ou qui, éventuellement, auraient été mêlés au complot du 15/28 juin et qui se trouveraient sur le territoire du Royaume. Quant à la participation à cette enquête des agents des autorités austro-hongroises qui seraient délégués à cet effet par le Gouvernement impérial et royal, le Gouvernement royal ne peut pas l'accepter, car ce serait une violation de la Constitution et de la loi sur la procédure criminelle. Cependant, dans des cas concrets, des communications sur les résultats de l'instruction en question pourraient être données aux organes austro-hongrois;

7° Le Gouvernement royal a fait procéder, dès le soir même de la remise de la note, à l'arrestation du commandant Voja Tankosc. Quant à Milan Ciganovic, qui est sujet de la Monarchie austro-hongroise et qui, jusqu'au 15/28 juin, était employé (comme aspirant) à la Direction des Chemins de fer, il n'a pas pu encore être joint. Le Gouvernement impérial et royal est prié de vouloir bien, dans la forme accoutumée, faire connaître le plus tôt possible les présomptions de culpabilité, ainsi que les preuves éventuelles de culpabilité qui ont été recueillies jusqu'à ce jour par l'enquête de Serajevo, aux fins d'enquêtes ultérieures;

8° Le Gouvernement serbe renforcera et étendra les mesures prises pour empêcher le trafic illicite d'armes et d'explosifs à travers la frontière. Il va de soi qu'il ordonnera tout de suite une enquête et punira sévèrement les fonctionnaires des frontières sur la ligne Chabatz-Loznitza qui ont manqué à leur devoir et laissé passer les auteurs du crime de Serajevo;

9° Le Gouvernement royal donnera volontiers des explications sur les propos que ses fonctionnaires, tant en Serbie qu'à l'étranger, ont tenus après l'attentat dans des interviews et qui, d'après l'affirmation du Gouvernement impérial et royal, ont été hostiles à la Monarchie, dès que le Gouvernement impérial et royal lui aura communiqué les passages en question de ces propos, et dès qu'il aura démontré que les propos employés ont en effet

été tenus par lesdits fonctionnaires, propos au sujet desquels le Gouvernement royal lui-même aura soin de recueillir des preuves et convictions ;

10° Le Gouvernement royal informera le Gouvernement impérial et royal de l'exécution des mesures comprises dans les points précédents en tant que cela n'a pas été déjà fait par la précédente note, aussitôt qu'une de ces mesures aura été ordonnée et exécutée. Dans le cas où le Gouvernement impérial et royal ne serait pas satisfait de cette réponse, le Gouvernement royal serbe, considérant qu'il est de l'intérêt commun de ne pas précipiter la solution de cette question, est prêt, comme toujours, à accepter une entente pacifique, en remettant cette question soit à la décision du tribunal international de La Haye, soit aux grandes puissances qui ont pris part à l'élaboration de la déclaration que le Gouvernement serbe a faite le 18/31 mars 1909.

N° 26

Le comte Berchtold au comte Szapary, à Saint-Pétersbourg.

Vienne, le 25 juillet 1914.

Au moment où nous avons pris la résolution d'une action énergique contre la Serbie, nous nous sommes rendu compte que le différend serbe pourrait provoquer une collision avec la Russie. Mais nous ne pouvions pas nous laisser influencer par cette éventualité en ce qui concerne l'attitude que nous avions à prendre à l'égard de la Serbie, parce que des considérations politiques qui sont à la base de tout État nous plaçaient devant une nécessité : celle de mettre fin à une situation privilégiée, créée par le Gouvernement russe, et qui permettait à la

Serbie de menacer la Monarchie d'une façon permanente sans être châtiée et sans pouvoir l'être.

Dans le cas où la Russie estimerait que le moment de la grande liquidation avec les puissances de l'Europe centrale serait arrivé et serait de prime abord décidée à la guerre, les instructions suivantes destinées à Votre Excellence apparaîtraient sans doute comme superflues.

Toutefois, on peut toujours admettre que la Russie, à la suite du refus éventuel de la Serbie d'accéder à nos demandes, et en présence de l'action militaire qui en résulterait nécessairement pour nous, désirât réfléchir et pût être même disposée à ne pas se laisser entraîner par les éléments belliqueux.

C'est à un tel état de choses que s'applique l'exposé suivant, dont Votre Excellence voudra bien s'inspirer, au moment donné, dans ses rapports avec M. Sazonow et M. le président du Conseil des ministres, sous la forme qui lui paraîtra appropriée et avec l'opportunité dont je la laisse juge.

D'une façon générale, je suppose que, dans les circonstances actuelles, Votre Excellence aura établi un accord étroit avec son collègue allemand, qui assurément a dû être chargé par son Gouvernement de ne laisser au Gouvernement russe aucun doute sur ce fait que l'Autriche-Hongrie ne serait pas isolée en cas de conflit avec la Russie.

Je prévois, sans me faire aucune illusion, qu'il ne sera pas facile de faire comprendre à M. Sazonow que notre action est devenue inévitable à Belgrade.

Mais il existe un facteur qui ne pourra manquer d'exercer une influence sur le ministre russe des Affaires étrangères : il s'agit, en effet, d'insister sur ce fait que, dans la crise actuelle et dans la lutte qu'elle entreprend pour liquider par les armes son différend avec la Serbie, la Monarchie austro-hongroise, fidèle au principe observé par elle depuis plusieurs dizaines d'années, n'est guidée par aucun motif intéressé.

La Monarchie est saturée de territoires et ne convoite aucune possession serbe. Si la lutte avec la Serbie nous est imposée, ce ne sera pas une lutte pour acquérir des territoires, mais uniquement un moyen de nous défendre et de nous préserver.

Le contenu de la note circulaire, suffisamment éloquent par lui-même, s'éclairera d'une lumière encore plus vive pour celui qui aura pris connaissance du dossier concernant la propagande serbe dirigée contre la Monarchie, et des rapports existant entre cette propagande et l'attentat du 28 juin.

C'est sur ce dossier que Votre Excellence voudra bien appeler l'attention toute particulière de M. le ministre russe. Vous voudrez bien lui exposer que c'est un phénomène rare dans l'histoire de voir une grande puissance supporter les intrigues révolutionnaires d'un petit État limitrophe aussi longtemps et avec une longanimité aussi exceptionnelle que le fit l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie.

Nous ne voulions exercer aucune action politique contre les aspirations des États balkaniques chrétiens, et c'est pourquoi, après la crise provoquée par l'annexion de 1908, bien que

nous n'eussions point de doutes sur la médiocre valeur des promesses serbes, nous avons permis à la Serbie de s'agrandir de près du double.

Depuis lors, le mouvement subversif que la Serbie entretient contre la Monarchie a pris des formes si excessives que les intérêts vitaux de l'Autriche-Hongrie et même de notre dynastie paraissent menacés par les intrigues serbes.

Nous ne pouvons nous empêcher de penser que la Russie, conservatrice et fidèle à son empereur, jugera compréhensible et même nécessaire notre action énergique contre des agissements qui sont une menace pour l'ordre dans tous les États.

Quand Votre Excellence, dans sa conversation avec M. Sazonow, aura touché ce point, le moment sera venu d'ajouter à cet exposé de nos motifs et intentions, cette indication que, tout en ne prétendant à l'acquisition d'aucun territoire — ainsi que Votre Excellence aura déjà eu l'occasion de le prouver — et sans songer à attenter à la souveraineté du royaume, nous n'en irons pas moins jusqu'aux mesures extrêmes pour obtenir que nos demandes soient suivies d'effet.

La preuve des efforts que nous avons faits, autant qu'il dépendait de nous, pour maintenir la paix, que nous aussi nous considérons comme le bien le plus précieux des peuples, apparaît dans les quarante dernières années et dans ce fait historique que Notre Très Gracieux Souverain a mérité le titre de Protecteur de la Paix.

Nous déplorerions d'autant plus vivement de voir la paix européenne troublée que nous avons toujours pensé que l'affermissement des États

Balkaniques, devenus plus vigoureux et arrivés à l'indépendance nationale et politique, ne pourrait que favoriser nos relations avec la Russie et écarterait même toute possibilité d'opposition entre la Russie et nous; de plus nous étions toujours disposés, en raison de notre propre orientation politique, à prendre en considération les grands intérêts politiques de la Russie.

Tolérer plus longtemps les machinations serbes, ce serait saper notre existence en tant qu'État, et compromettre notre situation de grande puissance, et par suite l'équilibre européen. Mais nous sommes persuadés que les intérêts les plus essentiels de la Russie et bien compris d'ailleurs par les chefs pacifiques de sa politique, exigent le maintien de l'équilibre européen actuel si utile au point de vue de la paix mondiale. Notre action contre la Serbie, sous quelque forme qu'elle se produise, est absolument conservatrice et son but est le maintien nécessaire de notre position en Europe.

N° 27

Le comte Berchtold au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 25 juillet 1914.

Puisque le cinquième paragraphe de nos demandes, à savoir la participation des fonctionnaires impériaux et royaux à la répression du mouvement subversif en Serbie, a provoqué de

la part de M. Sazonow une opposition toute particulière, Votre Excellence voudra bien lui exposer dans la plus stricte confidence que l'introduction de ce paragraphe ne fut inspirée que par des considérations purement pratiques et nullement par l'intention de porter atteinte à la souveraineté de la Serbie. Nous entendons par le mot «collaboration» dans le paragraphe 5, l'institution d'un « bureau de Sûreté » à Belgrade, qui fonctionnerait sur le modèle des organisations russes similaires à Paris et qui collaborerait avec la police et l'autorité administrative serbes.

N° 28

Le comte Szapary au comte Berchtold.

Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 26 juillet 1914.

A l'occasion des bruits qui circulent au sujet de mesures de mobilisation russe, le comte Pourtalès a fait remarquer de la façon la plus sérieuse au ministre russe que, aujourd'hui, des mesures de mobilisation, comme moyen de pression diplomatique, présentent un très grave danger; car, dans ce cas, la parole est donnée aux considérations purement militaires des états-majors, et une fois qu'en Allemagne on a pressé sur le bouton, rien ne peut plus arrêter la marche des événements.

M. Sazonow affirma sur l'honneur à l'ambassadeur allemand que les bruits en question étaient inexacts, que l'on n'avait réquisitionné

aucun cheval, ni appelé aucun réserviste, et qu'il s'agissait uniquement de mesures préparatoires dans les districts militaires de Kiew et d'Odessa, peut-être aussi de Kasan et de Moscou.

Immédiatement après, l'attaché militaire de l'Empire allemand reçut par courrier, à une heure avancée de la soirée, une invitation à se rendre auprès du ministre de la Guerre Suchomlinow : celui-ci, prenant pour point de départ la conversation que le comte Pourtalès avait eue avec le ministre des Affaires étrangères concernant les préparatifs russes, saisit cette occasion, attendu que l'ambassadeur pouvait s'être mépris sur certains détails militaires, pour donner à l'attaché des informations complémentaires. Dans le télégramme suivant, envoyé par le comte Pourtalès à Berlin et mis à ma disposition, sont résumées les communications faites par le major von Eggeling touchant cet entretien :

L'attaché militaire rapporte en ces termes sa conversation avec le ministre de la Guerre russe : M. Sazonow l'a prié de me renseigner sur la situation militaire. Le ministre de la Guerre m'a déclaré sur son honneur qu'aucun ordre de mobilisation n'avait encore été donné. Pour le moment, on n'avait pris que des mesures préparatoires : aucun cheval n'avait été réquisitionné, et aucun réserviste appelé. Si l'Autriche-Hongrie venait à franchir la frontière serbe, les districts militaires de Kiew, Odessa, Moscou et Kasan, faisant face à l'Autriche, seraient mobilisés, mais en aucun cas ceux se trouvant sur le front allemand (Varsovie, Vilna et Pétersbourg). On désire ardemment la paix avec l'Allemagne.

Comme je demandais dans quel but se ferait la mobilisation contre l'Autriche-Hongrie, le ministre me répondit par un haussement d'épaules : il fallait, disait-il, s'en rapporter aux diplomates. Je déclarai à M. le ministre qu'on saurait chez nous reconnaître son intention amicale, mais que la mobilisation, même contre l'Autriche seule, serait considérée comme très menaçante. M. le ministre insista avec énergie et à plusieurs reprises sur le besoin pressant et le désir qu'on avait de maintenir la paix.

N° 29

Le comte Berchtold au comte Mensdorff à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 26 juillet 1914.

M. de Tschirschky m'a fait savoir d'ordre de son gouvernement que, d'après un télégramme du prince Lichnowsky, expédié de Londres le 25 courant, à 3 heures de l'après-midi, Sir Edward Grey aurait envoyé au prince l'esquisse d'une note-réponse de la Serbie et aurait fait remarquer, dans la lettre particulière qui accompagnait cet envoi, qu'il espérait qu'en présence du ton conciliant de cette réponse, le Cabinet de Berlin s'emploierait pour la faire accepter à Vienne.

Je considère qu'il est indiqué que Votre Excellence reprenne la question avec M. le secrétaire d'État et appelle son attention sur ce fait, que, presque au moment même où il adressait cette

lettre au prince Lichnowsky, c'est-à-dire hier à 3 heures de l'après-midi, la Serbie avait déjà ordonné la mobilisation générale de son armée, ce qui prouve qu'à Belgrade on ne penchait pas vers un règlement pacifique de la question.

La réponse qui, comme il apparaît, avait été télégraphiée déjà antérieurement à Londres, ne fut remise au ministre impérial et royal à Belgrade, sous une forme qui ne répondait pas à nos demandes, qu'à 6 heures, après que l'ordre de la mobilisation eût été donné.

N° 30

Le comte Berchtold aux ambassadeurs impériaux et royaux à Berlin, Rome, Londres, Paris et Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 26 juillet 1914.

Après le refus, par la Serbie, des réclamations que nous avions formulées, nous avons rompu les relations diplomatiques avec ce pays.

Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien se rendre sans tarder chez M. le ministre des Affaires étrangères ou son représentant, et de lui donner incidemment les explications suivantes :

Le Gouvernement royal de Serbie a refusé de satisfaire aux demandes que nous avons été obligés de lui adresser pour sauvegarder d'une façon permanente nos intérêts les plus vitaux menacés par lui : il a ainsi prouvé qu'il n'est pas

disposé à renoncer à son action subversive qui tend à maintenir un état d'agitation constante dans certaines de nos régions frontières et en définitive à les détacher de l'organisme de la Monarchie. Nous avons le regret d'avoir été réduits contre notre gré à la nécessité de contraindre la Serbie par les moyens les plus rigoureux à modifier radicalement son attitude jusqu'à présent hostile.

N° 31

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 27 juillet 1914.

Je viens d'avoir un long entretien avec M. Sazonow. J'ai dit à M. le ministre, que j'avais l'impression qu'en Russie on est dans l'erreur sur le caractère de notre action : on nous soupçonnerait de préméditer une poussée vers les Balkans et une marche sur Salonique, ou même sur Constantinople. D'autres vont jusqu'à caractériser purement et simplement notre action comme le signal d'une querre préventive contre la Russie. Tout cela, ai-je dit, est erroné, et en partie même nettement déraisonnable. Notre action est inspirée par le principe de la conservation personnelle et par le désir de nous défendre contre une propagande hostile qui menace notre intégrité et qui se manifeste par la parole, par les écrits et par le fait. Il ne vient à l'esprit de personne en Autriche-Hongrie de menacer les intérêts russes ou même de cher-

cher querelle à la Russie. Toutefois nous sommes absolument décidés à atteindre le but que nous nous sommes proposé; et la voie choisie par nous nous parut être la plus pratique. Mais comme il s'agit d'une action de défense, il m'était impossible de lui céler, qu'en pareil cas, on ne pouvait se laisser influencer par aucune conséquence, de quelque nature qu'elle fût. M. Sazonow m'approuva. Notre but, tel que je le lui ai défini, serait absolument légitime, mais il estimait que la voie que nous suivons pour l'atteindre, n'est pas la plus sûre. La note transmise par nous ne serait pas heureuse dans sa forme. Depuis qu'il l'avait reçue, il l'avait étudiée et si j'en avais le temps, il désirerait la parcourir encore une fois avec moi. — Je lui fis observer que j'étais à sa disposition mais que je n'étais autorisé ni à discuter ni à interpréter avec lui le texte de la note. Ses remarques, toutefois, présentaient de l'intérêt. — M. le ministre passa alors tous les paragraphes de la note en revue et estima aujourd'hui que sur les dix points de la note il y en avait sept qui étaient acceptables sans trop de difficultés. Il réservait les deux paragraphes touchant la coopération des fonctionnaires impériaux et royaux en Serbie et le paragraphe concernant la révocation d'officiers et de fonctionnaires à désigner par nous, et les trouvait inacceptables sous cette forme. — Au sujet des deux premiers points, je fus à même de donner une interprétation authentique dans le sens du télégramme de Votre Excellence du 25 courant, quant au troisième, je lui répondis que c'était une exigence nécessaire. D'ailleurs, l'affaire suivait son cours. Les Serbes auraient déjà mobilisé

et quant à ce qui se serait encore passé depuis, je l'ignorais.

N° 32

Le comte Berchtold
au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 27 juillet 1914.

J'autorise Votre Excellence à faire à M. Sazonow la déclaration que tant que la guerre restera localisée entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, la Monarchie ne se proposera aucune espèce d'acquisition territoriale.

N° 33

Le comte Szögyény au comte Berchtold.

(Télégramme.) Berlin, le 27 juillet 1914.

M. Sazonow déclara à l'ambassadeur d'Allemagne qu'il pouvait « se porter garant que du côté russe aucune mobilisation n'avait été commencée ; on aurait pris, il est vrai, quelques précautions militaires indispensables ».

L'attaché militaire allemand à Saint-Pétersbourg annonce que le ministre de la Guerre de Russie lui a donné sa parole d'honneur que ni un homme ni un cheval n'étaient mobilisés, mais qu'on avait dû naturellement prendre certaines mesures de précaution militaires, mesures qui,

ainsi que l'ajoute à son rapport l'attaché militaire allemand comme une remarque personnelle, seraient sans doute assez étendues.

N° 34

Le comte Berchtold aux ambassadeurs impériaux et royaux à Berlin, Rome, Londres, Paris et Saint-Pétersbourg.

Vienne, le 27 juillet 1914.

Sous ce pli, vous trouverez, accompagné de nos observations, le texte de la note que le Gouvernement royal de Serbie a adressée le 25 juillet au ministre impérial et royal à Belgrade.

Suivent : *La note* du Gouvernement royal serbe et *les observations* du Gouvernement impérial et royal. Voir le *Livre Blanc* (PAGES D'HISTOIRE, n° 25, pages 28-43).

N° 35

Le comte Szögyény au comte Berchtold.

(Télégramme.) Berlin, le 28 juillet 1914.

La proposition de médiation faite par l'Angleterre d'après laquelle l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre et la France se réuniraient dans une conférence à Londres, a été rejetée par l'Allemagne, qui allègue qu'il lui est impossible de citer

son alliée devant un tribunal européen dans son différend avec la Serbie.

N° 36

Le baron de Müller au comte Berchtold.

(Télégramme.) Tokio, le 28 juillet 1914.

Le *Times,* journal officieux japonais, publie dans son numéro d'aujourd'hui un article de fond, dont la conclusion affirme que le Japon est dans les meilleurs termes avec les trois grandes puissances intéressées, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et la Russie, tandis que la Serbie le laisse indifférent. En cas de guerre, le Gouvernement impérial observerait naturellement la plus stricte neutralité.

N° 37

Le comte Berchtold au ministère royal serbe des Affaires étrangères à Belgrade.

Le Gouvernement royal serbe n'ayant pas donné une réponse favorable à la note que le ministre d'Autriche-Hongrie lui a remise le 23/10 juillet 1914, le Gouvernement impérial et royal se voit obligé de pourvoir lui-même à la protection de ses droits et intérêts et de recourir, dans ce but, à la force des armes. L'Autriche-Hongrie se considère donc, dès ce moment, en état de guerre avec la Serbie.

N° 38

Le comte Berchtold au comte Szögyény à Berlin.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

A titre d'information pour Votre Excellence avec prière d'en faire part à M. le secrétaire d'État.

J'ai reçu du comte Mensdorff le télégramme suivant à la date du 27 courant :

« J'ai eu l'occasion aujourd'hui d'exposer en détail à Sir Edward Grey que notre action était non une agression, mais une mesure de défense et de conservation personnelles et que nous ne nous proposions aucune acquisition territoriale ni l'écrasement de l'indépendance serbe.

« Nous demandons des satisfactions sans équivoque pour le passé et des garanties pour l'avenir.

« Ce faisant, je m'appuyai sur quelques-uns des arguments développés par Votre Excellence dans son exposé adressé au comte Szapary.

« Sir E. Grey me dit qu'il était très déçu de nous voir traiter la réponse serbe comme si elle était absolument négative. Il avait pensé que cette réponse pourrait fournir une base sur laquelle les quatre autres gouvernements élaboreraient un arrangement satisfaisant. Telle était son idée lorsqu'il proposa une conférence. La conférence se réunirait dans l'hypothèse que l'Autriche-Hongrie, aussi bien que la Russie, s'abstiendrait de toute opération militaire, pen-

dant que les autres puissances feraient une tentative pour trouver une solution satisfaisante.

« Par une déclaration faite aujourd'hui à la Chambre des Communes, Sir E. Grey a exposé le projet de conférence.

« Comme il parlait de l'abstention de toute opération militaire de notre part à l'égard de la Serbie, je lui fis observer que je craignais qu'il ne fût déjà trop tard. M. le secrétaire d'Etat nous dit que si, étant résolus en tout état de cause à faire la guerre à la Serbie, nous supposions que la Russie resterait tranquille, nous courrions un gros risque. Si nous pouvions déterminer la Russie à ne pas se mettre en branle, il ne voyait plus d'objection à faire. Sinon, les éventualités et les dangers seraient incalculables. Comme symptôme d'inquiétude, il me signala ce fait que la grande flotte anglaise qui après les manœuvres s'était concentrée à Portsmouth et devait aujourd'hui même se disloquer, resterait provisoirement dans ce port. « Nous « n'aurions pas convoqué de réserves, dit-il, mais « puisqu'elles sont réunies, nous ne pouvons en « ce moment les renvoyer dans leurs foyers. »

« Le but de son projet de conférence serait de conjurer, si possible, une collision entre les grandes puissances; il pourrait donc dans ces conditions faire tous ses efforts pour localiser le conflit. Mais, si la Russie mobilise et que l'Allemagne entre en scène, la conférence tombe d'elle-même.

« Je crois n'avoir pas besoin de faire remarquer d'une façon particulière à Votre Excellence que, en présence de l'état de guerre intervenu, le projet Grey de conférence me paraît, dans la

mesure où il se rapporte à notre conflit avec la Serbie, réduit à néant par les événements qui l'ont devancé. »

N° 39

Le comte Berchtold au comte Mensdorff à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

Il est pour nous de la plus haute importance que Sir Edward Grey juge impartialement notre action contre la Serbie, en général, et notre rejet de la note serbe, en particulier. Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien rechercher l'occasion de commenter en détail à M. le secrétaire d'État le dossier que je vous ai transmis par la poste, en faisant ressortir les passages particulièrement marquants; Votre Excellence voudra bien discuter dans le même esprit avec Sir Edward Grey les observations jointes à la note serbe (le texte de la note accompagné de nos observations est parti hier par la poste à l'adresse de Votre Excellence) et lui exposer clairement que les concessions serbes n'étaient qu'apparentes et destinées à tromper l'Europe, sans offrir la moindre garantie pour l'avenir.

Comme le Gouvernement serbe savait que seule une acceptation sans réserve de nos demandes pouvait nous satisfaire, il est facile de percer à jour la tactique serbe. Pour faire impression sur l'esprit public de l'Europe, la

Serbie acceptait avec toutes sortes de réserves un certain nombre de nos demandes, comptant bien que jamais elle ne se trouverait dans le cas de tenir ses promesses. Votre Excellence voudra bien dans sa conversation avec Sir Edward Grey insister particulièrement sur cette circonstance, que la mobilisation générale de l'armée serbe fut ordonnée pour le 25 juillet à 3 heures de l'après-midi, tandis que la réponse à notre note ne fut remise que tout juste avant l'expiration du délai, c'est-à-dire peu de minutes avant 6 heures. Auparavant nous n'avions point fait de préparatifs militaires, mais nous y fûmes contraints par la mobilisation serbe.

N° 40

Le comte Berchtold au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

Pour indiquer à Votre Excellence la marche à suivre et le langage à tenir.

L'ambassadeur impérial russe est venu me trouver aujourd'hui, pour m'informer qu'il est revenu de Russie après un congé de courte durée et en même temps pour se conformer à un ordre télégraphique de M. Sazonow. Ce dernier lui aurait fait savoir qu'il avait eu avec Votre Excellence une longue et amicale explication (Télégramme de Votre Excellence du 27 courant) au cours de laquelle vous auriez très obligeamment passé en revue les divers points de la note serbe.

M. Sazonow serait d'avis que la Serbie a largement satisfait à nos désirs, mais que certaines demandes de notre part lui paraissaient tout à fait inacceptables, ce que d'ailleurs il n'a pas caché à Votre Excellence. Dans ces circonstances, il lui semblait que la note serbe, telle qu'elle est conçue, pourrait servir de base à une explication, au succès de laquelle la Russie contribuerait volontiers. M. Sazonow voulait me faire une proposition : l'échange de vues suivrait son cours avec Votre Excellence, qui serait nantie d'instructions à ce sujet.

Dans ma réponse, j'ai souligné que je ne pouvais adhérer à une proposition de cette nature. Personne chez nous ne comprendrait ni n'approuverait des pourparlers portant sur la teneur même de la note qualifiée par nous de non satisfaisante. Une telle discussion serait d'autant moins possible que — l'ambassadeur le savait bien — une agitation générale et profonde s'était emparée de l'opinion publique, et que d'ailleurs nous avions aujourd'hui même déclaré la guerre à la Serbie.

Toutes les explications de l'ambassadeur convergeaient vers un même point : démontrer qu'une action de guerre n'abattrait pas, en Serbie, un esprit hostile qu'il ne cherchait nullement à nier, et qu'elle ne ferait, au contraire, que l'exaspérer.

En réponse je lui donnai quelques aperçus de nos relations actuelles avec la Serbie ; celles-ci nous amenaient inévitablement à manifester à notre turbulent voisin, bien contre notre gré et sans aucune arrière-pensée égoïste, mais avec l'énergie nécessaire, notre ferme intention de ne

pas admettre plus longtemps un mouvement, toléré par le Gouvernement et dirigé contre l'existence de la Monarchie.

D'ailleurs, l'attitude de la Serbie, après la réception de notre note, n'a pas été, lui disais-je, de nature à favoriser un arrangement pacifique, puisque, avant même de nous remettre sa réponse insuffisante, la Serbie avait décrété la mobilisation générale et s'était livrée à notre égard à un acte d'hostilité. Malgré tout, nous avons encore attendu trois jours. Mais hier la Serbie a ouvert les hostilités contre nous sur la frontière hongroise. Il ne nous a donc plus été possible de persévérer dans la longanimité que nous avions témoignée à la Serbie. Désormais il ne pouvait plus être question d'assainir d'une façon radicale mais pacifique nos relations avec la Serbie, nous étions forcés de répondre aux provocations serbes sur le ton qui, dans les circonstances données, était seul compatible avec la dignité de la Monarchie.

N° 41

Le comte Berchtold au comte Mensdorff à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui m'a rendu visite aujourd'hui, m'a exposé, d'ordre de son gouvernement, le point de vue de Sir E. Grey à l'égard de notre conflit avec la Serbie. Il s'exprima ainsi : Le Gouvernement anglais a suivi

avec un vif intérêt les péripéties de la crise jusqu'à ce jour et tient à nous assurer qu'il éprouve de la sympathie pour notre point de vue et qu'il comprend parfaitement nos griefs contre la Serbie. Si l'Angleterre, en somme, n'a pas lieu de faire de notre différend avec la Serbie l'objet de sa préoccupation particulière, celui-ci ne peut cependant pas échapper à l'attention du Cabinet de Londres, parce que ce conflit pourrait avoir des répercussions plus ou moins lointaines et, par suite, mettre en question la paix de l'Europe. C'est pour ce seul motif, intéressant l'Angleterre, que Sir E. Grey s'est vu amené à faire aux gouvernements qui ne sont pas directement touchés par ce conflit (Allemagne, Italie, France) la proposition d'examiner et de discuter en commun, par la voie d'un échange continu de vues, les moyens permettant d'aplanir le différend le plus rapidement possible. Prenant pour modèle la Conférence de Londres réunie pendant la récente crise balkanique, les ambassadeurs des États ci-dessus nommés, accrédités à Londres, devraient, selon la conception du secrétaire d'État anglais, maintenir avec lui un contact permanent en vue de la solution indiquée. Sir E. Grey a déjà reçu des gouvernements en question des réponses fort amicales par lesquelles ceux-ci donnent leur approbation à sa suggestion.

Actuellement, le désir de M. le secrétaire d'État serait, si possible, d'empêcher à la dernière heure les hostilités d'éclater entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie : si cela ne se pouvait pas, il faudrait au moins prévenir une collision sanglante en permettant aux Serbes de

se retirer sans accepter la lutte. La réponse que nous avons reçue de la Serbie semble offrir la possibilité d'une base d'entente. L'Angleterre est toute disposée à faire valoir, dans cette circonstance, son influence dans l'esprit de nos revendications.

Je remerciai M. l'ambassadeur pour la communication qu'il m'avait faite de la part de Sir E. Grey, et je lui répondis que je rendais pleine justice à la conception de M. le secrétaire d'État; mais son point de vue, lui dis-je, est par la force des choses différent du mien, puisque l'Angleterre n'est pas directement intéressée au litige, qui existe entre nous et la Serbie, et qu'il se pourrait bien que M. le secrétaire d'État ne fût pas renseigné à fond sur l'importance et la gravité des questions à résoudre.

Si Sir E. Grey parle de la possibilité d'empêcher les hostilités d'éclater, cette idée arrive trop tard, attendu que dès hier on a tiré du côté serbe sur les soldats qui gardent notre frontière, et qu'aujourd'hui même nous avons déclaré la guerre à la Serbie. Quant à l'idée d'une transaction sur la base de la note serbe, je suis obligé de la rejeter. Nous avons exigé l'acceptation intégrale : la Serbie a essayé de se tirer d'embarras par des faux-fuyants; nous ne connaissons que trop ces méthodes serbes. Il est certain que Sir Maurice Bunsen peut apprécier à sa juste valeur notre point de vue, grâce à la connaissance qu'il a acquise ici de la situation locale, et qu'il se trouvera à même d'en donner à Sir E. Grey une image fidèle.

Dans la mesure où Sir Edward Grey voudra servir la cause de la paix européenne, il ne ren-

contrera assurément de notre part aucune opposition. Toutefois, qu'il veuille bien se rendre compte que la paix européenne ne serait pas sauvegardée par le fait que des grandes puissances se rangeraient derrière la Serbie et interviendraient pour son impunité. Car, même dans le cas où nous consentirions à une pareille tentative d'arrangement, la Serbie n'en serait que plus encouragée à persévérer dans la voie qu'elle a suivie jusqu'à présent, ce qui, dans le plus bref délai, remettrait la paix en question. Pour conclure, l'ambassadeur d'Angleterre m'assura qu'il comprenait parfaitement notre point de vue, mais que, d'autre part, il regrettait de constater que le vœu formulé par le Gouvernement anglais, d'arriver à un arrangement, n'eût plus pour le moment de chances de se réaliser. Il espérait pouvoir maintenir le contact avec moi, ce qui avait pour lui une grande importance en raison du grave danger de conflagration européenne. Je répondis que je me tiendrais à toute heure à la disposition de M. l'ambassadeur; et notre conversation prit fin.

N° 42

Le comte Berchtold au comte Szögyény à Berlin.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

Je prie Votre Excellence de se rendre sans retard auprès de M. le Chancelier impérial ou

de M. le secrétaire d'État, pour lui faire la communication suivante :

D'après des avis concordants émanant de Saint-Pétersbourg, Kiew, Varsovie, Moscou et Odessa, la Russie fait de vastes préparatifs militaires. Il est vrai que M. Sazonow, ainsi que le ministre de la Guerre russe, ont affirmé sur l'honneur que la mobilisation générale n'a pas été ordonnée jusqu'à cette heure; toutefois le ministre de la Guerre a fait savoir à l'attaché militaire allemand que les districts militaires faisant face à l'Autriche-Hongrie seraient mobilisés si nos troupes franchissaient la frontière serbe. Dans ces circonstances, je désirerais prier instamment le Cabinet berlinois de considérer s'il ne pourrait pas faire observer amicalement à la Russie que la mobilisation des districts susdits équivaudrait à une menace dirigée contre l'Autriche-Hongrie, et que, par suite, si cette mobilisation s'effectuait, la Monarchie, ainsi que son allié l'Empire d'Allemagne, seraient obligés d'y répondre par des mesures militaires extrêmes. Pour permettre à la Russie de se raviser le cas échéant plus facilement, il me paraîtrait indiqué qu'une telle démarche fût faite d'abord par l'Allemagne seule; mais bien entendu nous serions prêts aussi à la faire à deux.

Un langage net me paraît être en ce moment le moyen le plus efficace pour que la Russie prenne conscience de toute la portée d'une attitude menaçante.

N° 43

Le comte Berchtold au comte Szögyény à Berlin.

(Télégramme.) Vienne, le 28 juillet 1914.

L'ambassadeur de l'Empire allemand nous a fait savoir que Sir E. Grey s'était adressé au Gouvernement allemand pour le prier d'user de son influence sur le Gouvernement impérial et royal afin que celui-ci considérât la réponse de Belgrade comme suffisante ou du moins qu'il l'acceptât comme base d'une discussion entre les diverses chancelleries. M. de Tschirschky était chargé de soumettre la proposition anglaise à l'examen du Cabinet de Vienne.

N° 44

Le comte Berchtold aux ambassadeurs austro-hongrois à Saint-Pétersbourg, Londres, Paris et Rome.

(Télégramme.) Vienne, le 29 juillet 1914.

Pour informer Votre Excellence,

J'ai fait parvenir aujourd'hui à l'ambassadeur de l'Empire allemand le mémoire suivant en réponse à une démarche faite par l'ambassadeur auprès de moi.

Mémoire

Le Gouvernement impérial et royal remercie vivement M. l'ambassadeur de l'Empire allemand pour la communication qu'il a bien voulu lui faire à la date du 28 courant et dont le Gouvernement austro-hongrois a pris connaissance.

Le Cabinet anglais priait le Gouvernement impérial allemand de vouloir bien user de son influence sur le Cabinet de Vienne, afin que celui-ci considérât la réponse de Belgrade soit comme suffisante, soit, au moins, comme une base de discussion. — En ce qui concerne l'opinion exprimée par M. le secrétaire d'État anglais au prince Lichnowsky, le Gouvernement impérial et royal désire faire observer tout d'abord que la note serbe ne contient pas, comme semble le croire Sir E. Grey, une adhésion à toutes nos demandes sauf une seule exception, mais que bien plutôt il a été formulé dans les principaux paragraphes des réserves qui diminuent singulièrement la valeur des concessions faites. En outre, le refus de la Serbie porte précisément sur les points qui devaient nous garantir la réalisation effective du but auquel nous aspirons.

Le Gouvernement impérial et royal ne saurait dissimuler sa surprise de constater que son action contre la Serbie est considérée comme visant la Russie et l'influence russe dans les Balkans, car, s'il en était ainsi, on pourrait supposer que la propagande dirigée contre la Monarchie est d'origine non seulement serbe, mais aussi russe. Au contraire, nous sommes partis,

jusqu'à présent, de l'idée que la Russie officielle restait étrangère à ces manifestations hostiles à la Monarchie : aussi, notre action présente est-elle dirigée exclusivement contre la Serbie, tandis que nos sentiments pour la Russie, comme nous pouvons l'affirmer à Sir E. Grey, sont absolument amicaux. Au surplus, le Gouvernement austro-hongrois se voit dans la nécessité de faire remarquer, qu'à son vif regret il n'est plus à même de prendre position à l'égard de la note serbe dans le sens de la suggestion anglaise, vu que, au moment où se faisait ici la démarche allemande, l'état de guerre entre la Monarchie et la Serbie était déjà déclaré et que la note serbe se trouvait ainsi devancée par les événements.

A cette occasion, le Gouvernement impérial et royal se permet de faire observer qu'avant de donner sa réponse, le Gouvernement royal de Serbie avait procédé à la mobilisation de ses forces militaires et que, dans la suite, il laissa encore s'écouler trois jours sans manifester l'intention d'abandonner le point de vue adopté dans sa note : c'est alors qu'eut lieu, de notre part, la déclaration de guerre.

Du reste, si le Cabinet anglais est disposé à user de son influence sur le Gouvernement russe en vue du maintien de la paix entre les grandes puissances et de la localisation d'une guerre qui nous a été imposée par les menées serbes datant de plusieurs années, le Gouvernement impérial et royal ne pourra que saluer avec reconnaissance une intervention de cette nature.

N° 45

Le comte Szécsen au comte Berchtold,

(Télégramme.) Paris, le 29 juillet 1914.

Il est hors de doute que la France fait certains préparatifs militaires, ainsi que l'annoncent les journaux, peut-être avec quelque exagération.

J'apprends d'une façon strictement confidentielle que le baron de Schœn est chargé de s'entretenir de ces préparatifs avec M. Viviani, et de lui faire observer que dans ces circonstances l'Allemagne pourrait être obligée de prendre des mesures analogues, qu'il ne serait naturellement pas possible de tenir secrètes et qui, étant connues, provoqueraient une grande émotion dans le public. C'est ainsi que les deux pays, tout en ne se proposant que la paix, pourraient être contraints à une mobilisation au moins partielle, ce qui serait dangereux. En outre le baron de Schœn déclarera d'ordre de son gouvernement que l'Allemagne désire vivement voir le conflit localisé entre nous et la Serbie : à ce point de vue l'Allemagne compte sur l'appui de la France.

N° 46

Le comte Szögyény au comte Berchtold.

(Télégramme.) Berlin, le 29 juillet 1914.

Dès dimanche le Gouvernement allemand a

déclaré à Saint-Pétersbourg que la mobilisation russe entraînerait la mobilisation allemande.

La réponse russe fut celle que je vous ai communiquée par mon télégramme du 27 courant. Aujourd'hui on a envoyé à Saint-Pétersbourg un nouveau télégramme qui annonce que si la Russie continuait ses préparatifs, l'Allemagne se verrait amenée à mobiliser à son tour.

N° 47

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 29 juillet 1914.

J'ai appris par l'ambassadeur d'Allemagne que M. Sazonow se montrait très ému de la prétendue intention de Votre Excellence de ne pas poursuivre avec la Russie l'échange de vues en cours et s'inquiétait de la mobilisation austro-hongroise poussée, lui disait-on, bien au delà de la mesure nécessaire et par suite dirigée contre la Russie. J'allai donc voir le ministre pour dissiper quelques obscurités qui me paraissaient encore subsister.

Le ministre commença par constater que l'Autriche-Hongrie se refusait catégoriquement à poursuivre l'échange de vues.

M'appuyant sur le télégramme de Votre Excellence du 28 courant, je constatai que sans doute Votre Excellence s'était refusée, après tout ce qui s'était passé, à toute discussion du texte de la note et, d'une façon générale, du

conflit entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, mais par contre je dus établir que j'avais été à même de fournir à notre échange de vues une base bien plus large, en déclarant que nous ne désirions léser aucun intérêt russe : nous n'aurions pas l'intention, en supposant bien entendu le conflit localisé entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, d'annexer une portion du territoire serbe, et nous ne songerions pas davantage à porter atteinte aux droits de souveraineté de la Serbie. J'étais convaincu, ajoutai-je, que Votre Excellence serait toujours disposée à prendre contact avec Saint-Pétersbourg pour discuter les intérêts austro-hongrois et russes.

M. Sazonow me dit qu'il s'était laissé convaincre en ce qui concerne l'annexion territoriale, mais qu'au point de vue de la souveraineté de la Serbie, il ne pouvait s'empêcher de maintenir son point de vue, à savoir que les conditions imposées par nous à la Serbie réduisaient ce pays à l'état de vassal. Mais alors ne serait-ce pas rompre l'équilibre balkanique, et celui-ci ne se confondait-il pas avec les intérêts russes qui allaient être mis en question ? Il en revint à la discussion de la note, à l'action proposée par Sir Edward Grey ; il voulut encore une fois me faire entendre que l'on reconnaissait bien nos intérêts comme légitimes et qu'on était disposé à leur donner pleine satisfaction, à la condition qu'ils fussent présentés à la Serbie sous une forme acceptable. Je lui répondis que c'était une question qui regardait, non la Russie, mais la Serbie. M. Sazonow m'objecta que dans ce cas les intérêts russes coïncidaient avec les intérêts serbes. Pour me dégager de ce cercle vicieux je passai

à un autre sujet. Je lui fis mention du bruit qui m'était parvenu, à savoir qu'en Russie on s'inquiétait de nous voir mobiliser huit corps d'armée pour notre action contre la Serbie. M. Sazonow me confirma que ce n'était pas lui-même, qui avait tout ignoré à ce sujet, mais bien le chef d'État-major qui avait exprimé ces préoccupations. J'essayai d'exposer au ministre qu'il était facile à tout esprit non prévenu de se convaincre que nos corps du sud ne pouvaient pas constituer une menace pour la Russie.

Je donnai à entendre au ministre qu'il serait désirable que l'Empereur, son souverain, fût informé de la situation véritable, d'autant plus qu'il était urgent, si on voulait la paix, de mettre rapidement fin aux surenchères militaires, dont une campagne de fausses nouvelles semblait nous menacer aujourd'hui. M. Sazonow me donna cette réponse très caractéristique, qu'il pourrait faire cette communication au chef d'État-major, lequel voyait chaque jour Sa Majesté.

Le ministre me dit ensuite, que l'on signerait le jour même un ukase, qui ordonnerait une mobilisation assez étendue. Mais il pouvait, ajouta-t-il, me déclarer de la façon la plus officielle, que ces troupes n'étaient pas destinées à nous attaquer : elles se contenteraient de rester l'arme au pied en prévision du cas où les intérêts balkaniques de la Russie seraient menacés. Une note explicative donnerait les précisions nécessaires, car il ne s'agissait que d'une mesure de précaution, que l'empereur Nicolas regardait comme justifiée ; n'avions-nous pas, me dit-il, dès maintenant, outre l'avantage d'une mobilisa-

tion plus rapide, une avance considérable ? Sur un ton grave j'appelai l'attention de M. Sazonow sur l'impression qu'une telle mesure provoquerait chez nous. — Il me paraissait douteux, lui dis-je, que la note explicative fût capable d'atténuer cette impression, après quoi le ministre se répandit encore une fois en protestations sur le caractère inoffensif (!) de cette décision.

N° 48

Le comte Berchtold au comte Szögyény à Berlin.

(Télégramme.) Vienne, le 29 juillet 1914.

Je viens d'apprendre par M. de Tschirschky que l'ambassadeur russe lui aurait dit avoir reçu de son gouvernement l'information qu'on était en train de mobiliser les districts militaires de Kiew, Odessa, Moscou et Kasan. La Russie se déclarerait offensée dans son honneur de grande puissance et obligée de prendre des mesures qui répondent à la situation. La mobilisation russe est confirmée par les commandants de nos corps galiciens ; à en croire un rapport de l'attaché militaire austro-hongrois, elle ne fut plus contestée même par M. Sazonow dans une conversation qu'il eut avec l'ambassadeur d'Allemagne.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien porter sans retard ce qui précède à la connaissance du Gouvernement allemand, et, ce faisant, d'in-

sister sur ce point que, si les mesures de mobilisation russes ne sont pas suspendues tout de suite, elles seront suivies immédiatement et pour des raisons militaires de la mobilisation générale en Autriche-Hongrie. Comme dernière tentative pour empêcher la guerre européenne, je pense qu'il serait désirable que notre représentant et celui de l'Allemagne à Saint-Pétersbourg, et éventuellement aussi à Paris, déclarât sur le ton le plus amical aux gouvernements de ces capitales que, si la mobilisation russe se poursuit, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie se verront contraintes à des mesures analogues, dont les conséquences seraient nécessairement graves.

Votre Excellence voudra bien ajouter qu'il est bien entendu que nous ne nous laisserons pas écarter de notre action militaire en Serbie.

Les ambassadeurs austro-hongrois à Saint-Pétersbourg et à Paris recevront par la présente l'ordre de communiquer la déclaration ci-dessus aussitôt que des instructions analogues auront été données à leur collègue allemand.

N° 49

Le comte Berchtold au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 30 juillet 1914.

Réponse au télégramme de Votre Excellence du 29 juillet.

Il va de soi que je suis disposé comme auparavant à faire expliquer par Votre Excellence à

M. Sazonow les divers points de la note adressée par nous à la Serbie, et qui, d'ailleurs, est devancée actuellement par les événements. De même je tiendrais beaucoup à profiter de cette occasion pour soumettre à un débat les questions concernant directement nos relations avec la Russie, dans le sens de la suggestion dont M. Schebeko s'est fait l'interprète, et dans un esprit de confiance et d'amitié : on pourrait espérer dissiper ainsi les obscurités regrettables qui, à cet égard, subsistent entre nous, et assurer le développement pacifique, si désirable, de nos relations de bon voisinage.

N° 50

Le comte Berchtold au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 30 juillet 1914

Pour indiquer à Votre Excellence la marche à suivre et le langage à tenir.

J'ai exposé aujourd'hui à M. Schebeko que j'avais appris par un rapport que mon refus net d'agréer la proposition de M. Sazonow, invitant Votre Excellence à poursuivre avec lui les pourparlers, avait péniblement affecté le ministre : de même il regrettait non moins vivement qu'il n'y ait pas eu d'échange de vues entre moi et M. Schebeko.

En ce qui concerne le premier point, j'avais déjà télégraphié à Votre Excellence que je lui laissais pleine liberté de continuer à donner à

M. Sazonow tous les éclaircissements qu'il pourrait désirer au sujet de la note, laquelle, d'ailleurs, nous le constatons, a été devancée par la déclaration de guerre. Toutefois ce commentaire devrait se borner, vous disais-je, à des explications supplémentaires, attendu qu'il n'est jamais entré dans nos vues d'admettre un marchandage à propos des paragraphes de la note. J'avais aussi autorisé Votre Excellence à discuter amicalement avec M. Sazonow nos relations particulières avec la Russie. M. Sazonow s'est plaint qu'il n'y avait pas eu d'échange de vues entre M. Schebeko et moi : assurément il doit y avoir là une méprise, vu qu'il y a deux jours, M. Schebeko et moi nous avons examiné les questions actuelles, ce que l'ambassadeur a constaté, en me faisant observer qu'il avait rapporté notre entretien dans tous ses détails à M. Sazonow. M. Schebeko m'exposa ensuite pourquoi à Saint-Pétersbourg on considérait avec tant d'appréhension notre action contre la Serbie. L'Autriche-Hongrie, me dit-il, est une grande puissance qui marche contre le petit État serbe, sans qu'à Saint-Pétersbourg on sache ce qu'elle se propose à son égard. Veut-elle porter atteinte à sa souveraineté, l'abattre complètement ou même l'écraser ? L'avenir de la Serbie ne peut laisser indifférente la Russie, à laquelle elle se rattache par tant de liens historiques et autres. A Saint-Pétersbourg on avait pris à cœur d'agir énergiquement sur Belgrade, pour que l'on y acceptât toutes nos exigences ; il est vrai que c'était à un moment où l'on ne pouvait pas encore savoir de quelle nature seraient les exigences que nous avons émises ultérieurement. Mais,

même en présence de ces réclamations, on ferait tous ses efforts pour obtenir tout au moins ce qui serait possible. Je rappelai à l'ambassadeur que nous avions insisté à plusieurs reprises sur ce point, que nous ne nous proposions en Serbie aucune politique de conquête, ni aucune atteinte à la souveraineté de ce pays : nous nous contentions de créer un état de choses qui nous assurât contre toute agitation venant de Serbie. Je rattachai à ces observations un exposé détaillé de nos relations intolérables avec la Serbie. De même, je fis comprendre clairement à M. Schebeko, dans quelle mesure la diplomatie russe, assurément contre le gré de ses dirigeants, était tout particulièrement responsable de cette situation. Dans le cours ultérieur de notre entretien, je mentionnai la mobilisation russe dont j'avais désormais connaissance. Puisqu'elle était limitée aux circonscriptions militaires d'Odessa, de Kiew, de Moscou et de Kasan, elle présentait un caractère hostile à la Monarchie. Quel en était le motif? je l'ignorais, puisqu'il n'existait aucun point litigieux entre la Russie et nous. L'Autriche-Hongrie avait mobilisé exclusivement contre la Serbie, et n'avait pas appelé un seul homme contre la Russie, ce qui ressortait du fait que les Ier, X^e^ et XIe corps n'avaient pas été mobilisés : mais en face d'une mobilisation ouvertement dirigée contre nous, nous aussi nous devions donner plus d'ampleur à la nôtre. Toutefois, je voulus bien, à cette occasion, lui faire observer expressément, qu'il était évident que cette mesure ne présentait aucun caractère hostile à la Russie et devait être considérée uniquement comme une mesure de réciprocité néces-

saire contre la mobilisation russe. Je priai M. Schebeko de faire part de cette communication à son gouvernement, ce qu'il me promit.

N° 51

Le comte Berchtold aux ambassadeurs austro-hongrois à Londres et Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 31 juillet 1914.

J'adresse le télégramme suivant à Berlin :

D'ordre de son gouvernement, M. de Tschirschky nous a donné hier communication d'un entretien entre Sir Edward Grey et le prince Lichnowsky, au cours duquel le secrétaire d'État anglais a fait à l'ambassadeur d'Allemagne la déclaration suivante :

M. Sazonow aurait informé le Gouvernement anglais qu'après la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, il n'était plus à même de traiter directement avec l'Autriche-Hongrie : il priait donc l'Angleterre de vouloir bien reprendre son rôle de médiatrice. Le Gouvernement russe estimait qu'une condition préliminaire s'imposait : la suspension préalable des hostilités.

En réponse à cette ouverture du Gouvernement russe, Sir E. Grey fit observer au prince Lichnowsky que l'Angleterre songeait à une médiation à quatre et la considérait comme urgente, si on voulait éviter une guerre mondiale.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien assu-

rer M. le secrétaire d'État de toute notre gratitude pour les communications qui nous ont été transmises par M. de Tschirschky, et de lui déclarer qu'en dépit du changement qui est intervenu depuis lors dans la situation par le fait de la mobilisation russe, nous sommes tout disposés à faire bon accueil à la proposition de médiation de Sir E. Grey entre la Serbie et nous.

Toutefois les conditions premières de notre acceptation seraient que notre action militaire contre la Serbie se poursuivrait en attendant, et que le Cabinet anglais déterminerait le Gouvernement russe à suspendre la mobilisation que la Russie dirige contre nous. Il est évident que, dans ce cas, les mesures militaires purement défensives prises par nous en Galicie et imposées par l'action russe, seraient rapportées par nous aussi.

N° 52

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1914.

Ce matin a été donné l'ordre de mobilisation générale pour l'ensemble de l'armée et de la flotte.

N° 53

Le comte Berchtold à toutes les légations impériales et royales.

(Télégramme.) Vienne, le 31 juillet 1914.

Information particulière dont vous voudrez bien vous inspirer dans vos relations avec le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité :

Le Gouvernement russe ayant procédé à des mobilisations sur notre frontière, nous nous voyons contraints de prendre des mesures militaires en Galicie.

Ces mesures ont un caractère purement défensif et ont été prises uniquement sous la pression des préparatifs russes, que nous regrettons vivement, vu que nous n'avons aucune espèce d'intention agressive contre la Russie et que nous souhaitons la continuation des relations de bon voisinage qui ont existé entre nous jusqu'à ce jour.

Entre les Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg des pourparlers conformes à la situation et qui aboutiront, nous l'espérons, à un apaisement général, suivent leur cours.

N° 54

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 31 juillet 1914.

D'ordre de son gouvernement, l'ambassadeur

d'Allemagne a déclaré ici que, si la mobilisation générale décrétée par la Russie n'était pas suspendue dans les douze heures, l'Allemagne mobiliserait à son tour. En même temps le baron de Schœn a demandé si la France resterait neutre en cas de guerre germano-russe. La réponse à cette question est attendue dans les dix-huit heures; le délai expire demain samedi à 1 heure de l'après-midi.

N° 55

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 31 juillet 1914.

Reçu le télégramme de Votre Excellence du 30 courant.

Votre Excellence aura été informée par mon télégramme du 29 courant que, sans attendre d'instructions, j'ai repris la conversation avec M. Sazonow à peu près sur les bases qui m'ont été indiquées, sans que les deux points de vue se fussent sensiblement rapprochés.

Entre temps les conversations engagées entre l'ambassadeur d'Allemagne et le ministre des Affaires étrangères russes ont donné, il est vrai, le résultat suivant : c'est que la Russie ne se tiendrait pas pour satisfaite, même si l'Autriche-Hongrie déclarait formellement qu'elle ne diminuerait pas le territoire serbe, ne porterait aucune atteinte à la souveraineté de la Serbie et ne léserait les intérêts de la Russie ni dans les Bal-

kans ni ailleurs. En outre, la Russie a depuis lors décrété la mobilisation générale.

N° 56

Le comte Szapary au comte Berchtold.

(Télégramme.) Saint-Pétersbourg, le 1er août 1914.

Au cours de la visite que j'ai faite aujourd'hui à M. Sazonow, je lui ai exposé que j'avais reçu des instructions; mais avant d'aborder ce sujet je tenais à lui dire que j'ignorais la situation actuelle créée à Vienne par la mobilisation générale russe, de sorte que je devais en faire complètement abstraction en interprétant les instructions expédiées avant cet événement. Je lui dis que les deux instructions de Votre Excellence se rapportaient au malentendu qu'aurait fait naître un prétendu refus de notre part de continuer les négociations avec la Russie. C'est là une erreur, comme je lui en avais déjà donné l'assurance, sans en avoir reçu le mandat. Votre Excellence, lui dis-je, était non seulement prête à négocier avec la Russie sur les bases les plus larges, mais elle était en particulier disposée à soumettre le texte de la note à une discussion, dans la mesure où il s'agirait d'en interpréter le sens.

Je soulignai, à quel point les instructions que Votre Excellence m'a adressées constituaient une nouvelle preuve de bonne volonté, quoique je fusse obligé de lui rappeler, une fois encore, que la situation créée depuis par la mobilisation

générale m'était inconnue ; tout ce que j'espérais c'était que la marche des événements ne nous eût pas déjà entraînés trop loin ; en tout cas je considérais qu'il était de mon devoir de fournir à une heure si grave une nouvelle preuve de la bonne volonté du Gouvernement impérial et royal. M. Sazonow me répondit que c'était avec satisfaction qu'il prenait acte de cette preuve de bonne volonté ; toutefois il voulait attirer mon attention sur ce point que, pour des raisons faciles à deviner, des négociations à Saint-Pétersbourg lui paraissaient promettre moins de résultats que si elles étaient entamées sur un terrain neutre, à Londres. Je répliquai que Votre Excellence, ainsi que je le lui avais déjà exposé, se plaçait à un point de vue différent et désirait que l'on prît directement contact à Saint-Pétersbourg. Par conséquent, je n'étais pas en état de prendre position quant à la suggestion concernant Londres ; toutefois je lui dis que j'en référerais à Votre Excellence.

N° 57

Le comte Szögyény au comte Berchtold.

(Télégramme.) Berlin, le 2 août 1914.

M. le secrétaire d'État vient de me dire qu'il n'est arrivé de Russie aucune réponse à la question posée par l'Allemagne.

Des troupes russes ont franchi la frontière allemande près de Schwidden (sud-est de Bialla).

La Russie a donc attaqué l'Allemagne.

Par suite l'Allemagne se considère en état de guerre avec la Russie. L'ambassadeur de Russie a reçu ses passeports cet après-midi ; il est probable qu'il partira encore aujourd'hui..

N° 58

Le comte Mensdorff au comte Berchtold.

(Télégramme.) Londres, le 4 août 1914.

Je viens de voir Sir E. Grey. Le Gouvernement anglais a adressé un ultimatum à l'Allemagne au sujet de la Belgique, il attend une réponse pour aujourd'hui à minuit. Sir E. Grey m'a dit que, provisoirement, il ne voyait aucun motif de faire une communication au Gouvernement impérial et royal, ni aucune raison d'entrer en conflit avec nous, tant que nous ne serions pas en état de guerre avec la France. En tout cas il espérait que nous n'ouvririons pas les hostilités sans une déclaration de guerre formelle et préalable. Il ne rappellera pas M. de Bunsen.

Dans le cas où nous serions en guerre avec la France, il serait difficile à l'Angleterre, en sa qualité d'alliée de la France, de coopérer avec cette dernière dans l'Océan Atlantique et non dans la Méditerranée.

N° 59

Le comte Berchtold au comte Szapary à Saint-Pétersbourg.

(Télégramme.) Vienne, le 5 août 1914.

Je prie Votre Excellence de remettre la note suivante au ministre des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg.

D'ordre de son Gouvernement, le soussigné ambassadeur d'Autriche-Hongrie a l'honneur de notifier à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de Russie ce qui suit :

« Vu l'attitude menaçante prise par la Russie dans le conflit entre la Monarchie austro-hongroise et la Serbie et en présence du fait qu'en suite de ce conflit la Russie, d'après une communication du Cabinet de Berlin, a cru devoir ouvrir les hostilités contre l'Allemagne et que celle-ci se trouve par conséquent en état de guerre avec ladite puissance, l'Autriche-Hongrie se considère également en état de guerre avec la Russie à partir du présent moment. »

Saint-Pétersbourg, 24 juillet/6 août 1914.

(Signé) Szapary.

Après la remise de cette note, Votre Excellence voudra bien demander ses passeports et partir sans délai avec tout le personnel de l'ambassade, à l'exception de quelques agents qu'elle jugera peut-être utile de laisser là-bas. En même temps M. de Schebeko recevra de nous ses passeports.

N° 60

Le comte Berchtold au comte Mensdorff à Londres.

(Télégramme.) Vienne, le 6 août 1914.

Reçu de Votre Excellence le télégramme du 4 courant. Je vous prie de donner à Sir E. Grey l'assurance qu'en aucun cas nous n'ouvrirons les hostilités contre l'Angleterre sans déclaration de guerre formelle et préalable; mais nous attendons également de l'Angleterre qu'elle observe à notre égard une attitude analogue et ne commette aucun acte hostile avant la notification officielle de l'état de guerre.

N° 61

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 8 août 1914.

Le ministre des Affaires étrangères m'a convoqué pour me faire savoir que, d'après des informations certaines qui lui seraient parvenues, le corps d'armée d'Innsbrück aurait été envoyé à la frontière française. M. Doumergue désire savoir immédiatement si cette nouvelle est exacte et, en cas d'affirmative, connaître les intentions du Gouvernement impérial et royal. La France étant en guerre avec l'Allemagne,

l'envoi de nos troupes à la frontière française serait incompatible avec l'état de paix existant entre l'Autriche-Hongrie et la France. M. Dumaine est chargé de faire une démarche analogue auprès de Votre Excellence.

N° 62

Le comte Berchtold au comte Szécsen à Paris.

(Télégramme.) Vienne, le 9 août 1914.

Me réfère au télégramme de Votre Excellence du 8 courant. Après en avoir conféré avec le grand État-major, j'autorise Votre Excellence à déclarer au Gouvernement français, que les nouvelles concernant la participation de nos troupes à la guerre franco-allemande sont inventées de toutes pièces. J'ai fait à M. Dumaine une déclaration analogue.

N° 63

Le comte Szécsen au comte Berchtold.

(Télégramme.) Paris, le 10 août 1914.

Reçu le télégramme du 9 août. J'en ai aussitôt communiqué le contenu à M. Doumergue. Le ministre qui avait reçu de M. Dumaine un rapport télégraphique analogue sur son entretien

avec Votre Excellence, a reconnu que nos troupes ne se trouvent pas à la frontière française; mais il prétend posséder des renseignements positifs, selon lesquels un corps d'armée austro-hongrois aurait été transporté en Allemagne, ce qui permettrait à cet empire de retirer ses troupes des régions qui seraient occupées par nos soldats; le ministre pensait que les opérations militaires allemandes en seraient facilitées. A plusieurs reprises, j'ai appelé l'attention du ministre sur la teneur de la réponse de Votre Excellence; il a concédé qu'on ne pouvait pas parler d'une participation effective de nos troupes à la guerre franco-allemande, mais il persistait à soutenir que la présence de nos troupes en territoire allemand était indéniable et qu'elle équivalait à une aide militaire fournie par nous à l'Allemagne. Dans ces conditions il avait chargé l'ambassadeur de France à Vienne de demander immédiatement ses passeports et de quitter Vienne aujourd'hui avec tout le personnel de l'ambassade. Le ministre m'a dit que, vu la situation, ma présence ici n'offrait plus aucune utilité, mais pourrait, étant donnée l'excitation de la population, donner lieu à des incidents regrettables, qu'il voudrait éviter. Il m'a proposé de tenir un train à ma disposition à partir de ce soir pour quitter la France. Je lui ai répondu qu'il me serait impossible de recevoir jusqu'à ce soir des instructions de Votre Excellence et qu'en considération du rappel de M. Dumaine, je le priais de me faire remettre mes passeports.

N° 64

Le comte Berchtold au comte Mensdorff à Londres.

Vienne, le 11 août 1914.

Le Gouvernement français a chargé son ambassadeur d'ici de demander ses passeports en invoquant comme motif l'envoi d'un corps d'armée austro-hongrois en Allemagne, ce qui aurait permis au commandement de l'armée allemande de retirer ses troupes des régions qui seraient occupées par nos détachements. Cette mesure de notre État-major général signifierait une aide militaire fournie par nous à l'Allemagne.

Votre Excellence voudra bien porter à la connaissance du Gouvernement anglais que, d'après des informations puisées auprès des autorités compétentes, l'allégation émise par la France est dénuée de tout fondement.

N° 65

Le comte Mensdorff au comte Berchtold.

(Télégramme.) Londres, le 12 août 1914.

Je viens de recevoir de Sir E. Grey la communication suivante :

A l'instance du Gouvernement français, qui

n'est pas à même de communiquer directement avec votre Gouvernement, j'ai à vous faire la notification suivante :

Le Gouvernement austro-hongrois, après avoir déclaré la guerre à la Serbie et pris par cet acte l'initiative des hostilités en Europe, a amené, sans la moindre provocation de la part du Gouvernement de la République française, l'état de guerre avec la France :

1° Après que l'Allemagne eût déclaré successivement la guerre à la Russie et à la France, le Gouvernement austro-hongrois a pris part à ce conflit en déclarant la guerre à la Russie qui combattait déjà aux côtés de la France;

2° D'après de nombreux renseignements dignes de foi, l'Autriche a envoyé des troupes à la frontière allemande dans des circonstances qui signifient une menace directe pour la France.

En considération de ces faits, le Gouvernement français se voit dans la nécessité de déclarer au Gouvernement austro-hongrois, qu'il prendra toutes les mesures qui lui permettront de répondre à ces actes et à ces menaces.

Sir E. Grey ajoute :

La rupture avec la France ayant été amenée de cette façon, le Gouvernement de la Grande-Bretagne se voit obligé d'annoncer qu'un état de guerre existera entre la Grande-Bretagne et l'Autriche-Hongrie à partir de minuit.

N° 66

L'ambassadeur japonais au comte Berchtold.

(Traduit de l'anglais.)

Vienne, le 20 août 1914.

Monsieur le Comte,

Sans aucun doute le baron Müller a déjà porté à la connaissance de Votre Excellence la communication que mon gouvernement a faite le 15 courant au Gouvernement allemand. Je prends toutefois la liberté de remettre ci-contre à Votre Excellence, sans en avoir reçu le mandat et à titre d'information personnelle, une copie d'un télégramme de Tokio relatif à ces faits.

ANNEXE

Prenant en sérieuse considération la situation actuelle, le Gouvernement japonais en plein accord avec le Gouvernement britannique, en vue de consolider et de conserver la paix générale dans les territoires de l'Asie orientale, ce qui est l'un des objets de l'alliance anglo-japonaise, a décidé de prendre, de concert avec la Grande-Bretagne, les mesures nécessaires pour en assurer la réalisation. Toutefois, avant de prendre des mesures de cette nature, il a jugé à propos d'adresser au Gouvernement allemand une invitation amicale qui lui a été remise le 15 courant sous la forme suivante :

1° Tous les navires de guerre devront être

immédiatement retirés des eaux japonaises et chinoises. Les vaisseaux qui ne pourront pas être retirés, devront être désarmés ;

2° Le Gouvernement allemand devra livrer d'ici au 15 septembre 1914 au plus tard aux autorités japonaises, sans conditions et sans indemnité, l'ensemble du territoire affermé de Kiao-Tchéou, en vue d'une restitution de ce territoire à la Chine.

Le Gouvernement japonais a déclaré au Gouvernement allemand que si, jusqu'au 23 août 1914 à midi, il n'avait pas reçu de lui une réponse avec l'acceptation sans conditions de l'invitation ci-dessus mentionnée, il prendrait telles mesures qui lui paraîtraient nécessaires.

On espère sincèrement que le Gouvernement allemand se rendra à l'invitation ci-dessus mentionnée, un délai plus que suffisant lui ayant été accordé pour sa réponse. Mais si, ce qui serait regrettable, cette invitation devait rester sans effet, le Gouvernement japonais se verrait dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour atteindre son but.

En adoptant l'attitude actuelle, le Gouvernement japonais, on l'a déjà dit, n'a été déterminé par aucun autre motif que celui de sauvegarder les intérêts communs du Japon et de la Grande-Bretagne, conformément aux clauses de l'alliance anglo-japonaise, en vue de consolider les bases sur lesquelles doit reposer une paix durable dans les territoires de l'Asie orientale. Le Gouvernement japonais n'a nullement l'intention de pratiquer une politique d'expansion territoriale; il n'a pas davantage de projets intéressés. C'est pourquoi le Gouvernement impérial

japonais est décidé à respecter avec le plus grand soin les intérêts des tierces puissances en Asie orientale et de ne pas les léser, si peu que ce soit.

N° 67

Le comte Berchtold au comte Clary à Bruxelles.

(Télégramme.) Vienne, le 22 août 1914.

Je prie Votre Excellence de faire immédiatement au ministre royal des Affaires étrangères belge la communication suivante :

D'ordre de mon Gouvernement j'ai l'honneur de notifier à Votre Excellence ce qui suit : « Vu que la Belgique, après avoir refusé d'accepter les propositions qui lui avaient été adressées à plusieurs reprises par l'Allemagne, prête sa coopération militaire à la France et à la Grande-Bretagne qui, toutes deux, ont déclaré la guerre à l'Autriche-Hongrie, et en présence du fait que, comme il vient d'être constaté, les ressortissants autrichiens et hongrois se trouvant en Belgique ont, sous les yeux des autorités royales, dû subir un traitement contraire aux exigences les plus primitives de l'humanité et inadmissible même vis-à-vis des sujets d'un État ennemi, l'Autriche-Hongrie se voit dans la nécessité de rompre les relations diplomatiques et se considère dès ce moment en état de guerre avec la Belgique. Je quitte le pays avec le personnel de la légation et confie la protection de mes administrés au ministre des États-Unis d'Amérique en Belgique. De la part du Gouvernement impérial et royal, les passeports sont remis au comte Errembault de Dudzeele. »

(s) Clary.

N° 68

Le prince Hohenlohe au comte Berchtold.

(Télégramme.) Berlin, le 23 août 1914.

L'office des Affaires étrangères a informé aujourd'hui le chargé d'affaires du Japon à Berlin de l'intention du Gouvernement impérial allemand de ne pas donner de réponse à l'ultimatum japonais. Il a ajouté que le Gouvernement allemand avait donné comme instructions à son ambassadeur de Tokio de quitter le Japon à l'expiration du délai que le Japon a fixée à aujourd'hui midi, et qu'à la même heure il remettrait ses passeports au chargé d'affaires du Japon à Berlin.

A midi les passeports ont été remis au chargé d'affaires et celui-ci quittera Berlin demain matin avec le personnel de l'ambassade.

N° 69

Le comte Berchtold au baron von Müller à Tokio.

(Télégramme.) Vienne, le 24 août 1914.

Le commandant du navire de Sa Majesté *Elisabeth* a reçu l'ordre de prendre part à la lutte à Tsingtau. Je prie Votre Excellence, vu

les agissements du Japon envers notre allié l'Empire d'Allemagne, de demander vos passeports, d'informer les consulats de la situation et de partir pour l'Amérique avec la colonie et le personnel de l'ambassade et des consulats. Votre Excellence voudra bien confier la protection de nos ressortissants et de nos intérêts à l'ambassadeur américain. Les passeports seront remis à l'ambassadeur japonais d'ici.

N.-B. — *Quelques-uns des documents ci-dessus ont paru dans le Livre Rouge original avec la mention : « Uebersetzung aus dem Französischen » (traduction du français). C'est le cas des nos 19, 25, 59, 60 à 63 et 67. Les textes ci-dessus sont des* retraductions *de l'allemand.* [Note des traducteurs.]

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — MAI 1915

This book is DUE on the last date stamped below

MAR 16 1949

MAR 14 1950

MAY 28 1958

RECEIVED
LD-U
OCT 9 1965
PM
9-10

LD-URL MAR 30 1965
7-4 4-9

REC'D URL-LD
OCT 30 1967
REC'D LD-URL
OCT 28 1967

JUL 13 1968

Form L-9-15m-11,'27
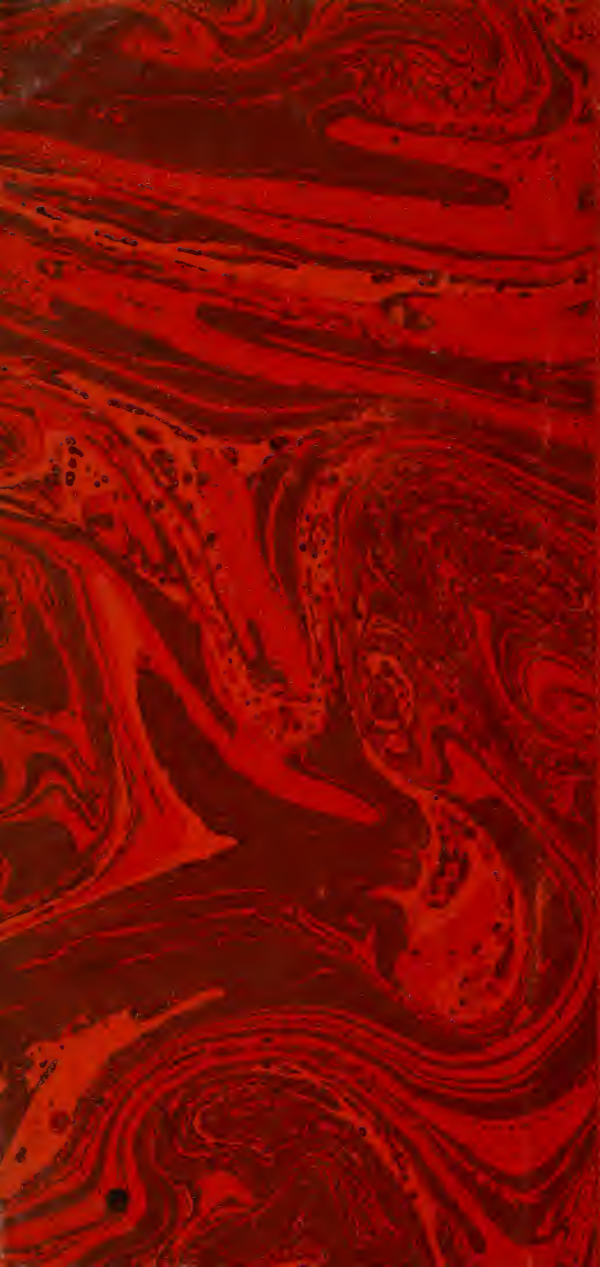
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 254 926 9